



LES

LITTÉRATURES POPULAIRES

—

TOME IX

LES

LITTÉRATURES

POPULAIRES

DE

TOUTES LES NATIONS

TRADITIONS, LÉGENDES
CONTES, CHANSONS, PROVERBES, DEVINETTES
SUPERSTITIONS

TOME IX



PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25
1882

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS

DE LA HAUTE-BRETAGNE

TOME I

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS

DE LA

HAUTE-BRETAGNE

PAR

PAUL SÉBILLOT

TOME I

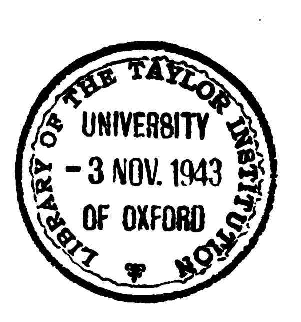


PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1882


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 3 NOV. 1943
OF OXFORD



INTRODUCTION

Je me suis proposé, dans les chapitres qui composent ce livre, d'étudier les traditions, les croyances et les superstitions de la Haute-Bretagne pendant la seconde moitié du XIXe siècle. C'est une série d'études d'après nature ; la plupart du temps, ce n'est pas l'auteur qui est en scène, mais les paysans ou les marins qui racontent ce qu'ils savent, ce qu'ils croient et ce qu'on pense autour d'eux. Réunir les dépositions mêmes, en n'intervenant que lorsqu'il était nécessaire, m'a semblé le meilleur moyen d'arriver à la vérité : toutes les fois que je l'ai pu, j'ai préféré ce que j'ai recueilli moi-même aux renseignements que pouvaient me fournir des ouvrages précédemment publiés sur la

matière. Aussi, excepté pour les monuments préhistoriques, ce livre est, dans sa très-grande partie, composé de documents inédits.

Pour les réunir, j'ai dû faire une enquête qui n'a pas toujours été facile; car il n'est pas aisé, surtout en matière de superstition, de savoir au juste quels sont les sentiments et les croyances de ceux que l'on interroge. J'ai utilisé, pour explorer autour de moi, les séjours auxquels m'obligeaient, en des pays variés et assez éloignés les uns des autres, mes occupations de paysagiste, mes relations de famille ou mes affaires d'intérêt. Ainsi qu'on le verra par la description succincte de mes principaux centres d'exploration, chacun d'eux s'est trouvé, par les hasards de la vie, à peu près tel que j'aurais pu le choisir si j'avais voulu des pays différents de mœurs, de coutumes et d'affaires.

En Ille-et-Vilaine, ma principale et presque ma seule station a été la commune d'Ercé, canton de Liffré, à vingt-quatre kilomètres environ de Rennes, à une distance égale de Fougères. En ce pays, la culture est avancée, et les habitants, dont un grand nombre sont bouchers, ont de fréquentes relations avec les villes voisines. L'aisance y est générale, et l'instruction au-dessus de la moyenne de l'Ille-et-Vilaine : les personnes absolument illettrées y sont rares, et je ne sais si parmi celles que j'ai interrogées, à part quelques vieilles femmes, il s'en trouvait

plus de deux ou trois qui ne savaient pas au moins lire. Ercé est peu distant de la forêt de Rennes, très-voisin de celle de Haute-Sève, où se voient plusieurs menhirs, et de celle de Saint-Pierre : j'avais ainsi un pays où les superstitions et les croyances forestières sont connues ; l'ancien château du Bordage, situé sur son territoire, et qui a joué un rôle important à l'époque de la Ligue, le voisinage de communes dont les unes, au moment de la Révolution, tenaient pour les chouans, tandis que les autres étaient ardemment républicaines, me permettaient aussi de faire porter l'enquête sur les souvenirs laissés par les événements du passé.

Dans les Côtes-du-Nord, mes séjours ont été plus variés : tous les ans je vais à Matignon où je suis né, à Dinan où j'ai été élevé. De plus, j'ai pendant deux étés fait des études de paysage à Saint-Cast, canton de Matignon, tout au bord de la mer, dans un pays où la moitié de la population est composée de pêcheurs ou de marins. Là je trouvais les légendes des fées des houles, les traditions et les superstitions relatives à la mer et aux animaux qui la peuplent. Saint-Cast ayant subi en 1758 l'invasion anglaise, ayant fourni des équipages aux corsaires de la Révolution et de l'Empire, je pouvais aussi savoir si les habitants avaient gardé la mémoire de ces faits historiques encore presque récents.

Au point de vue de l'instruction, Saint-Cast et

communes maritimes des environs sont un peu au-dessus de la moyenne de la partie française des Côtes-du-Nord ; le nombre des illettrés ne s'élève pas à beaucoup plus du quart de la population.

La dernière partie de mon enquête a été faite au château de la Saudraie, commune de Penguily ; les dépositions que j'y ai recueillies sont désignées par la lettre P, du nom de la commune où il est situé; mais elles comprennent celles de gens originaires de Saint-Glen dont il est peu éloigné, du Gouray et de quelques autres pays, dans un rayon de six à sept kilomètres. Dans ces communes, sauf le Gouray et Saint-Glen, les illettrés sont nombreux, et je ne crois pas exagérer en disant qu'ils y forment plus de la moitié de la population. C'est un pays purement agricole, peu éloigné du Mené, le seul groupe montagneux de cette partie de la Bretagne : cette dernière circonstance me permettait de connaître les superstitions des landes et de la montagne. Les monuments mégalithiques, les gros blocs naturels y étant nombreux, je pouvais aussi voir s'il s'y rattachait quelques légendes particulières : c'est là que j'ai trouvé presque tout ce qui se rapporte aux Margot la fée (cf. le chapitre des Fées).

Tels sont les endroits où j'ai fait une enquête qui n'a pas duré moins de quatre ans. J'ai eu aussi la bonne fortune de trouver en diverses parties du pays gallot d'intelligents auxiliaires. Un celtisant de beaucoup de mérite, M. Émile Ernault, m'a communiqué

nombre de renseignements, relatifs surtout aux mots patois des communes situées sur la limite du breton et du français ; ils sont désignés par S.-D (Saint-Donan et pays limitrophes). MM. Bourie et Émile Hamonic ont exploré les environs de Moncontour ; M. Bézier, inspecteur primaire à Rennes, qui recueille en ce moment les matériaux d'un inventaire des mégalithes de l'Ille-et-Vilaine, a détaché pour moi de son ouvrage plusieurs notes inédites, et M. Decombe m'a fourni, sur quelques pays de l'Ille-et-Vilaine, des notes intéressantes. On trouvera d'ailleurs, au bas de leurs communications, les noms de ces collaborateurs et ceux de quelques autres que je ne cite pas ici, pour ne pas trop allonger la liste.

J'ai aussi puisé des renseignements curieux dans les auteurs qui se sont occupés de la Haute-Bretagne, soit pour constater qu'ils avaient relevé à une certaine époque des faits que je n'ai pas retrouvés, soit pour confirmer ma propre enquête.

*Parmi ceux que j'ai mis le plus souvent à contribution, je citerai M. Danjou de la Garenne, qui a exploré avec beaucoup de sagacité les pierres à bassins de l'arrondissement de Fougères ; M. Ernoul de la Chenelière, dont l'*Inventaire des mégalithes des Côtes-du-Nord, *dressé avec grand soin, me semble plus complet pour la partie bretonne que pour celle de langue française. Je leur ai emprunté plusieurs faits intéressants qui figurent dans mes deux premiers chapitres.*

Pour le reste de mon livre, j'ai surtout consulté, parmi les auteurs qui ont écrit sur la Haute-Bretagne, le docteur Fouquet, Ogée, Mme de Cerny, Habasque. Ce dernier, qu'il est de mode de dédaigner aujourd'hui, ne mérite pas ce discrédit, et souvent il m'a été donné de reconnaître la justesse de ses observations.

Tels sont les éléments dont se compose le texte de mon travail, où j'ai essayé de tracer en quelque sorte le tableau de la mythologie populaire de la Haute-Bretagne. Cette enquête sera complétée par d'autres volumes : les Coutumes et les Fêtes, *la* Médecine superstitieuse, *etc., dont je m'occupe de recueillir les matériaux.*

J'ai rapproché les traditions et les superstitions de la Haute-Bretagne de celles des autres pays ; mais presque toujours j'ai systématiquement borné les notes comparatives à la France et aux pays qui parlent français. Ainsi qu'on le verra en jetant un coup d'œil sur les livres (1) que j'ai consultés, la liste en est déjà longue. Aller au delà m'aurait entraîné à un commentaire démesurément étendu : un livre d'ensemble ne peut pas, comme la monographie d'un seul conte ou d'une superstition déterminée, embrasser le domaine de la littérature populaire comparée, déjà si vaste et qui s'agrandit de jour en jour.

(1) On trouvera cette liste dans le deuxième volume.

Ce qui me semble résulter de ces comparaisons bornées à l'ancienne Gaule, c'est la grande parenté qui existe entre les traditions et les superstitions des différentes provinces. La plupart des faits que j'ai constatés en Haute-Bretagne se retrouvent en substance dans quelqu'un des nombreux livres qui ont été publiés sur la Bretagne bretonnante, et, pour ne citer qu'un seul auteur, j'ai recueilli en Haute-Bretagne plus de la moitié des légendes chrétiennes dont M. Luzel a fait un livre si intéressant. Les autres pays de France, surtout ceux de l'Ouest, m'ont aussi fourni de nombreux similaires, et en somme, dans la plupart des cas, j'en ai retrouvé partout où a été faite une exploration de quelque importance, ce qui justifie presque le mot un peu paradoxal d'un mythographe de mes amis : « Toutes les superstitions se retrouvent partout, et si on ne les retrouve pas en quelque endroit, c'est qu'on ne les a pas assez cherchées. »

La Saudraie, 30 mars 1882.



PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME, LES ESPRITS ET LES DÉMONS



CHAPITRE I

LES MONUMENTS PRÉHISTORIQUES

La partie de la Bretagne où la langue française est seule aujourd'hui en usage a un grand nombre de monuments préhistoriques. Il n'est guère de canton, je pourrais dire de commune, qui n'en possède plusieurs, et en quelques endroits se voient des groupes importants, souvent peu connus, comme les alignements de Pleslin, canton de Ploubalay, qui ne comptent pas moins de soixante-cinq pierres.

Dans le seul arrondissement de Dinan, qui n'est pas exceptionnellement riche, l'*Inventaire des mégalithes des Côtes-du-Nord* relève vingt tumuli, neuf menhirs, sept dolmens, un cromlech, cinq pierres à bassins, et j'y ai constaté quelques omissions.

Mon but n'est point de dresser ici le catalogue des monuments préhistoriques, ni de faire leur description; je me suis borné à donner simplement les noms singuliers que portent certains d'entre eux, et à recueillir les souvenirs qu'ils éveillent dans l'esprit des paysans. Dans le chapitre suivant, je m'occuperai spécialement du culte superstitieux dont ils sont l'objet.





§ I. — NOMS QUE PORTENT LES MÉGALITHES

Un assez grand nombre de mégalithes n'ont pas de noms propres : on les désigne d'après le nom du village voisin ou du champ dans lequel ils sont situés ; mais il en est d'autres qui portent des appellations particulières, dont certaines font allusion aux croyances que les gens du pays y ont attachées ou y attachent encore. J'ai pensé qu'il était intéressant de les noter, et je l'ai fait du mieux que j'ai pu, d'après les documents les plus dignes de foi et les plus récents.

En général les dolmens sont appelés *grottes aux fées* ou *roches aux fées* ; c'est en quelque sorte une désignation générique. A Pordic, un dolmen se nomme *Table-Margot*, appellation qui rentre dans le même ordre d'idées, Margot la fée, ou simplement Margot, étant en plusieurs pays synonyme de fée.

Voici d'autres noms :

La *Maison des Follets*, à Cancoët en Saint-Gravé (Morbihan) ; le *Château des Poulpiquets*, en Questembert (Morbihan).

Cf. en pays bretonnant *Ty er Coryganned*, la maison des Corrigans en Langoelan (Morbihan, *Guyot-Jomard*) ; *Ti C'horriquet*, la maison des nains, entre Pont-l'Abbé et Penmarc'h (Finistère, *Fréminville*) ; la *Maison des Poulpiquets*, Ile d'Arz (Morbihan, *Fouquet*), etc.

La *Chaise du Diable*, Pierrelé près Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine, *Joanne*) (1) ; les *Pierres du Diable*, à la Ville-Tanet près le Hinglé (Côtes-du-Nord, *Ernoul de la Chenelière*) ; la *Pierre du Trésor*, en Landéan, dans la forêt de Fougères (Ille-et-Vilaine, *Danjou de la Garenne*), font allusion à d'autres croyances.

Cf. Daleau, *Forge du Diable* (Corse, Dordogne) ; *Chaise du Diable*, Jublain (Mayenne), etc.

Les menhirs se nomment fréquemment *roches piquées, pierres levées, pierres longues.*

Voici quelques autres noms :

La *Pierre qui chome* (la pierre qui se tient debout : de *chomer*, se tenir debout), à Laillé (Ille-et-Vilaine, *Guillotin de Corson*).

Le *Fuseau de Margot*, à Plédran (Côtes-du-Nord, *Ernoul de la Chenelière*) ; le *Sabot de Margot*, à Ploufragan (Côtes-du-Nord).

La *Pierre de Saint-Jouan*, à Cuguen (Ille-et-Vilaine, *Robidou*) ; le *Grès Saint-Méen*, sur la lisière de la forêt de Coulon (Ille-et-Vilaine, *Joanne*).

(1) Les noms en italiques placés entre parenthèses sont ceux des auteurs d'où le renseignement est tiré.

Les *Pets du Diable*, à Vieuxviel (Ille-et-Vilaine); la *Pierre du Diable*, près Tinténiac (Ille-et-Vilaine, communiqué par M. Bézier).

La *Dent de Gargantua*, à Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine, *de Cerny*); le *Bâton de Gargantua*, à Plévenon (Côtes-du-Nord); la *Pierre à aiguiser de Gargantua*, à Saint-Mirel en Plenée-Jugon, et au Pontgamp, près Plouguenast (Côtes-du-Nord).

On appelle les tumuli *buttes* ou *mottes*; le seul qui, à ma connaissance, ait un nom significatif en pays gallot est celui de Tréhorenteuc (Morbihan, *Guyot-Jomard*), qui se nomme *Butte des Tombes*.

Les pierres à écuelles ou à bassins sont appelées vers Fougères *chaises du diable* (cf. Danjou de la Garenne).

On peut rattacher aux mégalithes d'autres groupes de roches posées sur le sol ou qui en émergent naturellement; l'une d'elles se nomme Roche Saint-Guillaume.

Cf. en pays bretonnant la *Pierre Saint-Yves*, près Penvenan (Côtes-du-Nord, *Ernoul de la Chenelière*); le *Lit de Saint-Yves*, près Laouennec (*ibid.*); le *Lit de Saint-Idunet*, en Pluzunet (*ibid.*), etc.

D'autres blocs sont appelés *Rochers de Margot la Fée;* c'est ainsi qu'on nomme un bloc en granit placé sur une hauteur et surmonté d'un autre bloc de moindre dimension (Ernoul de la Chenelière, p. 57). Un autre groupe de rochers

naturels dans le petit bois du Limbé, en la commune du Gouray, et qui a une cavité en forme de grotte allongée, est appelé par les anciens l'*Hôtê (la maison) des Margot la Fée.*

Ces noms font allusion à des fées, à Gargantua, aux lutins, parfois aux saints ou au diable. Comme on le verra dans les dépositions qui suivent, c'est à ces mêmes personnages que les paysans attribuent l'érection des mégalithes. Quant aux tumuli, ils les regardent presque toujours comme des buttes funéraires, idée conforme à l'opinion aujourd'hui généralement admise.

(Cf. Bertrand, de Mortillet, Cartailhac, etc.)





§ II. — LES CONSTRUCTEURS DES MÉGALITHES

Lorsqu'on demande aux paysans qui a construit ces monuments, ils répondent le plus souvent qu'ils n'en savent rien ; parfois ils les prennent pour des pierres naturelles. M. Bézier, qui les a souvent interrogés à ce sujet, m'écrit : « Voici la réponse que j'ai obtenue presque partout : Ils étaient là du temps de mon père ; son père les avait vus ; ils n'ont point changé ; mais les hommes de ce temps-là étaient plus forts que nous. »

Si cependant on pousse l'interrogatoire plus loin, si surtout on inspire aux gens de la campagne assez de confiance pour qu'ils expriment toute leur pensée, on ne tarde pas à voir que, pour les anciens du moins, ce n'est pas là le dernier mot, et que des légendes, la plupart du temps très-courtes, donnent des détails plus précis sur les constructeurs des mégalithes, qui sont alors, non plus des hommes ordinaires, mais des divinités, des saints, des esprits ou des géants.

J'ai disposé par groupes les dépositions que j'ai recueillies personnellement, et les renseigne-

ments que d'autres avant moi avaient puisés dans la tradition populaire ; les voici.

LES FÉES ET LES MÉGALITHES

Les Rochers de la Brousse ont été construits par les fées ; elles attelaient leurs bœufs aux grosses pierres qui se trouvaient dans la vallée, et c'est ainsi qu'elles les ont hissées sur la colline où elles ont bâti l'Hôté (la maison) des fées, le ber (berceau) de leurs enfants, leur puits, etc.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray, laboureur, âgé de soixante ans, né au village de la Brousse, qui avait entendu dire cela à « ses anciens. » Le dolmen de la Brousse a 13 mètres sur 1^{m} 80 de largeur ; il ouvre à l'est et est bien conservé.)

Les Roches aux Fées qui sont vers Saint-Didier et Marpiré (Ille-et-Vilaine) ont été élevées par les fées ; elles prenaient les plus grosses pierres du pays et les apportaient dans leurs tabliers ; ensuite elles les entassaient les unes sur les autres pour construire leurs maisons.

(Conté en 1881 par Joseph Legendre, jardinier, qui l'a entendu dire à plusieurs personnes, entre autres à une femme très-âgée de Saint-Aubin-du-Cormier.)

« Près du bois du Rocher en Pleudihen, sur la route de Dinan à Dol, est un dolmen que les

fées, disent les gens du pays, ont apporté daus leurs *devantières* (tabliers) (1). »

(Note de M. de Garaby (de Pleudihen) dans Jollivet, t. II, p. 67.)

« A Basse-Goulaine (Loire-Inférieure) se trouve un peulvan appelé la *Pierre Fritte*; auprès on voit d'autres pierres plus petites qui, selon la tradition du pays, ont été apportées là dans le tablier d'une vieille fée qui venait filer sa quenouille au pied du peulvan. »

(Ogée, nouvelle édition, article *Basse-Goulaine.*)

« ..... Voici ce que m'a raconté un vieillard à cheveux blancs et à la tête vénérable, le fermier du Rouvray. Cette chronique est de tradition dans la ferme de temps immémorial :

« Les fées, au temps où elles vivaient, honoraient après leur mort ceux qui avaient fait quelque bien pendant leur vie, et bâtissaient des grottes indestructibles pour mettre leurs cendres à l'abri de la malveillance et de la destruction du temps, et dans lesquelles elles venaient la nuit causer avec les morts.

« Et l'on dit que leur influence bienfaitrice répandait dans la contrée un charme indéfinissa-

(1) Les documents puisés dans les livres sont entre guillemets; tous les autres sont inédits et ont été recueillis par moi ou par mes correspondants.

ble, en même temps que l'abondance et la prospérité.

« C'est dans ce but et dans ces féeriques intentions qu'elles bâtirent la *Roche aux Fées* (celle d'Essé) que nous avons dans un de nos champs.

« Ces fées, dit-on, se partagèrent le travail : quelques-unes d'entre elles restèrent au lieu où devait s'élever le monument, en préparaient les plans et l'édifiaient ; les autres, en même temps, tout en se livrant à des travaux d'aiguille, allaient à Saint-Berthevin, en passant par les confins de la forêt du Theil, chargeaient leurs tabliers de pierres et les apportaient à leurs compagnes ouvrières, qui les mettaient en œuvre. Mais elles ne comptèrent pas à l'avance ce qu'il leur en fallait. Or, il advint que le monument était terminé et que les fées pourvoyeuses étaient en route, apportant de nouveaux matériaux ; mais averties que leurs matériaux étaient inutiles, elles dénouèrent leurs tabliers, les déposèrent là où elles étaient quand l'avertissement leur parvint. Or, il y en avait dans la lande de Sainte-Marie ; il y en avait près de Rhétiers ; il y en avait à Richebourg et dans la forêt du Theil. De là vient qu'on trouve dans tous ces endroits des pierres de même nature et provenant du même lieu que celles qui forment notre Roche aux Fées. »

(Le *Collectionneur breton*, t. III, p. 55.)

« La Roche aux Fées, canton de Rhetiers, forêt du Theil, près la métairie du Rouvray. Deux pierres importantes n'existent plus ; mais la tradition a conservé leur nom : l'une était le Poêlon, l'autre le Berceau des fées. Selon la tradition, les fées prenant les pierres de ce dolmen dans la lande Marie (à deux lieues de là, sur la route du Teil à Fougerai) en portaient deux à la fois, l'une sur leur tête, et l'autre dans leur devantière. Leurs mains étant libres, elles en profitaient pour filer leur quenouillle, en transportant leur fardeau jusqu'au champ du dolmen, lequel s'appelle simplement Champ-de-la-Roche. Lorsque l'une des fées qui construisaient cet édifice le vit achevé, elle s'écria qu'il ne fallait plus de matériaux, et pour lors les autres fées qui se trouvaient en route l'entendant, baissèrent la tête, et la pierre qu'elles portaient se planta en terre en tombant. Quand ces fées ne filaient pas, elles soutenaient quatre pierres à la fois ; mais malgré la grande distance qui existe entre le Champ-de-la-Roche et la lande Marie, les fées encore occupées dans cette lande entendirent la voix de celle qui les prévenait que le monument était terminé. »

(*Société des Antiquaires de France*, année 1836, p. 95 et suiv.)

Cette roche (d'Essé) a été construite par les

fées, qui apportaient les pierres dans leur *devantière* (tablier), tout en filant leur quenouille.

Ces bonnes fées faisaient ce travail la nuit. L'une d'elles s'aperçut, à un certain moment, qu'elles étaient épiées, et fit part de sa découverte à sa compagne qui s'écria : « Tire-lui les yeux. — Comment veux-tu ? il en a plus de mille. » Le malin qui épiait le travail s'était masqué la figure à l'aide d'un tamis.

(Communiqué par M. Bézier.)

« A 400 mètres environ au sud du bourg de Pleslin, arrondissement de Dinan, près le village de Carnier, alignements de menhirs, au nombre de 65, rangés sur cinq lignes ; cinq sont renversés. Le plus haut a 3m 50 au-dessus du sol, et la plus grande ligne a actuellement 97 mètres de long. Les anciens habitants racontent que les fées portant ces pierres pour la construction du grand mont Saint-Michel et les trouvant trop lourdes, les déposèrent à Pleslin et les alignèrent sur un espace de 500 à 600 mètres, dans la direction de l'est à l'ouest. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 10.)

« La paroisse de Saint-Just est connue des savants à cause de ses grosses pierres appelées, à tort où à raison, druidiques. Elles couvrent les landes de Cojou et de Tréal. Les bonnes gens du

pays disent que ces pierres ont été apportées par les fées, qui en remplissaient leurs tabliers, ou furent jetées là par Gargantua, qui les trouvait gênantes dans ses souliers. »

(Guillotin de Corson, p. 193.)

En pays bretonnant l'érection des mégalithes est attribuée aux korrics et aux nains de diverses espèces, parfois aux fées : « A Prat sont des dalles alignées qui, d'après la tradition, ont été apportées là dans la peau du ventre ou le tablier d'une fée : ar Groëch Roux, la fée rousse. » (Ogée.)

Ce sont les fées qui, en Normandie dans leurs tabliers (cf. Amélie Bosquet, p. 177 et 187), en Auvergne pour se mettre à l'abri de la pluie (cf. Gobert cit. par Cambry, *Monuments celtiques*, 132), dans le Velay, dans l'Ain (cf. Monnier, p. 423-425, etc.), ont construit les dolmens et les menhirs. En Berry, « elles les portaient, malgré leur pesanteur énorme, dans leurs tabliers de gaze. Souvent aussi elles n'avaient pas le temps de les mettre en place, surprises qu'elles étaient avant la fin de leur besogne par le chant du coq. » (Martinet, p. 6 ; cf. aussi Laisnel de la Salle, t. I, 3.)

GARGANTUA

Dans une citation précédente, empruntée à M. Guillotin de Corson, on a vu que les pierres de Saint-Just avaient été apportées par les fées ou par Gargantua. Il y a en effet en Haute-Bretagne toute une série de mégalithes auxquels est attaché le nom du géant que Rabelais a rendu immortel, et que peut-être il avait trouvé dans la tradition

populaire. J'en cite seulement quelques-uns; leur liste plus complète figurera dans mon livre intitulé : *Gargantua dans les traditions populaires.*

Près du Fort-la-Latte en Plévenon, est un menhir haut de 3 mètres environ. C'est le *Bâton de Gargantua.* Dans une légende encore inédite que j'ai recueillie à Saint-Cast, le géant, au retour de ses voyages, piqua sa canne auprès du château en disant : « Tant que le monde sera monde, elle y restera. » A Saint-Suliac un menhir qui n'a guère qu'un mètre de haut est une dent que Gargantua se brisa en avalant trop précipitamment une pierre emmaillottée qu'il croyait être un de ses enfants.

(Cf. le conte de Mme de Cerny intitulé : *La Dent de Gargantua.*)

D'après deux contes gargantuesques que j'ai en portefeuille, la pierre du Pontgamp et celle de Saint-Mirel ont été laissées là par Gargantua. Un jour qu'il était à faucher, il laissa tomber dans la prairie sa pierre à aiguiser que l'on y voit encore et qui, disait mon narrateur, est grosse et haute comme un fût de six barriques.

Une légende analogue est rapportée par M. Louis Duval, au sujet d'une pierre à affiler de Gargantua qui se trouve à Cramesnil en Normandie (p. 10 et suiv.). D'autres pierres à affiler de Gargantua se voient à Néaufle — cf. sur Gargantua constructeur de menhirs, A. Bosquet, p. 177 — et près d'Auray, dans la prairie du Champ-des-Martyrs, à ce qu'on m'a dit. On

m'a conté que le géant, « étant un jour en colère, jeta en l'air la pierre qui lui servait à aiguiser sa faux. Elle se piqua dans le milieu de la prairie où elle est encore. »

La *Quenouille de la femme de Gargantua* se voit à côté de Josselin ; c'est un menhir de 6 mètres de hauteur ; son *Fuseau*, autre menhir de 5^{m} 30 de haut, est à Locqueltas.

D'autres menhirs portent le nom de quenouilles. Cf. *Quenouilles de la Fau*, Monnier, p. 424 ; *Quenouilles des fées*, A. Bosquet, p. 177.

Le menhir de la Tiemblaye en Saint-Samson se nommait autrefois *Pierre de Gargantua* ; mais c'est, m'a-t-on assuré, une appellation qui n'est plus guère usitée.

« Sur le bord de la route de Vannes, à quelques mètres de l'extrémité de la rue Lorois, à la Gacilly, se trouve la Roche-Piquée. On regarde dans le pays ce menhir comme un grain de sable sorti des souliers de Gargantua. »

(Ducrest de Villeneuve, *Le Château, stat.*, p. 48.)

LES SAINTS

« Sur la lande de Guerchmen (*gwerc'h men*, roche à la Vierge ?), près Bains, est un menhir appelé par les paysans la *Roche aboyante*, et qui, selon la tradition, n'est autre chose qu'un chien

pétrifié par saint Convoyon, qu'il poursuivait un jour que le saint traversait la lande. »

(Guillotin de Corson, *Stat. de Redon*, p. 2.)

« Partout où se trouvent ces grandes pierres, la tradition populaire s'est ingéniée à les désigner à sa manière. A Plessé (Loire-Inférieure), les menhirs sont des chasseurs avec leur meute de chiens transformés en pierres pour n'avoir pas su sanctifier le dimanche. »

(Guillotin de Corson, p. 24, *Trad. et lég.*)

On peut rapprocher ces deux légendes de celle de Carnac : un jour que des soldats poursuivaient saint Cornély, ils furent transformés en pierres, et ce sont eux que l'on voit encore alignés.

« A Cheix (Loire-Inférieure) est une sorte de dolmen qui, d'après le dire des habitants, aurait été placé là par saint Martin, qui est le patron de la paroisse. »

(Ogée, art. *Cheix*.)

Dans la Haute-Vienne (cf. Laisnel de la Salle, t. I, 113), l'érection d'un dolmen est attribuée à sainte Marie-Madeleine.

D'après Souvestre, les pierres de Lanvaux auraient été apportées par la Vierge dans son tablier. (*Derniers Bretons*, t. I, p. 119.)

Près de Poitiers, il y a la *Pierre-Levée*, soutenue par cinq pi.iers. Sainte Radegonde aurait apporté sur sa tête cette pierre en ce lieu, et les piliers dans son tablier. La sainte ayant laissé tomber le sixième pilier, le diable le ramassa et l'emporta. (P. Athenas, *Lycée armoricain*, t. II.)

« Dans la forêt de Talensac, au sud et près de

Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), nous avons remarqué un bloc de grès énorme, sorte de table couchée ou de menhir renversé, connue dans le pays sous le nom de *Grès de saint Maen.*

« Ce grès est couvert dans tous les sens de fines rayures et percé de nombreux trous du calibre d'un canon de fusil de chasse.

« La légende du pays rapporte que saint Maen, qui était charpentier, aiguisait ses outils sur cette pierre : de là les rayures et les trous encore visibles. Au reste, les bûcherons du voisinage ne se font pas faute, encore aujourd'hui, d'imiter saint Maen. La rouille et les traces de fer sont apparentes, sans avoir rien de commun avec les traces primitives.

« Un jour, toujours selon la légende, saint Maen, après avoir aiguisé sa hache, l'aurait lancée devant lui, et l'outil, tombant à trois kilomètres de là, aurait désigné la place où est maintenant bâti le bourg qui porte son nom.

« Dans l'est de la France, nous avons recueilli des traditions de même nature, relatives à des camps celtiques : à Raon-l'Etape, Bourguignon-les-Morey (Haute-Saône). Il y est question de pierres énormes lancées de colline à colline jusqu'à de grandes distances. »

(Theuvenot, *Notes sur quelques monuments anciens*, p. 7-8.)

« A Mégrit, arrondissement de Dinan, une

pierre posée à la surface du sol porte le nom de Pierre de saint Patrice. Elle est percée dans toute sa longueur. C'est, dit la légende, dans ce trou que saint Patrice s'est caché pendant longtemps. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 3.)

Le beau menhir du Champ-Dolent, près Dol, est une pierre tombée du ciel pour séparer deux frères qui se battaient en duel.

D'après une note communiquée par M. Bézier, on raconte aussi que la pierre du Champ-Dolent et celle de la Mairie en Cuguen sont sorties de terre pour mettre fin à une lutte fratricide.

LE DIABLE

Dans l'arrondissement de Fougères, certaines *pierres à bassins* sont appelées par les gens du pays chaises ou chaires du diable. « Ce sont des blocs de rocher qui sont naturels... Un bassin principal, creusé tout au bord de la roche et au milieu de l'une de ses plus grandes faces, en fait un véritable siége avec un dossier. Une échancrure au devant du siége-bassin correspond à une rigole allant jusqu'à terre le long de la roche; puis de chaque côté, juste où se posent naturellement les coudes étant assis, se trouve une petite entaille en forme d'écuelle. Le sommet de la roche

est couvert de semblables petites cavités, s'écoulant chacune par autant de cannelures allant jusqu'à terre le long de la face postérieure. »

(Danjou de la Garenne, p. 33.)

Dans le Jura était jadis une pierre de forme analogue qui portait le nom de Selle-à-Dieu. (Cf. Monnier, p. 427.) A Dompierre en Morvan, une pierre à écuelle énorme s'appelle Fauteuil du diable. (Cf. *Matériaux*, t. VII, p. 356.)

« Dans la commune de Louvigné-du-Désert existe un siége de pierre connu sous le nom de *Chaise-au-Diable*, sur laquelle il vient de temps en temps s'asseoir la nuit, tantôt sous la forme d'un mouton, tantôt d'un bouc ou d'un autre animal. Il change ainsi de forme, afin de n'être pas reconnu. » (Danjou de la Garenne, p. 50.) « Dans la même commune existent d'autres chaises au diable : près du Rocher de la Fresnaye, sur le rocher de la Gourdelière, dans la châtaigneraie de la Jutlais. Une autre, détruite il y a quelques années, se voyait à la Buhaye. »

(Danjou de la Garenne, p. 51 à 54.) .

« Au bord de la route d'Antrain à Fougères existe en la commune de Noyal-sous-Bazouges le plus beau menhir de l'arrondissement de Fougères. Il est connu sous le nom de la *Pierre-Longue*. L'une de ses faces paraît usée en différents endroits par le résultat d'un long frottement. Au pied gît

une petite croix de granit... On raconte que le diable passa par là, portant sous chaque bras une pierre gigantesque. Il en laissa choir une qui s'enfonça par son énorme poids; c'est celle qu'on y voit aujourd'hui. Quant à l'autre, elle tomba, à une demi-lieue de Dol, dans le Champ-Dolent... D'autres disent qu'il y eut en ce lieu jadis une grande bataille, et que les vainqueurs obligèrent les vaincus à clouer de leurs propres mains ce trophée de leur défaite. »

(Danjou de la Garenne, p. 41-42.)

« Au point culminant du bois des Alleux, en Louvigné-du-Désert, est un énorme bloc de granit de 12 mètres de circonférence, appelé *Pierre du Diable*. Son sommet, légèrement concave au milieu, incline vers une large entaille munie de chaque côté d'un bord très-saillant et creusée verticalement sur le flanc sud de la pierre. On a profité, pour faire cette rigole, d'une fente naturelle de la roche ; mais ses bords saillants ont certainement été faits de main d'homme. Le nom de ce monument, ainsi que sa désignation singulière, s'explique par la légende. Le diable essaya, dit-on, de l'emporter, lorsque, forcé par l'archange, ils bâtissaient ensemble le Mont-Saint-Michel. Il fit néanmoins de si terribles efforts que son échine maigre et pointue y resta profondément empreinte

telle qu'on en voit aujourd'hui la marque ineffaçable. »

(Danjou de la Garenne, p. 55-56.)

« A Squiffiec existe un menhir qui jadis était accompagné de deux autres. On dit dans le pays que saint Hervé, voulant mesurer ses forces avec le diable, avait lancé ces pierres du haut de la montagne de Bré, située en Pédernec. » (Ernoul de la Chenelière, p. 12.) Le Poron-Meyer, roche à bassin de Laroche-en-Breil (Morvan), porte aussi des empreintes qui sont dues au diable, d'après une légende rapportée dans les *Matériaux*, t. VII, p. 353.

On voit près de Cléder (Finistère) une pierre portant sur une de ses faces des cavités symétriques. Ce sont les marques des griffes du diable qui voulut la lancer contre la belle cathédrale que saint Pol bâtissait alors à Léon. (Fréminville, *Antiq. du Finist.*, p. 64.) En Normandie, un menhir à écuelle porte l'empreinte de la tête et des épaules des géants. (Cf. A. Bosquet, p. 181.)

« Parmi les blocs du Rocher-Aubry, dans l'endroit dit les Gautiers, on voit une pierre énorme dite le *Faix du Diable*; elle a des bassins et entailles d'une façon particulière. Ces entailles singulières sont les marques des os saillants et décharnés du diable qui portait cet immense fardeau, lorsque, bâtissant le Mont-Saint-Michel, il le posa dans cet endroit, n'ayant plus besoin de matériaux. »

(Danjou de la Garenne, p. 56.)

« En Saint-Étienne en Coglès, on voit une pierre levée haute d'environ 2 mètres, et qui

porte vers la moitié de sa hauteur une cavité soigneusement creusée. A l'ouest et y joignant sont quatre pierres brutes de 0^m 60 de haut, placées de champ et alignées sur deux rangs, de manière à former une petite allée de 0^m 60 de haut. Lorsque le diable bâtissait Saint-Michel, dit la tradition du pays, ses aides diaboliques lui apportaient des pierres qu'ils venaient chercher jusqu'ici à cause de leur belle qualité. Quand il leur cria qu'il n'en fallait plus, ils les laissèrent sur place. »

(Danjou, p. 63.)

Les menhirs de Vieuxviel, appelés les Pets du Diable, se sont échappés du sac de pierres que Lucifer portait à travers l'espace, pour construire le Mont-Saint-Michel.

(Note communiquée par M. Bézier.)

« Proche le village de la Haute-Bayette, en la commune de Parigné, dans le champ de la *Petite-Pierre*, existait une pierre levée en granit, inclinée vers le sud, portant sur le côté opposé diverses entailles. Les gens du pays y voyaient les marques des griffes du diable, qui avait posé là cette pierre lorsqu'il bâtissait le Mont-Saint-Michel. C'est pour cela qu'on la nommait l'*Épaulée du Diable*. »

(Danjou de la Garenne, p. 46.)

Des entailles analogues attribuées au diable existent en Alsace. (Cf. *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 3e série, t. II.)

On dit que les pierres debout de Saint-Mirel ont été *chomées* (plantées) au moment de la naissance du Messie, de même que beaucoup d'autres dans le monde, comme signe de reconnaissance de sa venue. Les gens ne le savaient pas au juste; mais l'esprit de Dieu se répand partout, et ils sentaient qu'il allait venir.

(Conté par François Mallet, du Gouray, 1880.)

C'est une opinion que je n'ai entendue que cette fois; je la donne à titre de curiosité.

Vers Dol, les bonnes gens du pays attribuent imperturbablement aux Romains l'érection de la plupart des mégalithes.

(Communiqué par M. B. Robidou.)



§ III. — LÉGENDES ET CROYANCES QUI S'Y RATTACHENT

LES monuments des âges préhistoriques jouent, à ma connaissance du moins, un rôle assez restreint dans les récits légendaires des paysans. Dans des pays où abondent les contes de fées et de lutins, les récits diaboliques ou lugubres, j'ai interrogé avec le plus grand soin plus de cent personnes, sans recueillir autre chose que de courts récits, parfois assez vagues. J'ai déjà donné quelques dépositions sur ceux qui passent pour les avoir construits. On trouvera plus loin d'autres fragments qui sont tout ce que j'ai pu trouver, soit en fouillant les livres relatifs au pays gallot, soit en interrogeant les paysans.

Mais auparavant je crois devoir constater que, sur plus de quatre cents contes publiés ou inédits que j'ai recueillis, j'en ai trouvé seulement une dizaine qui se rattachent quelque peu à des monuments préhistoriques.

Dans la *Couleuvre*, nº XXIV des *Contes populaires*, 1re série, il est parlé incidemment d'une fée qui demeurait dans un des dolmens de la

Brousse, commune du Gouray. D'autres récits, que j'ai recueillis depuis, mettent encore en scène ces mêmes fées de la Brousse, mais d'une manière tout aussi incidente. La *Fée de Créhen*, n° xxi des *Contes des paysans et des pêcheurs*, semblait avoir sa demeure dans un dolmen ou dans un tumulus des bords de l'Arguenon; mon conteur n'était pas très-précis à cet égard. Dans ce récit, la fée devient chrétienne, et quand le prêtre l'a baptisée, il maudit la grotte, où jamais on n'a habité depuis.

Dans les légendes relatives à Gargantua, les menhirs figurent parfois, mais ne jouent, ainsi qu'on l'a vu, qu'un rôle assez effacé.

Jamais je n'ai entendu parler des druides, pas davantage des bardes : les paysans gallots ne connaissent ni ces noms, ni leurs équivalents.

Les monuments mégalithiques passent, ou plus exactement passaient pour être hantés la nuit, soit par des fées, soit par des lutins, parfois par des revenants ; mais les terreurs superstitieuses dont ils étaient l'objet ont une tendance à s'effacer.

« A la fontaine Cadio, en Plédran (Côtes-du-Nord), existe une roche aux fées, sur une pièce de terre dite la *Roche* ; elle est longue de 45 pieds. L'une des extrémités s'arrondit en cercle fermé, et l'autre extrémité, aussi fermée,

mais par une pierre plate, est entourée de quatre pierres debout, fichées en terre. Au fond de cet arc de cercle, qui se trouve en dehors de la grotte, il y a une pierre d'une énorme épaisseur, placée de manière à former un siége. Des enfants qui nous avaient suivi nous dirent que c'était la chaise de Michel Morin, homme extraordinaire, qui remplissait ce cercle de sa capacité, et qui, lorsqu'il s'asseyait sur cette pierre, avait le dos appuyé à celle qui forme la grotte, bien qu'elle en soit éloignée de 3 ou 4 pieds, et les bras accoudés sur les roches latérales, quoiqu'elles soient à 5 ou 6 pieds l'une de l'autre... »

(Habasque, t. II, 363-364.)

« A 1,500 mètres du bourg de Saint-Jacut du Mené, *pierre posée*. Le dessus de cette pierre est complètement plat. On y remarque comme l'empreinte d'un pied d'homme. La légende raconte que Gargantua, monté sur cette pierre, fit un effort pour s'élancer sur une autre pierre à trois kilomètres plus loin. Sous cet effort, son pied s'est gravé dans la pierre, ainsi que sur celle sur laquelle il venait de sauter; mais cette dernière jusqu'à présent est restée inconnue. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 38.)

« Sur le versant ouest du Tertre-Alix, en Louvigné-du-Désert, est une chaise de pierre : la

nuit les fées viennent, dit-on, s'y asseoir pour filer. Aussi, ajoute la légende, trouve-t-on souvent auprès des *mognons* de laine. »

(Danjou de la Garenne, p. 54.)

« Des femmes du voisinage de la fontaine Cadio, près de laquelle est un dolmen, nous apprirent que les fées venaient souvent à minuit danser autour du monument. »

(Habasque, t. II, 363-364.)

« Sur la lande du Fao, en Saint-Gelven (Côtes-du-Nord, partie bretonnante), est un dolmen. Les vieux habitants du bourg s'imaginent que sous ce dolmen vit une légion de fées qui, tous les soirs, à minuit, sortent de leur demeure pour venir danser sur cette pierre. » (Ernoul de la Chenelière, p. 39.)

En beaucoup d'autres pays existe la croyance que les fées viennent la nuit autour des roches qui portent leur nom. On la retrouve en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 96; abbé Cochet cit. dans les *Matériaux*, t. I, p. 264); dans le Valais (*Matér.*, II, 257); dans le pays de Luchon (*Bull. de la Soc. d'Anthr.*, 3e série, II, p. 167); en Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 100).

Les lutins vont autour des Roches piquées de la forêt de Haute-Sève ; il faut bien se garder d'en approcher quand ils sont auprès, car il arriverait certainement quelque malheur.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

« A Trébeurden (partie bretonnante des Côtes-du-Nord), ces monuments, principalement les dolmens, sont hantés par les gorriket, que quelques habitants prétendent même avoir vus... Ceux qui passent tard auprès de leurs demeures pressent le pas,

de peur de rencontrer une patrouille de ces petits hommes. » (Ernoul de la Chenelière, p. 28.)

« Les demeures des nains sont placées le plus souvent sous les dolmens, que l'on nomme presque partout *ty Corriked*. D'autres ont leurs habitations sous les menhirs. » (Le Men, p. 227 ; cf. aussi Souvestre, *Foyer breton* : les *Korils de Plaudren*.)

Jadis on racontait à Plévenon que des revenants sortaient la nuit du tumulus de Château-Serin. Comme il y avait eu autrefois dans le voisinage un couvent de moines qui ont laissé mauvaise réputation dans le pays, on supposait que c'étaient les moines qui venaient faire pénitence après leur mort.

(Conté en 1880 par Scolastique Durand, de Plévenon, âgée de soixante-douze ans.)

Le tumulus de Fontenay-le-Marmion était hanté par des revenants. (Cf. Amélie Bosquet, p. 192 ; cf. aussi, p. 188, 189, des menhirs et des dolmens hantés.)

« Il sort la nuit du tumulus de Créhen une femme tantôt blanche, tantôt revêtue d'un vêtement de brouillard, qui, des coups répétés de son battoir, fait retentir les rives de l'Arguenon, où elle va laver son linge. C'est une des croyances du pays, et on la retrouve dans toute la Bretagne. »

(Habasque, t. III, p. 188.)

En Berry, jadis une fée apparaissait au sommet de la motte de la Guerne, commune de Lunery, et les bergers qui en approchaient étaient poursuivis par un homme à longue barbe. (Cf. Martinet, p. 9 et 15.)

« Depuis longtemps les fées ont malheureusement disparu ; mais le monument (de la Roche aux Fées d'Essé) est resté. Dans les nuits, quand la bise souffle au dehors, on entend comme des plaintes dans la Roche aux Fées, et l'on dit que ce sont les morts qui reposent là qui appellent les fées protectrices, et que ces plaintes se renouvelleront jusqu'à ce qu'elles soient revenues. »

(*Le Collectionneur breton*, t. III, p. 55.)

Quelques paysans m'ont dit qu'ils croyaient que des *marquis* étaient enterrés sous ces pierres. (Marquis veut dire personnages ; à Pléneuf, on raconta à Habasque que c'étaient des *générals*.) Les tumuli, au nombre de cinq, que j'ai découverts à Meillac, Tinténiac et les environs, sont tous pour les paysans des lieux de repos.

(Communiqué par M. Bézier.)

Il y a à Créhen un tumulus dont la terre passe pour ne point diminuer, bien qu'on en ait pris maintes charretées pour construire les maisons du voisinage. La terre jaune qui le compose sert de mortier pour la maçonnerie.

(Conté en 1880 par Rose Renaud, de Saint-Cast, qui l'avait entendu dire à Créhen.)

On m'a raconté à Ercé que les pierres de Haute-Sève n'avaient pas toujours été aussi grosses que maintenant, et que jusqu'à une certaine

époque leur volume avait augmenté. Je n'ai pu savoir avec précision si mes conteurs voulaient spécialement parler des Roches piquées ou de la chaîne de gros blocs naturels qui traverse la forêt.

La croyance aux pierres qui poussent, mais cette fois s'appliquant spécialement aux mégalithes, existe en Berry. (Cf. Laisnel de la Salle, t. I, 112.)

En beaucoup d'endroits, on pense qu'il est dangereux de les détruire, parce que les esprits qui les ont construits ne manqueraient pas de se venger ; mais on n'y croit plus guère maintenant.

« Le tumulus de Château-Serin, en Plévenon, fut longtemps préservé de la destruction, parce que les fermiers prétendaient que la terre qui le composait eût fait périr leur récolte. Un préjugé semblable a fait conserver le tumulus de Pléneuf, sous lequel les voisins me dirent que des *générals* étaient enterrés. »

(Habasque, t. III, p. 87.)

« Lorsqu'on enleva un menhir pour le placer sur la tombe de Hyacinthe Langlois, à Rouen, toutes les bonnes femmes assaillirent les ouvriers de prédictions funestes. » (Amélie Bosquet, p. 186.)

Une sorte de crainte superstitieuse, dont je n'ai pu me faire expliquer la cause, fait qu'ils sont respectés par les paysans.

(Communiqué par M. Bézier.)

A Saint-Rémi-du-Plein, dans un champ qui se nomme aujourd'hui le Rocher ou les Rochers, il y avait une roche aux fées soutenue par quatre piliers. Quand on voulait ensemencer on portait le soir des galettes ou du pain, avec un peu de beurre, et le lendemain le champ était ensemencé. Lorsque le propriétaire du champ fit sauter ce rocher, on murmura beaucoup dans le pays.

(Conté par Joseph Legendre, jardinier, de Saint-Aubin-du-Cormier.)

Quand M. du Chatellier voulut, en 1879, explorer le tumulus de Run, près Tréfiagat, les habitants regardèrent ces fouilles d'un mauvais œil.

« Ce n'est pas sans peine que j'ai obtenu l'autorisation de fouiller ce tertre : les habitants du village craignaient les représailles des *Korrics*, race de nains doués d'un pouvoir surnaturel, et passant dans l'esprit de nos paysans bas-bretons pour être les constructeurs de nos monuments mégalithiques, quelque gigantesques qu'ils soient. Aujourd'hui encore, disent-ils, ils hantent, la nuit, les monuments qu'ils ont construits et savent se venger de ceux qui osent les violer.

« Depuis mon exploration, j'ai reçu les plaintes d'un des habitants du village de Run, qui me dit que, comme il l'avait prévu, les *chorriquet*, depuis que j'avais violé leur demeure, s'introduisaient la nuit dans son écurie, et, s'en prenant à ses chevaux, les malmenaient si bien, que le matin il les trouvait couverts de sueur. Depuis quelques jours cependant, ils semblaient leur laisser quelque répit, et cela parce qu'il avait appendu à l'une des poutres de son écurie un chapelet de coques d'œufs de poules, avec lesquels les chorriquet savent prendre grand plaisir à jouer. Je voulus lui faire comprendre que ses chevaux avaient probablement éprouvé quelque malaise dont ils étaient remis, et que

son chapelet de coques d'œufs n'y était pour rien. Peu convaincu, il me quitta en me prédisant que, une fois ou l'autre, j'aurais maille à partir avec ces malins esprits. » (*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, année 1879.)

« Sur le versant ouest de la vallée de Mont-Louvier en Louvigné-du-Désert, est un groupe de dix à douze blocs gigantesques de granit, connu sous le nom de *Roches Saint-Guillaume*, et que la nature a superposées sous l'aspect le plus pittoresque et le plus bizarre. Plusieurs portent des bassins et entailles de formes et grandeurs différentes. Dans le pays elles sont toutes désignées comme ayant appartenu à l'usage du saint qui, suivant la tradition, fit pendant quelque temps son séjour en cet endroit. L'une aurait été son douet (réservoir où on lave le linge), l'autre sa fontaine, une autre plus petite son écuelle ; deux autres se touchant seraient l'empreinte de ses genoux ; une entaille forme celle de sa modeste croix de bois. Enfin plusieurs autres de forme allongée seraient la marque des coins de ceux qui ont voulu essayer, mais toujours en vain, de fendre cette roche. On a aussi donné le nom de rues de Paradis, du Purgatoire et de l'Enfer, aux intervalles étroits qui séparent ces énormes blocs. On vous montre aussi l'endroit où couchait le saint. »

(Danjou de la Garenne, p. 49, 50.)

A Huelgoat (Finistère), on nomme *Ménage de la Vierge* deux pierres creusées régulièrement de plusieurs bassins. (Athenas., *Lycée armoricain*, t. VI, p. 385.) En Normandie, un mégalithe a servi de lit à saint Cenery. (Cf. A. Bosquet, p. 182.)

« A Pluzunet (Côtes-du-Nord), un roc légèrement creusé se nomme le lit de saint Idunet. C'était, dit-on, la couche commune du saint et de sa sœur sainte Dunnvel... Au chevet de ce prétendu lit, il y a une croix en pierre grossièrement travaillée. A trois kilomètres du bourg, une pierre affectant la forme d'un siége se nommait Chaise de saint Yves : un jour que le saint était fatigué, il s'assit dessus, et elle se ploya sous lui en forme de siége. » (Ernoul de la Chenelière, p. 34.)

Près de Jugon est un menhir qui descend, la nuit de Noël, boire dans la rivière de l'Arguenon. Un homme du pays, qui ne voulait pas croire que ce fût vrai, alla la nuit de Noël pour le voir ; mais jamais personne ne l'a revu.

(Conté en 1880 par Jeanne-Marie Chesnais, de Jugon, domestique.)

D'après une note des *Anciens Évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, t. III, p. 219, les fées jouent la nuit avec les mégalithes de la Brousse et vont les baigner dans les ruisseaux du voisinage.

« Sur le Mont-Louvier, en la commune de Louvigné-du-Désert, était une magnifique pierre branlante, aujourd'hui détruite. Elle était naturellement posée en équilibre si parfait, qu'un seul homme pouvait la faire osciller d'une manière

sensible. Tous les ans, disait-on, la nuit de Noël, pendant la messe de minuit, elle allait boire dans le ruisseau qui est au bord de la vallée, et remontait aussitôt se remettre à la place qu'elle venait de quitter. »

(Danjou de la Garenne, p. 49.)

« Dans le bois des Couardes, en Saint-Étienne en Coglès, se trouve un groupe naturel de blocs de granit, aussi imposant par sa masse que pittoresque par son aspect. L'un d'eux, qui a près de 3 mètres de haut sur une longueur plus considérable encore, est superposé à plus de 2 mètres au-dessus du sol sur trois autres blocs non moins énormes, ce qui donne à cet amas de rochers la fausse apparence d'un gigantesque dolmen. Tous les ans, dit-on, à Noël, quand les cloches sonnent la messe de minuit, la roche la plus élevée descend pour aller boire au ruisseau qui coule à ses pieds dans la vallée, puis elle remonte se replacer elle-même sur sa base. Mais malheur à qui se trouverait sur son passage ! Elle traverse l'espace avec la rapidité d'un clin d'œil ; son choc terrible serait inévitable. On serait *écraboui* (écrasé). »

(Danjou de la Garenne, p. 62-63.)

Le jour de Noël, à minuit, au premier chant du coq, on voit la pierre Corme, en Condé-sur-Laison, s'ébranler et descendre

vers la grande fontaine, située à quelque distance, pour s'y désaltérer. (Amélie Bosquet, p. 173.)

Le menhir de la Tièmblaye, en Saint-Samson, qui se nomme Pierre longue ou Tonnerai est rayé d'une barre blanchâtre en quartz, qui se détache très-visiblement sur le ton gris du granit. C'est, dit-on dans le pays, la marque d'un coup de fouet dont le diable cingla la pierre un jour qu'il était en colère.

« A Pluzunet il y avait naguère une roche à fleur de terre dans laquelle les gens croyaient reconnaître la trace d'un bâton et l'empreinte des pieds d'un cheval. La légende dit que le diable n'ayant pu réussir à faire saint Idunet offenser Dieu, disparut furieux, en imprimant ces marques sur le rocher. » (Ernoul de la Chenelière, p. 34.)

« A Saint-Étienne en Coglès, au sud du Rocher-Jacquot, sont deux allées couvertes ou Roches-aux-Fées à moitié ruinées, et il ne reste qu'une seule des pierres de recouvrement sur chacune d'elles ; les autres gisent à terre. Les diables viennent, dit-on, depuis fort longtemps, la nuit, essayer de remettre ces pierres en place ; mais ils n'ont jamais pu y réussir. On les entend chanter en dansant autour, mais sans qu'il soit possible de comprendre ce qu'ils disent. »

(Danjou, p. 64.)

D'autres dolmens, en divers pays, portent aussi le nom de Pierre au Diable, entre autres celle de Jambes, près Namur. (Cf. *Matér.*, t. V, p. 405.)

Sur un bloc recouvert de signes archaïques, situé à Dingé, les paysans voient l'empreinte d'une sangle, des griffes et des fesses du diable. Ils m'ont raconté que Satan s'étant mis dans l'esprit d'emporter cette pierre au Mont-Saint-Michel, l'avait sanglée et s'était arc-bouté pour la soulever; mais la sangle cassa, et c'est à l'effort qu'il fit pour la retenir que sont dues les empreintes de son derrière et de ses griffes.

(Communiqué par M. Bézier.)

L'île d'Herreu, la plus proche de celle de Besné (Loire-Inférieure), contient un grand nombre de rochers dont la surface est couverte de bassins et de cercles. Il y en a une entre autres que les habitants appellent *la Cuisine du Diable*; ils y voient les marmites, les poêlons, le lit où il couchait.

(P. Athenas, *Le Lycée armoricain*, t. VI, p. 383.)

TRÉSORS ENFOUIS

Presque tous les monuments préhistoriques passent pour renfermer des trésors ; il en est de même des gros blocs erratiques qui se trouvent dans les champs ou sur les landes.

Vers Ercé, on dit que les trésors qui sont enfouis dessous appartiennent au diable pendant

trente ans, et pendant trente ans aux hommes. Quand c'est la période du diable, il est inutile de fouiller dessous : on ne trouverait rien.

En Normandie, les trésors, au bout de cent ans, appartiennent au diable. (Cf. A. Bosquet, p. 141.)

Sous la Roche piquée de la forêt de Haute-Sève, il y a un trésor. Il y a bien longtemps de cela, des gens voulurent s'en emparer, et ils creusèrent au pied de la pierre ; mais à mesure qu'ils creusaient, la Roche piquée s'enfonçait plus avant, et on voyait sortir de dessous des crapauds noirs qui sautaient sur la terre et grossissaient à vue d'œil. On trouva de la cendre auprès.

(Conté par Françoise Dumont, d'Ercé.)

Le menhir de la Tiemblaye, en Saint-Samson, est incliné à 45 degrés environ ; on prétend qu'il doit cette position penchée aux fouilles pratiquées au pied pour découvrir le trésor qui s'y trouve caché.

On m'a conté à Dinan que lorsque les chercheurs de trésors eurent creusé à la base du monolithe, il sortit de la terre des flammes qui les forcèrent à interrompre leur travail.

On assure qu'à différentes époques on a fait des fouilles sous un menhir de la forêt de Brotonne, dit la *Pierre aux Houneux*, pour y découvrir un trésor ; mais à chaque fois d'effrayantes apparitions les firent discontinuer (A. Bosquet, p. 186) ; des

ouvriers qui avaient tenté d'enlever le trésor de Néaufle se virent entourés de flammes (cf. *ibid.*, p. 159).

« La tradition du pays veut qu'il y ait un trésor considérable sous un gros bloc de granit attenant au sol et creusé d'un bassin de 85 centimètres de diamètre sur 15 de profondeur, près la chapelle Saint-Eustache en Saint-Étienne-en-Coglès.

« La pierre de la Lande-du-Mont en Saint-Hilaire-des-Landes recouvre, suivant la tradition du pays, un trésor considérable. »

(Danjou, p. 61 et 67.)

Le beau menhir du *Perrain*, situé à la porte de Bain, est appelé par les habitants *Pierre longue*.

Tout près de lui sont deux immenses blocs de quartz qui ressemblent à des tombeaux. Les lapins du pays ont fait leurs garennes dessous. Les paysans, qui les nomment tables des fées, racontent qu'un trésor y est gardé par une *levrette blanche*, qui court toute la nuit sur la lande et s'amuse à jeter par terre les gens qu'elle rencontre. Tous vous diront l'avoir vue.

(Communiqué par M. A. Orain.)

En Berry rôde aussi, autour des étables, et non dans le voisinage des mégalithes, une levrette blanche (Laisnel de la Salle, t. I, 176) ; en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 150), certains trésors sont gardés par des chiens noirs.

« Les débris d'une grotte aux fées, à un kilomètre de Plurien, couvrent des richesses incalcu-

lables. Mais pour les posséder, il faudrait, lors de la pleine lune, se présenter à minuit sonnant devant la grotte enchantée, et rompre la chaîne de lutins grimaçants qui l'environnent. Une nuit, un laboureur, mécontent de son sort, passait près de la grotte ; il vit sortir de la terre un être à forme humaine, tenant dans chacune de ses mains un flambeau d'où s'échappait une lumière semblable aux flammes d'une fournaise ardente. Cette apparition avait les proportions d'un géant ; de sa voix lugubre elle dit au laboureur : « Si tu veux en finir avec cette vie de misère, suis-moi. » L'imprudent suivit le fantôme, et depuis on ne l'a plus revu. C'est une histoire que les gens de Plurien racontent pendant les soirées d'hiver. »

(B. Jollivet, p. 319.)

Presque partout les paysans croient à l'existence de trésors enfouis sous les menhirs ; certains recouvrent des barriques d'argent, à Meillac (Ille-et-Vilaine) par exemple ; mais ils savent de leurs pères que la pierre doit se renverser sur le sacrilége, et ils la respectent. On m'a toutefois assuré que certains paysans, la nuit, ont essayé des fouilles, à Meillac notamment.

(Communiqué par M. Bézier.)

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 145), celui qui touche un trésor le premier meurt.

« A Pordic trois barriques d'or sont, d'après les gens du pays, enfouies sous le dolmen de la Table-Margot. On essaya, il y a quarante ans, d'après le conseil d'une bohémienne, de soulever avec des pinces et des pioches la pierre sous laquelle est caché le trésor; mais les prescriptions de l'Égyptienne n'avaient pas été exactement suivies; aussi la pierre retomba-t-elle chaque fois qu'on voulut la relever, ce qui obligea de renoncer à l'entreprise. »

(Habasque, t. III, p. 16.)

« Des femmes du village, près de la Roche-aux-Fées de la fontaine Cadio, en Plédran, nous dirent que des trésors y étaient cachés, et que celui qui serait assez heureux pour y jeter quelque chose de bénit à l'instant où ils sont étalés en deviendrait l'heureux possesseur. »

(Habasque, t. II, p. 364.)

« On dit que la Roche-Longue (près Quintin) foule des trésors, et que les esprits viennent pendant la nuit danser en rond tout à l'entour. »

(Baron Dutaya, *Brocéliande*, p. 246.)

Sous Crokélien, en la commune du Gouray, où sont des Roches-aux-Fées (un dolmen), il y a une barrique d'argent; mais elle ne se découvre que le jour de Pâques, et on ne peut l'avoir que si on garde le silence pendant qu'on est à l'ôter.

Un jour, des hommes du Gouray avaient saisi la barrique avec des cordes, et elle commençait à sortir, lorsque l'un d'eux dit à ses camarades : — Tiens bien, je l'avons. Aussitôt la barrique disparut.

(Conté en 1881, par J. M. Comault, du Gouray.)

En Berry, les monuments mégalithiques recouvrent aussi des trésors : ainsi le monolithe de la Pierre à la femme protége un immense trésor qui ne s'ouvre que le dimanche des Rameaux, et seulement pendant le moment qui sépare le retour de la procession à l'église des trois coups frappés à la porte. (Cf. Martinet, p. 7-8 ; Laisnel de la Salle, t. I, 112.) Ailleurs c'est pendant la nuit de Noël que les pierres changent de place. (Cf. Martinet, p. 12-13.)

On retrouve en Normandie la même croyance aux trésors enfouis sous les mégalithes. (Cf. A. Bosquet, p. 178, 181, 182, 186, 189.)

L'un des deux menhirs aujourd'hui renversés qui se trouvaient au sommet du bois de Mont-Beleux (cf. Belen, Tombelaine, etc.) recouvrait un trésor considérable. « Tous les ans, pendant la nuit de Noël, un merle vient la soulever et découvre le trésor. Mais malheur à l'imprudent que la cupidité pousserait à chercher à s'en saisir ! Il n'en aurait pas le temps et périrait écrasé par l'énorme poids de la pierre qui s'abattrait sur sa tête. »

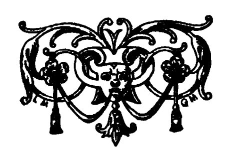
(Danjou de la Garenne, p. 46.)

En Eure-et-Loir existe la croyance que la Pierre qui vire de Brunay-le-Gillon met à découvert un trésor pendant la généalo-

gie de l'évangile de Noël. (Cf. Morin, *Le prêtre et le sorcier*, p. 10.)

« On voit à Noyal-Pontivy un peulvan large d'environ 1m 60 à 2 mètres, et haut de 5 mètres, et plus étroit à sa base qu'à son sommet. On dit dans le pays que, la veille de la nuit de Noël, il se met en marche et va *boire au Blavet*. En ce moment on pourrait enlever le trésor qui est caché sous cette énorme masse ; mais comme le peulvan retomberait sur celui qui ne serait pas en parfait état de grâce, nul ne s'aventure à tenter d'enlever cette riche proie. » (Ogée, art. *Noyal-Pontivy*.)

Cf. aussi Souvestre, le *Foyer breton*, conte des *Pierres de Plouhinec* qui vont boire à la rivière d'Intel et laissent à découvert leurs trésors.





CHAPITRE II

LE CULTE DES PIERRES, DES ARBRES ET DES FONTAINES

Au moment où le christianisme s'introduisit en Gaule, le culte des pierres, des arbres et des fontaines y était florissant. Les apôtres de la nouvelle religion, dès qu'ils eurent un nombre respectable d'adhérents, essayèrent de détruire les pratiques qui rappelaient le culte qu'ils voulaient remplacer. De l'an 452, date du deuxième concile d'Arles, à l'an 658, concile de Nantes, nombre d'assemblées ecclésiastiques s'occupèrent de la question. Les évêques dans leurs lettres et leurs mandements, Carloman, Pépin, Charlemagne dans leurs capitulaires, joignirent leurs efforts à ceux des conciles (1). Mais

(1) Le texte de ces conciles, les lettres des évêques et les Ca-

les pratiques superstitieuses des cultes ont souvent la vie plus dure que les religions elles-mêmes, à qui elles survivent fréquemment, et de nos jours encore, plus de quinze siècles après l'établissement du christianisme dans les Gaules, l'idolâtrie des pierres, des arbres et des fontaines subsiste encore. Si le culte qu'on leur rend est limité à quelques pierres, à des fontaines, à un petit nombre d'arbres, s'il va s'affaiblissant peu à peu, il est possible d'en retrouver des vestiges notables, et plus fréquemment qu'on ne croit.

Le docteur Fouquet, qui avait étudié les superstitions du Morbihan, écrivait en 1853 : « De nos jours même, où nous devrions tous être éclairés par les progrès de la raison et les lumières de la foi, ne comptons-nous pas parmi nous bien des adorateurs des fontaines et des pierres ? » (*Des monuments celtiques*, p. 11.)

Les manifestations de ce culte sont presque toujours clandestines, à moins qu'elles ne soient revêtues d'un vernis chrétien, et les paysans n'en parlent pas volontiers. Ce n'est en quelque sorte que par surprise ou par des interrogations détour-

pitulaires sont donnés *in extenso* dans l'appendice que M. Danjou de la Garenne a mis à la suite de son excellent travail : *Statistique des monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères* (Mém. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. II, p. 71-83).

nées que l'on parvient à obtenir d'eux quelques renseignements.

On trouvera ci-après les faits que j'ai pu recueillir personnellement, et ceux que d'autres avant moi avaient empruntés aux traditions orales.





§ I. — CULTE DES PIERRES

J'AI cru pendant assez longtemps que ce culte n'existait plus qu'en Basse-Bretagne; mais cela tenait seulement à son caractère clandestin. Ainsi qu'on pourra le constater par ce qui suit, il en subsiste des vestiges notables, même en pays gallot, et je suis sans doute loin d'être complet à ce sujet.

A Roche-Marie, près Saint-Aubin-du-Cormier, est une allée couverte où jadis les filles qui étaient amoureuses allaient se frotter; elles avaient ensuite plus de chance pour se marier avec leurs amoureux.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, qui tient ce fait d'un bonhomme Martinais, de Saint-Aubin-du-Cormier, âgé de quatre-vingts ans.)

En Plouër, non loin du Pont-Hay, et près de la route de Plouër à Pleslin, se trouve la Roche de Lesmon; elle est sur un tertre où se voient parmi les ronces d'autres rochers bruts en quartz blanc.

Les filles ont été de tout temps « s'érusser (se laisser glisser) à cu nu » sur la plus haute pierre,

qui est un énorme bloc de quartz blanc en forme de pyramide arrondie, d'où l'on a une vue superbe sur toute la vallée de la Rance. De là on aperçoit même le mont Saint-Michel.

Cette roche est bien polie, surtout du côté où l'on *s'érusse*. On prétend que ce sont les filles de Plouër qui, en se laissant glisser, ont opéré le polissage. Maintenant encore, lorsqu'une fille veut savoir si elle se mariera dans l'année, elle se laisse « érusser à cu nu, » et si elle arrive au bas sans s'écorcher, elle est assurée de trouver bientôt un mari.

(Communiqué par M. Jean Even, de Dinan.)

« La partie plane et inclinée d'une pierre dite le *Faix du Diable*, en Mellé, est usée par toutes les jeunes filles qui, de temps immémorial, sont venues s'y *écrier* (glisser dessus). Cela, dit-on, porte chance pour aider à se marier. »

(Danjou de la Garenne, p. 57.)

« La Roche *Écriante* (glissante), en la commune de Montault, est une masse unie et polie, inclinée de 45 à 50 degrés vers le sud-ouest, et qui, sur un parcours de 5 mètres environ, offre en trois endroits différents la trace évidente des sillons qu'y a creusés depuis bien des siècles l'innombrable quantité de personnes qui sont allées *écrier*. Une jeune fille songe-t-elle à se marier? Elle

va furtivement s'asseoir sur le sommet de la Pierre Écriante, puis, accroupie et se laissant emporter, elle s'abandonne à la pente, glissant rapidement jusqu'au bas. Elle dépose ensuite sur la pierre un petit morceau d'étoffe ou de ruban, puis se retire le cœur content, mais craignant bien d'être aperçue, car la pierre seule doit savoir le secret de son cœur, et l'année ne s'écoulera point avant que les cierges de la paroisse ne s'allument pour son mariage. »

(Danjou, p. 58.)

« A Saint Georges-de-Reintembault, dans le bois Mignot, on voit une pierre énorme formant un plan incliné de 6 mètres de long, et connue sous le nom de *Roche-Écriante*. Les jeunes filles vont se laisser glisser sur cette pierre de granit, qui en est usée par ce long frottement. On a dès lors une chance heureuse pour se marier vite. »

(Danjou, p. 59.)

A la Tiemblaye, en Saint-Samson, près Dinan, est un des plus beaux menhirs du pays ; on prétend dans le voisinage que si on peut grimper au haut, on se marie dans l'année.

Une croyance semblable existe en Normandie ; à Colombiers, il faut monter sur la pierre, y déposer une pièce de monnaie et sauter du haut en bas. Il y a aux environs de Bayeux deux autres pierres qui sont l'objet de vœux du même genre. (Amélie Bosquet, p. 176.)

« M. de Montbret, membre de l'Institut, ayant visité en 1820 un dolmen près de Guérande, trouva dans les fentes de cette pierre des flocons de laine de couleur rose liés avec du clinquant. On lui dit dans le pays que ces objets avaient été confiés à la pierre par des jeunes filles, dans l'espoir d'obtenir la faveur d'être mariées dans l'année, et que ces dépôts se faisaient toujours en cachette des curés. »

(De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. I, p. 120.)

De là aussi vient par survivance l'usage qui existe encore en quelques pays de se frotter aux statues des saints qui ont hérité de certaines attributions des monuments préhistoriques.

J'ai entendu dire que des femmes, pour avoir des enfants, allaient se frotter à certains saints en pierre ou en bois, placés dans la campagne ; mais je ne l'ai jamais ouï dire pour les monuments mégalithiques.

(Communiqué par M. A. Orain.)

Jadis les mariées allaient danser le jour de leurs noces sur la Pierre à la Mariée de Graçay. (Cf. Martinet, p. 14.) Dans les Pyrénées, plusieurs pierres sont l'objet d'un culte de la part des femmes, qui leur demandaient la fécondité. (*Bulletins de la Société d'anthrop.*, 3[e] série, t. II, p. 167-168.)

Naguère encore, plusieurs mégalithes du Finistère étaient entourés de pratiques superstitieuses. (Cf. Fréminville, p. 179.)

En 1880 a encore eu lieu autour d'un menhir, non loin de Carnac, une cérémonie singulière. Des gens, mariés depuis plu-

sieurs années, et qui n'avaient point d'enfants, se rendirent auprès du monolithe au moment de la pleine lune. Ils se dépouillèrent de leurs vêtements, et le mari tournant autour du menhir, poursuivit la femme jusqu'au moment où elle se rendit. Les parents faisaient le guet aux environs pour empêcher les profanes de venir troubler cette cérémonie qui, paraît-il, a lieu quelquefois encore. (Communiqué par M. de Mortillet.)

En 1874, le jour de l'assemblée de Saint-Samson en Landunnevez, j'ai vu des hommes se frotter à un menhir dont une partie était usée; ils agissaient ainsi pour obtenir de la force.

En pays gallot, je ne connais pas de mégalithe auquel on se frotte pour avoir de la force ; mais en certains endroits existe une coutume qui vraisemblablement en dérive : c'est celle de faire marcher les enfants sur la tombe de personnages réputés bienheureux. A Saint-Caradec, les mères viennent exercer leurs enfants à marcher sur la tombe de Guillaume Coquil, recteur, mort en odeur de sainteté en 1749. La même coutume existe en pays bretonnant à Lanloup, où l'on fait marcher les jeunes enfants sur le tombeau de saint Mélar ou Méloir (cf. Jollivet, t. I, 362) ; à Tressigneaux, près Lanvollon, et en nombre d'autres lieux.

« A Pluzunet, dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord, les mères de famille qui ont des enfants faibles vont les rouler dans le lit de saint Idunet (c'est une pierre, vraisemblablement naturelle, dont le dessus est légèrement creusé) et les y fouetter avec un balai de genêt dont elles se servent ensuite pour balayer la pierre. Elles sont convaincues que les enfants

ainsi traités prennent de la force pour marcher seuls. » (Ernoul de la Chenelière, p. 34.) Cf. aussi Aymard. *Notes sur les roches à bassins de la Haute-Loire*. Annales de la Société d'agriculture du Puy, 1859, p. 346, 347 et suiv. Il s'agit de monuments préhistoriques qui ont été placés sous l'invocation de saints, et où l'on porte les enfants infirmes.

« On voit sur les hauteurs, proche le village de la Retaudière, commune de Combourtillé, un bloc de grès assez considérable auquel se rattache une tradition bizarre qui doit être fort ancienne. Les maris malheureux y vont, dit-on, la nuit, payer un certain tribut. Cette singulière légende a sans doute été inventée afin de tourner en dérision ceux qui pratiquaient jadis un culte nocturne à cette espèce de pierre. Une modeste croix est placée auprès. »

(Danjou de la Garenne, p. 47.)

De toutes les superstitions qui se rattachent aux mégalithes, celle des *pierres à tonnerre*, ou *roches de tonnerre*, est la mieux conservée, bien qu'elle ait une tendance à s'effacer.

Sous le nom de pierres à tonnerre on comprend en pays gallot les haches ou les couteaux polis de main d'homme, et aussi certains cailloux ronds ou oblongs qu'on trouve dans les champs, et que les paysans croient être tombés du ciel au moment des orages.

Avec les toutes petites pierres à tonnerre, on

fait des colliers qu'on suspend au cou des enfants ; cela les préserve des maladies de l'enfance, et en particulier de la râche et du mal d'yeux. Ce collier porte le nom de chapelet de saint François, et vers 1843 on s'en servait encore aux environs de Bécherel, dans la commune des Iffs.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, originaire des Iffs.)

Une note de M. de Closmadeuc parle d'une amulette du Morbihan assez semblable, mais qui semble purement païenne. « Le *gougad-patereu*, en usage anciennement dans quelques paroisses du centre du Morbihan, est un collier-talisman composé de grains de diverses matières, au nombre desquels dominent les grains d'ambre jaune et les pierres polies ; l'usage s'en perd chaque jour... Tout porte à croire que les gougad-patereu ont succédé aux colliers de pierres de couleur que l'on a exhumés récemment des tombeaux dits celtiques. »

(*Revue archéologique*, décembre 1865, p. 433-37.)

Mais la propriété la plus reconnue de ces pierres est, ainsi que leur nom l'indique, de préserver de la foudre. Cette superstition se retrouve à peu près dans le monde entier.

Cf. *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, t. I, p. 137 (Espagne, Italie, Brésil, Java, Malaisie), 221 (Écosse) ; t. II, p. 93 (Puy-de-Dôme), 131 (Saône-et-Loire), 153 et 268 (Aveyron), etc.

Voici ce que j'ai pu recueillir jusqu'à présent, en Haute-Bretagne, sur les pierres à tonnerre :

En mettant dans son chapeau ou dans sa poche des pierres de tonnerre, on n'a rien à craindre pendant les orages. Les pierres à tonnerre ne peuvent s'entre-souffrir, et celle qui se trouverait dans le nuage tomberait à côté.

(Conté par J. Legendre, de Saint-Brieuc des Iffs, en 1880.)

Jadis il y avait beaucoup de gens qui mettaient des pierres à tonnerre dans leurs poches quand le temps était à l'orage ; et s'il tonnait, ils récitaient une oraison en l'honneur de la pierre. En voici une qui parfois se dit encore :

Pierre, pierre,
Garde-moi du tonnerre. (S.-C.) (1).

Ailleurs, voici ce qu'on dit :

Sainte Barbe, sainte Fleur,
A la croix de mon Sauveur,
Quand le tonnerre grondera,
Sainte Barbe me gardera ;
Par la vertu de cette pierre,
Que je sois gardé du tonnerre. (E.)

Cette prière, qui tombe en désuétude, présente deux faits assez curieux : sainte Fleur, c'est vrai-

(1) Abréviations : S.-C. Saint-Cast ; M. Matignon ; D. Dinan ; P. Penguily ; S.-D. Saint-Donan ; T. Tréveneuc (Côtes-du-Nord) ; E. Ercé près Liffré (Ille-et-Vilaine).

semblablement l'épine blanche, — qui passe pour préserver du tonnerre, — et qui peu à peu sera devenue une sainte. La fin, qui se récite en ayant sur soi une pierre à tonnerre, montre une superstition préhistorique soudée à une prière catholique.

On met des pierres à tonnerre sur les fenêtres des maisons ou dans un trou du mur, pour préserver les habitants du tonnerre. (E.)

Jadis on plaçait des pierres à tonnerre dans les fondations des maisons et même des églises; c'était pour préserver ces édifices du tonnerre. En démolissant, il y a quelques années, l'église de Trévron, près Dinan, on trouva une hache en diorite. Dans les murs de l'ancienne école mutuelle, qui datait du XVIIIe siècle, on trouva une pointe en quartzite non polie, du type de la Ganterie, en Saint-Hélen; en 1880, en démolissant une maison, aussi à Dinan, on a trouvé dans les fondations une pointe en quartzite du même type.

Je ne connais pas d'exemple contemporain de pierre mise dans la maçonnerie des édifices pour les préserver de la foudre; mais je ne serais pas surpris cependant que cela se fasse encore.

Cartailhac, l'*Age de pierre*, p. 73, parle d'une découverte faite par un archéologue de Bordeaux, M. de Chasteigner, qui trouva de nombreux silex polis « en faisant quelques fouilles sous le seuil de plusieurs métairies en reconstruction dans la vallée inférieure de la Garonne. »

Une note de M. Desaivre, dans Souché, p. 17, rapporte, sans

doute d'après des observations personnelles ou communiquées, qu'en Bretagne on rencontre souvent des haches celtiques dans les fondations des maisons; on croit qu'elles y ont été mises pour détourner la foudre.

D'autres usages, qui dérivent vraisemblablement des croyances relatives aux pierres protectrices, subsistent encore. Dans le fond des charniers à lard, on met un clou pour empêcher le lard de tourner. On place aussi un clou dans le fond du nid des oiseaux, pour que l'orage ne puisse leur nuire. (E., D.)

Jusqu'à présent, je n'ai rien recueilli au sujet des pointes en silex ou en quartzite taillées par éclatement, qui sont pourtant assez communes en certains pays de la Haute-Bretagne. Elles ne portent pas de noms particuliers, et les paysans auxquels j'ai demandé si on les appelait, comme en Angleterre, *flèches des fées*, m'ont répondu qu'ils ne les avaient jamais ouï nommer ainsi.

Sur le culte des pierres en général, on trouvera de curieux renseignements dans Cartailhac, l'*Age de pierre*; Jolly, l'*Homme avant les métaux*; Evans, les *Ages de la pierre*; Tylor, *Civilisation primitive*, etc.

On peut aussi consulter, outre les ouvrages cités et ceux auxquels j'ai fait des références, les monographies suivantes : Sacaze, *Le culte des pierres dans le pays de Luchon*, Association française, 7e session, p. 900 et suiv.; Bleicher et Faudel, *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*, Colmar, 1878, p. 83 et suiv., et le précieux recueil intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, publié par MM. de Mortillet, Cartailhac et Chantre.

§ II. — CULTE DES ARBRES

Il est moins répandu et moins caractérisé que celui des pierres ; il y a pourtant en pays gallot plusieurs arbres qui sont vénérés : les uns sont ornés d'une statuette de la Vierge ou des saints ; d'autres n'ont aucun emblême chrétien.

Auprès d'une fontaine dédiée à saint Roux, et qui est située dans la forêt de Rennes, s'élevait jadis un chêne séculaire. Il fut abattu ; mais celui qui le jeta par terre eut toujours depuis un tremblement dans les membres : c'était *un arbre qu'on ne devait pas abattre.*

(Conté en 1880 par Zoé Ledy, d'Ercé.)

« Le chêne au Vendeur, encore existant dans la forêt de Caulon, en Brocéliande, fut longtemps témoin des ventes, comme ses prédécesseurs étaient témoins des sacrifices. Ce grand arbre est un objet de vénération. » (Baron Dutaya, *Brocéliande*, p. 14.) En 1867, il a été incendié en partie.

« Dans la forêt de Gâvre se voit aussi le chêne

au Duc, arbre vénéré, qui passe pour être âgé de douze siècles. » (Joanne.)

« Près du village de Mont-Fromerie, en la Chapelle-Janson, l'on voyait encore, il y a peu d'années, un chêne d'une très-grande vieillesse, à en juger par sa tête chauve et le volume de son tronc entièrement creux. Il était connu sous le nom de *Chêne des Prières*, et l'on y venait de fort loin en pèlerinage, pour tâcher de recouvrer la santé. Il était surtout réputé pour guérir les fièvres. Pour cela il suffisait de lui enlever un petit morceau de son écorce rugueuse, et, après y avoir tracé une croix, y faire dévotement une prière. Il est enfin tombé de vétusté. Cette vénération pour les arbres, reste de l'ancien culte, s'est encore conservée dans le pays. Pour détourner les fidèles de cette idolâtrie, les ministres de l'Évangile les avaient sanctifiés en y plaçant les images des saints, et l'on voit encore fréquemment, aux environs de Fougères, clouée dans une sorte de niche sur le tronc des vieux chênes, une statue de la sainte Vierge. »

(Danjou de la Garenne, p. 42.)

« Sur le Tertre-Alix, près du bois de Monthorin, en Louvigné-du-Désert, est un petit oratoire qu'ombrage un chêne séculaire, en vénération pour guérir les fièvres. Pour cela il suffit de pren-

dre un morceau de son écorce. Aussi, se trouve-t-elle constamment couverte de ces sortes de mutilations. Non loin de là est une roche hantée par les fées. »

(Danjou de la Garenne, p. 55.)

« Dans la commune de Saint-Pern, près Bécherel (Ille-et-Vilaine), il existe, non loin des ruines du château de Ligouyer, un arbre antique qui attire les jeunes filles, auxquelles le seul contact de son écorce a la vertu de procurer des maris. »

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

« La chapelle du Tertre-Alix, à l'entrée du bois de Monthorin, en Louvigné-du-Désert, doit remonter à une très-haute antiquité, si l'on en juge par le tronc du vieux chêne auquel elle est adossée. S'il faut en croire la tradition, un seigneur du pays, nommé Alix, aurait, dans une partie de chasse, tué involontairement un de ses amis. Dans son désespoir, il se serait adressé à un saint ermite qui habitait la forêt de Fougères, et qui lui aurait donné le conseil de se retirer du monde, et de passer le reste de ses jours dans la retraite. D'après ce conseil, Alix aurait fait construire le petit oratoire dont nous parlons au pied du dernier chêne de la forêt, et aurait vécu jusqu'à sa mort dans les exercices de la prière et de la pénitence.

« L'écorce de ce chêne est réputée dans les campagnes comme étant douée d'une grande vertu fébrifuge, et c'est à cette croyance que cet arbre, plusieurs fois séculaire, est redevable des nombreuses mutilations dont il porte les traces. »

(Maupillé, *Notice sur Louvigné (Mém. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XI.)

Cf. sur les arbres populaires en Normandie : A. Bosquet, p. 197 ; en Berry, cf. Laisnel de la Salle, I, 162 ; vieil orme hanté, p. 163.

Le chêne *rosé* de la forêt de Loudéac était placé au milieu d'un carrefour où avaient lieu des rendez-vous de chasse.

Un jour un jeune homme des environs de la forêt promit à une jeune fille de l'épouser et de lui faire cadeau d'une paire de beaux souliers si elle consentait à aller à minuit crier quelque chose sous le chêne rosé. La jeune fille, qui n'était pas peureuse et avait sans doute envie de se marier, alla au carrefour. Le lendemain, au pied du chêne rosé, on trouva sa coiffe tachée d'une goutte de sang et sa paire de sabots. Depuis, on ne l'a jamais revue ; mais on assure que parfois, en plein midi, on entend sortir du chêne une voix qui crie :

Rends-moi mes souliers !
Rends-moi mes souliers !

(Communiqué par M. E. Hamonic.)

Au village de la Lande, près Saints ou Sains, canton de Pleine-Fougères, à quatre kilomètres de la mer, se voient deux arbres de la liberté plantés en 1789. Ces deux superbes chênes, soignés depuis cette époque mémorable par la famille Drouin, sont sous la garde des habitants du village. L'étranger qui toucherait à ces chênes, sacrés pour tous les habitants de ce village, aurait assurément à s'en repentir. Quand, dans les temps d'élections, des jeunes gens viennent demander aux frères Drouin ce qu'ils doivent voter. — Regardez les chênes! leur est-il répondu. Ils savent ce que cela veut dire, et ils votent bien.

Lorsque nous fûmes les visiter, un habitant du pays nous disait : La Lande de Montamblet, où sont les chênes, est un lieu vénéré des républicains du pays et des environs ; on va là s'asseoir à l'ombre de leurs grandes branches, causer des affaires de la France, de nos pères de 1789 ; on se serre cordialement la main avant de se séparer en se disant : N'oublions jamais les chênes!

(Lettre écrite en 1876 par M. A. Grout, de Saint-Malo.)

Je ne connais pas d'autre exemple d'arbre de la liberté qui soit en Haute-Bretagne l'objet d'une sorte de culte. Celui-ci m'a paru intéressant à noter.

Quelques arbres passent pour avoir des vertus curatives ou prophylactiques, non à cause de leur

grosseur ou de leur ancienneté, mais simplement en raison de leur espèce.

Parmi ces derniers, on peut placer en première ligne l'épine blanche. Elle préserve de la foudre, et l'on prétend que lorsqu'il tonne il faut se réfugier dessous. Elle doit, dit-on, ce privilége à l'honneur qu'elle a eu de fournir la couronne d'épines dont fut couronné Jésus. (S.-C., E.)

Quand les vaches ont des pourritures aux pieds, il faut les conduire, avant le lever du soleil, devant une épine blanche. Une de mes fermières m'assurait dernièrement que cela seul avait guéri ses vaches, qui auparavant avaient sans succès été médicamentées de toutes les façons. (Plénée-Jugon.)

Les colliers de chêne mis au cou des vaches les préservent de la *cocotte*. (E.)

Le sureau préserve des maléfices. (E., S.-C.)

Quand un enfant est faible, on prend des feuilles de bouleau ; on les met à dessécher dans le four, puis on les place dans le berceau de l'enfant, qui ne tarde pas à reprendre des forces. (E.)

Le gui qui croît sur l'épine blanche fait passer la fièvre ; le gui mélangé à la nourriture des chèvres et des vaches leur fait donner du lait. (E.)

Cf. Pline, cité par Gaidoz, *le Gui*, p. 8.

Vers Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Pler-

guer, etc., l'épine blanche, quand elle se présente isolée et au bord d'un chemin, est l'objet d'une sorte de culte superstitieux. J'ai vu dans mon enfance des paysans dont la vache ou le cheval boitait accidentellement, ou par une cause quelconque, tailler dans le chemin le « pas » de la bête, enlever la motte et la déposer sans la rompre dans l'épine. Ils étaient convaincus que l'animal serait guéri avant que la motte fût séchée, ou dissoute par le vent, ou décomposée par la pluie, de manière à tomber d'elle-même. Je ne les ai point vus recourir à ce procédé pour la guérison des personnes.

(Communiqué par M. B. Robidou.)





§ III. — CULTE DES FONTAINES

Beaucoup de fontaines sont l'objet d'un culte superstitieux qui vraisemblablement a succédé à un culte plus ancien.

« De l'usage que les druides faisaient de l'eau des différentes sources est venu le culte que les Bretons ont si longtemps rendu aux fontaines... Lors de l'établissement du christianisme, les prêtres les consacrèrent à Dieu, sous l'invocation de la Vierge ou de quelque saint, afin que ces hommes grossiers, frappés par ces effigies, s'accoutumassent insensiblement à rendre à Dieu et à ses saints l'hommage qu'ils adressaient auparavant aux fontaines elles-mêmes. Telle est l'origine des niches pratiquées dans la maçonnerie de presque toutes les fontaines, niches dans lesquelles on a placé la statue du saint qui donne son nom à la source. C'est pour parvenir au même but que le clergé fit ériger à la même époque des chapelles dans les lieux consacrés à la religion ou au culte... Quoi qu'il en soit, les paysans bretons (et gallots) ont encore à présent une grande vénération pour certaines fontaines. »

(Habasque, t. I, p. 17.)

A Saint-Germain-de-la-Mer, en la commune de Matignon, est une fontaine où on lave les enfants pour les préserver des tranchées.

A Saint-Jean-Pierre-Fixte est une fontaine objet d'un culte analogue.

(Joanne, p. 298; A. S. Morin, p. 18-20.)

Dans celle de Saint-David, en Landébia, près Plancoët, on plonge les jeunes enfants pour leur donner des forces. « A Radenac (Morbihan français) est la fontaine de Saint-Armel; on y porte les enfants qui commencent à marcher, afin que, par la vertu de ses eaux, ils obtiennent de se tenir solidement debout. »

(Ogée, art. *Radenac.*)

En la commune de Gausson (Côtes-du-Nord) est une fontaine dédiée à saint Nicolas; on y plonge les enfants qui ne marchent pas de bonne heure.

Cf. des usages analogues en Eure-et-Loir (A. S. Morin, *le Prêtre*, p. 17).

En sortant de Baud par la route de Rennes, à gauche, on trouve une fontaine où les pèlerins, après avoir adressé leurs prières à Notre-Dame-de-Clarté, vont se laver les yeux. Ils boivent ensuite un peu de l'eau de cette fontaine, puis s'en jettent dans les manches. Un peu plus loin, à droite, est une autre fontaine dédiée à saint Mamers. Les mères vont y faire tremper les chemises et les vêtements de leurs enfants, quand ils ont des coliques. Enfin, au milieu de la chapelle Saint-Adrien, il y a un trou dans lequel sont plusieurs cailloux. Pendant

toute la journée de la fête patronale, les femmes vont se frotter le ventre avec ces cailloux, puis vont boire de l'eau d'une fontaine voisine. Cette cérémonie a pour but de les garantir de la colique. (Ogée, 2ᵉ édit.)

« Tout près du bourg de la Chapelle-Janson coule une fontaine d'une eau pure et limpide, qui sans doute a dû avoir été l'objet d'un culte particulier. Elle est encore renommée par mille précieuses qualités. Elle porte le nom de saint Lezin, patron de la paroisse. N'y peut-on pas voir aussi un vestige du culte des fontaines? »

(Danjou de la Garenne, p. 43.)

Commune de Chevaigné, canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrondissement de Rennes, au village de la Cabochais, existe une fontaine sous l'invocation de saint Morand, je crois (les paysans disent saint Mâron). Ses eaux guérissent de la fièvre; mais on doit s'y rendre à jeun, et sans parler. Il y a une vingtaine d'années à peine, on y jetait encore de la menue monnaie, des *liards* ou des centimes. Aujourd'hui, on a placé un tronc pour recevoir les offrandes des pèlerins.

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

Dans l'Yonne (cf. Salmon, *Dict. archéologique de l'Yonne*, p. 257, 278) existent encore des fontaines qui sont l'objet d'un culte, et M. Martinet, le *Berry préhistorique*, a relevé en ce pays près de cinquante fontaines sacrées.

« A la chapelle de Notre-Dame-de-Gavrain, en

Renac, est une fontaine, but de pèlerinage pour les fiévreux. »

(Guillotin de Corson.)

« Sur les bords de la forêt de Brocéliande, dans le voisinage de Gaël, saint Méen fit jaillir du sein d'une terre aride la source miraculeuse encore aujourd'hui vénérée. Elle est d'un grand renom pour la guérison d'une lèpre qui couvre la tête des enfants au berceau. »

(Baron Dutaya, *Brocéliande*, p. 64.)

A Gaël est une fontaine (je ne sais si c'est la même) dont l'eau guérit de la rage.

« A Loutehel, la fontaine de Saint-Armel est très-vénérée ; les habitants prétendent que c'est le saint qui fit jaillir cette fontaine. »

(Guillotin de Corson, *Soc. ant. d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 94.)

« A une époque qui n'est pas connue, les moines de Saint-Melaine de Rennes fondèrent, auprès d'une source d'eau vive, un oratoire sous l'invocation de saint Avit, abbé de Micy, près Orléans, mort vers 530. On rapporte que saint Avit, pendant sa vie, avait rendu la parole à un enfant qui était devenu muet. La statue, et peut-être quelques-unes de ses reliques placées dans cet endroit, firent bientôt naître un pèlerinage. De tous les alentours on apporta les enfants qui avaient quelques infirmités, pour les présenter au

saint. Depuis ce temps, ce pèlerinage a continué, et aujourd'hui il est encore dans toute sa vigueur. Il a lieu le lundi de la Pentecôte. La statue du saint était jadis exposée auprès de la fontaine; mais cet usage a cessé, et aujourd'hui le pèlerinage a lieu dans l'église. »

(Ogée, art. l'*Hermitage*.)

La fontaine de Saint-Évent en La Malhoure, canton de Lamballe, passe pour guérir de la colique et de la teigne; au-dessus de la fontaine sont suspendues comme *ex-voto* plusieurs bonnets d'enfants qui ont été guéris par la vertu de ses eaux.

« A Saint-Aignan et dans les environs, quand une personne est malade de la teigne, on ne lui fait prendre que des aliments trempés dans les eaux du lac de Grandlieu, et l'on couvre sa tête de linges imbibés aussi de ces eaux. »

(Ogée, art. *Saint-Aignan*.)

A Monterfil, arrondissement de Montfort, fontaine Saint-Genou, on y va en pèlerinage. Autrefois on jetait de la monnaie dans la fontaine; il y a un tronc maintenant pour y déposer les offrandes.

(Communiqué par M. L. Decombe.)

« L'église de Besné (Loire-Inférieure), la chapelle de Saint-Second, sa fontaine et le petit dol-

men de *Pierre-à-Berte*, sont l'objet de fréquents pèlerinages. »

(Joanne, p. 368.)

On jette des épingles dans la fontaine de Saint-Goustan, près le Croisic, pour savoir si on se mariera dans l'année.

(Communiqué par M. Bézier.)

Le même usage existe sur beaucoup d'autres points de la Haute-Bretagne. Dans les Côtes-du-Nord, si on jette une épingle dans une fontaine et qu'elle descende au fond sans faire de tourbillon, on se mariera prochainement.

Cf. Souché, p. 24 (Poitou) ; Joanne (Vosges, Alsace), p. 96, fontaine de Sainte-Sabine.

Commune de Domloup, canton de Châteaugiron, il y a une fontaine où l'on se rend en pèlerinage. Elle s'appelle, je crois, *fontaine Saint-Loup*.

Commune de Saint-Armel, canton de Châteaugiron, il y a non loin du bourg une fontaine que saint Armel, dit la tradition, fit jaillir de terre en une année de sécheresse. Une statue du saint est placée dans le mur de cette fontaine. Du 16 août au 8 septembre on y va en pèlerinage par un mauvais chemin qu'on appelle le Chemin-Pavé.

(Communiqué par M. L. Decombe.)

« Les pèlerins qui viennent à Saint-Lormel,

près Plancoët, invoquer saint Lunaire pour la guérison des yeux, se lavent la partie malade avec l'eau d'un puits placé sous la chaire. »

(Ogée, art. *Saint-Lormel.*)

Au Quiou, canton d'Evran, saint Lunaire est aussi invoqué contre les maux d'yeux. La spécialité de ce saint vient vraisemblablement d'un calembour entre Lunaire et Lunette.

« La fontaine de Sainte-Eugénie est en grande vénération, et chaque année, le second dimanche de mai, jour de l'assemblée de Morieux, les paysans des communes environnantes se rendent en foule à la fontaine, où ils jettent force épingles. Ils ont une grande confiance à sainte Eugénie, ou, comme ils disent, à *sainte Ujane.* On y va en pèlerinage pour les maux de tête, et l'on y allume des bougies dont on s'est auparavant entouré le chef. »

(Habasque, t. III, p. 7-8.)

La fontaine de Saint-Lunaire, au bourg du même nom, est aussi un lieu de pèlerinage pour la guérison des maux d'yeux.

« Les mères viennent au pardon de Tréhorenteuc (Morbihan), et versent sur les paupières enflammées des enfants malades quelques gouttes de l'eau pure de la fontaine de Sainte-Ouenna. »

(Baron Dutaya, *Brocéliande,* p. 66.)

On va en procession à la fontaine Sainte-Anne, près Gevezé (Ille-et-Vilaine), pour avoir de la pluie, et on plonge dans l'eau le pied de la croix.

(Communiqué par M. Bézier.)

Jadis on faisait la même chose à la fontaine Saint-Martin, près Niort, et à la fontaine de Saint-Gré, en Champ-Saint-Père (Vendée), près de laquelle s'élevait jadis un menhir (Desaivre, *Croyances*, p. 7); en Eure-et-Loir, en 1870, une procession plongea la croix dans la fontaine de Champrond. (Cf. A. S. Morin, p. 99.)

« Dans l'ancienne lande de Thélin, commune de Plélan (Ille-et-Vilaine), existe la fontaine de Bodine, où les Thélandays élisaient chaque année les deux préfets qui administraient leur petite république. »

(Ogée, 2[e] édition.)

En pays bretonnant, le culte des fontaines est encore plus répandu et plus populaire ; il n'est guère de canton, je pourrais presque dire de commune, qui n'ait sa fontaine miraculeuse, but de nombreux pèlerinages.

On peut consulter à leur sujet, outre les guides et les géographies, une curieuse communication faite par M. Lejean à l'Association bretonne, et publiée dans le *Bulletin archéologique* de cette société, t. III, 1851, p. [illegible] et suiv.





CHAPITRE III

LES FÉES

En Haute-Bretagne, on parle très-souvent des fées. Outre les légendes nombreuses qu'on raconte à leur sujet, plusieurs proverbes où elles figurent sont restés dans la conversation courante ; on dit : « Blanc comme le linge des fées, » pour désigner du linge d'une blancheur éclatante ; « Belle comme une fée, » pour exprimer une beauté surhumaine.

Elles se nomment généralement Fées, parfois *Fêtes*, nom plus voisin que fée du latin *fata* ; on dit une *Fête* et un *Fête* (1) ; de Fête dérive vraisemblablement *Faito* ou *Faitaud,* qui est le nom que portent les pères, les maris ou les enfants

(1) Le similaire *Fé* existe en Normandie, surtout aux environs d'Argentan, d'après A. Bosquet, qui raconte sous le titre du *Fé* ou le *Lutin amoureux,* p. 130-131, une ancienne légende.

des fées (Saint-Cast). Vers Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), on les appelle parfois des *Fions*; ce terme, qui s'applique aux deux sexes, semble aussi désigner les lutins espiègles.

Vers le Mené, dans les cantons de Collinée et de Moncontour, on les appelle des *Margot la Fée*, ou ma *commère Margot*, ou bien la bonne *femme Margot*.

Sur les côtes, on les désigne assez souvent sous le nom de *bonnes dames* ou de nos *bonnes mères* les fées ; en général on parle d'elles avec certains égards.

En Berry (cf. Laisnel, t. I, p. 115), on leur donne aussi le nom de *bonnes dames*; en dehors de France, elles sont fréquemment désignées sous un vocable analogue.

Les fées étaient de belles personnes. Il y en avait toutefois des vieilles qui paraissaient avoir plusieurs centaines d'années ; quelques-unes avaient les dents longues comme la main, ou leur dos était couvert de plantes marines, de moules ou de vignots ; c'est une manière de désigner leur ancienneté.

A Saint-Cast on dit qu'elles étaient habillées de toile, sans que j'aie pu obtenir des détails plus précis ; dans l'intérieur on est plus affirmatif, et voici la déposition textuelle qui m'a été faite, en 1880 :

Elles étaient faites comme des créatures humaines; leurs habits n'avaient point de coutures, et on ne savait lesquels étaient des hommes, lesquelles étaient des femmes. Quand on les apercevait de loin, elles paraissaient vêtues des habits les plus beaux et les plus brillants. Quand on s'approchait, ces belles couleurs disparaissaient; mais il leur restait sur la tête une espèce de bonnet en forme de couronne, qui paraissait faire partie de leur personne.

(Conté par François Mallet du Gouray, laboureur.)

Sur la côte, on prétend que les fées appartenaient à une race maudite, et qu'elles avaient été condamnées à rester sur la terre pendant un certain temps.

Vers le Mené, canton de Collinée, les anciens disaient que lors de la révolte des anges, ceux qui étaient restés dans le paradis se divisèrent en deux : les uns prirent parti pour le bon Dieu; les autres restèrent neutres. Ces derniers furent envoyés sur la terre pour un temps, et ce sont ces anges à moitié déchus qui étaient les fées.

(Conté en 1881 par J.-M. Comault, du Gouray.)

Dans la *Fée de Créhen*, n° XXI, 2e série des *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, le prêtre, après avoir baptisé la fée et ses parents, maudit leur grotte. Un conte recueilli à Saint-Suliac par

M[me] de Cerny raconte aussi que la fée du Bec-du-Puy fut exorcisée par le curé de Saint-Suliac. On ne vit rien ; mais on entendit un cri de douleur.

(*Saint-Suliac et ses légendes*, p. 21.)

En général on croit que les fées ont existé, mais qu'elles ont disparu à des époques qui varient suivant les pays. Dans l'intérieur, vers le Mené, d'après ce que j'ai entendu personnellement, depuis plus d'un siècle il n'en existerait plus. Il en est de même aux environs d'Ercé (Ille-et-Vilaine). Sur la côte, où l'on croit fermement que les fées ont habité les houles ou grottes des falaises, l'opinion générale est qu'elles ont disparu au commencement du siècle. Nombre de personnes, âgées aujourd'hui d'une soixantaine d'années, ont entendu raconter à leurs pères ou à leurs grands-pères qu'ils avaient vu les fées. Jusqu'à présent, j'ai rencontré une seule personne qui croyait à leur existence contemporaine : c'était une ancienne couturière de Saint-Cast ; elle en avait si peur que, lorsqu'elle allait coudre dans les fermes, elle faisait un grand détour pour éviter de passer à la nuit close auprès d'un champ qu'on nomme dans le pays le Couvent des Fées.

Il y a à Saint-Cast un autre champ qu'on appelle le Clos

des fées ; c'est là que jadis elles venaient danser. A Warloy-Baillon (Somme) est un Champ des fées où elles tenaient jadis leur sabbat. (Cf. *Mél.*, col. 71.)

Une autre femme de Saint-Cast les avait vues une seule fois. Voici comment j'ai eu connaissance de ce fait, assurément curieux :

Rose Renaud, ma conteuse habituelle, ne se souvenait plus que vaguement d'une légende de Houle qu'elle avait entendue dans sa jeunesse. Elle se dit : « Il faut que j'aille voir la bonne femme Chéhu ; si elle est dans un de ses bons jours, elle me racontera ce qu'elle sait. »

Elle alla chez la bonne femme Chéhu, âgée de quatre-vingt-huit ans, et aveugle depuis plus de vingt ans, mais qui certains jours a une grande lucidité et se rappelle très-exactement ce qu'elle a vu ou entendu dans sa jeunesse.

Elle lui dit :

— Marie Chéhu, savez-vous encore des contes sur les fées des Houles ? Je voudrais bien savoir celui du Pertus d'Enfer ?

— Non, ma Rosette, je ne sais plus de contes : je te les ai tous racontés ; mais j'ai vu les fées.

— Vous avez vu les fées ? s'écria Rose Renaud.

— Oui, je les ai vues, aussi vrai que je vous parle. J'avais à peu près huit ans, lorsqu'un jour j'étais à garder mes moutons auprès de la Mare, et à côté de moi il y avait des pâtoures de mon

âge. Tout d'un coup l'une d'elles s'écria : « Voici les fées ! » Je regardai, et je vis deux femmes et un homme habillés tout en toile, qui marchaient sur les rochers comme sur un beau sentier.

Nous allâmes pour les voir de plus près, au fil de l'eau, car nous pensions qu'elles devaient passer par là. Quand les fées et le faitaud furent arrivés auprès de nous, il leur tomba sur la tête des binettes (sorte de corbeilles en paille) qui leur cachaient la figure. Nous voulûmes les regarder par dessous ; mais elles soufflaient sur nous, et nous étions prêtes à tomber. Des femmes qui lavaient au doué de la Mare les avaient aperçues aussi, et elles étaient accourues sur la dune pour les regarder. Nous qui pensions que les fées allaient à la Houle de la Corbière, nous prîmes un sentier qui menait auprès de la redoute sous laquelle se trouve l'entrée de la Houle, et comme nous y arrivions, nous vîmes le faitaud et les deux fées qui y entraient.

— C'est bien vrai ? demanda Rose Renaud.

— Oui, s'écria la bonne femme, je te jure que c'est vrai. Mais je ne les ai vues que cette fois-là. Elles n'ont pas reparu depuis que le siècle est commencé.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, le soir même.)

Naguère encore, une femme de Plévenon racontait que souvent sa mère allait leur causer ; mais depuis elles ont disparu.

Les fées ont disparu depuis que l'on sonne l'*Angelus* et qu'on chante le *Credo*; mais par la suite des temps la religion s'éteindra, on ne chantera plus le *Credo*, on ne sonnera plus l'*Angelus*, et les fées reviendront. (P.)

Les anciens disaient avoir entendu dire à leurs anciens à eux qu'il y en avait eu jusqu'à une certaine époque. Alors elles avaient disparu; mais au bout d'un certain temps elles devaient revenir. (P.)

Elles sont toutes parties la même nuit; elles reviendront aussi la même nuit. (S.-C.)

J'ai retrouvé la même croyance, avec plus de précision, vers Ercé-près-Liffré (Ille-et-Vilaine).

Les fées reviendront le siècle prochain, parce que le chiffre du prochain siècle est un chiffre impair. Le siècle actuel est le siècle invisible, c'est-à-dire celui où on ne voit pas les esprits : on les reverra dans le prochain.





§ I. — LES DEMEURES DES FÉES

Les fées avaient pour demeures des endroits qui, par leur aspect singulier, devaient frapper l'imagination des paysans ou des marins. Elles habitaient des lieux élevés, des tertres naturels ou des *tumuli* (cf. *la Fée de Créhen,* 2e s., no XXI), des landes couvertes de brouillards, de gros rochers naturels, des roches aux fées ou des dolmens, des grottes creusées dans les falaises.

Dans un bois qui m'appartient, et qui est près du village du Limbé, commune du Gouray, il y a de gros rochers; entre deux des plus forts est un espace vide, long de 5 à 6 mètres, haut d'environ 1m 50, et qui forme une sorte de maison. On m'a dit que jadis les Margot la fée y demeuraient; même maintenant, on n'y passe pas volontiers le soir, après le soleil caché. On m'y a montré, empreint sur le rocher, le pied des Margot (long de 50 centimètres environ), les clous de leurs sabots, leur *ber* (berceau). Il y a deux endroits où elles faisaient du feu, et près de l'un d'eux de grosses pierres sur lesquelles elles s'asseyaient

pour se chauffer. Un autre rocher est leur lit; un plus petit leur oreiller. Un peu plus loin, séparé du bois par un ruisseau, est une pierre plate sous laquelle la reine des fées est enterrée. (P).

On assure que les pierres de la Brousse étaient les hôtés (maisons) des Margot la Fée; on y voit encore une pierre taillée comme un berceau : c'était celui dans lequel elles berçaient leurs enfants. Leur puits est couvert d'une dalle qui sonne le creux quand on frappe dessus; on dit qu'il y a un trésor dessous.

Il y a aussi une pierre qui est faite comme un siége, et l'on dit qu'elles venaient s'y asseoir.

Les anciens prétendaient que les fées avaient été chercher les roches de la Brousse, qui étaient dans les prairies, et que leurs bœufs les avaient montées sur la butte.

De loin on les voyait manier des pierres énormes, comme celles de Crokélien et de la Brousse, et l'on supposait que ces pierres bouchaient l'entrée de leurs souterrains; mais quand on s'approchait, elles semblaient ne pas avoir bougé de place.

A certains moments, la butte de Crokélien paraissait couverte de beau blé; mais à mesure qu'on en approchait, il disparaissait. Les dalles de la Brousse semblaient aussi porter les plus belles fleurs, des fleurs de jardin, des fleurs de prairie

et des fleurs de pommier; mais quand on arrivait auprès, on ne les voyait plus. Il en était de même de belles prairies vertes qu'on voyait de loin sur la butte : à de certains jours, les rochers étincelaient au soleil comme des miroirs.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray, né et habitant auprès des Roches aux fées de la Brousse et de Crokélien.)

Un passage de Noël du Fail, qui était conseiller au parlement de Rennes et né aux environs de cette ville, parle en des termes sensiblement analogues des fées, qui alors (fin du XVI[e] siècle) se montraient parfois aux paysans.

« Et ainsi occupés à diverses besongnes, le bonhomme Robin (après avoir imposé silence) commençoit le conte de la Cigogne.... de Melusine.... des fees, et que souventesfois parloit à elles familierement, mesme la vespree passant par le chemin creux, et qu'il les voyoit dancer au bransle, près la fontaine du Cormier, au son d'une belle veze couverte de cuir rouge, ce lui estoit advis, car il avoit la veuë courte.... Disoit (en continuant) que en charriant le venoient voir, affermant qu'elles sont bonnes commeres, et voluntiers leur eust dit le petit mot de gueule, s'il eust bien osé, ne se deffiant point, qu'elles ne lui eussent joué un bon tour. Aussi que un jour les espia, lorsqu'elles se retiroient en leurs caverneux

rocs, et que soudain qu'elles approchoient d'une petite motte, elles s'esvanouissoient: dont s'en retournoit, disoit-il, aussi sot comme il estoit venu. Et ce disant, faut penser qu'il ne rioit aucunement, ains faisoit bonne pipée. »

(*Propos rustiques et facétieux*, t. I, p. 40 et 42, éd. Assézat.)

Je n'ai aucune légende sur les fées des eaux douces; pourtant on m'a dit qu'autrefois il y en avait à mon étang de Kilhouri (communes de Penguily et du Gouray); mais comme on voit sur les bords de grosses roches semblables à celles où les Margot font leur demeure, il est possible que ces fées ne fussent pas, à proprement parler, des fées des eaux. Je n'ai pu, au reste, jusqu'à présent, obtenir de détails précis à leur sujet.

Mme de Cerny parle des fées de la Rance, qui, pendant les orages, vêtues des couleurs de l'arc-en-ciel, en suivent une plus belle montée sur une barque faite d'un nautile des mers du Sud, traînée par deux écrevisses (p. 53-62). Je n'ai point trouvé les similaires de ces jolies fées qui, d'ailleurs, sont plutôt des habitantes de la mer que des rivières, la Rance étant à Saint-Suliac un véritable bras de mer.

Mais le groupe le plus important de demeures de fées que j'aie rencontré est celui des Houles.

Sur le littoral de la Manche, on appelle Houles

(cf. l'anglais *hole*, caverne, grotte) les grottes des falaises; on en trouve à Cancale, presque à la limite de la Normandie et de la Bretagne; dans la commune d'Étables, à quelques kilomètres du pays bretonnant, est la Houle Notre-Dame, plus près encore en Tréveneuc, qui touche Plouha, où commence la langue bretonne. Entre Saint-Marc et le Bec-du-Vir se trouve la Houle du Canon. Le Trou-au-Diable, autre houle de la même commune, va, dit-on, jusque sous la tour de Tréveneuc (1 kilom.) ou sous le château de Pomorio (800 à 900 m.).

Entre ces deux points extrêmes, les houles sont nombreuses; j'en connais plus de vingt, et je suis loin de les connaître toutes. J'ai habité Saint-Cast pendant plusieurs étés, croyant qu'il n'y en avait que deux sur les rivages de cette commune: une exploration plus serrée m'a appris qu'il en existait au moins une dizaine.

De ces grottes, les unes, comme celles de la falaise de Fréhel en Plévenon, ont des proportions monumentales: leur entrée est parfois une sorte de voûte cintrée élevée de 10 à 12 mètres; elles se prolongent sous terre si loin, que personne, dit-on, n'est allé jusqu'au fond. D'autres ont une entrée étroite, sorte de longue fente dissimulée entre les rochers, et qui laisse à peine un passage suffisant pour un homme; si on y pénètre, on

trouve parfois une caverne assez spacieuse et qui s'étend assez loin. D'autres houles sont actuellement à l'état de ruines ; la falaise en s'éboulant les a comblées, et leurs voûtes glissant sur les parois sont tombées par terre. Presque toutes celles de Saint-Cast sont ainsi ruinées. Souvent l'entrée des houles est au fond d'une tranchée à parois presque droites qui forment une sorte d'avenue. Les gens du pays, surtout ceux qui sont âgés, disent que, depuis le départ des fées, les houles n'étant plus entretenues, sont tombées en ruines.

Outre le nom de houles, qui est le plus généralement employé, ces grottes des falaises portent aussi celui de Pertus ès Fées ou de Houle, qui est peut-être une altération de houle ; parfois aussi on les appelle les Chambres des fées. Il y en a où l'on voit, dit-on, les tables de pierre sur lesquelles elles mangeaient, leurs siéges et les berceaux en pierre de leurs enfants.



§ II. — LES TRAVAUX DES FÉES

On attribue aux fées plusieurs travaux remarquables par leur difficulté ou par leur élégance. On a déjà vu, au chapitre des monuments préhistoriques, et dans le présent chapitre, page 81, que la construction de nombre de mégalithes leur est attribuée ; voici quelques autres travaux qu'elles ont accomplis.

A Ercé, on racontait autrefois que l'étang de Grafard, situé entre cette commune et celle de Gosné, avait été creusé la nuit par des fées qui, ayant désobéi à une fée supérieure, avaient été condamnées à faire ce travail.

A Saint-Cast, on prétend que ce sont elles qui ont bâti la tour de Cesson. Cette tradition existe aussi vers Jugon, et voici ce qu'on raconte : la fée qui faisait construire la tour aperçut sur sa route une pie morte. — Pourquoi cet oiseau ne bouge-t-il pas ? demanda la fée. — C'est qui est mort, lui répondit-on. — Ah ! puisqu'on meurt, cessons, dit la fée. Et c'est depuis ce moment que la tour de Cesson porte ce nom.

(Conté en 1880 par Jeanne-Marie Chesnais, de Jugon, do-

mestique.) A Saint-Glen, près Montcontour, j'ai aussi retrouvé cette légende.

La légende de la pie morte, outre ce récit et le suivant, se retrouve ailleurs en Bretagne (cf. Guillotin de Corson, p. 176-177, où la rencontre d'une pie morte empêche la dame de la Thébaudaye d'achever son parc, et la reine Anne de terminer un chemin).

« La chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur en Saint-Alban a un portail d'une élégante architecture..... Ce sont les fées, dirent à Habasque (t. III, 170) les femmes du hameau, qui par enchantement ont élevé ce beau portail; mais par malheur, comme elles étaient occupées de leur travail, elles aperçurent une pie morte. — On meurt donc dans ce pays-ci? — Oui, reprit-on. Cette réponse les déconcerta, et elles s'en allèrent sans achever leur travail. »

En Normandie, la construction de certains édifices est aussi attribuée aux fées (cf. Amélie Bosquet, p. 100); il en est de même dans les Vosges (cf. Joanne, Vosges-Alsace, p. 96, 111, 115, 276).





§ III. — LES FÉES ET LES HOMMES

A. — LES FÉES DES HOULES

QUAND les fées étaient sur terre, elles se montraient assez fréquemment aux hommes. Voici, en résumé, ce que j'ai recueilli sur les fées des Houles, et qui m'a été fourni, soit par quarante contes environ que j'ai recueillis sur les fées du bord de la mer, soit par les personnes que j'ai interrogées sur des points spéciaux.

Les fées des Houles vivaient dans leurs grottes, et elles en sortaient plus volontiers la nuit que le jour. Le jour, elles n'étaient visibles que pour ceux qui avaient eu le tour des yeux frotté avec la pommade qui rend clairvoyant ; mais la nuit tout le monde les voyait.

Cf. l'*Enfant de la fée,* nº XVII des *Contes populaires,* 1re série ; la *Goule ès Fées*, la *Houle Cosseu*, *Litt. orale*, p. 19 et 24.

A part leur pouvoir surnaturel et leur immortalité, les fées vivaient comme les hommes et avaient presque les mêmes passions ; les hommes ont toujours fait les dieux à leur image.

Elles étaient comme eux sujettes aux maladies : dans l'*Enfant de la fée*, nº XVII des *Cont. pop.*, 1re s., un enfant de fées a mal aux yeux ; une fée est accouchée par une sage-femme (la *Goule ès fées*, *Litt. or.*, p. 24).

Dans ces contes, des femmes se sont frottées avec une pommade et reconnaissent les fées sous tous leurs déguisements ; dans les deux derniers, de même que dans l'*Œil de cristal*, nº IV, 2e s., les fées, pour punir les gens de leur indiscrétion, leur arrachent l'œil qui voit. D'après une légende rapportée par Le Men, une sage-femme qui était allée accoucher une Corrigan reçoit l'ordre de frotter l'enfant avec une pierre ronde ; elle la passe sur son œil. Mais comme elle a l'imprudence, quelque temps après, de dire à une Corrigan qu'elle l'a vue voler à la foire, la Corrigan lui arrache l'œil. (P. 231.)

Elles se mariaient soit avec des Faitauds, qui jouent en général un rôle assez effacé (cf. l'*Homme de mer*, où l'homme de mer, à la chevelure de varech et au corps couvert de limon verdâtre, épouse une des fées de Poulifée), soit avec des hommes.

Cf. la *Fleur du Rocher*, nº VI, 2e s., qui se marie avec un soldat ; la *Fée de Créhen*, nº XXI, 2e s., qui épouse M. Villepouri ; la *Fille des Fées*, qui, amoureuse d'un marin, a un enfant et finit par devenir sa femme, *La Fée et le Marin* (*Contes populaires*, nº XXII, 1re s.).

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 98) existent aussi des légendes où des fées épousent des hommes.

Mais il semble qu'en s'unissant aux hommes

elles cessaient d'être immortelles, soit par suite de leur baptême, comme la fée de Créhen et ses parents, soit simplement parce qu'elles vivaient parmi les hommes. (Cf. la *Fleur du Rocher*, qui meurt, ainsi que ses parents.)

Elles avaient des enfants. (Cf. la *Goule ès Fées*, l'*Enfant de la fée*, la *Fée et le Marin*, la *Fleur du Rocher*, etc.)

Quelquefois aussi elles prenaient les enfants des hommes et mettaient à leur place des petites créatures à l'air vieux qui ne grandissaient point.

A Dinard, il y avait naguère une femme si petite, bien qu'elle eût plus de trente ans, qu'elle avait à peine la taille d'un enfant de dix ans. On disait d'elle qu'elle avait été changée par les fées.

(Conté en 1880 par Mme veuve Blandin, née Lecourt, de Dinard.)

Jadis elles enlevaient les enfants et mettaient les leurs à la place; ces enfants changés étaient petits, butors, et avaient la mine vieux. Ils ne grandissaient point. Pourtant on dit que les fées étaient de belles personnes.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

J'ai plusieurs contes où il est question d'enfants volés par les fées.

(Cf. la *Houle de Chêlin*, n° IV, 1re série, et l'*Enfant changé*, 2e série, n° XV.)

D'après Le Men, ces substitutions d'enfants sont attribuées généralement en Basse-Bretagne aux nains plutôt qu'aux fées ; le procédé à employer pour se faire rendre les enfants volés est le même qu'en Haute-Bretagne : coques d'œufs remplies de bouillie ou d'eau, qui font parler le petit monstre. (Cf. *Revue celt.*, p. 230, et 232-233, où sont racontées plusieurs légendes d'enfants changés.)

Mlle Amélie Bosquet, qui a consacré tout un chapitre aux enlèvements et aux substitutions d'enfants, constate (p. 116, 117 et suiv.) que la même croyance existait en Normandie ; le moyen employé pour obtenir la restitution de l'enfant véritable est le même à peu près qu'en Bretagne. En Berry (cf. Laisnel de la Salle, I, 115), on croyait aussi aux *changelings* opérés par les fades ; mais la légende est plus effacée.

D'après un conte que j'ai recueilli à Saint-Cast et qui n'est pas encore publié, elles *emmorphosaient* (métamorphosaient) les gens en bêtes. (Cf. aussi la *Houle de Chêlin*, 2e série, no VII.) Elles-mêmes se montraient sous diverses formes, tantôt laides à faire peur ou vieilles, et le moment d'après belles « comme des bonnes vierges » (cf. la *Fleur du Rocher*, etc.) ; elles prenaient aussi la forme d'animaux (cf. le *Marsouin*, 2e série, no XVI).

Elles se livraient à des occupations semblables à celles des hommes. On les entendait bercer leurs enfants (cf. la *Houle de la Corbière*, 1re série, no X) ; boulanger pour mettre du pain au four (cf. 2e série, le *Pertus ès Fêtes*, no IX ; la *Houle du Châtelet*, no I ; la *Houle de Chêlin*, no VII).

En Berry, près des cascades du Portefeuille, on voit le chau-

dron et le poêlon des fées (cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 105). Sur les bords du Doubs est une caverne où elles venaient faire cuire leurs gâteaux. A Sassenay, près Grenoble, on montre le four des fées, et on raconte la même chose (cf. Monnier, p. 403).

Elles lavaient leur lessive et étendaient du linge qui était si blanc, qu'on dit encore, en parlant du beau linge : « c'est comme le linge des fées. » (Cf. la *Houle de Longueval*, 2e série, nº XVIII ; la *Fée de Créhen*, nº XXI.)

Elles allaient laver leur linge à la mare de Gaulehen, qui est dans la lande du Cap, et elles étendaient leur linge sur les gazons qui l'entourent. Leur linge était le plus blanc qu'on pût voir, et l'on disait que celui qui aurait pu aller jusque-là sans remuer les paupières des yeux aurait pu prendre le linge, dont les fées lui auraient en ce cas fait présent. Plusieurs essayèrent ; mais ils ne pouvaient s'empêcher de battre de la paupière, et le linge devenait invisible.

(Conté en 1879 par Scolastique Durand.)

En Normandie les fées lavaient aussi leur linge et le mettaient à sécher sur des pierres druidiques (cf. A. Bosquet, p. 102, 179).

Dans les houles elles prenaient leurs repas, où elles invitaient parfois ceux qui étaient assez hardis pour y pénétrer (cf. la *Houle de Poulifée*, *Littérature orale*, p. 18). Dans la houle de la Teignouse en Plévenon, il y a une pierre taillée en

forme de table. C'est là qu'autrefois les fées mangeaient.

Elles allaient aussi à la pêche. (Cf. la *Houle du Grouin*, 2e série, no x.)

Les fées de la Petite-Houle allaient aux Bourdineaux manger l'*affare* que les pêcheurs jetaient aux poissons ; ils juraient après elles et disaient : « Elles sont pires que les chiens bros (petits chiens de mer). »

La nuit, les Roches étaient couvertes de faitauds à la pêche. On les voyait, car pendant la nuit on voit les fées sans avoir besoin d'avoir été frotté avec leur pommade. (S.-C.)

Parfois elles avaient des animaux domestiques, des vaches qui étaient quelquefois invisibles, excepté pour la pâtoure qui les gardait (cf. la *Houle du Châtelet*, no I, des bœufs (cf. la *Poule noire*, no VIII, et la *Houle de Poulifée, Littérature orale*, p. 19).

Les fées de Chêlin avaient un bœuf qui passa dans l'avoine des fermiers de la Roulette; ils ne furent pas contents et vinrent se plaindre.

— Ne dites rien, répondirent les fées; voici un chanteau de pain, et il ne diminuera pas si vous n'en parlez à personne.

Pendant un mois, tous les gens de la métairie coupèrent des morceaux dans le chanteau, et il ne diminuait point et ne durcissait pas non plus.

— Voilà, disaient les gens, un chanteau qui dure bien longtemps.

Le fermier eut l'imprudence de dire que c'était un don des fées ; aussitôt le chanteau devint comme un morceau ordinaire, et il ne tarda pas à être mangé.

(Conté par Marie Durand, de Saint-Cast, âgée de quatre-vingts ans.)

Le reste de ce qu'elle m'a raconté sur la houle ressemble à la *Houle de Chélin* de mes *Contes populaires*, sauf ce qui suit :

Une femme qui était aux champs vit sur la falaise deux bonnes perchées de fil. Elle courut chercher sa sœur :

— Viens donc, il y a deux belles perchées de fil ; nous allons tâcher de les emporter.

Elles allèrent les chercher, mais ne les virent plus, et elles entendirent s'esclaffer de rire auprès d'elles ; c'était la fée qui leur dit :

— Tu croyais donc, ma diote, trouver encore le fil ?

Leurs moutons venaient pâturer parmi ceux des fermiers (cf. les *Fées du Guildo*, 2e série, nº XI) ; quelquefois ils étaient noirs et de grande taille (cf. la *Houle de Beauçais*, nº XIV).

Celles de la Houle de Saint-Briac possédaient des chevaux ; d'autres avaient des oies (cf. les *Fées du Guildo*, nº XI).

Un homme de Saint-Cast, qu'on appelait le père Hérissé, vit un jour auprès de Chêlin un volier d'oies superbes. Il se dit :

— Ce sont des oies sauvages.

Et il alla les poursuivre sur les rochers pour tâcher de les attraper; mais elles se réfugièrent dans la houle, et quand il fut à l'entrée, il entendit la voix de plus de dix personnes qui parlaient et s'éclaffaient de rire.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

Leurs poules étaient noires et passaient pour avoir, comme les autres poules noires des diables et des sorciers, des vertus surnaturelles. Dans le conte de la *Poule noire,* celle que les fées avaient donnée au fermier, en dédommagement du dégât fait par leurs bœufs, les enrichit, à la condition qu'on la nourrisse bien et que personne ne la voie.

Voici un petit bout de conte où il est aussi question d'une poule noire qui appartenait aux fées de Chêlin :

Il y avait un douanier qui ne voulait pas croire qu'il y eût des fées à Chêlin.

— Je suis allé bien des fois dans la houle, et je n'y ai jamais rencontré de fées.

— Moi, dit un Câtin, j'ai vu dans la houle une grosse poule noire, grosse comme deux fortes poules, qui appelait ses poulets et disait : Cot-cot-cotas ! Quand je m'approchai, elle s'était évanouie.

(Conté par François Marquer, de Saint-Cast.)

Elles avaient aussi des chiens (cf. le *Pertus ès Fêtes*, nº IX), des chats (cf. la *Houle de Chêlin*, 2e série), qui venaient se chauffer au soleil devant les Houles.

Elles empruntaient les animaux de leurs voisins les hommes (cf. la *Houle du Grouin*, où elles prennent pour aller se promener l'âne d'un fermier) (1), ou bien les leur achetaient (cf. l'*Homme de mer*, nº XII; on achète un veau pour le mariage d'une fée avec l'homme de mer).

Mais certaines trouvaient plus simple de les prendre (cf. la *Houle de Chêlin*, nº IV, 1re série des *Contes populaires*, où le marin trouve à l'entrée de la houle la trace de ses vaches disparues).

D'autres volaient ce qui était à leur convenance, et seules les personnes qui avaient eu le tour des yeux frotté avec la pommade pouvaient les voir. (Cf. la *Houle Cosseu (Goule ès fées)*, *Littér. orale*, p. 22; l'*Enfant de la fée*, nº XVII, *Littér. orale*, p. 25; l'*Œil de cristal*, nº IV, 2e série; la *Houle de Chêlin*, nº VII, 2e série.)

Elles disaient aussi la bonne aventure. (Cf. la *Houle Cosseu*.)

Cependant les fées, — à part des exceptions, et celles-là on les nommait les mauvaises fées,

(1) Même croyance en Normandie (Amélie Bosquet, p. 103).

tandis que les autres s'appelaient les bonnes dames ou les bonnes mères, — rendaient service aux hommes, et, la plupart du temps, sans demander aucune récompense.

Elles filaient le lin des jeunes filles ou des femmes qui leur apportaient en même temps une beurrée (cf. la *Mort des Fées*, 2e série, no xx).

Habasque avait déjà constaté cette croyance.

« En Pléhérel, on voit un monticule, le Tertre de la fée Morgant. Je parlai de cette fée à un paysan que je rencontrai non loin de cet endroit. — Oui, dit-il, monsieur, autrefois il y avait des fées, et on leur portait des beurrées et du lin dans les lieux qu'elles fréquentaient; *on ne voyait ni on ne oyait rien*, et pourtant le lendemain tout était filé. Aujourd'hui tout cela est oublié; *le monde se sont rafinés*.

« A la ville Berneuf-en-Pléneuf existe une grotte. Les fées qui l'habitaient étaient fort bienveillantes, et comme elles aimaient beaucoup le pain et le beurre, les fermières leur en portaient le soir. Le pain disparaissait, et le lendemain on trouvait, très-proprement filée, la grande poupée de lin qu'on avait déposée à côté. Malheureusement, depuis la Révolution, ces bonnes dames sont devenues moins friandes de beurrées et très-paresseuses : aussi n'est-il plus à Berneuf que

quelques douairières qui puissent se vanter d'avoir vu accepter leur offrande. »

(Habasque, t. III, p. 70, 82.)

Elles donnaient aux hommes des remèdes qui les guérissaient (cf. la *Houle de la Corbière*, 1re série, no x, où un enfant est guéri du croup, et un homme de la colique de *miserere*; la *Houle Saint-Michel*, no v, 2e série), ou une graisse qui, si l'on en frottait la corde des vaches ou des brebis qui avaient disparu, faisait venir des animaux plus gras et plus beaux (la *Houle de la Corbière*). J'ai entendu aussi dire qu'on venait leur demander des remèdes pour les bestiaux et qu'elles en donnaient.

Si les hommes qui labouraient dans les champs leur demandaient poliment de la galette ou du pain, elles leur en donnaient (cf. la *Houle du Châtelet*, le *Pertus ès Fêtes*); mais si on leur parlait sans égards, elles mettaient dans les galettes du poil de chat ou du poil de chien (cf. la *Houle du Châtelet*, le *Pertus ès Fêtes*). Si on parlait mal d'elles, on était puni.

Un jour un homme qui venait de tuer un cochon eut l'imprudence de dire :

— Je voudrais mon cochon dans le ventre des fées.

Le lendemain, son porc, qui était pendu dans le cellier, avait disparu, et on pensa que c'étaient les fées qui l'avaient enlevé pour se venger. (S.-C.)

Leur présent le plus fréquent était celui d'un chanteau de pain qui restait toujours frais et ne diminuait pas, si on avait soin de n'en donner à personne (cf. la *Houle de la Corbière*, 1re série, no X; l'*Enfant de la Fée*, no XVII; l'*Œil de cristal*, 2e série, no 10; la *Houle de Chêlin*, no VII; la *Houle du Longval*, no XVIII; la *Houle Saint-Michel*, no V). Ce don était fait par pure bienveillance, ou en récompense d'un service rendu, ou pour indemniser les fermiers des dégâts causés par les bestiaux des bonnes dames.

En Normandie, elles donnaient des *gâteaux*, mais qui n'avaient point le privilège de ne pas diminuer (Amélie Bosquet, p. 103).

Parmi les autres présents qui se rencontrent dans les légendes des Houles, on peut encore citer l'ajonc qu'on avait beau couper et qui ne diminuait point (cf. le *Pertus ès Fêtes*), la poule noire qui enrichissait ceux qui la possédaient (la *Poule noire*), les paquets de vêtements (cf. la *Houle de Beauçais*; les *Fées du Guildo*; la *Houle de Saint-Briac*), l'hameçon qui portait chance (cf. l'*Homme de mer*), la bourse inépuisable (cf. la *Houle du Châtelet*), le cordon magique (cf. *Contes de Marins*, nos I et X).

Souvent les fées demandaient à être marraines des enfants des hommes (cf. la *Fée et le Marin*; la *Houle de la Teignouse*; la *Mort des Fées*; les *Fées du Guildo*).

Elles faisaient des présents à leurs filleuls; mais si on leur refusait d'être marraines, elles se vengeaient (cf. *Litt. orale,* p. 17, la *Houle de Poulifée*).

Quelquefois, c'étaient elles qui demandaient une jeune fille pour nommer leurs enfants (cf. la *Houle du Châtelet,* n° I, 2e série).

Dans les houles se voyait un monde souterrain où il y avait des champs, des villages, des châteaux, etc. (cf. la *Fleur du Rocher*, 2e série, n° VI; le *Marsouin*, n° XVI), et le séjour en était si plaisant que les années y paraissaient des jours (cf. la *Houle du Châtelet*, n° I, 2e série).

Les fées dansaient des rondes sur la lande de Fréhel, et la défunte Julie Gaudin, qui n'était point menteuse, les avait vues aller en procession.

Il y avait encore d'autres fées à Plévenon qui habitaient une grotte près du havre Saint-Geran, dans la baie de la Fresnaye. Elles faisaient des cérémonies superbes, tiraient la nuit des feux d'artifice, allaient se promener en procession et dansaient sur les tertres.

(Conté en 1879 par Scolastique Durand, de Plévenon.)

« A Crissoué est un sillon voué depuis des siècles à la stérilité. On l'appelle dans le pays la Promenade des Fées; le peuple croit que ces dames viennent s'y ébattre la nuit, et qu'elles

trouveraient fort mauvais qu'on mît en culture un terrain qu'elles affectionnent. »

(Habasque, t. III.)

A Saint-Cast se voit aussi la Passée des Fées; le blé y est moins haut que partout ailleurs. Elles dansaient au Couvent des Fées et au Clos des Fées, qui est auprès de la Pointe-de-l'Isle, à peu de distance du sémaphore.

Près de la Houle d'Enfer, en Saint-Cast, se trouve un endroit que les anciens nommaient le Bal des fées; c'est là qu'elles venaient danser, et il n'y poussait pas d'herbe.

Un chemin antique du pays de Caux est appelé Chemin des Fées (cf. A. Bosquet, p. 194).

Les Cercles des fées sont aussi connus en bien des pays, même en dehors de France; on les retrouve en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 102), en Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 121), en Lorraine, en Franche-Comté (cf. D. Monnier, p. 385).

D'après plusieurs légendes (cf. la *Fée et le Marin*, 1re série, no XXII; la *Mort des Fées*, 2e série, no XIX; la *Houle de la Teignouse*, no III), elles avaient des vers dans la bouche, parce qu'elles n'avaient point eu sur les lèvres le sel du baptême. Quand elles étaient baptisées, elles perdaient leur immortalité, et on pouvait même les faire mourir tout de suite en leur jetant une

poignée de sel dans la bouche (cf. la *Mort des Fées*, 2e série, nº xx).

En d'autres contes, il est aussi parlé de la mort des fées (cf. les *Fées du Guildo*, nº xi, dont la grotte est emportée par les eaux; la *Houle de Beauçais*, nº xiv, où l'on raconte qu'elles sont toutes mortes en une nuit).

Je ne connais point, ni en France ni ailleurs (en Europe du moins), de groupe de fées de la mer aussi caractérisé que celui des Houles, qui forme une sorte de cycle très-complet, et où les traditions sont mieux conservées et plus précises que celles relatives aux fées terrestres.

Les fées des houles, qui ont avec les autres des points communs, sont apparentées assez faiblement aux Lamignac basques et aux Mermaids. Ce sont vraisemblablement les dernières incarnations de divinités de la mer, qui peu à peu ont été réduites à un rôle même plus restreint que celui de divinités inférieures. Quant à leur persistance jusqu'à nos jours, on peut, je crois, en donner une explication fort peu poétique, mais, suivant moi, assez rationnelle.

Les lieux où sont situées les houles sont précisément des endroits d'un accès assez difficile, où l'on pouvait se cacher ou cacher des marchandises. Il est très-possible que les fraudeurs aient, par des apparitions, entretenu la croyance aux

fées de la mer, pour mettre leur trafic à l'abri des regards indiscrets et empêcher les gens du pays, et par contre-coup les douaniers, de venir visiter leurs dépôts. Toute cette côte a été même, jusqu'à une époque assez récente, exploitée par les fraudeurs, soit pour la contrebande de la poudre, soit pour celle du sel ; or, un des costumes prêtés le plus souvent aux fées et aux faitauds est en toile grise, et il était habituel aux faux sauniers.

Dans plusieurs contes de houles, il est parlé des Fions ; cette race semble composée de fées de petite taille qui occupent vis-à-vis des fées et des faitauds une sorte de position inférieure. (Cf. *Litt. orale*, la *Goule ès Fées*, p. 19-23, petits fions qui ont des épées grosses comme des épingles.)

On les retrouve à quelque distance de la côte, et voici deux dépositions qui m'ont été communiquées à leur sujet.

Les fions du Pont-aux-Hommes-Nées avaient une vache noire qu'ils mettaient à pâturer dans un champ voisin de leur cache. Un jour elle mangea le blé noir, et la femme à qui il appartenait alla auprès de la Cache ès Fions, et se mit à le leur reprocher. Elle entendit une voix qui disait : « Tais-toi ; ton blé noir te sera payé. »

Les fions lui portèrent du blé noir plein un godet, et lui dirent de faire des galettes, et qu'elle

et ses gens pourraient en manger tant qu'ils voudraient, mais à la condition de n'en donner à personne qu'à ceux de la famille. Cette année-là, le blé noir était rare, et n'en mangeait pas qui voulait; mais la femme et ses enfants en avaient à volonté.

Un jour un pillotous passa par la ferme et demanda à la bourgeoise un peu de galette.

— Oui donc, mon pauvre ami, lui répondit-elle; j'en mangeons tant, nous, de la *gauffe*, que j'en étons tous *ragogus* (rassasiés).

Mais dès que le pillotous (chiffonnier) eut mangé de la galette, elle disparut, et les gens de la ferme ne purent plus en avoir.

Au pont ès Hommes-Nées (hommes noirs?), en Pleurtuit, il y a une cache à fions. Un jour, des fermiers étaient à charruer pour faire du blé noir dans un champ à côté. Ils entendirent *corner*, pour appeler au four, et ce n'était pas la première fois qu'ils oyaient ce bruit. L'un des laboureurs cria: « Faites-nous un tourteau. » Et quand ils furent rendus au haut du champ, ils y trouvèrent une belle nappe sur laquelle il y avait des tourteaux de pain, du beurre et des couteaux. Ils se mirent à manger, et quand ils furent repus, un des laboureurs, qui avait perdu son couteau, voulut en ramasser un dans sa poche. Aussitôt la nappe disparut avec tout ce qui était dessus.

(Recueilli par M. Auguste Lemoine.)

Le Dr Perron (*Prov. de la Franche-Comté*, p. 33) raconte qu'un jour un bonhomme qui labourait sentit l'odeur de la galette ; il en demanda aux fées, qui lui en donnèrent sur une nappe, avec un couteau d'argent. Mais le valet prit le couteau, et sa charrue à chaque tour lui criait : « Rends ce que tu dois ! »

Les fées des houles sont les principales, mais non les seules fées de la mer ; elle est aussi peuplée de fées qui punissent les imprudents lorsqu'ils jettent leur ancre sans les prévenir (cf., dans les *Contes de Marins*, les *Fées de la mer*), ou lorsqu'ils pêchent sur les bancs de sable qu'elles se sont réservés (cf. *Contes de Marins*, le *Pêcheur de lançons*).

En plusieurs contes j'ai retrouvé le souvenir des sirènes (cf. la *Princesse Dangobert*, 1re série, no XXV ; la *Houle du Grouin*, 2e série, no X, sirènes qui chantent mélodieusement. La *Seraine de la Fresnaye*, 2e série, no II, et la version qui la suit mettent en scène une fée moitié femme, moitié poisson, qui chante mélodieusement et vient au secours de pauvres gens. Dans la deuxième version, la Seraine est une princesse qui a subi une métamorphose.

B. — LES MARGOT LA FÉE

Les Margot la fée, dont il a été brièvement parlé au commencement de ce chapitre, forment un groupe presque aussi important que celui des

fées des houles, avec lesquelles elles ont plus d'une similitude.

Ce nom de Margot la fée est employé dans nombre de pays des Côtes-du-Nord, principalement dans les arrondissements de Saint-Brieuc et de Loudéac, pour désigner les fées terrestres qui avaient pour demeure les roches aux fées, les gros blocs, les landes, etc. (cf. les pages 80 et suivantes du présent volume). Celles du Cas Margot, aux environs de Moncontour, habitaient même une véritable houle : c'est une excavation creusée dans le rocher, et qui, assure-t-on, s'étend à plusieurs lieues au loin ; elle est située sur le bord d'une rivière : jamais les chiens n'ont voulu y pénétrer.

On voit une grotte assez semblable non loin de Loudéac.

« Sur le bord du Lié, à trois kilomètres au nord-ouest de Plémet, se trouve un moulin encaissé dans un amas de rochers à légendes. On y remarque une sorte de grotte dans laquelle un homme peut entrer en rampant. Ces rochers sont les demeures de la fée Margot. L'un d'eux imite la forme d'un fauteuil grossièrement taillé ; à droite se remarque une petite cavité. C'est le siége de la fée, et la cavité l'endroit où elle posait son coude. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 40.)

Sur des fées terrestres lorraines qui se cachaient dans des trous sous des souches d'aubépine, et qui offrent plusieurs points de ressemblance avec les Margot, cf. Adam, p. 406-407, contes intitulés les *Failles de Feyé*; cf. aussi, dans Laisnel de la Salle, t. I, p. 105, des fées berrichonnes similaires.

Mais les Margot la fée sont surtout apparentées aux Lamignac basques qui, comme elles, habitent des cavernes creusées dans les montagnes ou vivent sous terre. Ce groupe important a été très-bien étudié par MM. Cerquand, *Contes basques,* et Webster, *Basque Legends.*

A la Poterie, canton de Lamballe, on avait crainte des Margot la fée, et on ne passait pas volontiers près de leurs pierres.

Dans une allée couverte, aujourd'hui ruinée et située en cette commune, ont demeuré des fées qui voisinaient parfois et venaient étaler leurs pièces d'or au soleil.

(Conté par M. Méheust, maire de la Poterie.)

Voyez plus loin des légendes où les fées s'amusent à tenter les hommes en étalant leur or.

Elles se rendaient invisibles quand elles le vouaient. Si on était à leur causer, elles vous disaient : « Regardez donc par là, » et pendant qu'on tournait la tête elles disparaissaient.

Elles parlaient souvent des fées de Guenroc (auprès d'Uzel, à un endroit qui se nomme Saint-Jean-Baptiste), où il y avait aussi une autre société de fées.

On les voyait danser la nuit à côté des roches.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray.)

Ainsi qu'on l'a vu p. 100, les fées des houles se plaisaient aussi à danser.

La fée du Cas Margot, près Moncontour, avait un bras de fer et un autre d'acier.

Ces Margot la fée se montraient assez souvent aux hommes et se plaisaient à les éprouver ; c'est du reste un rôle que les légendes de presque tous les pays attribuent aux fées.

A la fontaine du bois du Plessis, on ne pouvait aller qu'avec un pot, et encore on le portait sur la tête. Un jour, deux bonnes femmes allèrent y puiser de l'eau, et elles rencontrèrent Margot la fée qui leur demanda à boire.

— Ma foi, oui, répondit l'une, j'ai bien le temps de servir cette vieille sorcière !

Et elle s'en alla. Mais l'autre femme fut plus polie, et elle donna à boire à la fée. Quand elles furent rentrées toutes les deux et qu'elles vidèrent leur *buie*, celle qui avait mal parlé trouva la sienne remplie de grenouilles, de crapauds et de toutes sortes de vilaines bêtes ; mais la buie de l'autre était pleine de pièces d'or ; elle se mit à l'aise, et depuis ce temps-là, elle et son monde ont toujours été riches.

(Conté en 1881 par M. Méheust, maire de la Poterie.)

Ce conte n'est en somme autre chose qu'une version populaire du conte de Perrault, intitulé les *Fées*, au sujet duquel on peut consulter la *Mythologie dans les contes de Perrault*, par André Lefèvre; *Contes de Perrault*, coll. Jannet.

Comme les fées des houles, les Margot étaient sujettes à des maladies, et elles avaient parfois besoin du secours des hommes. Dans un conte inédit de ma collection, une Margot la Fée, dont la fille est à un certain jour de l'année métamorphosée en couleuvre, prie un paysan d'aller sur la route et de couvrir avec un bassin la couleuvre qu'il trouvera à l'endroit désigné; il y va et reste assis sur le bassin jusqu'au soir; alors il le lève, et au lieu d'une couleuvre, il voit une belle jeune fille qui le récompense magnifiquement. (P.)

Un jour, une sage-femme alla accoucher une Margot la fée; elle oublia de se laver la main, et se toucha un œil; aussi, depuis ce temps elle reconnaissait les déguisements des fées. Un jour que le mari de la Margot était à voler du grain, elle le vit et cria au voleur. Il lui demanda de quel œil il le voyait, et aussitôt qu'il le sut, il le lui arracha.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray, âgé de quinze ans.)

Dans plusieurs contes de houles, des fées sont aussi accouchées (cf. p. 89).

Le Men cite, p. 236, une légende où une corrigan est accouchée par une sage-femme ; par corrigan, M. Le Men entend une naine, et non une fée proprement dite.

Dans plusieurs contes basques du recueil de Cerquand (cf. la *Lamigna en mal d'enfant*, et les trois versions de la *Lamigna en couches*), des sages-femmes viennent délivrer des fées. La pommade qui rend clairvoyant se retrouve en nombre de contes (cf. outre les contes des houles, cités p. 96, Webster, la *Sorcière et le nouveau né*, conte basque ; la *Pixie en mal d'enfant*, conte anglais, Brueyre, n° 39 ; le *roi d'Égebert*, conte norwégien, *Mélusine*, col. 84 ; les *Mille et une Nuits*, histoire de l'*Aveugle Baba Abdallah*, etc.). L'épisode de l'œil arraché figure dans plusieurs de ces contes et dans la *Lamigna en couches* de Cerquand (3e version).

On leur offrait du lait, et elles faisaient de l'ouvrage pour le monde, et ne leur faisaient que du bien, sans être payées ; mais elles n'aimaient pas à être refusées.

Elles nommaient des enfants, surtout ceux des grosses maisons, leur donnaient des dons et leur prédisaient ce qu'ils auraient été.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray.)

Mais elles punissaient ceux qui leur avaient témoigné peu d'égards :

Une femme avait deux filles ; elle n'avait pas invité la *supérieure* des Margot la fée à nommer son enfant ; aussi la supérieure fit devenir le visage d'une des filles noir comme une casserole. Les fées la prirent à leur service, et lui ordonnè-

rent de filer du fil aussi fin que ses cheveux ; mais une petite bonne femme, qui était la sainte Vierge, vint à son secours et le lui fila. Elles lui ordonnèrent ensuite d'aller puiser de l'eau avec des pots percés ; la petite bonne femme vint encore, indiqua le moyen de boucher les pots, et dit à la jeune fille de se débarbouiller avec l'eau qu'elle avait puisée. Aussitôt, de noire elle devint blanche.

Elle alla ensuite à un château, où elle vit dans un jardin un serpent qui était un prince métamorphosé pour trois ans ; elle l'épousa, et sa métamorphose finit.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Dans un conte inédit de ma collection, un jeune pâtour, que les fées ont emmené dans leur grotte, est le parrain d'une jeune fée qu'il épouse ensuite (cf. la *Houle du Châtelet*, nº 1, 2e série, où une jeune fille est marraine d'une fée.)

Elles étaient moins bienveillantes que les fées des houles ; toutefois elles rendaient assez souvent service.

« La légende rapporte que la fée était bonne quelquefois, mauvaise souvent. Elle gardait les bestiaux des habitants des environs : il leur suffisait de confier la veille au rocher le lieu où

devaient se trouver les animaux que l'on désirait faire garder. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 40.)

Quelquefois même elles soignaient le bétail des fermiers. Dans un conte inédit de ma collection, les Margot la fée de Crokelien donnent à manger aux cochons d'un bonhomme du Gouray.

Elles fournissaient aux gens des remèdes composés avec des plantes qu'elles cueillaient dans le bois du Plessis, qui a encore aujourd'hui la réputation d'avoir de bonnes herbes, et elles disaient même que si les animaux en mangeaient, ils auraient autant d'esprit que les gens, et qu'ils parleraient.

(Conté en 1881 par M. Méheust, maire de la Poterie.)

Elles rendaient service au monde, et ne leur demandaient jamais de récompense; mais elles ne voulaient pas être ennuyées.

Elles donnaient à ceux qui étaient polis à leur égard du grain, du pain qui ne diminuait pas, si on n'en faisait point part à d'autres.

(Conté par François Mallet, du Gouray.)

Il y avait une fois, au Frêne, une bonne femme qui se désolait de n'avoir point de pain à donner à ses enfants. Elle alla demander la charité aux Margot la fée, et l'une d'elles lui fit présent d'un chanteau qui ne diminuait jamais. Mais un jour la

femme du Frêne oublia que la Margot la fée lui avait défendu de partager son pain ; elle en donna à une commère du voisinage, et à partir de ce moment le pain diminua comme un pain ordinaire.

(Communiqué par M. E. Hamonic, de Moncontour.)

Cet épisode est fréquent dans les contes des houles ; il se trouve aussi dans deux légendes inédites de Margot la fée.

Dans les contes des Lamignac, ceux qui révèlent le secret des fées sont aussi punis, soit par la perte du don, soit par un inconvénient subit. Cf. Cerquand, *Barantol et la belle dame* ; la *Lamigna en mal d'enfant* (poire d'or qui donne un louis tous les matins, et dont la vertu disparaît dès qu'on a parlé).

Souvent, pour éprouver les hommes, elles étalaient devant eux des trésors ; mais s'ils se montraient trop *convoiteux*, ils n'avaient rien.

C'était il y a bien longtemps. Un homme de Collinée, nommé Jean Rénier, était allé chercher une fouée de bois dans la forêt de Loudéac. Il s'avança jusqu'au milieu, et, arrivé aux Courtieux (courtils) Margot, qui sont des creux profonds, il vit tout à coup des fées qui *soureillaient* (étendaient au soleil) de beaux *linceux* blancs remplis d'argent. A cette vue, Jean Renier ouvrit de grands yeux ; mais il finit par ne pas avoir peur, et, s'étant approché des Margot, il se mit à leur causer.

— En veux-tu de l'argent, Jean Rénier ? lui demandèrent les fées.

— Oui, pour de vrai, répondit-il.

— En veux-tu plein ton *chapé*, ou bien plein ton *demé* (boisseau de la contenance de vingt-cinq à trente kilogrammes) ?

— J'aimerais mieux plein mon demé.

— Va-t'en chercher ton demé, Jean Rénier, va-t'en chercher ton demé ; nous t'en donnerons plein dedans.

Le bonhomme courut jusque chez lui ; mais quand il revint avec son demé, les fées et les linceux remplis d'argent avaient disparu.

En voulant trop gagner, il avait tout perdu. On rit encore de son aventure dans le pays.

(Communiqué par M. E. Hamonic.)

Un jour une fée était à laver à côté d'un doué, et près d'elle se trouvait un linceul (drap de lit) couvert d'argent. Un homme passa par là, et comme il la regardait, elle lui demanda s'il voulait sa charge d'argent ou la charge d'un cheval. Il répondit qu'il aimait mieux la charge d'un cheval ; mais pendant qu'il était à le chercher, la fée disparut, et il n'eut rien.

(Conté en 1880 par F. Mallet, du Gouray.)

(Cf. la *Fée de Créhen*, 2e série, no XXI, et le *Pertus doré*, no XXXVII.)

Dans les contes basques recueillis par Cerquand, les Lamignac s'amusent aussi à éprouver les hommes. La fée accouchée par une sage-femme (la *Lamigna en couches*, première version) lui

offre en paiement deux pots, l'un couvert d'or, et l'autre de miel; la sage-femme prend judicieusement celui qui était couvert de miel et qui se trouva être rempli d'or. Dans le *Lamigna et le tablier plein d'or*, du même recueil, le Lamigna étale aux yeux d'un paysan un tablier plein d'or.

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 111), dans la cité de Limes, il y a une foire des fées; elles excitent la convoitise des gens, et si on étend la main, on est précipité du haut des falaises (cf. aussi A. Bosquet, p. 182).

Il y avait un homme de la Ville-Douélan qui était à émonder des hêtres dans un champ au pied de Crokélien. Dans la matinée il vint une fée vanner de l'or sous le hêtre qu'il était à émonder. L'homme en aurait bien voulu; mais il ne trouvait aucun moyen d'y parvenir. Au midi, quand il fut rendu à sa maison, il raconta cela à sa femme, qui lui conseilla de porter avec lui un chapelet bénit. Après dîner, il retourna à son ouvrage. La fée revint encore vanner de l'or sous le hêtre où il était à émonder. Il lança son chapelet dans la *vannée*, qui resta là sans qu'il eût aucun mal, et la fée disparut aussitôt.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Elles n'aimaient pas les indiscrets, et souvent elles les faisaient repentir de leur curiosité.

Un soir une des Margot la fée du Limbé était à laver au *doué* qui est auprès de l'hôté des fées; une femme qui passait par là lui dit :

— *Voul'ous que j'vous aide à teurd'e ?*

— Oui, lui répondit la fée.

Et elle tendit une pièce de linge que la femme se mit à tordre ; mais la fée lui tordit tant les bras qu'elle la laissa presque morte. Si la femme avait passé sans rien dire à la fée, la fée ne lui aurait rien dit.

(Conté en 1881 par Angélique Lucas, de Saint-Glen.)

Cette légende semble montrer les Margot sous la forme de lavandières de nuit.

Elles venaient dans les maisons, et souvent elles descendaient par la cheminée. Parfois elles faisaient l'ouvrage, sans demander de salaire ; mais si, pour les récompenser, on leur offrait quelque repas, elles y prenaient tant goût, qu'elles revenaient tous les jours pour le voler, si on ne le leur offrait pas. Souvent elles étaient voleuses, et cachées sur la cheminée, elles épiaient le sommeil des gens pour leur prendre ce qui leur plaisait.

Il y avait à la Ville-Douélan, en la paroisse du Gouray, une bonne femme qui tous les soirs mettait son souper à chauffer dans le foyer ; mais pendant qu'elle était occupée à filer, les fées descendaient par la cheminée et mangeaient son souper. Elle s'en plaignit à son mari, qui était journalier et ne rentrait que pour se coucher. Il lui dit de le laisser un soir tout seul à la maison. Il s'habilla en femme et prit une quenouille comme

une fileuse; mais il ne filait point. Quand les fées arrivèrent, elles s'arrêtèrent surprises dans le foyer et dirent :

— Vous ne filez ni ne volez ; vous n'êtes pas la bonne femme des autres soirs.

L'homme ne répondit rien ; mais il prit une trique et se mit à frapper sur les fées qui, depuis ce temps-là, ne revinrent plus jamais.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Cf. dans Amélie Bosquet *Le Lutin ou le Fé amoureux*, p. 130-131, une légende similaire; Webster, *La Fée à la maison*, p. 55-56.

Jadis il y avait des esprits bien plus que maintenant ; ils enlevaient les enfants de leurs bers, et même parfois les grandes personnes, et ils allaient les mettre dans la huche au bois, d'où on les retirait, car ils criaient comme des gareux (loups-garous). Une bonne femme de Hénon avait été ainsi portée étant jeune. Depuis qu'on a commencé à chanter les complies de la Vierge, les esprits ont cessé de transporter les gens.

(Recueilli à Hénon, près Moncontour, par M. Bourie.)

Ces fées changeaient les enfants ; mais quand elles ne pouvaient réussir à les emporter, elles les ôtaient de leurs berceaux, et allaient les poser sur les marches des métiers à toile, c'est-à-dire en dessous. Au pays de Loudéac, surtout jadis, chacun avait son métier.

Un jour une femme dit à sa voisine :

— Ma pauvre commère, je *crais* que mon gars a été changé par les Margot ; il n'a pas encore un an, et il mange autant qu'une grande personne. Hier, j'ai voulu lui donner un petit *morciau* de ma beurrée ; il m'a parlé aussitôt et m'a dit : *« Vous n'ez qu'à m'donner la beurrée tout entière ; je la mangerai bien. » Jamais n'y a zeu d'éfant à manger tant comme 'éla ; j'en sé désolée ; et j'voudrais ben saver c'qui' faut faire.*

— *Vous n'ez qu'faire de vous tracasser,* dit la commère ; *j'vas vous dire comment qu'i' faut faire. Vous prenrez d's œu's ; vous leur casserez le petit bout, et puis d'cela vous mettrez des petits brochiaux d'bois dedans ; v'allumerez un bon feu ; vous les mettrez autour, debout, et vous mènerez le petit faitiau à se chauffer aussi.*

La femme fit tout cela, et quand le petit faiteau vit les œufs bouillir et les petits bois sauter dedans, il s'écria :

Voilà que j'ai bientôt cent ans ;
Mais jamais de ma vie durant
Je n'ai vu tant de p'tits pots bouillants.

La femme vit tout de suite que son enfant avait été changé et qu'on avait mis un faiteau à sa place ; elle s'écria :

— Vilain petit sorcier, je vas te tuer !

Mais la fée qui était dans le grenier lui cria :

N'tue pas l'mien,
J'te renrai l'tien ;
N'tue pas l'mien,
J'te renrai l'tien.

(Communiqué par M. E. Hamonic, de Moncontour, qui tient ce conte de Mme Ragot, native de La Motte, près Loudéac.)

Cf. sur les Changelings les p. 90-91 du présent chapitre, où sont cités des contes similaires ; cf. aussi Ernoul de la Chenelière, p. 41.

Elles avaient toutes sortes d'animaux, excepté des cochons et des chiens.

Les fées du Cas-Margot, près Moncontour, gardaient leurs vaches sur la lande de la Chapelle avec les pâtours ; ceux-ci n'avaient le droit de rien leur dire. (P.)

Dans un conte inédit de ma collection, les Margot la fée ont un pâtour pour garder leurs bœufs. Un jour qu'ils étaient passés en dommage, le maître du champ veut les frapper ; mais aussitôt son propre bétail meurt. (P.)

« La fée possédait deux bœufs qui étaient à la disposition de tout le monde. Ils se nourrissaient seuls, et travaillaient depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant, moment où ils disparaissaient. »

(Ernoul de la Chenelière, p. 40.)

Les fées des Courtieux Margot avaient des bœufs qui ne pouvaient travailler ni avant le lever du soleil, ni après qu'il était couché. Un homme, qui les leur avait empruntés pour faire ses labours, ayant voulu continuer à les faire travailler après le soleil caché, les bœufs crevèrent.

(Recueilli par M. E. Hamonic.)

(Cf. contes des paysans, *les Bœufs des fées*, n° XXXIII et la note qui suit.)

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 193), il y avait jadis des rochers habités par des génies bienfaisants qui prêtaient des bœufs aux paysans.

C. — AUTRES FÉES TERRESTRES

Dans l'Ille-et-Vilaine et dans la partie des Côtes-du-Nord qui n'en est pas éloignée existe aussi un groupe de fées qui se nomment simplement fées, et qui paraissent fortement apparentées aux Margot des Côtes-du-Nord. Elles ont les mêmes demeures, et on leur prête des actes analogues ; mais leur légende est plus effacée. Voici ce que j'ai recueilli à leur sujet :

Il y avait des fées près de l'étang de Biénais en Gosné ; elles demeuraient à la Coublerie, dans

une roche aux fées qui fut emportée lorsque l'étang rompit sa chaussée. Elles envoyèrent un de leurs hommes chercher la grand'mère de mon grand-père pour accoucher l'une d'elles. Elle ne voulait pas y aller ; mais l'homme la prit sur son dos et l'emmena dans la grotte. Quand la fée fut accouchée, il lui dit :

— Remontez sur mon dos, où je vous ai prise je vous rapporte.

(Conté en 1881, par Marie-Louise Le Bossé, d'Ercé, âgée de vingt ans.)

Cf. sur les fées accouchées par des femmes, la *Goule ès fées* et la page 109 du présent volume.

Ces fées se plaisaient à rendre service aux braves gens.

Il y avait une fois une fermière qui avait son monde à travailler dans les champs ; elle avait oublié de leur faire de la galette de blé noir pour leur dîner, et quand elle entendit sonner l'*Angelus* elle fut bien surprise, et elle se mit à se désoler.

— Comment faire ? disait-elle tout haut ; ma pâte n'est pas prête ; mon feu n'est pas allumé. Jamais je n'aurai le temps de faire à dîner à mes hommes, et ils vont me quereller.

Elle entendit tout d'un coup une voix qui lui dit :

— Ne t'ébahis pas; tu auras assez de galettes pour le dîner de tes hommes.

La fermière se retourna, et elle vit dans la cheminée une vieille bonne femme.

— Comment voulez-vous, lui répondit-elle, que je puisse arriver à faire ce qu'il me faut de galettes? Ma pâte n'est pas démêlée, et mon *gaufféroué* n'est pas encore sur le feu.

— Regarde sur ta table, lui dit la vieille.

La fermière se retourna et vit sur la table de belles galettes chaudes qui fumaient. Elle voulut demander à la vieille bonne femme qui les avait apportées; mais elle la vit rentrer entre les pierres de la cheminée, et elle n'eut que le temps de lui dire à haute voix : « Merci du service que vous m'avez rendu. »

Le petit pâtour, qui rentrait avant les autres, entendit la fermière dire merci, et il alla le raconter au fermier :

— A qui as-tu dit merci tout à l'heure? lui dit son mari.

— A personne, répondit-elle; je me parlais toute seule.

— Ce sont des galettes des fées, dirent les hommes, et c'était une fée que tu remerciais. Nous n'en voulons point.

Ils parlèrent des fées pendant tout le dîner, et en firent si peur à la fermière qu'elle crut être

damnée; elle alla se confesser au recteur et lui conta ce qu'elle avait vu et le service que la fée lui avait rendu.

— Lui avez-vous, demanda le prêtre, parlé *amiement ?*

— Je ne sais, répondit-elle; elle m'a proposé de me rendre service, et je crois bien que je l'ai remerciée de bon cœur.

On disait autrefois : « Il faut aller à Busentin manger de la galette des fées. » Elle était meilleure là que partout ailleurs. De vrai, les fées sont venues à Busentin. Quand on avait chauffé le four, elles venaient y faire cuire du pain ou de la galette. Elles y boulangeaient, et les fermiers trouvaient des *gâches* de pain qu'ils donnaient aux pauvres, n'osant eux-mêmes en manger.

Les fées avaient des demeures souterraines de distance en distance. Elles travaillaient plus la nuit que le jour.

Ma défunte grand'mère, qui demeurait au moulin à eau de Saint-Jean, avait entendu les fées en dessous de la pierre de son foyer, et un soir qu'elle veillait, elle entendit :

— Apporte la pâte au four.

Plutôt que de les rencontrer, j'aurais sauté dans le feu, et je me donnais bien garde de parler mal d'elles.

(Conté en 1880 par la femme Michel, de Saint-Cast.)

Lorsqu'on portait le soir, près des *doués*, le linge qu'on désirait qui fût lavé, les fées venaient à minuit et faisaient la besogne des lavandières, qui, le matin, trouvaient le linge parfaitement nettoyé.

(Conté par Émile Frostin, de Matignon, en 1864.)

Les fées qui demeuraient dans les rochers de Marpiré et de Saint-Didier (Ille-et-Vilaine) étaient divisées en deux bandes.

La nuit elles quittaient leurs demeures et venaient chez les hommes; elles descendaient par la cheminée, levaient les enfants qui étaient au berceau, leur faisaient de la bouillie, les chauffaient et en avaient soin comme de bonnes nourrices, puis elles s'en allaient par la cheminée, comme elles étaient venues. Mais il ne fallait rien leur dire et les laisser faire; sans cela, elles auraient cessé de venir soigner les enfants, parfois même elles les auraient tués.

Quand on passait trop près de leurs demeures, elles ensorcelaient les gens: les filles couraient après les garçons sans pouvoir s'en empêcher; mais les fées ne pouvaient rien sur les filles qui avaient sur elles un objet bénit ou un chapelet.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, jardinier, qui tient ceci d'une femme de Saint-Aubin-du-Cormier, nommée Tiennette Gaumer, âgée de quatre-vingt deux-ans.)

Les Fades du Berry (cf. Martinet, p. 10; Laisnel de la Salle, t. I, 114) rendaient aussi service aux hommes, nettoyaient les étables, soignaient les bestiaux, etc.; il en était de même en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 103).

Tel est, en résumé, ce que j'ai pu recueillir au sujet des fées auxquelles les paysans attribuent une résidence locale. Ces dépositions suffiront à montrer le rôle qui leur est prêté par la tradition populaire.

Quant aux autres qui figurent dans des contes à lieu indéterminé, elles ne diffèrent pas sensiblement de celles que l'on retrouve un peu partout en Europe et même ailleurs. J'aurai plus loin l'occasion de parler des fées qui, par transformation, sont devenues des bonnes Vierges.





CHAPITRE IV

LES LUTINS

Si presque partout les paysans croient que les fées ont disparu, ils sont en général persuadés que les lutins existent encore. Toutefois on parle moins souvent d'eux sur le littoral que dans l'intérieur des terres. Les marins, me disait un de mes conteurs, ne voient pas tant *de quoi*, comme les terriens.

En certains pays, on semble penser que les lutins ne se montrent plus maintenant; mais, de même que les fées, ils reviendront le siècle prochain, qui est le siècle *visible*. (E.)

Vers le Mené, où l'on croit qu'ils existent, on prétend qu'avant la Révolution il y avait beaucoup plus de follets que maintenant.

On dit aussi que depuis que les prêtres se font passer le livre derrière eux à la messe, les lutins,

au lieu de passer par devant les personnes passent par derrière, et c'est pour cela qu'on ne les voit plus. (P.).

« On croit fermement, en Bretagne, à l'existence des lutins. J'ai rencontré bien souvent des vieillards qui non seulement prétendaient en avoir vu, mais qui affirmaient avoir été enlevés par eux et n'avoir dû leur salut qu'à la prompte intervention de leurs parents. Cependant, si la plupart des Bretons sont convaincus que cette race a existé, ils pensent que, bien qu'il se trouve quelques nains disséminés dans les bourgs et dans les villes de la Bretagne, la masse de la nation a émigré depuis bien des années déjà pour une contrée aussi inconnue que celle dont ils sont originaires. » (Le Men, *Revue celt.*, p. 230-231.)

On les nomme *Lutins*, ou *Mait'Jeans* (cf. Maistr' Yan des Bretons bretonnants), *Follets* ou *Esprits follets*. Ce dernier nom, qui est aussi en usage dans le Morbihan, est employé plus fréquemment dans le voisinage du pays bretonnant que dans l'Ille-et-Vilaine. Mais ce sont là leurs noms génériques ; ils en portent d'autres particuliers aux espèces, et ils sont, ainsi que leurs fonctions, assez variés.

Ils ne se montrent guère que la nuit, ou tout au moins au crépuscule. Pendant le jour ils se cachent, on ne sait pas au juste où ; cependant j'ai entendu dire à Saint-Cast qu'ils habitaient dans les bois et dans les prés. Vers Ercé, ils vont jouer autour des roches piquées, c'est-à-dire des menhirs et des dolmens.

« On ne les voit ordinairement que le soir sur la lisière des bois sombres, au milieu des bruyères désertes. » (Cf. Le Men, *Rev., celt.*, p. 228; cf. aussi A. Bosquet, p. 135; Ernoul de la Chenelière, p. 28; D. Monnier, p. 604.)

Dans le Morbihan français, les follets sont gardiens de trésors. Ce rôle est aussi attribué aux lutins bretonnants; mais je n'ai pas retrouvé cette croyance dans les pays que j'ai explorés.

« Il y avait une maison de follets dans le bois auprès du château où ils cachaient leurs trésors. Un garçon meunier de la rivière d'Ars, qui aurait bien voulu les avoir, alla consulter un sorcier pour savoir l'heure à laquelle ils sortaient de leurs maisons et celle où ils y rentraient, et il sut qu'ils étaient dehors la nuit entre les deux chants du coq. »

(Fouquet, *Légendes du Morbihan*, p. 140.)

Même croyance en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 135-143).

Quand une personne passait dans une route où les follets avaient été, elle perdait la mémoire et ne reconnaissait plus son chemin.

On disait que les follets avaient fait un pacte avec le diable, et qu'ils demeuraient follets jusqu'à l'heure de leur jugement (de leur mort).

(Conté par François Mallet, du Gouray, 1880.)

« L'opinion générale en Bretagne est qu'ils sont les suppôts du diable, et que c'est de lui qu'ils tiennent leurs facultés surnaturelles. » (Le Men, *Revue celt.*, p. 230.)

Bien que les lutins soient capables de s'attacher aux maisons ou à leurs habitants, et de se plaire à leur rendre des services, c'est une race espiègle, généralement susceptible et malfaisante, et il n'y a point à se fier à leur amitié.

Mme de Cerny, dans sa curieuse brochure *Saint-Suliac et ses légendes*, p. 54-55, trace le portrait suivant des lutins familiers des bords de la Rance :

« Un jour il vous aime, il soigne vos chevaux, brosse vos habits, cire vos souliers, et cela dure jusqu'à ce que vous l'ayez blessé par vos paroles en blâmant les services qu'il rend gratis. Ce petit être invisible, qui ne quitte pas le logis, vous rend tous les services d'un domestique éclairé ; mais malheur à vous s'il vous prend en haine ! Il égare vos papiers, brouille les écheveaux de fil, dérange tout au logis, passe aux écuries et entortille les crins de la crinière et de la queue des chevaux au point de ne pouvoir les débrouiller, et rebrousse le poil de leur robe. Il jette leur avoine aux oiseaux et couvre le foin d'immondices.

« Les lutins sont très-sobres et s'amusent à faire la guerre aux sonneurs, qui ne meurent pas ordinairement de soif. Le monde leur appartient depuis onze heures jusqu'à deux heures après minuit. Malheur aux ivrognes ! S'ils blasphèment,

s'ils injurient les lutins, s'ils font le simulacre de joindre les voies de fait aux insultes, ils rendent les coups avec usure; ils jettent parfois les agresseurs dans les eaux ou leur cassent le cou contre les pierres du chemin. »

Dans le Jura, les follets sont aussi les ennemis des ivrognes, et ils se vengent de ceux qui ne leur parlent pas poliment. (Cf. D. Monnier, p. 616-632.)

Parfois les lutins rendent service, mais à la condition qu'on accomplisse une épreuve, telle que deviner un nom difficile ou inconnu, ainsi qu'on le voit dans le petit conte qui suit :

Il y avait une fois un marin qui partait pour Terre-Neuve; il donna à sa femme beaucoup de filasse, et il lui dit :

— Tu la porteras à filer et à tisser à un petit bonhomme qui file et qui tisse dans un trou de taupe. Si la toile n'est pas prête quand je reviendrai, je te tuerai.

La femme alla porter sa filasse au petit bonhomme qui tissait dans un trou de taupe, et le bonhomme en eut vite fait de la toile. Quand elle fut prête, il dit à la femme :

— Je ne vous demande point d'argent; mais vous n'aurez la toile que si vous pouvez deviner mon nom.

La femme était bien embarrassée.

Son mari, en s'en revenant, entendit une petite voix qui chantait :

Une femme qui a la huppe verte,
Qui ne sait comment j'ai nom,
Qui ne sait comment j'm'appelle ;
C'est Grignon qui est mon nom.

Quand il arriva chez lui, il dit à sa femme :

— Où est la toile ?

— Ah ! répondit-elle, elle est faite. Le petit bonhomme me l'a montrée ; mais il ne veut la donner que si je devine son nom.

— Eh bien ! dit-il, quand il viendra, tu lui diras qu'il se nomme Grignon.

Deux ou trois jours après, le petit bonhomme vint et dit :

— Savez-vous mon nom ?

— Vère (oui), Grignon, répondit la bonne femme.

Et elle eut la toile pour rien.

(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de treize ans.)

Dans *Rodomont*, *Contes de la Haute-Bretagne*, 1re série, n° XLVIII, c'est le diable dont il faut deviner le nom ; il en est de même dans *Dick et Don*, conte picard de H. Carnoy. Dans la *Jolie fille*, conte basque recueilli par Webster, c'est une sorcière nommée *Marie Kirikitoun* ; dans un conte reproduit par *Mélusine*, col. 150, c'est, comme dans l récit gallot, un lutin, nommé Furti-Furton dont il s'agit de deviner le nom.

Le Men, p. 423, trace un portrait des esprits follets du pays bretonnant, qui se nomment souvent Follets, Bouffon-noz, Fou de nuit, Buguelnoz. Ils rendent service à ceux qu'ils ont pris en amitié et sont les familiers des maisons.

« Heureuse la servante qui a un esprit follet dans sa manche ! La maison sera balayée tous les jours avec soin, sans la moindre fatigue pour elle ; la pâte sera pétrie, les crêpes seront faites sans qu'elle y mette la main. Heureux aussi le valet d'écurie qui est l'ami des follets ! Il pourra dormir la grasse matinée, laissant à son compère le soin de panser les chevaux et de nettoyer l'écurie.

« Mais pour obtenir les bonnes grâces de ce capricieux esprit, il faut être avec lui plein d'attentions et de prévenances. La moindre offense suffit pour l'irriter, et alors il ne laissera échapper aucune occasion de vous jouer un mauvais tour.

« Dans le nord du Finistère, et surtout dans l'ancien évêché de Tréguier, il était d'usage, il y a quelques années, de placer dans un des coins du foyer une pierre plate ou un galet sur laquelle le Bouffon-noz venait s'asseoir la nuit pour se chauffer. On avait soin aussi de ne pas couvrir entièrement la braise de cendre. Mais un jour une servante, qui n'avait eu qu'à se louer des services du follet, eut la mauvaise idée de faire rougir la pierre. Le pauvre Bouffon-noz se brûla

cruellement; mais à partir de ce moment, rien ne réussissait à la malicieuse servante.... Elle fit tant de maladresses qu'elle fut congédiée de la ferme où jusque-là elle avait vécu heureuse. »

Ce récit se retrouve en substance dans l'histoire du lutin familier de Kerarborn, que M. Luzel a retracée dans ses *Veillées bretonnes* (p. 76-77).

Dans un conte de Souvestre, *Teuz-ar-Pouliet*, un lutin qui a eu à se louer d'un garçon de ferme le prend en amitié, lui aide à se marier, et aussi à labourer; mais sa femme, mécontente de ce qu'elle avait eu de lui un cheval sans queue, met de la braise sur l'aire un jour que le lutin donnait une fête à ses amis. Ils s'en vont furieux, et depuis tout alla mal à la maison. (Cf. aussi dans Luzel, *Légendes chrétiennes*, t. II, p. 173, un conte portant le même titre que celui de Souvestre, mais qui en diffère beaucoup.) Une légende assez voisine de celle-ci, au moins quant au moyen de se débarrasser du lutin, est racontée par A. Bosquet dans la *Normandie merveilleuse*, p. 130.

Je n'ai rien recueilli personnellement sur les lutins familiers des maisons, du moins sur ceux qui se plaisent à rendre service; en revanche, j'ai un assez grand nombre de récits où sont racontés leurs méfaits.

Il y avait autrefois des femmes qui allaient filer dans le fournil, comme c'était alors la coutume en hiver. Elles entendirent la crémaillère qui faisait grand bruit, et elles crurent que c'étaient les gars qui s'amusaient à leur faire peur.

Quelques jours après, elles entendirent encore du bruit, et il leur sembla qu'on remuait, ainsi que font les fileuses, de vieux rouets qui étaient dans le grenier.

— Ne filez pas tout; jetez-nous en un peu! dirent-elles, pensant avoir affaire aux gars.

Aussitôt, sans que le plancher eût le moindre trou, il tomba au milieu d'elles un gros paquet de *reparons* (déchet de chanvre). Cela leur fit bien peur; elles ne retournèrent plus filer dans le fournil.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

Dans la partie française du Morbihan, les follets se plaisaient aussi à faire endêver les gens; plusieurs légendes recueillies par le Dr Fouquet (les *Follets de Callac,* les *Lutins de Coetbo, Clémence de Cancoët*) les montrent pénétrant dans la maison pour y faire des espiégleries. Un autre conte du même auteur, que j'abrége, les met encore en scène d'une manière plaisante :

Les follets tourmentaient toute la nuit deux vieilles filles qui avaient essayé vainement de les repousser à grand renfort de médailles et de chapelets : un soir elles aspergèrent d'eau bénite toute la maison, y compris les portes, les fenêtres et le foyer, puis elles se couchèrent; la nuit venue,

les follets arrivèrent comme de petits fous, mais l'eau bénite les brûla. Alors ils grimpèrent jusqu'aux gazons du toit qu'ils jetèrent un à un dans le foyer par la cheminée, et, marchant avec précaution sur ces gazons étendus, ils arrivèrent au lit des vieilles filles, qu'ils se mirent à fouetter en chantant en chœur : « Tout n'est pas béni ! tout n'est pas béni ! »

(*Les follets et les vieilles filles*, p. 48.)

Une autre vengeance du follet, dont l'histoire est connue dans toute la Bretagne bretonnante, consistait à faire subir à la dernière personne qui se mettait au lit dans la maison la correction qu'on inflige aux petits enfants qui ne sont pas sages (Le Men, p. 424).

On racontait jadis à Plévenon que les lutins se cachaient sous les lits ; et quand les mères étaient sorties, ils enlevaient les petits enfants de leurs berceaux et allaient les mettre dans d'autres lits ou dans une pièce à côté. Les mères, en rentrant, voyaient le berceau vide, et entendaient leur enfant qui criait et le lutin qui riait.

(Conté par Scolastique Durand, de Plévenon, 1880.)

Un soir le lutin passait devant une ferme, et comme il était fatigué d'avoir lutiné les chevaux, il entra dans la maison et vint s'asseoir dans le foyer, où il y avait une grande fouée de feu, et il disait aux gens de la ferme : « Faufons-nous,

faufons-nous, il y a beau. » Les lutins parlent volontiers comme les enfants.

(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast.)

Le *drac* (cf. Babou, les *Païens innocents*, p. 16) vient aussi se chauffer dans les maisons.

Le lutin vą aussi brouiller les cheveux du monde. Il a les pieds ronds. (E.)

« On raconte que deux jeunes filles ayant couché dans une écurie, un mauvais lutin s'amusa pendant la nuit à lutiner tellement leur belle chevelure, que le lendemain elles furent obligées de la couper. » (A. Bosquet, p. 128.)

Il y avait une fois à Saint-Mieu un homme qui chauffait son four. Les follets étaient à danser auprès de là. Il alla les regarder une première fois, et ils ne lui dirent rien. Il y retourna une seconde avec sa patouille à la main.

Un des follets le vit et dit :

— Voici encore Robin ; il faut lui ôter l'ouïe.

— Non, repartit un des follets, cela le gênerait trop ; il vaut mieux lui ôter l'odorat.

Et depuis ce moment Robin ne sentait plus rien.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray.)

Une nuit les follets allèrent dans la maison d'une bonne femme qui était couchée ; ils prirent sa vache qui était dans le bas de sa place, la tuè-

rent, puis, après l'avoir écorchée, ils se mirent à la manger. La bonne femme voulut au moins avoir un morceau de sa vache, et elle le ramassa. Le lendemain, sa vache se retrouva vivante; mais il lui manquait la pièce qu'elle avait prise.

(Conté par le même.)

Le Men raconte une légende assez semblable, p. 239. Un pauvre homme n'avait qu'une vache. Une nuit les nains entrent chez lui et se mettent à la manger; il leur en demande un morceau. Les nains le lui donnent en lui promettant, s'il se montrait joyeux convive, de lui rendre sa vache vivante. Le lendemain, il manquait à sa vache le morceau qu'il avait mangé.

J'ai trouvé en Haute-Bretagne un conte identique où le rôle des lutins est attribué aux fées.

Un soir la mère Ledy s'en revenait. Il faisait beau clair de lune, et elle dit à une voisine qui était avec elle :

— Il va nous être bien commode de passer sur la planche de Graphard.

Mais, juste au moment où elles allaient mettre le pied dessus, le temps s'obscurcit, et elles ne voyaient plus ; elles pensèrent que c'était le lutin qui s'était amusé à leur jouer ce tour-là. (E.)

(Cf. sur les tours joués par les lutins, Fouquet, les *Lutins de Coetbo.*)

Au temps où les femmes portaient des bas de fil, — il y a bien des années de cela, — une

jeune fille, qui désirait se mettre à la mode, demandait à sa mère du fil pour se tricoter des bas ; mais la bonne femme ne voulait pas lui en donner, ce qui chagrinait fort la jeune fille.

Un soir, en revenant de la prière, elle trouva sur le bord d'un sentier un bel écheveau de fil pelotonné en trois qu'elle ramassa précieusement.

Arrivée à la maison, elle dit à sa mère qui tirait les vaches dans l'étable :

— Ah ! ma mère, tu ne voulais pas me donner avec quoi me faire des bas à la mode ; vois le beau fil fin que j'ai à cette heure.

En disant cela, elle voulut montrer sa trouvaille ; mais, bien qu'elle fût certaine de l'avoir bien soigneusement ramassée dans sa *devantière* (tablier), elle ne trouva plus rien. Pour se jouer d'elle, le lutin s'était changé en fil, puis s'était *évanoui*.

(Conté en 1878 par Angèle Quérinan, d'Andouillé.)

Un homme, qui était « un petit chaud de boire », rencontra sur sa route un petit chat qui le suivait ; il le chassa en lui donnant un coup de pied. Un peu plus loin, il vit un chien blanc qui tournait en cercle autour de lui ; il l'éloigna en le frappant avec son bâton. En continuant à marcher, il trouva devant lui le lutin qui, sous la forme d'une sorte de poulain, voulut lui barrer le

passage; il fut obligé d'employer la force pour avoir la route libre, et même le lutin le suivit jusqu'à la porte de sa maison.

(Conté en 1878 par Henri Louapre, d'Acigné.)

Quelquefois le lutin est dupé à son tour, comme celui qui, dans les environs d'Ercé, joua aux cartes avec les consommateurs et se saoûla tellement, qu'il se noya dans une mare. Mais ceci est une histoire très-moderne. (E.)

Un homme de Bréhand avait tous ses champs dévastés par les lutins; il lui *hoblaient* toutes ses pommes, renversaient son blé, et ne savaient quel mal imaginer pour nuire à sa récolte. Il résolut de se venger.

Un jour il vit dans le verger touchant à sa ferme un lutin qui défouissait des pommes de terre. Le fermier n'osait s'aventurer, car il entendait toute la bande des lutins qui riait et s'amusait à une petite distance. Il se décida pourtant, et prenant un gros bâton, il s'avança doucement et frappa un coup sur la tête du lutin, qui tomba le nez sur les pommes de terre.

Aussitôt il entendit les autres lutins qui criaient :

— Coiffette est morte ! Coiffette est morte !

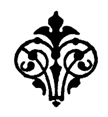
Ils se mirent à le *pourcourre*; mais il se sau-

vait, et au moment où il entrait chez lui les lutins arrivaient à la porte :

— T'as bien fait d'entrer, Thomas Labbé, lui dirent-ils ; t'en aurais vu de belles autrement.

(Recueilli aux environs de Moncontour par M. Bourie.)

Je ne connais point en France un autre exemple de lutins arrachant des pommes de terre ; mais il existe en Allemagne un démon qui se plaît à les faire pourrir : il se nomme *Kartoffeln-demon* (cf. Gubernatis, *Myth. des plantes*, p. XVII).



§ I. — LES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE LUTINS

LE LUTIN DES ÉCURIES

Les écuries ont un lutin spécial qui se nomme *Maître-Jean*, *Petit-Jean* ou *Jeannot*. On l'appelle aussi le *lutin des chevaux*. Quand il se plaît dans un endroit, tout y réussit : il va chercher l'avoine des chevaux qu'il aime, et il les soigne mieux que le meilleur valet de ferme ; aussi sont-ils en parfait état, gras, le poil luisant et bons marcheurs.

A Ercé, Petit-Jean passait par une fenêtre étroite de l'écurie pour soigner un cheval. Un jour il y avait quelqu'un couché dans l'écurie, qui vit le lutin faire mine de *sacquer* sur le veau qu'était en train de faire une vache. Le garçon se leva pour aller aider ; mais aussitôt il entendit rire le lutin et ne vit plus ni vache ni veau.

(Conté en 1879 par Françoise Dumont.)

Petit-Jean est en effet très-espiègle, et il n'est pas toujours de bonne humeur.

C'est lui qui va la nuit arracher le crin des chevaux ; d'autres fois, il se plaît à emmêler la crinière et la queue des « bêtes chevalines », de telle sorte qu'on ne peut débrouiller les crins et qu'on est forcé de les couper. Il a parfois la forme d'une bête, sans qu'on puisse préciser au juste s'il ressemble à un chien ou à un veau. (E.)

Les lutins des écuries passent leur vie dans les greniers ; mais quand arrive l'heure où les bêtes doivent manger, ils descendent et leur apportent de la nourriture. A leur approche, les chevaux se mettent à hennir.

Souvent aussi ces lutins tressent le crin du cheval en forme d'étrier, et les paysans ne peuvent en défaire les mailles.

(Recueilli aux environs de Moncontour par M. Bourie.)

« Le *Boudic*, pluriel *Boudiket*, qu'on nomme Bom-Noz dans les environs de Quimper, est un esprit qui prend surtout plaisir à tourmenter les chevaux. Si vous trouvez un matin leur crinière tellement embrouillée qu'il vous soit impossible de la démêler, soyez sûr que c'est un *boudic* qui a fait le coup. » (Le Men, p. 422.)

Cette croyance au lutin des chevaux est très-répandue en dehors de la Bretagne. On la retrouve en Berry (cf. G. Sand, *Lég. rust.*, p. 75), en Normandie (Amélie Bosquet, p. 128), dans le Doubs (cf. D. Monnier, p. 640-645), dans le Bassigny champenois (cf. Sarcaud, p. 17).

On prétend en quelques pays que le lutin qui brouille les crins des chevaux a des jambes de

bouc et que, s'il les emmêle ainsi, c'est pour se faire des étriers et monter plus commodément à cheval.

A la Meule, il y avait un cheval qui avait les crins brouillés. Tous les soirs, vers dix heures, on l'entendait hennir ; le fermier disait : « Voilà le lutin. » On ne le voyait point ; mais le lutin embrouillait les crins, et il se servait de ces crins quasiment tressés en guise d'étriers.

(Conté en 1880 par Zoé Ledy, d'Ercé.)

Croyance analogue en Berry (cf. G. Sand, *Légendes rust.*, p. 75), dans le Doubs (cf. Monnier, p. 645). Le drac, qui est un lutin du Midi, se sert aussi des chevaux des fermiers (cf. Babou, les *Païens innocents*, p. 29-35).

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 103), ce sont les fées qui nouent les crins des chevaux pour leur servir d'étriers.

Les lutins allaient lutiner les chevaux ; ils brouillaient leurs poils ou les leur arrachaient brin par brin.

Un jour des gens dont les chevaux étaient lutinés mirent du *bran* (son) sur le dos de leurs chevaux et dirent aux lutins :

— Lutins lutineurs, vous serez obligés de manger du bran, et vous ne sucerez plus leur sang.

(Conté par François Marquer, de Saint-Cast.)

Quand les chevaux ont les crins emmêlés, il

faut bien se garder de les débrouiller, car les lutins iraient fouler dans leur lit ceux qui l'auraient fait.

C'est ce qui arriva à un garçon de ferme : toutes les nuits le lutin venait le fouler. On lui dit de se coucher sur le ventre au lieu de se coucher sur le dos. Le lutin vint rôder auprès de lui, mais il ne le foula plus.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

En d'autres pays, on croit qu'il est dangereux de défaire l'ouvrage du lutin; en Jura (cf. D. Monnier, 645), si on défaisait les tresses des lutins, les chevaux mourraient.

Ce même lutin se plaît aussi parfois à prendre par la bride les chevaux qui couchent dehors, et à les faire passer en dommage. (E.)

LE FAUDOUX

Le *Faudoux* ou *Faudeur* — de fauder, action de fouler le foin pour l'entasser — est le lutin spécial des greniers à foin ; on l'appelle aussi le lutin des *sends* (greniers à foin, du vieux français *sanail*). Le Fouloux est aussi un lutin des senâs, qui semble le même que le Faudoux ; il foule les garçons, se couche sur eux, les chatouille, leur dépend l'estomac. Le Fouloux passe même pour

être pédéraste. Ce dernier attribut ne figure pas dans ceux du *Faudoux*. Mme de Cerny, parmi les lutins connus à Saint-Suliac, cite aussi le Fouléur, « qui s'assied la nuit sur la poitrine de ceux qui dorment sur le dos. » Fouloux est la forme patoise de Fouleur.

« Le Bom-Noz a coutume de se placer la nuit sur la poitrine d'un homme endormi et de le presser de manière à l'étouffer... On ne connaît pas la forme sous laquelle le Boudic commet ses méfaits. Des personnes réveillées en sursaut ayant vivement porté leur main à leur poitrine, ont senti un objet velu qui glissait entre leurs bras et s'échappait. » (Le Men, p. 422.)

En Franche-Comté (cf. D. Monnier, p. 685), le *Chauceur* (ephialtus, incubus) passe par la serrure et vient fouler les gens.

Un homme qui couchait dans un *sends* (grenier à foin) était chaque nuit lutiné par le Faudeur.

Une nuit que le lutin était sur lui, l'homme dit :

— Si j'avas mon coutiau...

— Ton kité ! qué que tu en feras ? demanda le Faudeur d'une voix grêle et moqueuse.

— Je te saneras (châtrerais).

Le lutin s'enfuit aussitôt, et jamais on ne l'a revu depuis dans le senâs.

(Conté en 1880 par F. Marquer, de Saint-Cast.)

Le Faudoux allait fauder une femme ; elle prit un bâton, lui frappa un bon coup sur le dos en

lui disant : « Si je t'avais attrapé, je t'aurais tué. » Le Faudoux lui répondit : « Tout mort ». (S.-C.)

Une femme qui avait des petits enfants était souvent réveillée la nuit, et elle voyait le lutin pénétrer dans la maison par un boulin (petite fenêtre étroite et sans vitres). Une nuit, il vint la *fauder*, mais il ne faudait point son mari. Elle se dit :

— S'il allait aussi fauder mes enfants qui sont dans le ber, il les étoufferait.

Elle alla consulter une de ses voisines, qui lui dit de mettre des pois dans un chapeau placé en équilibre à l'entrée de la petite fenêtre. Le Faudoux arriva étourdiment et renversa les pois ; il fut obligé de les ramasser un à un, et le matin ils étaient tous dans le chapeau, qui ne paraissait pas avoir bougé ; mais le *Faudoux* était si *fûté* qu'il ne revint plus.

(Conté en 1880 par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

Elle tient ceci de son père qui, en le lui racontant, disait : « Il y en a qui ne veulent pas y croire, et pourtant c'est bien vrai. »

Pierre Roulié, aubergiste à Bel-Air, recevait chaque nuit la visite du Faudoux, qui lui faisait toutes sortes de misères.

Roulié avait la mauvaise habitude de dormir les bras croisés sur la poitrine. Or, voici ce qui

se passait : l'animal sorcier prenait l'aubergiste à bras-le-corps, et celui-ci ne pouvait se défendre, n'ayant pas l'usage de ses bras. Alors le Faudoux le roulait, le serrait, et quand il l'avait harassé de fatigue, il le jetait dans la place.

Ce manége continua plusieurs soirs consécutifs ; mais un jour Roulié pinça le Faudoux à son tour.

Il ne dormit pas cette nuit-là et mit ses bras de façon à ce que son ennemi ne pût les embrasser. A un moment, il l'entendit « cotir » dans la paille et vit une masse « verte comme de la porée » (poireau) se précipiter sur lui. La lutte fut de courte durée et à l'avantage de l'homme. Il serra à son tour le Faudoux si fort « qu'il en chut », et il ne le laissa partir qu'après lui avoir fait promettre de ne plus venir troubler son sommeil. Le Faudoux tint parole, et Roulié ne le revit plus.

(Recueilli par M. Bourie, de Moncontour.)
Le faudoux est vert, mais on n'a pu me décrire sa forme.

Il y avait un homme qui couchait dans un senâs, et il était faudé depuis huit jours ; il fit une planche sur laquelle il planta des clous pointus, puis il alla se coucher dans le senâs. Quand il entendit monter le Faudoux, il mit la planche sur son ventre et prit son ballin dans

ses mains. Quand le Faudoux fut sur la planche, il lui dit : « Tu vas mourir cette nuit. » L'homme le prit avec son ballin (couverture), puis il le frotta si dur que le Faudoux perdit pour jamais l'envie de revenir.

(Conté en 1880 par F. Marquer, de Saint-Cast.)

LE HOUPOUX

Dans la belle saison, les paysans *houpent* pour s'appeler. Houper, c'est pousser, en la modulant, une exclamation qui se compose de *houhou* plusieurs fois répété; c'est un cri qui a de l'analogie avec celui du chat-huant.

Pendant le jour, il n'y a aucun danger à faire entendre cette exclamation joyeuse ; mais quand la nuit est close, et surtout aux approches de minuit, il faut bien se garder de répondre quand on entend houper, car c'est le *Houpoux*, esprit malin de la nuit, qui imite la voix des hommes pour les tromper.

Un soir que des laboureurs d'Yffiniac étaient allés se coucher dans le *sends*, — c'est le grenier à foin, — ils entendirent *houper* à une petite distance. Pensant que ce cri était poussé par quelque voisin attardé, ils répondirent à son

appel. Aussitôt ils se sentirent renversés et secoués avec violence ; des mains invisibles les accablaient de coups, et le grenier paraissait tout en feu, bien que le foin ne brûlât pas.

(Conté en 1862 par Émile Frostin, de Matignon.)

C'est aussi le Houpoux qui se plaît à attirer sur le bord des mares et des doués ceux qui sont assez imprudents pour se laisser entraîner. Et souvent, pour mieux séduire les jeunes garçons, il module son cri et lui donne le son argentin et frais d'une voix de jeune fille. (M.)

Le *Houpoux* rôde la nuit ; il se met en mouton, en chien, etc. Il a un cri comme le chat-huant, ou encore comme les gens qui s'appellent.

(Conté en 1880 par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

Un soir un homme de Plévenon, qui montait au grenier pour aller chercher à manger à ses chevaux, entendit *houper* à quelque distance. Il répondit ; mais avant qu'il fût arrivé en haut de son échelle, le lutin était au bas.

(Conté en 1880 par Scolastique Durand, de Plévenon.)

Le Houpoux me semble présenter beaucoup d'analogie avec le *Lupeux* berrichon, auquel il faut bien se garder de répondre, et qui entraîne les gens dans les mares (cf. G. Sand, *Lég. rust.*, p. 107 et suiv.).

Mais il est plus étroitement encore apparenté avec les *Hoppers* ou lutins appeleurs de la Bretagne bretonnante, avec lesquels il a à

la fois ressemblance de nom et de gestes. « Un des *hoppers* les plus connus et les plus redoutés dans les environs de Quimper est *Ian an Od* (Jean du Rivage). Il se tient toujours sur le bord des rivières, faisant entendre continuellement le *iou houhou!* cri guttural familier aux paysans bretons lorsqu'ils rentrent le soir. Si quelque passant répond à ce cri, Ian an Od franchit en un clin d'œil la distance qui le sépare de l'imprudent et répète le même cri. Si le passant y répond encore, il franchit la moitié de l'espàce qui lui reste à parcourir. Enfin, s'il y répond une troisième fois, Ian se trouve subitement près de sa victime, qu'il étrangle ou qu'il noie, s'il est dans le voisinage d'une rivière. » (Le Men, p. 420.)

En Picardie existe aussi un lutin appelé le Houpeur ou Houpeux. (Communiqué par M. H. Carnoy.)

L'ÉCLAIREUR OU ÉCLAIROUS

Vers le Gouray, on le nomme *Failleux*; vers Ploërmel, la *Buette* (Bluette). La vue du feu follet est très-redoutée, en certains pays surtout, où on la considère comme un présage de mort. Pour les Gallots, le feu follet n'est point un météore, mais une entité, revenant ou lutin, dont il n'est pas prudent de s'approcher.

Vers Bécherel, on dit que l'*Éclairous* ou *Éclaireur* — c'est le nom donné au feu follet — est un prêtre qui a perdu une hostie dans l'eau, et qui est condamné à la chercher jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée. C'est pour sa pénitence qu'il erre

ainsi. On aurait la vue brûlée, si on avait l'imprudence de lui faire quelque chose ou de lui parler.

Quelquefois on voit le prêtre lui-même avec son étole violette ou noire au cou, et son ciboire.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

Dans l'Orne, les feux follets sont des âmes de prêtres qui se sont damnés en péchant contre la chasteté. En Haute-Normandie, ce sont des femmes qui ont eu commerce charnel avec un prêtre. (Cf. A. Bosquet, p. 247.) En Franche-Comté, ce sont des âmes en peine. (Cf. Perron, p. 29.)

Mais le feu follet est plus généralement un lutin qui a de grandes affinités avec le lutin breton qu'on désigne sous le nom de *Paotrik he skod tan*, le petit homme au tison enflammé..... « C'est un petit lutin qui tient à la main un tison allumé et qui voltige, comme un papillon de nuit, au-dessus des prairies et des marais, en brandissant son tison.... J'ai entendu dire que ces mauvais esprits ont souvent égaré et quelquefois noyé des gens ivres ou des téméraires qui les avaient poursuivis en voulant les atteindre. »

(Luzel, *Veillées bretonnes*, p. 64. Cf. aussi Le Men, p. 422.)

L'Éclairous, à ma connaissance du moins, n'est pas un lutin foncièrement méchant. Il ne noie

pas les gens et les éclaire même au besoin ; mais il n'aime pas qu'on se montre irrespectueux à son égard ; sinon il se venge en faisant prendre aux mauvais plaisants un bain forcé.

Un homme, qui était un peu en ribote, vit l'*Éclairous* qui voltigeait près d'une mare.

— Viens m'éclairer, lui dit le laboureur en plaisantant, et pour ta peine je te donnerai une de mes puces.

Cette parole sembla irrévérencieuse au lutin, qui fit tomber l'ivrogne dans la mare, et lui lançait de l'eau sur la figure et sur tout le corps, en criant : « Voilà pour tes puces ! voilà pour tes puces ! »

(Conté en 1878 par Henri Louapre, d'Acigné.)

Un jour un homme allait pour passer une planche jetée sur un ruisseau ; de l'autre côté, il vit l'*Éclairous*, et il lui dit :

Éclaire-moi, Foirard ;
J'vas t'donner deux liards !

Le lutin l'éclaira ; mais quand l'homme fut passé, il ne lui donna rien, et l'Éclairous, pour se venger, le *tantouilla* dans l'eau et le foula longtemps.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

NICOLE, OU LE LUTIN DE LA MER

Le lutin spécial à la mer, et qui se plaît à jouer toutes sortes de tours aux pêcheurs, c'est Nicole, lutin spécial à la baie de Saint-Brieuc et à celle de Saint-Malo, lutin très-moderne, puisque son apparition ne date que des premières années de la Restauration. Le *Magasin pittoresque* de 1835, dans une curieuse notice dont voici des extraits, donne même la date de 1823 :

« Il n'était plus possible de pêcher en sécurité. Nicole traversait ou brouillait les filets ; quelquefois il les tirait si fortement qu'il les aurait enlevés, et force était de les amarrer aux bancs de la chaloupe, en attendant qu'il plût à Nicole de porter sur quelque autre objet son humeur batifolante. Souvent il sautait au milieu des petits poissons que le filet ramassait, et faisait des trouées dans les mailles. Il s'amusait aussi à soulever les ancres des bateaux à huîtres, pendant que les matelots étaient dans des embarcations légères à draguer sur les bancs ; ils n'avaient que le temps d'accourir pour rattraper le bateau en dérive. Souvent aussi Nicole s'en prenait à la drague et l'embrouillait dans le filet.

« A Saint-Cast, Nicole a conduit l'un après

l'autre, du port dans la rade, quatre à cinq bateaux dont les maîtres étaient absents. Quand les embarcations étaient trop fortes pour qu'il pût les entraîner, il saisissait le câble de la bouée et l'entortillait dans le câble de l'ancre.

« Il paraît qu'on l'avait surnommé Nicole, du nom d'un officier qui, pendant la guerre, commandait une péniche armée, et s'était montré envers les pêcheurs d'une grande sévérité. Les marins, un peu rancuneux, disaient plaisamment que c'était Nicole, devenu poisson, qui s'amusait encore à les venir tourmenter.

« On n'a pu ni le prendre ni le tuer ; cependant il ne s'effrayait pas facilement. On croit avoir reconnu que c'était un gros marsouin ; mais il n'accostait point les autres et allait toujours seul. Au bout de trois mois et demi, il disparut, sans qu'on l'ait jamais revu depuis ni ailleurs. »

D'après M. Habasque, qui retrouva des souvenirs de Nicole à Erquy, son séjour sur ces côtes aurait duré trois ans.

« Il mêlait, lui raconta un ancien matelot, les lignes, enlevait les grelins, faisait dériver les bateaux, s'attachait à l'un plutôt qu'à l'autre, et ne faisait aucun cas des balles, parce qu'il était invulnérable. Heureusement, enfin, il s'attacha à un navire de Terre-Neuve, et oncques depuis on ne l'a revu. Notre conducteur nous fit, à l'occa-

sion de Nicole, toutes sortes de contes plus amusants les uns que les autres, et il nous entretint de l'*homme de mer*, que tous ont toujours vu, excepté celui qui vous raconte l'histoire. »

J'ai maintes fois, sur plusieurs points du littoral, trouvé des pêcheurs qui avaient vu Nicole. A Saint-Briac, un capitaine au long cours m'a assuré qu'il était à sa connaissance que Nicole avait fait des nœuds comme seuls les marins expérimentés peuvent les faire, et que plusieurs fois il s'était amusé à changer les ancres des bateaux, mettant à un navire le grappin d'un canot de pêche, et réciproquement. On prétend d'ailleurs qu'il avait des mains.

Voici les diverses dépositions que j'ai recueillies à Saint-Cast au sujet de Nicole :

Nicole a apparu pour la première fois un jour de la fête de l'Ascension, que des pêcheurs de Saint-Cast étaient allés, malgré la défense du recteur, lever leurs rets sur le banc de la Horaine. Le poisson se levait sur l'eau et jetait le feu « à goulées ».

Depuis, il joua maints tours aux pêcheurs, et chaque fois qu'il était parvenu à les faire endêver, on l'entendait s'esclaffer de rire auprès du bateau. Un jour il conduisit assez loin la barque d'un pêcheur dont il avait fait tomber à l'eau les avi-

rons, de sorte qu'il ne pouvait gouverner. Quand le pêcheur se vit loin, il dit :

— Nicole, c'est toi qui m'as enlevé mes avirons et amené ici ; tu vas me ramener au port.

Nicole, qui probablement était en bonne humeur, ramena le bateau jusqu'au port.

(Conté en 1879 par Rose Piron, de Saint-Cast.)

Nicole prenait l'amarre de la patache et sautait haut comme les mâts sur la mer.

Il s'en est allé avec un navire.

Nicole venait chercher Faruel et Ménard, et les menait jusqu'à la Fresnaye.

(Conté en 1879 par Scolastique Durand, de Plévenon.)

Nicole ne faisait pas grand mal à l'époque de la pêche aux maquereaux.

Un jour, le père de Marie Durand allait à la drague. Étant en colère, il s'écria :

— Viens donc, sacré Nicole !

Aussitôt Nicole frappa l'eau avec sa queue et jeta à bord du bateau cinq ou six seaux d'eau pour le moins.

Un jour on était à bénir un des bateaux de la Fresnaye. Nicole le prit par son amarre et le mena jusqu'à la Corbière. Le prêtre qui était à bord jeta de l'eau bénite à Nicole, et le conjura, et depuis on ne l'a plus revu.

(Conté par Marie Durand, de Saint-Cast. On pensait que c'était l'âme d'un garde-pêche très-sévère.)

LUTINS DIVERS

Le *Ronjous* est un lutin qu'on voit surtout le soir, à la tombée de la nuit ou à l'aube matinale. Cela aboie comme un chien, et ce n'est pas un chien ; cela est gros comme un chien, mais n'est pas un chien ; et cela ronge toujours on ne sait quoi, disent les paysans. (Environs de Dinan.)

On appelle *Rongeur d'os* un homme transformé en chien par les sorciers, qui se promène la nuit dans les rues de Bayeux en rongeant des os et en traînant des chaînes (cf. A. Bosquet, p. 236).

Le *Faux singe* est un Mait'Jean constitué comme un homme, qui courait après les femmes pour les violer.

Le *Veau blanc* est un lutin qui, sous la forme que désigne son nom, frappe au ventre les femmes enceintes pour les faire avorter ; quelquefois il tette les femmes ou emporte leur enfant.

(Conté en 1880 par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

La *Bête blanche*, qu'on appelle aussi l'*Ourse blanche*, était une bête blanche ou grise, qui sau-

tait sur le dos des hommes, les volait ; elle s'attaquait aussi aux femmes pour les violer. (E.)

Un fermier nommé Lorre, qui habitait Quévert, près Dinan, il y a environ trente ans, voyait tous les soirs, à la tombée de la nuit, une bête blanche un peu plus grande qu'un veau, qui rôdait autour de sa maison. Lorre, qui était un ancien soldat, mit une balle dans son fusil et tira sur la bête, mais sans lui faire du mal, et elle continua pendant assez longtemps à venir se promener autour de la ferme.

La *Guenne* se présente tantôt sous la forme d'un bouc, tantôt sous celle d'un chien ou d'un mouton. Elle dévorait tout, et personne ne pouvait lui résister : elle tenait tête à sept ou huit hommes.

C'est probablement ce qu'on appelle ailleurs, par corruption, la Diane.

(Conté en 1880 par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)



§ II. — LES ANIMAUX LUTINS

 côté des lutins qui ont leurs noms et leurs fonctions spéciales, il en est d'autres qui n'ont point de noms particuliers, mais qui peuvent se montrer sous les formes les plus diverses, sous celles d'hommes, sous celles de bêtes; même parfois ils prennent l'apparence d'objets inanimés.

Les lutins bretonnants jouissent aussi de cette faculté de transformation, ainsi qu'on le verra par les extraits qui suivent :

« Les lutins sont des esprits méchants... qui prennent toutes sortes de formes, celles d'un taureau ou d'un bélier, qui tuent les passants à coups de cornes, ou d'un lièvre qui passe entre les jambes de ceux qui traversent un pont et les fait tomber dans l'eau. »

(Le Men, p. 419.)

Une note de Souvestre (*Foyer breton,* t. I, p. 114) rapporte que saint Ronan fut accusé, dit Albert de Morlaix, « d'estre sorcier et négroman-

tien; faisant comme les anciens lycanthropes qui, par magie et art diabolique, se transformoient en bestes brutes, couroient le garou et causoient mille maux dans le pays. » Bien que cette accusation ait été reconnue fausse plus tard, l'opinion que saint Ronan avait le pouvoir de se transformer en animal est établie dans nos campagnes. Il ne faut point oublier, du reste, que les druides et les bardes passaient pour avoir le privilége de se transformer à leur gré. Les premiers apôtres qui se substituèrent à leur autorité durent nécessairement avoir ce pouvoir. Le barde Taliésin se vante, dans un de ses chants (*Myvirian*, I, p. 20), de pouvoir devenir à son gré biche, coq ou chien.

Un autre conte de Souvestre (t. I, p. 199) montre le teuz-ar-pouliet sous la forme d'une belle grenouille verte.

« — Je prends, dit le lutin, successivement toutes les formes que je veux, à moins que je ne préfère me rendre invisible.

« — Mais ne peux-tu te montrer sous l'apparence ordinaire à ceux de ta race ?

« — Sans doute, si cela te fait plaisir.

« A ces mots la grenouille sauta sur le dos d'un des chevaux, et se changea subitement en un petit nain vêtu de vert et portant de belles guêtres cirées, comme un marchand de cuir de Landivisiau.

« Tu sais sans doute que les korigans du pays du blé blanc et de Cornouailles ont déclaré la guerre à notre race, parce qu'ils l'accusaient d'être favorable aux hommes. Nous avons été obligés de nous réfugier dans l'évêché de Léon, où nous nous sommes d'abord cachés sous différentes formes d'animaux. Depuis, nous avons continué à prendre ces formes, par habitude ou par fantaisie. » (P. 200.)

Les transformations des lutins gallots ne sont pas moins variées; on les voit prendre plusieurs formes d'animaux: il y en a qui se changent en chevaux, en petits chiens, en moutons, en lièvres, et parfois même en pourceaux.

« On les rencontre sous la figure d'un lièvre blanc, d'un chien noir, d'une chèvre blanche, d'un écureuil, d'un beau cheval blanc qui offre sa croupe. » (Mme de Cerny.)

On trouvera ci-après, au chapitre des *Mammifères domestiques*, deuxième partie, les transformations en lutins de chacun des animaux dont la monographie s'y trouve. Voici diverses formes que prend Mourioche, animal lutin très-connu en Haute-Bretagne. J'ai mis à la suite quelques autres transformations de bêtes en lutins ou de lutins en bêtes, car il n'est pas aisé de savoir quelle est au juste l'opinion des gens à ce sujet.

MOURIOCHE, LA FAUSSEROLE, ETC.

Mourioche a généralement l'apparence d'un poulain d'un an ; mais il peut revêtir d'autres formes. Il y a des lieux qu'il affectionne, et j'ai connu plusieurs personnes qui affirmaient l'avoir vu. Quoiqu'on ne sache pas au juste quel mal il peut faire, il est très-redouté, ce qui vient peut-être de ce qu'on en fait une sorte de Croquemitaine dont on menace les petits enfants pour les faire rentrer le soir. A Matignon, on disait autrefois aux enfants qu'on voulait coucher de bonne heure : « *Hattaï* (viens, hâte-toi), *mon p'tit gars* ; *Mourioche te prenrait !* » à moins qu'on ne leur assurât que « la grande nuit de Pléboulle (pays situé à l'ouest) allait venir les emporter. »

On dit parfois en proverbe : « Il a eu peur comme s'il avait vu Mourioche. »

En rendant compte d'une de mes précédentes publications où était cité ce proverbe, M. Fitzgerald fait observer qu'en Irlande, pour dire qu'un homme a eu peur, on se sert de l'expression : « *He saw Morogh*, il a vu Morogh. » Ce personnage irlandais était, paraît-il, Morogh O'Bryen, baron célèbre par ses déprédations (cf. *Academy*, 30 juillet 1881).

D'après Habasque (*Notions historiques*), Mou-

rioche prenait jadis un grand nombre de formes aux environs d'Erquy. « Mourioche, qui revêt toutes les formes; Mourioche, la monture du diable, qui vole avec la rapidité de l'éclair, que parsèment des points lumineux, et qui s'allonge tant que l'on veut, assez du moins pour porter quatre personnes. Malheur à qui se trouve sur son passage! mais doublement malheur à l'imprudent qui aurait la témérité de vouloir monter ce coursier d'étrange espèce! Il serait précipité dans un abîme, ou il aurait le cou tordu; aussi personne n'ose sortir de sa maison quand on sait Mourioche dans le pays. »

Vers Jugon, Mourioche s'appelle *Mourioche* ou la *Guenne*; il se présente souvent sous la forme d'un cheval. Si on a l'imprudence de monter sur son dos, il vous jette dans l'étang de Jugon.

Parfois aussi il est semblable à un mouton qui grossit, grossit et devient haut comme une montagne.

Il y a une formulette pour le maudire, on lui crie :

Mourioche,
Le diable t'écorche. (D.)

Voici quelques récits où Mourioche est mis en scène :

Mourioche prend la forme de cochon, de mouton ou de bête blanche.

Un homme de Catuelan rencontra au ras de la Pierre-Plate, au-dessus de Beausoleil, le diable Mourioche sous la forme d'un mouton blanc qui avait des espèces de bras. Mourioche le prit à bras-le-corps et le jeta par dessus un fossé. L'homme croyait en être quitte ; mais Mourioche revint et le jeta encore. Cela se passa plusieurs fois ; mais le mouton blanc finit par disparaître sans avoir rien dit. (P.)

Il y avait une fois un homme qui était un petit chaud de boire. Comme il allait passer un échalier, il vit dessus un petit chat.

— *Hau* ! dit-il, on prétend qu'on voit ici Mourioche. Je crois que le voici. *All'ous-vous tirer de là*, Mourioche, *pour me laisser passer ?*

Mais, ouah ! Mourioche ne bougeait point.

— *V'allez vous tirer d'là tout-comme,* répéta l'homme.

Mais le petit chat ne se dérangeant pas, il prit un bâton et en frappa deux ou trois coups sur la tête du lutin, qui roula sur lui-même et devint gros comme une belle génisse, puis disparut.

A l'échalier suivant, la génisse était là.

— *V'allez vantiez* (peut-être) *ne pas vous tirer d'ma vée, Mourioche ; j'allons cor veir.*

Il frappa la génisse d'un coup de bâton qui la fit dérouler jusque dans le creux du fossé. Il passa l'échalier et ne vit plus rien.

A l'échalier d'après était une bête grosse comme une vache. L'homme commençait à avoir peur; mais pour se rassurer, il cria bien haut :

— *Mourioche, v'allez cor vous tirer de ma vée, que je vous dis.*

Il frappa de nouveau la bête qui disparut; mais plus loin, il la vit qui était grosse comme un bœuf : elle marchait sur ses talons. Il rentra chez lui, et quand la porte fut fermée, il entendit la bête qui courait et criait en faisant du bruit comme quelqu'un qui déchire de la toile.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Mourioche était une bête qu'on rencontrait le soir dans les chemins et dans les sentiers les plus fréquentés ; elle n'avait pas le droit d'aller à travers champs, parce qu'ils étaient bénits.

Tous ceux qui la voyaient s'enfuyaient à son approche; mais il y avait des gens qui disaient qu'ils n'avaient pas peur de Mourioche, et que si jamais ils le rencontraient, ils verraient par eux-mêmes s'il était à poil ou à plume.

Un soir, l'un d'eux s'en revenait du bourg de

Plévenon par un sentier très-étroit, lorsque tout à coup, au moment de passer un échalier, il vit une bête énorme qui se planta devant lui en lui barrant le passage.

L'homme n'eut pas peur; il cracha dans sa main pour mieux tenir son bâton à marotte, et il franchit le talus. La bête resta un moment surprise; mais elle se trouva encore devant lui à l'échalier suivant. Il passa comme la première fois par dessus le talus, sans frapper la bête, mais en se promettant bien de ne pas l'épargner s'il la revoyait encore.

Au troisième échalier, elle lui barrait le passage. Le fossé du talus était profond et trop large pour pouvoir être sauté, et comme on était en hiver, l'homme ne se souciait pas de prendre un bain.

Il s'élança sur la bête qui lui barrait le passage, et pendant une demi-heure il la frappa à coups de bâton. Tout à coup, elle poussa un grand cri et lui dit :

— Arrête, et ne me frappe plus !

Et soudain elle changea de forme, et à sa place il vit un de ses voisins qui était blessé au front et le supplia de ne jamais raconter sous quelle forme il l'avait vu.

Il le remercia d'avoir eu le courage de le délivrer en le blessant, car, sans cela, il serait resté

sous la forme de Mourioche et aurait appartenu au diable.

L'homme tint parole à son voisin, et il ne raconta l'aventure que six mois après sa mort, et encore il ne dit point son nom.

(Conté en 1880 par Élie Ménard, de Plévenon.)

D'après ce dernier récit, Mourioche ne serait autre chose qu'une des formes du loup-garou.

Autrefois Mourioche était un homme ou une femme qui s'étaient vendus au diable. Celui qui avait conclu ce pacte se frottait avec une liqueur et pouvait se changer en la bête qui lui plaisait. Il avait alors, outre sa force ordinaire d'homme, celle de la bête dont il avait pris la forme ; mais il ne pouvait en user pour faire mal à des hommes.

(Conté en 1881 par Isidore Poulain, de Plévenon.)

Un soldat qui revenait du régiment disait, en parlant de Mourioche :

— Je voudrais bien le voir

Le soir même il vit Mourioche qui l'attendait sur un échalier. Ils se colletèrent tous les deux ; mais si l'homme n'avait pas appelé le bon Dieu à son secours, il était perdu.

(Conté en 1879 par Pierre Derou, de Collinée.)

Mais il paraît que si on a le courage de lui

résister et qu'on parvienne à lui faire peur, le lutin se montre plus docile, ainsi qu'on le verra dans les deux contes qui suivent.

Un tailleur qui s'en venait de coudre se trouva, en passant un échalier, à cheval sur Mourioche, qui se mit à l'emporter :

— Où me mènes-tu ? dit le tailleur.

— Je vais te noyer, répondit Mourioche.

— Si tu ne me conduis pas bien droit à ma porte, je te couperai les oreilles avec mes ciseaux.

Le lutin eut peur, et il déposa le tailleur à sa porte.

Cf. le *Fersé*, *Cont. popul.*, 2e série, no LVII : c'est un lutin en forme de poulain qui, menacé par un tailleur, le reconduit à sa porte sans lui faire de mal. Cf. aussi Goudé, *Lég. de Châteaubriant*, p. 39 ; la bête de Béré est vaincue par un gars hardi qui lui tient tête.

Mourioche monta une fois sur le dos d'un homme qui n'avait pas peur. En arrivant dans l'aire, il cria à sa femme : « Viens voir, j'ai apporté Mourioche ; » mais quand elle vint pour le voir, il avait disparu.

(Conté par F. Mallet, du Gouray.)

Voici un autre récit où Mourioche semble une transformation du diable :

Il était une fois un homme de la Ville-Orien en Saint-Cast qui s'en revenait de Matignon.

Non loin de sa maison, il rencontra une bête qui était, à ce qu'il croyait, une brebis. Il l'emmena chez lui et l'enferma dans son étable.

Le lendemain, quand il alla la voir, au lieu d'une brebis, il vit une vache; le jour d'après, c'était un cheval. Il commença à se repentir de l'avoir emmenée, et il pensa que peut-être elle jetterait des sorts sur sa maison. Il la laissa encore toute cette nuit dans son étable, et le lendemain, quand il y retourna, elle était redevenue brebis. Quand elle le vit, elle se mit à rire et lui dit :

— Pourquoi viens-tu me voir ainsi tous les matins ? Tu es bien curieux !

L'homme fut bien ébahi d'entendre la bête parler; mais quand il regarda dans l'étable, il vit tout son troupeau crevé.

— Ah ! s'écria-t-il, tu as tué toutes mes bêtes. Tu vas sortir de l'étable !

Mourioche s'enfuit aussitôt, enlevant la moitié de l'étable et les trois enfants de l'homme, qui ne les revit jamais.

Le fermier voulut reconstruire son étable ; mais ce que les maçons faisaient pendant le jour, Mourioche venait le défaire pendant la nuit.

Un jour que l'homme était à se désoler, il trouva dans un coin le collier que Mourioche avait laissé ; il le vendit, et comme il était tout

en or, il eut de quoi se mettre à son aise pour le restant de ses jours.

(Conté par François Marquer, de Saint-Cast.)

Le collier laissé par le lutin ou diable a pour similaire la bride d'or du *Fersé*, *Cont. popul.*, 2e série, nº LVI.

Vers Châteaubriant, on redoute la bête de Béré, qui a la plupart des attributs de Mourioche et subit des transformations analogues. Sa monographie a été écrite par M. Goudé, *Histoires et Légendes de Châteaubriant*, p. 33 et suivantes.

Mourioche semble aussi apparenté à la Grand'Bête du Berry, sorte de chienne de la grosseur d'une vache qui suit, sans leur faire de mal, les passants attardés (Martinet, p. 3). Au sortir des taillis de Champeaux, ils entendirent tous les oiseaux du bois crier à la fois, et virent une *bête qui était faite tout comme un veau*, tout comme un lièvre aussi. C'était la Grand'Bête. (Maurice Sand.)

G. Sand consacre à la Grand'Bète tout un chapitre de ses *Légendes rustiques*. (Cf. aussi Laisnel de la Salle, I, p. 177.)

La *Fausserole* est une bête assez semblable à Mourioche, qui se promène à Saint-Cast, tantôt sous la forme d'un chien, tantôt sous celle d'un veau. On entend piétiner : c'est la Fausserole qui arrive et jette les gens par terre. Bien des personnes l'ont vue, et il y a surtout un endroit où elle apparaît et qui se nomme la Fausserole, soit que la bête lui ait donné son nom, soit qu'elle ait emprunté le sien au lieu où l'on a le plus coutume de la voir. La Fausserole n'épargne même pas le clergé : en 1832, M. Cormao, alors recteur de Saint-Cast, fut secoué par la Fausserole.

Des gens de Calorguen qui vivent encore, mais sont aujourd'hui des vieillards, allaient à la chasse dans leur jeune temps, et chassaient surtout la marte. Un jour qu'ils étaient près de la Hamelinaye, leurs chiens aboyèrent, et ils crurent que c'était après une marte. Ils coururent et virent au pied d'un arbre une bête blanche, grosse comme un agneau ; à mesure qu'ils s'en approchaient, elle grossissait et devenait monstrueuse. Ils eurent grand'peur et s'enfuirent, se promettant de ne jamais y retourner. Mais assez longtemps après, comme ils s'en revenaient tous les trois de leur journée, leurs chiens coururent encore en aboyant vers une bête qu'ils prirent pour une marte. Ils voulurent s'en assurer et les suivirent. Arrivés près d'un chêne, ils virent que la bête y était montée ; Ils montèrent aussi, et alors la bête leur dit : « Qui descendra premier, vous ou moi ? » Ils eurent encore très-peur et descendirent vite ; mais la bête descendit aussi et courut vers la rivière. Elle se jeta à la nage, et ils l'entendirent battre l'eau comme la roue d'un moulin.

Un homme de Calorguen, nommé Jean Lhermite, a raconté bien des fois qu'un soir, revenant de Rennes le long du canal, arrivé sous l'Angevinais, un peu en deçà de Donhan, il

entendit dans le bois quelque chose qui remuait, et il vit tout à coup une énorme bête blanche qui voulut se jeter sur lui. Il n'avait jamais eu peur de sa vie, et il crut, comme on n'y voyait pas très-bien, que c'était un des chiens de la ferme de Boutron, où il y en avait de très-gros. Il se défendit en la frappant avec son bâton. A la fin, la bête le lâcha et se jeta à la rivière, qu'elle traversa. Alors il monta à Boutron et frappa à la porte de la maison; on lui ouvrit, et il put s'assurer que tous les chiens étaient là. Il fut pris d'une si grande frayeur qu'il n'osa retourner seul chez lui, et on fut obligé d'aller le reconduire.

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard.)

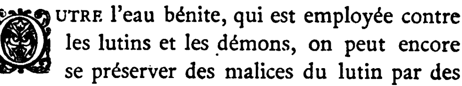
Quelquefois ces croyances aux lutins sont exploitées par des malfaiteurs, des fraudeurs ou de simples mauvais plaisants. Ceux qui veulent faire peur s'enveloppent d'un drap blanc, ou se couvrent d'une peau de vache dont les cornes sont tournées en l'air, et marchent à quatre pattes ou par bonds. Le métier n'est pas toutefois sans danger, car il peut se trouver, surtout maintenant, un paysan moins superstitieux que les autres, qui tire sur le prétendu diable ou esprit.

Peu de temps avant le meurtre de Mlle des

Ville-Audren et de sa domestique, qui furent assassinées à Matignon, au commencement de la Restauration, une forme étrange se montra à plusieurs reprises dans les rues de la petite ville : elle était couverte d'une peau poilue et faisait entendre des cris qui ne ressemblaient à ceux d'aucune bête. L'apparition allait soulever le loquet des portes en cherchant à les ouvrir. Si elle y parvenait, elle entrait à moitié, puis se retirait en poussant un cri effroyable. Personne n'osait plus sortir de chez soi après la nuit close.

L'apparition cessa brusquement dès le lendemain de l'assassinat. (M.)





§ III. — COMMENT ON SE PRÉSERVE DU LUTIN

Outre l'eau bénite, qui est employée contre les lutins et les démons, on peut encore se préserver des malices du lutin par des moyens moins orthodoxes, mais tout aussi efficaces : si on parvient à lui faire renverser un vase plein de millet, de pois, de son ou de graines de lin, il ne revient plus.

Quand on veut que les lutins ne repassent plus par un endroit, il faut mettre de la *graine de lin* dans un vase ; ils la renversent, et comme ils sont obligés de refaire tout ce qu'ils ont défait, ils ne peuvent ramasser toutes les graines avant le jour, et on ne les revoit plus.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

Cf. *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, p. 184, un conte où le Faudeur renverse étourdiment un godet rempli de pois ; une autre fois, c'est de la graine de trèfle qu'on lui jette à la tête (*Ibid.*, p. 185).

« Le plus sûr moyen de s'en débarrasser est de placer en équilibre à la porte de la maison hantée un boisseau de grain de mil, de sable ou de son.

Le Gobino, qui arrive étourdiment, ne manque jamais de renverser le vase, et comme il n'a pas le temps, avant l'arrivée du jour, de ramasser grain à grain la chose répandue, honteux et confus de sa maladresse, il ne revient plus au logis. »

(Mme de Cerny, p. 55.)

Le docteur Fouquet (*Les lutins du château de Callac*) parle de grains de mil que les follets sont obligés de ramasser avant le premier chant du coq; cette manière de se débarrasser des lutins est connue dans presque tous les pays d'Europe. (Cf. Amélie Bosquet, p. 132.)

Si on brûle le bout des crins des chevaux avec un cierge bénit, jamais le lutin ne revient; mais on assure que les bêtes ne réussissent plus après. (P.)

Quand on a à la main la curette ou fourche à nettoyer les charrues, le lutin a peur, et il s'enfuit. (E.)

« Une seule chose les effraie et les met en fuite, sans qu'on puisse en expliquer la cause: c'est la petite fourche de bois dont les cultivateurs se servent pour nettoyer le soc de leur charrue. » (Le Men, *Rev. celt.*, p. 229; cf. aussi, p. 241, le conte du *Bâton de charrue*, et *Ibid.*, p. 419.)

Un homme qui était *faudé* toutes les nuits fit chauffer bien dur la pierre de son foyer, et il alla se coucher. Quand le lutin vint s'asseoir sur le

foyer, il se brûla, et de colère il étrangla l'homme.

Un autre fut plus malin. Il était aussi faudé toutes les nuits ; par le conseil d'un de ses voisins, il fit chauffer bien dur son *galetier* (plaque ronde sur laquelle on fait les galettes) et le mit devant son lit clos, à l'endroit par où arrivait le lutin. Le Faudoux voulut, comme à l'ordinaire, monter sur le lit ; mais il se brûla, et, après avoir juré après l'homme, il s'en alla et ne revint plus.

(Conté en 1880 par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

D'après A. Bosquet, p. 130, le fé amoureux se grille en s'asseyant sur la *galetière*. Les histoires de lutins brûlés se retrouvent dans Souvestre (*Teuz ar Pouliet*), dans Le Men, Luzel, et en beaucoup d'autres auteurs.

J'ai cité, p. 145 et suivantes, d'autres moyens employés pour faire fuir le lutin.

Le *Fersé*, *Cont. popul.*, 2e série, no LVI, se brûle sur un caillou qu'on a fait chauffer.





CHAPITRE V

LE DIABLE

Le diable que les paysans mettent en scène dans leurs récits est généralement bonhomme ; il vient quand on l'appelle, et, moyennant un pacte, accorde ce qu'on lui demande. Et cela peut paraître surprenant, car il est, la plupart du temps, trompé, par la malice de ceux à qui il a affaire, ou sa proie lui est arrachée par l'exorcisme des prêtres. On cite même des faits contemporains où le diable a été mêlé. (Dinan, etc.)

(Cf. *Litt. orale*, p. 74.)

En Basse-Bretagne, il joue un rôle analogue : « Dans les récits cornouaillais, le héros ordinaire est le diable, le diable du moyen âge, avec lequel on faisait de fréquents pactes, tantôt

pour avoir de l'argent, tantôt pour bâtir des ponts, des châteaux, des églises même, et qui en définitive se trouvait presque toujours être berné et dupé. »

(Luzel, 1re rapp., p. 107.)

De même que ceux des autres pays, les contes populaires de la Haute-Bretagne fourmillent de récits où le diable est trompé (cf. 1re série, nº XLI, *le Diable attrapé;* nº XLIV, *les Femmes et le Diable;* nº XLVIII, *Rodomont;* 2e série, nº LII, *Misère;* nº LIV, *le Doreur et le Diable;* nº LVI, *La Grange du diable,* etc.)

Voici les surnoms du diable : Grippi (qui attrape en griffant, gripper en patois), le Harpi, le grand Biquion (bouc), le Compère.

D'après M. Orain, vers Essé, aux environs de Rennes, on lui donne aussi le nom de vieux Jérôme (*Le Conteur breton,* 2e année, p. 266). Je n'ai point entendu cette appellation, qu'il est intéressant de comparer avec le surnom de vieux Guillaume que lui donnent les Bretons bretonnants.

Quand le diable paraît, il est généralement vêtu de couleur sombre, et souvent il ressemblerait exactement à une « manière de monsieur » ou à un gros fermier, si on ne regardait ses pieds dont l'un au moins est déformé et semblable à un

sabot de cheval. Parfois aussi il a des gants de cuir ou des griffes pointues. On lui prête aussi un habillement tout rouge, et le cheval qu'il monte est tout noir.

En Normandie, son déguisement favori est celui d'un monsieur de la ville. En Basse-Bretagne il se déguise aussi « en un jeune gentilhomme qui était assez bien, si ce n'est qu'il avait des pieds de cheval ». (Luzel, *Gwerziou,* p. 27.)

Quand il a été exorcisé, il s'en va en vent; parfois il abat une partie de la maison, et l'on ne peut la rebâtir. D'autres fois, il abat les arbres et les pommiers.

Ce départ du diable qui emporte la maison ou détruit les récoltes n'est pas particulier à la Bretagne : on retrouve le similaire dans les Pyrénées (cf. Cordier, *Le Diable chez les paysans*, p. 48), en Gascogne (cf. Bladé, *Seize sup.*, *Le Diable chez les métayers,* p. 19), en Basse-Bretagne (cf. Luzel, *Lég. chrét.*, t. II, p. 151; *Le saint vicaire et le diable.*)

Mais il a laissé d'autres traces de son passage et de sa colère. On a déjà vu, p. 6, que plusieurs mégalithes portent son nom, soit qu'on lui en attribue la construction, soit que son empreinte y soit gravée (cf. pour ces légendes les p. 20 et suivantes, 36 et suivantes du présent volume.) Au mont Dol (cf. p. 182) se voit aussi la

marque de sa griffe, et on la retrouve en nombre d'endroits, soit sur des mégalithes, soit sur des rochers naturels.

Il est dangereux d'évoquer le diable, et surtout de dire : « le diable m'emporte ! » ou : « le diable m'enlève ! » car il prend parfois au mot l'imprudent.

(Cf. sur cette superstition Fouquet, *Le Douanier emporté par le diable*, p. 24-27 ; D. Monnier, p. 41.)

Le diable, pour les paysans, est parfois l'égal de Dieu en puissance : c'est le génie mauvais opposé au génie bienfaisant. Quand un prêtre n'est pas là pour l'exorciser, il enlève les gens qui l'ont appelé ; quelquefois même il étouffe les enfants dans leur lit.

(Cf. sur ce dernier méfait Fouquet, p. 14.)

Dans les récits qui suivent, on verra la manière dont les paysans gallots envisagent le rôle du diable.





§ I. — LE DIABLE PARIEUR ET LUTTEUR

Le diable n'est généralement pas heureux dans ses paris, ni dans ses luttes. Il est vrai que les paysans lui attribuent une dose de stupidité peu ordinaire. Un jour pourtant il rencontre un géant plus sot que lui : c'est Gargantua ; il le défie de remplir une auge avec son sang. Gargantua accepte ; le diable fait un trou dans l'auge, et Gargantua meurt au bout de son sang.

Mais, le plus habituellement, il est dupé, comme le jour où il défia saint Michel de faire un édifice aussi beau que le sien. Saint Michel fit un palais tout en glace, et le diable contruisit l'abbaye. Il la montra au saint après lui avoir fait promettre de ne point faire le signe de la croix, ni sur sa personne, ni sur les murs ; mais saint Michel éluda la promesse en désignant avec la main quatre pierres défectueuses qui formèrent un signe de croix.

(Voir plus loin ce conte, au chapitre des saints.)

Une des légendes que j'ai entendu le plus souvent conter, c'est celle que Rabelais a immortalisée dans *le Diable de Papefiguière*, liv. IV, chap. 47 et 48, et dont le thème est très-répandu dans des pays variés. Je l'ai retrouvée un peu partout, avec de très-légères variantes.

Voici d'autres contes où le diable n'a guère de chance dans ses paris et dans ses luttes :

Le mont Dol se compose d'une petite montagne de granit. Sur la pointe la plus élevée, du côté du mont Saint-Michel, apparaît la griffe du diable. Cette entaille du rocher à l'endroit le plus abrupt attire toujours les visiteurs, auxquels on raconte que Satan partit de là ou s'appuya sur ce sommet, dans sa lutte contre l'archange saint Michel. Les jeunes filles bravent le danger et le vertige pour examiner cette griffe gigantesque qu'elles croient fermement être celle du diable.

(Communiqué par M. B. Robidou.)

Un charretier s'embourbait toujours au même endroit, ce qui le faisait jurer très-fort.

— Si je savais, dit-il un jour, quel diable me fait *emmoler* ma charrette, je lutterais avec lui, et je lui donnerais une *trempe* dont il se souviendrait.

A ses pieds il trouva un paquet de filasse qu'il poussa du pied en disant :

— Est-ce toi ?

Aussitôt le paquet se mit à lutter; mais l'homme fut le plus fort. Il prit le paquet sous son bras et revint à la maison, laissant là sa charrette.

— Ouvre-moi, dit-il à sa femme; je tiens le diable.

Dès que l'homme fut entré dans la ferme, le paquet se glissa sous le lit et se transforma en homme. Comme le charretier prenait un bâton pour le frapper, il entendit une voix qui disait :

— Ne me fais pas de mal, et tu t'en trouveras bien.

— Je te laisserai aller, repartit le fermier, mais à la condition que jamais tu *n'emmoleras* ma charrette.

Le diable le promit et tint parole ; il ramena même l'attelage du charretier jusqu'à la maison.

(Conté en 1878 par Jean Bouchery, de Dourdain.)





§ II. — LES PACTES

QUAND on appelle le diable, il arrive assez souvent, surtout s'il sait que celui qui l'invoque est disposé à tout accepter. Il n'a point un aspect rébarbatif; au contraire, il semble disposé à rendre service par pure bienveillance, moyennant certaines conditions dont l'échéance est d'ordinaire éloignée. Si on accepte ses propositions, il fait signer un contrat avec une goutte de sang (cf. *le Pacte*, n° XLII, et *l'Enfant vendu au diable*, n° XXIX, *Contes pop.*, 1re série). Parfois aussi il se contente d'une simple promesse, ou se déclare satisfait si, par exemple, on consent à aller jurer et cracher au pied d'une croix (cf. *le Pacte*, 2e série, n° LVI).

Quelquefois il suffit, pour obtenir ses faveurs, qu'on veuille bien dire : « A telle ou telle époque je vous appartiendrai » (cf. *la Coquette et le Diable*, *Litt. orale*, p. 166.)

Ce genre de pacte se retrouve en Normandie (A Bosquet, p. 291), en Gascogne, cf. Bladé, *Seize sup.*, le *Retour du Seigneur*, p. 16).

Mais il est bon de spécifier, car le diable ne compte pas comme les chrétiens : pour lui, le jour et la nuit ne sont qu'un ; quand on fait avec lui un pacte de vingt ans, il vient chercher au bout de dix ans. (P.) Il arrive quand on l'appelle ; mais si on veut être certain de le voir, il est bon de se procurer une poule noire. (P.)

Un homme et une femme de Conaquen, qui étaient très-pauvres, se plaignaient continuellement. Un jour l'homme rencontra un monsieur qui lui dit, voyant son air triste :

— Qu'avez-vous ?

— Oh ! monsieur, répondit-il, nous sommes bien malheureux : ma femme est malade, et je vais au médecin ; mais je n'ai point d'argent.

— Eh bien ! dit le monsieur, si vous voulez me donner ce que votre femme porte maintenant, je vous en procurerai.

— Ma foi, répondit l'homme, elle ne porte pas grand'chose ; elle est dans son lit et ne porte que ses draps, qui ne sont guère *valeureux*.

— Enfin, reprit le monsieur, donnez-moi ce qu'elle porte. Voici une pièce de cinq francs ; tous les soirs vous n'aurez qu'à l'attirer, et le lendemain vous trouverez dix francs.

L'homme, qui ignorait que sa femme fût enceinte, y consentit ; mais quand l'enfant vint

au monde, il fut bien marri et bien triste. Il envoya bien vite baptiser le nouveau-né. Sur la route il vint un monsieur qui marchait à côté de la femme qui portait l'enfant, tout près de son épaule, à la toucher : c'était le diable qui se disposait à enlever l'enfant. Mais la petite fille qui devait être la marraine dit à sa mère :

— Regarde donc, maman ; ce monsieur-là a un pied de bœuf.

La femme, effrayée, ôta vitement l'anneau qu'elle portait à son doigt et le passa à la bride du bonnet de l'enfant. Aussitôt le diable lui donna un grand coup sur l'épaule en s'écriant :
— Vous me faites grand tort.

Et il disparut en emportant l'*affûteau* (manteau) de la femme.

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard.)

La femme Deslions, de Calorguen, qui vit encore, a connu 'homme à qui cela était arrivé.

Un homme avait fait un pacte avec le diable, qui devait le transporter dans l'air au sabbat. Une nuit, il se rencontra avec Satan dans la prairie de Morpas.

— Partons, partons, dit le diable ; mais si tu dis le nom de la chose dans laquelle tu pourras butter en traversant le ciel, je reviendrai pour t'emporter.

Ils s'enlevèrent tous les deux; mais l'homme heurta du pied quelque chose de dur qu'il reconnut pour être le clocher de Gosné. Il fut longtemps sans se vanter de cette aventure; mais un soir, dans un *veillouas* (veillée) où il avait un peu bu, il dit qu'il avait une fois butté dans le coq de Gosné. Quelques jours après, il mourut, et le diable l'emporta.

(Conté en 1878 par Jean Piou, de Gosné.)

Un homme avait fait un pacte avec le diable, qui devait le porter partout où il voudrait aller; mais à sa mort, il devait être emporté par le diable, à moins qu'il ne trouvât un endroit où le démon ne pût le porter.

Quand il fut sur le point de mourir, il raconta à son confesseur le pacte qu'il avait consenti, et celui-ci lui dit d'ordonner au démon de le porter en paradis.

Comme le diable ne peut pénétrer en ce lieu, e pacte fut rompu.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, 1878.)

Un homme avait un pré à faucher, et il était si difficile à tondre, qu'il appela le diable à son secours.

— Je veux bien faire ta besogne; mais si tu ne peux me dire le nom de l'instrument dont je me servirai pour cela, tu seras à moi.

Le paysan raconta cela à sa bonne femme, qui lui dit de porter dans le milieu de la prairie un vieux trépied, et de l'enfoncer un peu en terre.

La nuit venue, le diable se mit à la besogne, et quand il heurta le trépied, il commença à jurer et dit :

— Voilà ma faux toute ébréchée !

L'homme, qui était caché, entendit cela et nomma facilement l'instrument dont le diable s'était servi.

(Conté en 1878 par Jean Bouchery, de Dourdain.)

Le diable se met assez fréquemment au service des gens (cf. *les Femmes et le Diable*, 1e série n° XLIV ; *Le Matelot Jean-Jacques*, n° XLVI ; Fouquet, *La légende de Kerleau* ; Dulaurens de la Barre, *Fantômes bretons : Ravage*.

Dans un conte de la Haute-Bretagne, intitulé *les Femmes et le Diable*, n° XLIV, 1re série, j'ai réuni plusieurs récits similaires où le démon est trompé par les femmes. Il en est de même à peu près partout, témoin *La Chose impossible* de Lafontaine, *Le Diable de Papenfiguière* de Rabelais, qui tous deux ont été puisés dans la littérature populaire du moyen âge.

Les pactes sont rompus quand le diable, qui est toujours scrupuleux observateur des conventions, ne peut exécuter une des conditions promises dans un marché (cf. *les Femmes et le Diable*), par les exorcismes (cf. *la Coquette et le Diable, Litt. orale*, p. 170), qui sont parfois pénibles pour les prêtres qui les font. Cela les tire dur, me disait un de mes conteurs. Quelquefois l'eau

bénite seule suffit. Mais il y a encore d'autres moyens :

Quand un homme avait fait un *pacte* avec le diable, il était muni d'une jarretière rouge. Pour que le démon n'eût plus pouvoir sur lui, il fallait que l'homme, portant sa jarretière rouge, passât devant une croix et eût le temps de se signer avant que le diable, qui le guettait, eût pu mettre la main sur lui. Les pactes étaient aussi rompus quand un proche parent du possédé le blessait à la figure.

(Conté par Joseph Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs, 1880.)

Dans le Morbihan, le sang en coulant défait les pactes (cf. Fouquet, *La Jument du diable,* qui reprendsa forme humaine dès que son sang a coulé.)

Mais d'autres fois les pactes sont moins faciles à rompre, et le diable emporte les gens, ainsi qu'on le verra dans le conte qui suit :

On connaît l'histoire du philanthrope Marot de la Garaye et de sa femme, qui établirent au siècle dernier un hôpital dans les dépendances de leur château. C'est après une jeunesse dissipée qu'ils prirent cette résolution ; mais la tradition populaire, qui se plaît à mettre du merveilleux partout, artribuait la conversion du comte à une aventure surnaturelle.

Mme de la Garaye, ne pouvant avoir d'enfant,

avait adopté une nièce, fort jolie personne, et déjà en âge d'être mariée. Quand elle atteignit dix-huit ans, ses parents adoptifs donnèrent un bal magnifique où fut invitée toute la noblesse des environs. Au milieu du bal se présenta un inconnu qui murmura des paroles d'amour à l'oreille de la jeune fille; elle consentit à suivre son danseur, qui n'était autre que le diable, et il l'emporta, s'en allant en fumée et en feu qui consuma l'aile gauche du château.

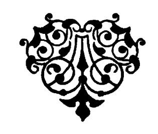
(Recueilli à Dinan par Mme Daumer, 1879.)

Mme de Genlis dit que la fille adoptive de M. de la Garaye mourut subitement au milieu d'un bal.

Dans plusieurs de mes contes de marins, le diable intervient aussi, soit qu'on l'ait appelé, soit de lui-même (cf. *Contes de Marins, Mathurin*, qui fait faire des pêches miraculeuses au navire sur lequel il est embarqué; *Le Diable à bord de la frégate*, qui fait accomplir en peu de temps une traversée très-longue; il en est de même dans le conte du *Saint-Marquand*, où le diable envoie un vaisseau tout noir qui remorque le « Saint-Marquand » et le fait arriver avant tous les autres). On trouvera aussi des détails sur le diable des marins dans les contes du même recueil intitulés: *Le Diable laboureur et marin*, *Le Navire du diable*,

Mercredi, Pierrot, Le Capitaine sous la protection du diable.

Les marins lui jouent de tels tours que le diable finit par jurer de ne plus jamais s'embarquer, et même de ne pas recevoir de marins en enfer.



§ III. — LE DIABLE ET LES DANSEURS

Il y a nombre de légendes où le diable vient se mêler aux danseurs. Cela s'explique par l'acharnement avec lequel le clergé a, depuis le commencement du siècle, combattu les danses dans le pays gallot, où il est parvenu, en beaucoup d'endroits, à les faire disparaître.

Dans une danse de paysans (il était près de minuit), on vit entrer dans l'appartement des danseurs un beau monsieur aux pieds fourchus, qui demanda à la compagnie de faire partie de la danse. La femme allaitait son enfant qui était nouveau-né, et chaque fois que l'étranger passait auprès en dansant, celui-ci jetait les hauts cris la mère, après plusieurs tours de danse, en fit la remarque et avertit un domestique, qui alla chercher un prêtre; pendant ce temps la danse continuait malgré les danseurs, qui étaient entraînés par une puissance invisible. Le joueur de vielle, effrayé d'ailleurs comme tous les autres,

avait posé son instrument sur une *maie* (huche) et dansait, lui aussi, au son de la vielle, qui n'avait pas cessé de jouer. Toujours dansant, ils en avaient les membres rompus. Enfin un prêtre de Ruca vint et vit bientôt quel individu était ce féroce danseur aux pieds fourchus. Il essaya de tous les moyens pour faire arrêter la danse, mais son pouvoir, paraît-il, ne s'étendait pas si loin. On fut obligé de venir à Matignon chercher le curé, qui passait pour un homme d'une grande sainteté et d'un grand pouvoir. Lorsque celui-ci arriva sur le théâtre de la danse, le démon — car c'était bien lui — trembla et vit tout de suite qu'il avait affaire à plus fort que lui; il dit : — Oh! Naye (c'était le nom du curé), quand tu es sorti du sein de ta mère, tu m'as fait trembler jusqu'au fond de l'enfer. — Sors d'ici! lui cria le curé, qui s'était revêtu de ses habits sacerdotaux. Aussitôt les danseurs restèrent debout, effrayés, en regardant le diable, qui demanda au curé s'il fallait s'en aller en fumée, en pluie ou en vent. — Sors de la manière que tu voudras, mais sors promptement, répondit M. Naye.

Le diable s'en alla en vent et fit un trou près du foyer, qui, dit-on, n'a jamais pu être bouché, et qui se voit encore au pignon de la maison.

D'autres prétendent que, pendant qu'on était à chercher le prêtre, le diable saisit le maître de la

maison et voulut l'emporter dans les enfers; il l'avait même hissé jusqu'au milieu de la cheminée quand le prêtre arriva. Il était temps, car il aurait fini par l'emporter. Toutefois, le prêtre ne put que l'arrêter, et cela donna le temps à un autre homme d'arriver en compagnie du curé de Matignon, homme d'une grande réputation de sainteté.

Lorsqu'il s'approcha de la cheminée, le diable laissa retomber l'homme en disant au prêtre :

— O Naye, tu m'as fait trembler, moi et mon enfer.

(Conté en 1862 par Émile Frostin, de Matignon.)

Ce nom de Naye est celui d'un ancien recteur de Matignon, mort en odeur de sainteté dans les premières années de ce siècle, et qui avait la réputation d'un puissant exorciste. Un prêtre de Morlaix passait pour jouir du même pouvoir (cf. Luzel, *Lég. chrét.*, t. II, *le Saint vicaire et le diable*).

Un jour on dansait chez un aubergiste de Saint-Pôtan; le diable était parmi les danseurs, et chaque fois qu'en tournant en rond il passait devant la bru, qui tenait un enfant sur les bras dans le foyer, l'enfant criait comme si on l'avait tué. On envoya chercher le recteur de Matignon, qui ne voulut pas venir tout seul et pria un de ses confrères de l'accompagner. Ils chassèrent le diable, et depuis il n'y a jamais eu de *son* chez

l'aubergiste. Le violon, qui avait été posé sur une huche, jouait tout seul.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, 1879.)

Une légende assez semblable aux précédentes a cours à Saint-Donan (Côtes-du-Nord). Cf. Jollivet, t. I, p. 60.

Le coup de vent de 1877 commença à une danse : c'était le diable qui y était venu. Les prêtres l'avaient chassé et lui avaient ordonné de s'en aller en petit vent, en lui défendant de passer sur la paroisse d'Ercé. (E.)

Plusieurs jeunes gens s'étaient réunis pour danser. Tout à coup un grand cheval noir apparaît au milieu d'eux et les glace d'épouvante. Un prêtre se trouve à passer par là et chasse cette bête, qui était évidemment le diable. (M.)

Le lieu où le récit place cette scène était précisément situé dans une commune des environs de Saint-Brieuc, où les prêtres avaient fait beaucoup d'efforts pour empêcher les danses, mais sans y réussir complètement.

A un bal de la Fontaine-des-Eaux, à Dinan, sous la Restauration, un monsieur vêtu de noir et qui, au premier abord, semblait fait comme tout le monde, vint, dit la légende, se mêler aux danses. Bientôt on s'aperçut qu'il avait un pied

fourchu. M. Bertier, alors supérieur du petit Séminaire, exorcisa le danseur, qui se dissipa en fumée, non sans laisser après lui, comme tous les démons qui se respectent, une forte odeur de soufre.





§ IV. — LES DESCENTES AUX ENFERS

Dans plusieurs des contes que j'ai recueillis, les héros descendent aux enfers; ils vont y chercher le contrat par lequel ils ont été vendus (cf. *l'Enfant vendu au diable, Cont. pop.*, 1re série, no XXIX; *Petite baguette*, 2e série, no XXVI).

Cet épisode est assez fréquent (A. Bosquet, p. 297 : un ménétrier va en enfer; cf. aussi la *Ballade de Jeanne le Guern*, Luzel, *Gwerziou*, p. 33, La Villemarqué, *Barzaz Breiz*, 150; *Celui qui alla voir sa maîtresse en enfer*, p. 45, et la *Fiancée de Satan*.)

Un garçon avait fait jurer à sa sœur de ne point se marier, et il lui avait fait écrire sa promesse en marge de l'Évangile.

Elle se maria pourtant, et quand elle fut sortie de l'église, il vint une sorte de coup de vent qui l'enleva. Le marié était bien affligé, et il vit un monsieur bien habillé qui lui dit :

— Si tu veux voir ton épousée, mets ton pied sur le mien ; où je te prends, je te rapporte.

Le mari y consentit, et le monsieur le mena

dans l'enfer; et comme l'épousée ne lui disait rien, il se mit à lui ôter ses bagues.

— Ah! malheureuse, s'écria-t-elle alors. Je n'en avais que pour un temps; maintenant j'en ai pour toute l'éternité.

(Conté en 1879 par Françoise Dumond, d'Ercé.)

Dans un autre récit que j'ai recueilli à Matignon, une jeune fille promet à son fiancé de n'épouser que lui. Il meurt, et quelques mois après, oubliant sa promesse, elle se marie. Le soir de la noce, un peu avant minuit, le diable l'enlève, et à travers les airs l'emporte aux enfers, où il la jette; mais elle ne peut y pénétrer, car elle a sa bague. Il la lui arrache et veut la rejeter; elle surnage encore. Il la déshabille et la précipite de nouveau, sans pouvoir réussir. Il finit par apercevoir dans ses cheveux un fil de soie bénit, et quand il le lui a arraché, elle tombe au plus profond des enfers.

Le bisaïeul de Chonne était fermier. Une année, il paya son terme, et son maître mourut sans lui avoir donné de quittance. Ses héritiers réclamèrent le paiement du fermage, et comme le métayer n'était guère riche, il était bien triste.

Un jour il prit deux poulets et se mit en route pour Dinan, pensant les vendre, et avec l'argent

qu'il en retirerait aller consulter un avocat. Arrivé au Chêne-Ferron, il rencontra un monsieur qui lui demanda ce qui le rendait si affligé. Lorsqu'il le sut, il dit :

— Si vous voulez me donner ce que votre femme porte, je vous mènerai à votre maître qui vous donnera quittance.

— Nenni, dit l'homme, qui se rappela que sa femme était enceinte, je ne vous donnerai point ce que ma femme porte ; mais si vous voulez mes deux poulets, les voilà.

Le monsieur insista beaucoup, mais enfin se décida à accepter les deux poulets.

— Mais, lui dit l'homme, vous me prenez ici ; m'y ramènerez-vous ?

— Oui, dit le monsieur. Mais lorsque votre maître vous donnera une quittance, vous lui direz : Elle ne vaut rien. Jetez-la. Il vous en donnera une seconde ; vous direz encore la même chose. Alors il vous en donnera une troisième, et celle-là sera bonne. Mettez votre pied sur le mien, et vous allez voir votre maître.

L'homme mit son pied sur celui du monsieur et se trouva transporté auprès de son ancien maître qui était assis dans un fauteuil. Il lui raconta son affaire, et son maître lui donna une quittance.

— Elle ne vaut rien, dit-il ; jetez-la.

Son maître lui en donna une seconde; il fit la même chose. Enfin il prit la troisième, qui était la bonne, puis il dit :

— Oh! mon maître, vous êtes bien heureux ici, dans un bon fauteuil, quand je suis si malheureux sur la terre.

— Tiens, lui dit son maître, pose ton bâton sur mon pied.

Le fermier obéit, et il posa son bâton, qui fut brûlé, et la poignée lui resta seule dans la main. Alors le monsieur qui l'avait amené lui dit :

— Remets ton pied sur le mien.

Le fermier obéit, et il se retrouva au Chêne-Ferron avec la quittance dans sa poche.

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard : Chonne (Françoise), domestique de son père, croit que c'est arrivé. Cf. *Bénédicité*, *Cont. pop*, 2e série, n° 57, et le *Reçu*, n° 57 *bis*.

Une légende analogue est racontée dans le roman de W. Scott *Redgauntlet*.

Des récits où les héros descendent aux enfers sont populaires, ailleurs, en Gascogne (cf. Bladé : *Seize sup.*, *Le Contrat perdu*, p. 19); dans les Pyrénées (cf. Cordier, *Le Diable chez les paysans*, p. 47); en Basse-Bretagne (cf. Luzel, 2e rapport, *Celui qui racheta son père et sa mère de l'enfer*; 5e rapport, *Le père qui vendit son fils au diable*.

C'était jadis l'usage que les jeunes filles, à l'époque de Noël, allaient chanter des cantiques et des pastorales de village en village.

Quatre jeunes filles de Livré étaient parties ensemble la nuit; à quelque distance du bourg elles s'étaient divisées en deux bandes qui chantaient chacune de son côté, et comme elles n'étaient pas fort éloignées, elles s'entendaient mutuellement.

Tout à coup, deux jeunes filles qui étaient ensemble cessèrent brusquement de chanter. Leurs compagnes eurent beau les appeler, elles ne répondirent point; alors elles se sentirent prises de peur, si bien que leurs chants se terminèrent là, et qu'elles rentrèrent chez elles.

Le lendemain, elles allèrent avec d'autres personnes à l'endroit où elles présumaient que leurs compagnes avaient cessé de chanter, et elles virent dans le haut d'un chêne une *devantière* (tablier) et un mouchoir de cou.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, 1879.)

M. Goudé raconte aussi deux légendes de jeunes filles emportées par le diable (cf. *Châteaubriant*, p. 9 et 47).

Un M. de F.... qui habitait la grande rue de Dinan mourut quelques années avant la Révolution. Il refusa de recevoir les prêtres, qui déclarèrent qu'ils ne l'enterreraient pas à l'église. Bien qu'il fût gardé par plusieurs personnes, son corps disparut de son lit, sans qu'elles eussent rien vu; et le lendemain on fut obligé de mettre une

bûche dans son cercueil. Les prêtres prétendirent que le diable l'avait enlevé. (D.)

Cf. aussi dans les *Gwerziou* de Luzel, p. 117, le gwerz intitulé *la petite servante.* Celle-ci ayant nié un dépôt et invoqué le diable, est emportée par lui en enfer.

Les *Légendes chrétiennes* du même auteur contiennent un récit assez similaire, p. 147, t. II, *Emporté par le diable* (cf. aussi *le Méchant avocat emporté par le diable,* t. II, p. 140).





CHAPITRE VI

LES APPARITIONS NOCTURNES

DANS les pays du Nord, les nuits d'hiver ont une tristesse qui saisit ceux même qui ne croient pas que les démons, les lutins et les fantômes puissent se promener sur terre entre la nuit close et le chant du coq : l'esprit populaire, enclin au surnaturel, a rempli les ténèbres de choses lugubres et terrifiantes.

De même que ceux de presque toutes les autres contrées, les paysans gallots, qui le jour sont en général assez braves, ne sortent pas volontiers de chez eux vers l'heure de minuit. Dans leur enfance, les mères leur ont dit et répété, quand ils ne voulaient pas se coucher de bonne heure :

« La Nuit va t'emporter, » ou : « Le bonhomme la Nuit va venir te querir » ; plus tard, ils ont entendu à la veillée raconter des légendes nocturnes dont le récit faisait frissonner tout l'auditoire. Leur éducation et les croyances de leur entourage les disposent à peupler les ténèbres d'apparitions et fantômes horribles à regarder.

Il semble d'ailleurs que les esprits de la nuit n'aiment pas à voir les hommes voyager ou travailler aux heures qu'ils se sont réservées, et parfois ils se chargent d'avertir les imprudents. On en jugera par le récit suivant, qui est bien vrai, disait ma conteuse.

Une nuit, mon grand-père était à scier du blé noir dans un champ où il y avait quelques poiriers.

Il entendit une voix qui lui disait :

— Faut laisser la nuit à qui elle appartient.

Cela ne le fit pas s'arrêter ; il pensa que les oreilles lui avaient tinté, ou que c'était quelque camarade qui voulait lui faire une plaisanterie. Mais bientôt il entendit pour la seconde fois la voix :

— Faut laisser la nuit à qui elle appartient.

Il comprit l'avertissement et partit à s'en aller.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

Voici d'autres récits où il est parlé d'apparitions nocturnes.

Un homme passait souvent par un chemin où il y avait à terre une grosse souche. Une nuit il dit tout haut :

— Il y a longtemps que tu es là, la souche ; moi je t'emporterai.

Il se baissa pour la charger ; mais quand il l'eut sur l'épaule, il ne put se lever ni la laisser retomber, et il resta ainsi jusqu'au lendemain matin.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont.)

En passant près d'un ruisseau, un fermier entendit par deux fois une voix qui disait :

— Où est-il, l'homme dont l'heure arrive ?

Cela lui fit peur, car il ne voyait personne. Comme il regardait, il aperçut un homme qui accourait, et qui passa devant lui sans rien lui dire ; en traversant le ruisseau, il tomba dans l'eau, et le fermier vit l'eau qui bouillait à l'endroit où l'homme était tombé.

Jugez s'il fut saisi de l'aventure !

(Conté par Françoise Dumont. Son père tient cette histoire de celui à qui la chose est arrivée.)

Les paysans, très-portés à redouter les choses de la nuit, prêtent volontiers une origine surna-

turelle à tous les objets, à tous les bruits dont ils n'osent ou ne peuvent se rendre compte.

Il est d'usage à la campagne, dans beaucoup de pays, que, lorsqu'on va chercher le médecin ou la sage-femme pour un accouchement, deux personnes fassent le voyage ensemble : celui qui irait seul serait exposé à des apparitions.

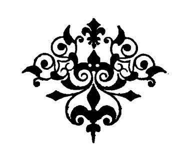
Un habitant de Saint-Briac, dont la femme venait d'être prise des douleurs de l'enfantement au milieu de la nuit, partit pour Ploubalay, où demeurait le médecin, sans s'être précautionné d'un compagnon de route. Il ne vit d'abord rien d'extraordinaire ; mais quand il arriva au-dessous de la chapelle de l'Épine, à l'endroit où la route longe la Prée-des-Cocus, lieu marécageux et qui passe pour hanté, parce qu'on y voit des feux follets, ses oreilles furent frappées d'un bruissement étrange qui ressemblait à une sorte de musique.

Il se rappela que, dans sa situation, une apparition était chose fort ordinaire, et la peur lui fit quitter le milieu de la route pour se réfugier sur le bord, près de la banquette, où le bruit redoubla d'intensité. Il rencontra un poteau télégraphique récemment planté là, l'embrassa de ses deux mains, et il resta dans cette position, tremblant de frayeur, jusqu'au jour, et sans se rendre

compte de ce que la cause unique du bruissement était la vibration des fils agités par le vent.

(Recueilli à Ploubalay vers 1860.)

En Basse-Bretagne, les superstitions de la nuit sont plus nombreuses qu'en pays gallot; on pourra retrouver celles dont je n'ai pas les similaires dans Le Men, p. 420 et suiv.; Luzel, *Voyage à Ouessant*, p. 776 (*Danseurs de nuit* et *Iannig an aod*); *Lég. chrét.*, t. II, p. 336 (*Voix qu'on entend sans voir de corps*).



§ I. — LE CHAR DE LA MORT



UAND on entend la Charrette Moulinoire *couiner* (crier en grinçant), on dit :

— Voilà la charrette qui passe pour chercher les morts.

C'est un chariot qui n'est traîné par personne. Un jour, près du moulin d'Anne, une femme de Saint-Cast l'a rencontré ; elle l'entendait de loin qui couinait à chaque tour de roue, et elle pensa que la charrette allait à la porte de ceux qui sont pour mourir.

La charrette marchait comme le vent, et la femme, pour l'éviter, se jeta dans une *broussée* d'ajoncs, d'où elle la vit. Elle dit qu'elle n'avait point vu de chevaux ; mais la charrette était remplie de musiciens et de gens qui jetaient le feu par le nez.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, 1879.)

D'autres prétendent qu'elle est attelée de chevaux, et que celui qui la conduit crie sur sa route :

— Gare la *vâ* (la voie, le passage) du limonier!

On dit encore qu'elle passe par les chemins creux et à travers les champs, marchant comme le vent, sous la conduite du diable, et tuant tous ceux qui ne se sont pas rangés à temps sur sa route. Vers Plévenon, elle ne peut, assure-t-on, passer par les champs, parce qu'ils ont été bénits.

Elle fait le même bruit qu'une charrette mal graissée; c'est probablement le cri d'un petit crapaud très-commun en Haute-Bretagne, qui fait croire à cette charrette invisible, auquel son cri ressemble en effet beaucoup.

D'après un récit intitulé : *La Charrette Moulinoire*, 2e série, no LIII, que j'ai recueilli à Plévenon, elle était attelée de douze cochons, et quand elle venait à la porte d'une maison, on pouvait être certain que dans la quinzaine mourrait un de ceux qui l'habitaient (cf. ce conte pour les détails). Cette charrette est aussi appelée la *Brouette de la Mort* (cf. *Carriguel an Ankou*, dont le terme francais est le similaire exact.

On la nomme aussi la *Grand'Cherrée*, la grande charretée. C'est elle qui transporte les morts. La mère de ma bonne Vincente, qui était de Saint-Pôtan, avait vu passer près de chez elle, à la nuit close, la Grand'Cherrée.

En Basse-Bretagne existe la croyance au *Kar an Ankou*, qui répond exactement à la Grand'Cherrée et à la Charrette Moulinoire.

« Au moment où Wilfherm sifflait le quatrième vers de la chanson de Marionnik, il entendit le bruit d'une charrette non ferrée, et il l'aperçut qui venait vers lui couverte d'un drap mortuaire.

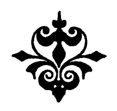
« Wilherm reconnut la *charrette de la mort*. Elle était traînée par six chevaux noirs et conduite par l'*Ankou*, qui tenait un fouet de fer et répétait sans cesse :

« — Détourne, ou je te retourne. »

(Souvestre, *Foyer breton*, t. I, p. 150, éd. Lévy.)

Cf. aussi Guyonvac'h, p. 185, la *Brouette de la Mort*; Luzel, *Lég. chrét.*, t. I, la *Mort en voyage*, et t. II, p. 335.

En Normandie, la charrette de la mort, traînée par des chevaux blancs, se montre aussi, mais seulement le soir des Morts, et l'on distingue la voix de ceux qui sont morts dans l'année. (Amélie Bosquet, p. 276.)





§ II. — LES CHÂSSES ET LES CIERGES ERRANTS

L'UNE des apparitions les plus communes est celle des *châsses* ou bières posées sur des *échaliers* de pierre, au bord de la route. L'ombre portée des arbres éclairés par la lune dessine en effet, parfois, sur les pierres plates qui servent de clôtures aux champs, aux endroits où aboutit un sentier, des formes dans lesquelles les esprits prévenus voient des châsses recouvertes d'un drap blanc. (Matignon et beaucoup d'autres pays.)

Les châsses posées sur les échaliers sont un présage de mort pour celui qui les voit. (S.-C.)

Une lavandière prétendait que rien n'était capable de lui faire peur la nuit, et elle disait à qui voulait l'entendre qu'elle irait bien seule partout et à toute heure.

Un soir, en passant un échalier, elle vit un drap blanc qui semblait recouvrir une châsse;

elle prit son battoir et se mit à en frapper le mauvais plaisant, qui s'enfuit en criant.

Mais une autre fois, elle vit une véritable châsse avec un drap blanc dessus ; elle eut peur et résolut, cette apparition s'étant présentée devant elle à diverses reprises, d'aller raconter le fait à son confesseur. Celui-ci lui conseilla d'aller hardiment et de border le linceul sur la châsse. Elle le fit, et l'apparition disparut aussitôt ; mais l'émotion qu'elle avait éprouvée la rendit malade, et peu après elle mourut.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, 1878.)

Un jour, des gens qui allaient chercher leurs chevaux le soir virent sur leur chemin trois châsses en rang :

— Si je savais, dit l'un d'eux, que c'en serait une, je la prendrais pour me servir ces jours-ci.

Il alla pour en soulever une ; mais il la trouva pesante :

— Ah ! s'écria-t-il ; il y a des morts dedans.

Ils voulurent passer par ailleurs ; mais les châsses les suivirent. A la fin, elles se plantèrent debout, et les hommes purent passer ; mais ils avaient les cheveux dressés sur leur tête.

(Conté en 1880 par Marie Sanson, de Saint-Cast.)

En Basse-Normandie, contrée voisine d'une partie du pays

gallot, on voit fréquemment apparaître des bières. Ce sont de grands cercueils blancs que l'on rencontre la nuit dans les cimetières, au milieu des chemins, ou placés sur les échaliers, et qui barrent la route aux voyageurs. Si un passant est obligé de déranger une bière, il doit s'en approcher avec beaucoup de respect, *la retourner bout pour bout*, puis la remettre à la même place. C'est ainsi qu'il évite tout danger (Amélie Bosquet, p. 275-276). Les châsses apparaissent aussi en Berry, où elles portent le même nom qu'en Haute-Bretagne (cf. Laisnel de la Salle, t. I, 119).

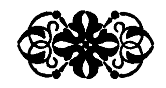
Les cierges qu'on voit errer la nuit, et qui souvent sont portés par des filles en blanc, sont des cierges qui ont été bénits à la Chandeleur, et que les personnes à qui ils appartenaient ont fait servir à des usages profanes ou moqueurs. C'est en expiation de cela qu'elles sont, après leur mort, obligées de les porter à la main.

(Conté par Joseph Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs, 1880.)

« Un soir des jeunes gens aperçoivent une lumière ; ils s'en approchent et voient un cierge sans chandelier. Ils veulent passer à côté ; mais le cierge se dérange et leur barre le chemin. L'un d'eux frappe le cierge de son bâton et l'envoie dans un champ voisin, où il s'éteint. En se retournant, il vit une forme blanche couronnée de roses et portant à la main un cierge brisé. On lui dit dans un veillois qu'il lui arriverait malheur, et de

fait il entendait une plainte continue. Il pria un de ses amis de venir le veiller; mais celui-ci s'endormit, et le lendemain il trouva à la porte son camarade mort, et à côté de lui le cierge brisé. »

(Mme de Cerny, p. 31-32.)





§ III. — LES HOMMES BLANCS ET LES DAMES BLANCHES

A la tombée de la nuit on voit — ce sont surtout des femmes auxquelles cette apparition se montre — des prêtres glissant comme des ombres ou des *hommes blancs*.

Ceux-ci, qui ont le visage « blanc comme des linges » et sont habillés de blanc, ne se montrent qu'aux femmes isolées, et seulement pendant l'été. Il y a quelques années, le bruit d'apparitions de ce genre se répandit aux environs de Plancoët et prit une telle consistance, que la presse s'en mêla, et un peu aussi la gendarmerie.

Souvestre, *Derniers Bretons*, t. I, p. 38, parle aussi d'hommes blancs qui ramassent les âmes dans leur bissac, mais ce sont des diables.

En plusieurs endroits se promènent des dames blanches, qui recherchent surtout le voisinage des anciens châteaux (cf. plus loin le chapitre intitulé *Souvenirs historiques*). En 1878, une dame blanche se montra à Léhon, près Dinan, pendant

plusieurs soirs; mais un journal ayant annoncé que quelques habitants se proposaient de voir si les balles passaient à travers l'apparition sans laisser de trace, la dame blanche cessa prudemment ses promenades.

Autrefois il y avait à Moncontour une dame blanche qui montait une des rues; elle était vêtue de blanc; son corps avait l'air d'une fumée; elle semblait seulement effleurer la terre. Une nuit qu'il faisait clair de lune, un domestique dit à une servante qui traitait la dame blanche de fable que si elle voulait la voir, elle n'avait qu'à s'attirer sur sa porte. Elle le fit, et la vit en effet; mais quand elle fut sur le point d'arriver à côté de la maison, la servante ferma la porte.

(Communiqué par M. E. Hamonic).

Un livre des plus curieux, *Guyonvac'h*, raconte qu'en Basse-Bretagne on voit la procession des six dames blanches du sire de Kérouan, p. 31.

Les dames blanches sont aussi connues en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 103); mais elles sont plus malfaisantes que celles du pays gallot. On les retrouve en Franche-Comté, en Bourgogne (cf. D. Monnier, p. 430, 432, 443), etc.





§ IV. — LES FILANDIÈRES DE NUIT

PARMI les superstitions nocturnes, il faut aussi noter les Filandières de nuit : je n'ai pas constaté personnellement cette légende, mais elle a été trouvée sur les rives de la Rance et dans la partie française du Morbihan.

« Jeanne Malobe est une filandière qu'on voit le soir, travaillant toujours et marmottant des paroles inintelligibles ; elle lessive son fil à Vorvaye, qui est un beau doué ; on la voit courir par les garennes en agitant sa quenouille et poursuivant des animaux fantastiques, et elle écarte de son travail la menée ankine.... Elle ne suspend son travail que lorsqu'elle voit passer l'homme sans tête du Bignon. Cet homme parla à une fille du pays et lui prédit sa fin prochaine.... Quand il a passé, Jeanne Malobe reprend sa quenouille, et l'on dit qu'elle doit filer éternellement les tuniques des saints et des anges. »

(Mme de Cerny, *Saint-Suliac*, p. 39.)

« Une jeune fille qui filait le samedi après le dernier coup de minuit, vit près d'elle, quoique sa porte fût fermée, une vieille qui lui fila en peu de temps tout son linge et le lui mit à blanchir. Comme elle était occupée à cette besogne, le coq chanta.... La vieille lui dit qu'on ne la voyait jamais qu'une fois et qu'elle était la filandière de nuit.

« Le lendemain on trouva la fille morte sur sa lessive. »

(Fouquet, *Lég. du Morb.*, p. 60.)

D'après Jollivet, t. I, p. 348, une bonne femme de Plœuc ayant travaillé après minuit, une fée horrible était descendue par la cheminée pour lui reprocher de filer, et la femme était morte de frayeur.

En Berry, il y a la *Broyeuse de nuit*, dont on se débarrasse en mettant une faux en travers de la broie (cf. G. Sand, *Lég. rust.*, p. 38.)





§ V. — LES CHASSES FANTASTIQUES

E *Chariot de David* passe dans les airs, pendant les belles nuits d'été, avec un grand bruit, rapide comme le vent.

Ce sont les migrations des oiseaux voyageurs qui, en volant dans l'air, à une grande hauteur, produisent le bruit qui est l'origine probable de cette croyance. Elle est connue dans le canton de Liffré (Ille-et-Vilaine) et probablement ailleurs. Ma belle-mère a eu une domestique qui affirmait avoir plusieurs fois entendu passer dans les nues le Chariot de David.

Ailleurs, on entend la Chasse saint Hubert (Plévenon), la Chasse Arthur ou Chasse Arthu' (vers Bécherel), qui fait un bruit semblable à celui d'une meute qui aboie. On croit que cet Arthur était une sorte de roi des chasseurs.

A Saint-Suliac, d'après Mme de Cerny, Jeanne Malobe, la filandière de nuit, poursuit des animaux fantastiques et écarte la menée ankine. Celle-ci est composée d'animaux carnassiers qui chassent et qui massacrent les animaux domestiques et tous les hommes qui sont sur son passage (p. 33).

La chasse saint Hubert et la chasse Artus ou Arthur sont aussi connues en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 67-68). Tou un chapitre de son curieux livre est consacré aux chasses fantastiques.

On retrouve ailleurs le souvenir des chasses nocturnes : en Berry, la chasse à Ribaut (cf. Martinet,p. 3), la chasse à Rigaud, la chasse à Bôdet (cf. Laisnel, t. I, 168 et 169, où sont cités plusieurs similaires) ; en Poitou, la chasse Galerie (cf. Souché, *Proverbes*, etc., p. 54) ; en Franche-Comté, la chasse d'Oliferne, la chasse du roi Hérode (cf. Monnier, p. 79, 80, 86), etc.





CHAPITRE VII

LES REVENANTS

La croyance aux revenants est à peu près générale en Haute-Bretagne; bien qu'en plusieurs endroits elle ait une tendance à s'affaiblir, elle y est encore très-vivace. Beaucoup de gens très-braves, et qui ne reculeraient devant aucun homme, n'oseraient, pour tout l'or du monde, passer seuls à la nuit close dans un cimetière ou dans un lieu hanté par les revenants. A la campagne on ne trouverait personne qui voulût rester la nuit seul en tête-à-tête avec un mort, ou coucher dans une chambre « où il revient ».

Nombre d'anciens châteaux ont leur chambre de revenants. A l'époque de la Révolution, le château de Maurepas, près Rennes, était, disait-on,

fréquenté par des spectres. Moreau et Volney, qui n'y croyaient guère, établirent dans les caves l'imprimerie clandestine de leur journal, et personne n'eût osé aller les déranger.

Il n'est guère de commune où l'on ne trouve des endroits « où l'on voit de quoi » et « où il revient ».

Il en est de même en Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 92); en Bretagne bretonnante, « le paysan breton vit au milieu des trépassés : il les entend gémir dans les bois, dans les taillis » (*Guyonvac'h*, p. 183).

A Saint-Cast, non loin de la colonne érigée en souvenir de la bataille de 1758, est un bas-fond qu'on appelait la *Cassière* (lieu bas et humide) *des damnés,* parce que les Anglais hérétiques, et par conséquent — dans l'opinion catholique étroite — damnés, y avaient été enterrés. On y voyait des apparitions, des feux, des lances brillantes et des fantômes.

Dans les Mielles (monticules de sable qui bordent la plage de Saint-Cast), on a vu se promener à la nuit un prêtre qui chantait : c'était un M. Richard, qui avait été vicaire à Saint-Cast; bien des gens reconnaissaient sa voix.

(Conté en 1880 par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

Dans le Morbihan, d'après Dulaurens de la Barre, *Veillées,*

le *Testament du Recteur*, on voit apparaître un prêtre qui conduit un troupeau sur la mer.

Quant aux apparitions sur les champs de bataille, on les retrouve en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 65, cavaliers blancs jadis défaits par cavaliers rouges qui parcourent une prairie pendant la nuit).

D'après Pausanias (*in Atticis*), quatre cents ans après la bataille de Marathon on entendait toutes les nuits, au lieu où elle se donna, des hennissements de chevaux et des bruits de gens de guerre qui se combattaient.

Habasque, à l'article *Erquy* (t. III, 105), parle de l'allée des Chenotiaux, à Biénassis, où chaque nuit un prêtre lit son bréviaire.

« A la croix Artebise en Saint-Donan, les morts reviennent. De leurs mains décharnées et froides ils saisissent les passants attardés, et s'amusent à les faire tourner avec une effrayante rapidité. »

(B. Jollivet, article *Saint-Donan*, t. I, p. 57.)

Un homme de Conaquen en Evran, qui allait en journées à l'Angevinais, s'en retournait un soir après son travail et passait par le haut du vallon. Dans le fond de la vallée, il aperçut une table autour de laquelle étaient un grand nombre de personnes, et il reconnut parmi elles plusieurs de ses connaissances qui étaient mortes. Il eut très-

peur, surtout lorsqu'il vit venir à lui un des défunts qui lui dit :

— Ne raconte à personne ce que tu as vu, car la mort te prendrait.

Le journalier rentra chez lui très-effrayé, et se garda bien de parler. Mais à quelque temps de là il tomba malade, et, croyant mourir, il raconta tout à sa femme. Il ne mourut pas cependant, et le premier jour où il retourna à ses journées, au lieu de s'en revenir par Boutron, où passe le sentier le plus direct, il prit le chemin des Motays. On l'entendit crier, et même sa femme l'ouït crier de Conaquen, qui est pourtant éloigné; mais personne n'osa bouger. Le lendemain, on alla voir ce qu'il était devenu; mais on ne trouva plus que sa tête. Les morts avaient fait un tel feu, qu'on ne vit plus trace d'un gros tas de fumier qui, la veille, avait été porté dans ce champ, alors en guérets.

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard.)

Certaines nuits semblent plus particulièrement affectionnées par les revenants. A Saint-Cast, et en plusieurs autres pays, on prétend que le soir de la Toussaint ils sortent à minuit du cimetière et vont se promener sur les routes, où ils frappent les passants attardés, et surtout les ivrognes et les garçons qui reviennent de voir les filles.

On dit aussi que la nuit de la Toussaint les églises sont pleines de morts qui sont sortis de leurs tombes pour venir y prier. (S.-C.)

Dans le pays bretonnant on croit que le jour des Morts les trépassés sortent de leur tombe ; on leur dresse une table chargée de mets (cf. Souvestre, *Derniers Bretons*, t. I, p. 11). A ma connaissance du moins, cette coutume du repas préparé pour les morts n'existe pas en Haute-Bretagne. A Dieppe, celui qui, le jour des Morts, monterait un bateau y verrait double et ne pêcherait que des ossements (cf. A. Bosquet, p. 276).

Beaucoup de gens redoutent de voyager ces deux jours-là après la nuit close, et j'ai entendu une personne de la campagne, qui n'était point trop superstitieuse, me dire qu'elle n'osaif sortir de chez elle cette nuit-là. D'autres prétendent que pendant toute la semaine des Morts on est exposé aux apparitions. Voici un conte, choisi entre plusieurs, où il est parlé des revenants de la Toussaint.

—

Il y avait une fois un jeune bambocheur qui voulait aller voir les filles le jour des Morts. Il invita deux de ses camarades à l'accompagner.

— Y penses-tu ? répondit l'un d'eux ; est-ce qu'on va voir les filles le jour des Morts ?

— Bah ! dit l'autre, n'y fais pas attention ; est-ce que tu crois à toutes ces vieilleries ?

Les voilà partis. A un certain endroit du

chemin, ilst rouvèrent une sorte de châsse qui leur barrait la route.

— Je ne passerai pas ! dit un des garçons.

— Je vais vous faire faire place, répondit celui qui les conduisait.

Il prit un morceau de bois, et marchant droit à la châsse, il frappa dessus, et elle se sépara en deux.

— Jean Lemaître, dit une voix, tu te repentiras de ce que tu viens de faire.

Les garçons allèrent voir les filles, mais n'osèrent s'en retourner, et on les mit tous les trois à coucher dans le même lit.

A minuit, on entendit frapper à la porte, et une voix qui criait :

— Jean Lemaître ! Jean Lemaître !

Le bourgeois de la maison dit :

— Levez-vous, Jean ; on vous appelle.

— Lève-toi donc, disaient les autres.

Mais Jean avait peur à ses oreilles et ne bougeait point.

La porte s'ouvrit, et le revenant vint droit au lit où les trois garçons étaient couchés.

— Lève-toi de suite, Jean, lui dit-il.

Les autres le poussaient, et ils avaient envie de le voir debout. Il finit par se lever bien tristement, et le revenant lui dit :

— Couche-toi sur la table.

Il le couvrit avec une nappe, alluma trois cierges de chaque côté et s'en alla.

Personne n'osa se lever; mais au matin, le maître de la maison alla voir ce qui était arrivé à Jean, et, ayant soulevé le drap, il vit qu'il était mort.

(Conté en 1880 par Marie Durand, de Saint-Cast, âgée de quatre-vingts ans.)

J'ai une seule fois trouvé une personne qui m'affirmait avoir vu un revenant; mais j'ai souvent entendu citer un tel et un tel qui s'étaient rencontrés avec des gens de l'autre monde.

Dans le pays bretonnant, il en est autrement : « Chacun a toujours à raconter quelque histoire fantastique ou merveilleuse où il a joué un rôle parfois, à moins qu'il ne la tienne de son père ou de sa grand'mère. »

(Luzel, *Veillées bretonnes*, p. 41.)

Sur les revenants en général, on peut consulter Tylor, *Civilisation primitive*, t. I, ch. IX; D. Calmet, *Dissertation sur les apparitions, les revenants et les vampires.*





§ I. — POURQUOI ET COMMENT SE PRÉSENTENT LES REVENANTS

L'APPARITION est, la plupart du temps, motivée par une demande que les défunts ont à faire à des vivants. Ils se montrent aux personnes qui les ont connus sous la forme qui leur était habituelle, et les suivent sans rien dire jusqu'à ce qu'on les ait interrogés ; quand on leur a parlé, quand on a accompli ce qu'ils réclamaient, ils cessent de venir sur terre.

Même croyance en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 261) ; mais parfois les revenants normands apparaissent encore une fois pour remercier.

En pays bretonnant, les âmes de ceux qui ne sont pas morts en état de grâce viennent tourmenter les vivants jusqu'à ce qu'ils aient été conjurés (cf. Le Men, p. 424 et suiv.).

Dans les légendes que j'ai recueillies, et dont on trouvera ci-après quelques-unes, les personnes qui reviennent ont pour but de réclamer de la charité des chrétiens l'accomplissement d'un vœu fait à leur lit de mort, des messes pour sortir du purgatoire, le paiement d'une dette par eux con-

tractée. D'autres, enterrées dans des lieux non bénits, sollicitent d'être mis en terre sainte. Il en est aussi qui, ayant pendant leur vie fait une promesse à quelqu'un, reviennent pour exécuter ce qu'ils avaient promis.

Les prêtres revenants sont ceux qui ont fait des fautes pendant leur vie, ou négligé de dire des messes qui leur ont été payées.

D'autres revenants semblent avoir pour but de venir avertir ceux qu'ils ont aimés de faire pénitence ou de changer de conduite.

Il en est d'autres qui sont condamnés à revenir sur terre pour y faire pénitence : ainsi les femmes qui ont tué leurs enfants deviennent lavandières de nuit pendant un certain temps. Il en est de même de celles qui ont lavé le dimanche ; elles reviennent sur terre, soit la nuit, soit dans le jour, tous les dimanches, à l'heure juste où le péché a été commis.

Il y a enfin les revenants du cimetière, qui s'agenouillent sur les tombes et qu'il faut bien se garder de déranger, car la punition est terrible ; ceux qui laissent leur suaire sur leur tombe, et qu'on doit bien se garder de toucher.

Voici quelques légendes que j'ai recueillies, et où la venue des revenants est motivée.

En Normandie, l'apparition des morts est attribuée à une cause religieuse. Ils viennent aussi réclamer des prières et solli-

citer qu'on les décharge de quelque engagement qu'ils ont contracté sur la terre (cf. Amélie Bosquet, p. 258).

A. — Revenants qui viennent demander des messes ou l'accomplissement a leur place d'un vœu

Le vœu à sainte Anne

Une vieille garde-malade de Dinan, morte il y a peu d'années, racontait l'aventure suivante :

Un monsieur mourut et fut très-regretté de sa domestique, qui l'avait soigné avec beaucoup de dévoûment pendant sa maladie.

Quelques jours après l'enterrement, la domestique se trouvait un soir seule à la maison, lorsqu'elle entendit sonner à la porte de la rue. Elle alla ouvrir et reconnut son maître, pareil à ce qu'il était avant sa maladie. A cette vue, elle ferma vivement la porte et ne put fermer l'œil de la nuit.

Le lendemain, elle alla à confesse, et son directeur lui conseilla de ne pas avoir peur et de parler à son maître s'il revenait encore.

— Jamais je n'oserai, s'écria la domestique.

Le prêtre offrit d'aller le soir à la maison. A la même heure que la veille, la sonnette tinta, et la domestique, qui alla ouvrir, tomba à moitié évanouie en reconnaissant son maître.

Elle reprit pourtant un peu ses sens, et, rassurée par la présence du prêtre, elle demanda au revenant ce qu'il voulait :

— J'ai, répondit-il, promis un voyage à Sainte-Anne-du-Rocher ; faites-le pour moi.

Le lendemain, la domestique partit pour la chapelle Sainte-Anne, qui est à deux kilomètres à peine de la ville, en compagnie du prêtre. En sortant de la maison, elle sentit ses épaules chargées d'un fardeau si lourd, que c'est à peine si elle pouvait le porter. Sur la route, elle gémissait comme une personne accablée, et sa figure était couverte de larges gouttes de sueur.

Pendant la messe, elle sentit encore ce poids incommode, dont elle fut tout à coup délivrée au moment de l'élévation, et, depuis, son maître ne lui apparut plus.

On raconte en pays bretonnant un conte à peu près analogue. Un monsieur mort depuis plusieurs années apparaît à sa servante et lui dit de faire à sa place un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. Elle partit accompagnée d'un vicaire, et tout le long de la route elle sentit sur son dos un poids très-lourd ; elle en avait les épaules toutes meurtries. Après la messe dite, elle fut délivrée. (Communiqué par Mlle Élodie Bernard, qui l'a appris d'une femme de journée, originaire du pays bretonnant.)

D'après Amélie Bosquet, on a vu maintes fois des personnes, qui faisaient dire une messe à l'intention d'un revenant, toutes baignées de sueur, accablées comme si elles portaient le mort sur leurs épaules. Souvent même, pendant la durée du divin sacrifice, le revenant se tient à côté d'elles (p. 261-262).

La neuvaine promise

Au temps où il y avait à Plévenon une épidémie qu'on nommait la maladie de Cancale, parce que les premières personnes qui en furent atteintes étaient des pêcheurs qui revenaient de Cancale, plusieurs jeunes filles allèrent à Saint-Mathurin de Pléneuf faire une neuvaine pour une de leurs compagnes qui venait de mourir. Comme elles s'en revenaient en devisant, une des jeunes filles proposa de faire une autre neuvaine pour la première des neuf qui mourrait.

Peu après, une des jeunes filles fut atteinte par le fléau et ne tarda pas à succomber; celles qui survivaient accomplirent leur promesse, et retournèrent à la chapelle de Saint-Mathurin. Parmi elles se trouvait une fille de Pléhérel qui était domestique dans une ferme, et qui, disait-on, était hardie comme un gendarme.

Le lendemain de la neuvaine, elle alla comme d'habitude mener ses vaches dans un pâturage assez éloigné, et en revenant il lui semblait voir une ombre qui marchait à côté d'elle. Toutefois, elle n'eut pas peur, et elle alla faire le lit d'un garçon de ferme qui couchait seul dans une petite pièce séparée de la maison principale; elle balaya la place, puis s'étant assise un instant pour

se délasser, elle vit la jeune fille qui était morte descendre du lit qu'elle-même avait fait un moment auparavant.

A cette vue, elle tomba en faiblesse, et lorsque ses maîtres, inquiets de la voir rester si longtemps, vinrent à la chambre du garçon, ils la virent étendue tout de son long sur le plancher. Quand elle fut revenue à elle, elle leur raconta ce qu'elle avait vu.

Ils allèrent trouver le recteur de Plévenon, qui dit que la fille avait eu une hallucination, et que les morts ne revenaient point. La fille alla à confesse, et pendant un mois elle voyait encore une ombre à ses côtés. A la fin, le recteur, convaincu que la jeune fille était de bonne foi, et la voyant presque malade de peur, lui dit qu'il fallait parler à la morte ; mais il eut bien de la peine à la décider à cela. Un des garçons de la ferme, plus courageux que les autres, déclara qu'il l'accompagnerait volontiers.

Elle revit encore la morte ; mais son compagnon ne voyait rien.

— Pourquoi reviens-tu ? lui demanda-t-elle, et que veux-tu ?

— Une neuvaine à Saint-Mathurin.

— Elle est faite ; ne le sais-tu pas ?

— Ce n'est pas de cette neuvaine-là que je parle, mais d'une autre que j'ai promise quand

je me suis couchée pour mourir. Recommande aussi à ma mère de faire dire une messe à l'autel de la Vierge. Il ne me manque plus que cela pour entrer en paradis.

La messe fut dite, et la neuvaine accomplie, et depuis ce moment on ne revit plus la morte.

(Conté par Scolastique Durand, de Plévenon, 1879.)

La messe demandée

Voici une histoire que j'ai entendu raconter; elle fit du bruit dans le pays, où les uns la traitaient de fable, tandis que les autres y croyaient fermement.

Une jeune fille, nommée Julienne Houée, mourut à Saint-Aubin. Elle avait eu beaucoup de bons amis qui lui faisaient la cour pour l'épouser. Quelque temps après sa mort, l'un d'eux, qui travaillait au four à chaux de Quenon, entendait souvent, lorsqu'il était seul, des bruits dont il ne pouvait se rendre compte. Il lui semblait qu'on marchait près de lui; mais il ne voyait personne.

Un jour pourtant, il vit son ancienne bonne amie qui était habillée « moitié en dimanche ». Il comprit qu'elle venait pour lui demander quelque chose.

— Que veux-tu ? lui dit-il.

— Fais-moi dire une messe pour expier le temps que nous avons passé ensemble à deviser pendant les offices, quand j'étais de garde à la maison et que tu venais me faire la cour. Je désire en outre que tu te maries avec ma sœur.

Le jeune homme fit dire la messe, et il n'eut plus d'apparition.

(Conté par Angèle Quérinan, d'Andouillé, 1878.)

Les revenants qui viennent demander des messes sont aussi connus en Bretagne bretonnante. (Cf. dans Luzel, *Veillées bretonnes*, p. 193 et suivantes, plusieurs histoires dont la plus caractéristique est celle d'une tante qui apparaît à sa nièce après l'avoir plusieurs fois inquiétée sans se montrer ; cf. aussi Souvestre, *Foyer breton*, t. II, l'*Auberge blanche*.)

B. — Revenants qui viennent demander qu'on paie une dette contractée par eux

Un homme, mort depuis peu, apparut à une fille de Saint-Sulpice-la-Forêt et lui dit :

— Je dois quinze sous à un tel : paie-les pour moi.

— Volontiers, répondit la fille. Comment vous trouvez-vous là-bas ?

— Pas trop bien ; je me chauffe trop dur.

Il posa la main sur la manche de la jeune fille,

qui était toute roussie à l'endroit où les doigts avaient touché.

(Conté par Aimé Pierre, de Liffré, 1878.)

Cf. dans Dom Calmet, p. 115, l'histoire d'un seigneur qui vient recommander de restituer un bœuf qu'il avait pris. Voyez aussi, p. 124, le récit d'un mouchoir brûlé par un revenant. Le même D. Calmet, p. 122, raconte, d'après Mélanchton, l'aventure d'une femme dont la main est brûlée par le contact de celle de son défunt mari. Amélie Bosquet, p. 79, rapporte, d'après Orderic Vital, une légende similaire.

Le revenant à la messe

Il y avait une fois une servante qui était *fille de bras* (chargée des gros ouvrages) dans une riche maison.

Le dimanche, ses maîtres allaient se promener, et parfois aussi les autres domestiques, de sorte qu'elle restait souvent seule à la maison.

Un jour qu'elle était de garde, elle se mit à lire l'*Imitation de Jésus-Christ*. Quand elle leva les yeux de dessus son livre, elle vit tout à coup auprès d'elle un gros homme à la figure blême, tout habillé de brun, qui la regardait; mais elle n'osa lui parler, et il partit.

Le lendemain, comme elle traversait la cour pour aller tirer les vaches, elle le vit encore qui semblait l'attendre. Elle courut bien vite à l'étable

et ferma la porte; mais elle le vit encore à côté d'elle.

Ces deux apparitions l'effrayèrent; elle alla à confesse et demanda conseil au recteur, qui lui dit :

— Parlez-lui, et vous viendrez me dire ce qu'il vous aura répondu.

Le monsieur habillé de brun, à la figure blême, se montra à elle pour la troisième fois.

— Que me voulez-vous? lui demanda-t-elle.

— Écoute, répondit-il; il faut que tu dises à mes fils de restituer à un tel et à un tel tant de mesures de blé, pour réparer le tort que je leur ai fait en allant à la chasse avec mes chiens. Tu les prieras de faire dire une messe pour moi à l'église de Saint-Jouan, et tu y assisteras.

Le fantôme disparut. La fille raconta tout à ses maîtres, en leur disant comment était fait le gros monsieur qui lui était apparu.

— De la façon dont vous nous le dépeignez, dirent les fils, c'est notre père.

Elle retourna à confesse, et le recteur lui recommanda de demander au revenant un signe visible, prouvant qu'il était revenu sur terre, car il ne croyait qu'à moitié ce qu'elle lui disait.

Le jour de la messe arrivé, on se mit en route pour aller à l'église. Le revenant vint se placer auprès de la jeune fille, et il ne la quittait pas; à

l'église, il se mit auprès d'elle dans un banc, et la messe commença.

La fille suait de peur, et elle s'essuyait la figure avec son mouchoir. Quand arriva le dernier évangile, elle se rappela ce que son confesseur lui avait recommandé, et elle dit au revenant :

— Faites-moi voir par un signe que vous êtes réellement revenu.

Il mit la main sur le mouchoir qui était posé sur le dos du livre. Le mouchoir fut brûlé, et la marque des doigts était aussi sur la couverture du livre.

(Conté en 1880 par Marie Durand, de Saint-Cast, âgée de quatre-vingts ans.)

Elle a entendu raconter ce récit, étant enfant, par une femme qui assurait avoir vu les débris du mouchoir et le livre.

« La nourrice de Mme de Fontenoy étant morte, apparut à une demoiselle et lui dit qu'elle était dans le purgatoire, et comme preuve, elle appliqua sa main sur un mouchoir où elle laissa une trace pareille à celle de la figure d'une main de fer rouge » (cf. *Réalité de la magie et des apparitions*, p. 8-9).

C. — Revenants qui demandent la sépulture

Des maçons construisaient une minoterie. Ils se fâchèrent avec le petit manœuvre qui leur apportait le mortier, et le frappèrent si dur qu'il

mourut. Comme il n'y avait alors personne et que le goujat était un petit vagabond, ils résolurent de n'en rien dire et de cacher son cadavre dans les fondements, qui étaient très-profonds.

Le moulin construit entra en pleine activité, si bien qu'au bout de quelque temps l'ouvrage pressait si fort qu'on dut le faire marcher même la nuit; mais quand arrivait minuit, toutes les lumières étaient subitement éteintes par un souffle invisible, et on entendait dans toutes les parties de la maison un bruit très-fort, d'autant plus étrange qu'on ne voyait personne.

Un des garçons s'offrit à voir ce qui causait ce tapage. A minuit, sa chandelle fut éteinte; il se leva et ne vit personne. Il ralluma sa lumière, qui fut encore éteinte, et en même temps il entendait un bruit aussi fort que si tout le moulin craquait.

Il s'écria alors :

— Si tu es du diable, va-t-en; si tu viens de la part de Dieu, dis ce que tu désires.

— Mon corps, répondit alors une voix, est sous les fondations du moulin, et je désirerais qu'il fût mis en terre sainte.

On obéit à la demande du fantôme, et on n'entendit plus aucun bruit depuis.

(Conté en 1878 par J. Bouchery, de Dourdain.)

Cette croyance, qui a été celle de toute l'antiquité, se retrouve en Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. II, p. 91).

D. — Revenants qui viennent accomplir une promesse

Le souper de la morte

Il était une fois un marin qui faisait la cour à une jeune fille. Il l'aimait bien et voulait l'épouser; mais ses parents ne se souciaient pas du mariage, parce que la jeune fille était pauvre.

Le marin partit en voyage; pendant qu'il était sur mer, ses parents lui écrivirent que sa bonne amie était morte, et il en eut bien du chagrin.

Quand, sa navigation terminée, il fut débarqué, il partit pour revenir dans son pays; comme il passait devant la maison où la jeune fille demeurait toute seule, il y vit de la lumière.

— Ah ! se dit-il, mes parents m'ont trompé en m'écrivant que ma bonne amie était morte.

Il entra dans la maison et vit la fille, qui était dans ses habits du dimanche et qui parut contente de le revoir. Elle l'invita à souper avec elle ; mais il lui répondit que ses parents l'attendaient et qu'il voulait les voir ce soir même.

— Alors, dit sa bonne amie, promets-moi de venir demain à pareille heure souper avec moi.

— Volontiers, répondit le marin, qui continua sa route et arriva chez ses parents.

— Vous m'aviez écrit, leur dit-il, que ma bonne amie était morte. Cela n'est pas vrai, car en passant devant chez elle j'ai vu de la lumière; je suis entré, je lui ai parlé, et j'ai même promis d'aller souper demain avec elle.

— Si, lui répondirent ses parents, elle est bien véritablement morte; si tu crois que nous te trompons, va demain trouver le recteur, et il te dira au juste quel jour elle est morte et quel jour elle a été enterrée.

Le lendemain, le marin alla au presbytère, et le prêtre lui affirma qu'elle était décédée quelques mois auparavant, et que c'était lui-même qui l'avait enterrée.

— Mais, ajouta-t-il, puisque vous avez promis d'aller chez elle ce soir, il ne faut pas y manquer. Vous aurez bien soin de ne pas manger avec elle, de ne pas boire, de refuser le café qu'elle vous offrira. Elle laissera tomber une cuiller et vous priera de la ramasser; mais vous refuserez de le faire, quoi qu'elle vous dise.

— Ne pourriez-vous venir avec moi ? dit le marin.

— Je peux vous accompagner jusqu'au seuil de la porte, répondit le prêtre; mais je n'ai pas permission d'aller plus loin.

Quand arriva le soir, le marin alla à la maison de sa bonne amie et laissa le recteur en dehors. Il entra et trouva la jeune fille habillée comme pour des fiançailles. Elle l'invita à s'asseoir à table auprès d'elle, et lui offrit à manger.

— Merci, dit-il, je n'ai pas faim.

Elle se mit à souper toute seule, et lui présenta un verre dans lequel elle avait versé du cidre.

— Bois, dit-elle.

— Non, je n'ai pas soif.

La fille alla ensuite faire du café, et en présenta une tasse au marin, qui refusa de la prendre. Elle goûta seule au café et laissa tomber à terre la petite cuiller dont elle se servait.

— Ramasse ma cuiller, lui dit-elle, cette fois d'un air dur.

— Non, répondit-il, ramasse-la toi-même.

— C'est bien heureux pour toi que tu n'aies voulu ni boire, ni manger, ni ramasser ma cuiller.

Elle disparut à ces mots, et la terre s'ouvrit sous elle, car elle était damnée, et le recteur ouvrit la porte au matelot, qui s'en alla avec lui sans avoir aucun mal.

(Conté en 1879 par Élisa Durand, de Saint-Cast.)

La promesse

Un garçon et une jeune fille s'étaient promis de s'épouser, morts ou en vie. Le garçon partit

pour l'armée, et la fille *se mourut*. Quand le soldat revint, on lui dit qu'elle était morte; mais lui alla au logis de la fille et la vit qui était toute habillée de blanc. Il lui parla; mais elle ne répondait que par oui et par non. Il disait à ses amis qu'il allait se marier avec elle, et que tous les soirs il la voyait; mais ses amis le traitaient de fou.

Il fixa pourtant le jour de la noce; il mena l'épousée jusqu'à la table de Dieu, et la messe commença. Sitôt qu'elle fut finie, la terre s'entr'ouvrit et engloutit la mariée. (E.)

En Normandie, on connaît aussi les revenants qui viennent demander l'accomplissement d'une promesse (cf. *La Fileuse d'Apremont*, Amélie Bosquet, p. 263).

Deux jeunes garçons qui étaient en service dans la même ferme avaient promis que celui qui se marierait le premier inviterait l'autre à ses noces, mort ou en vie.

Peu après l'un des deux mourut, et l'autre était sur le point de se marier. Il se souvint de la promesse qu'il avait faite à son camarade, et il alla en parler à son confesseur.

— Puisque tu as promis, dit le prêtre, il faut que tu ailles sur la tombe de ton ami; tu l'appelleras trois fois, et à la troisième fois il viendra.

Le jeune homme alla au cimetière, et quand il

eut par trois fois appelé le défunt par son nom, celui-ci se présenta devant lui.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il.

— Je suis venu te prier de venir à mes noces.

— J'irai, répondit le défunt, et il disparut.

Le jour du mariage, le domestique défunt vint à la messe et assista au repas ; mais il ne buvait ni ne mangeait, et personne ne le voyait, excepté le marié.

— A qui parles-tu ? lui disait sa femme.

— A mon ami qui est là.

A la fin du repas, le défunt se leva et dit au marié :

— Il faut que tu viennes me reconduire.

Le marié quitta la noce et suivit son camarade, tout en devisant avec lui. Comme ils passaient dans un chemin creux, le défunt dit au marié :

— Vois-tu bien ce bouc et cette chèvre qui ne font que se battre ?

— Oui.

— Eh bien ! c'est ton père et ta mère. Ils se sont disputés et battus quand ils étaient de ce monde, et leur mauvais ménage continue dans l'autre. Il faudra être bienveillant et doux pour ta femme : si tu es bon, ta place est réservée à côté de la mienne. Regarde du côté opposé : que vois-tu ?

Pendant que le marié tournait les yeux dans

la direction indiquée, le défunt disparut, et il ne le revit plus.

(Conté par Françoise Dumont, d'Ercé, 1879.)

Luzel, *Légend. chrét.*, t. II, raconte, sous le titre de l'*Ombre du pendu*, une légende dont le début a de l'analogie avec celle-ci.

Cf. aussi dans le même recueil le commencement de la *Miche de pain*.

E. — REVENANTS CONDAMNÉS A UNE PÉNITENCE POSTHUME

A Saint-Méloir, près de Plélan-le-Petit, se trouvent des carrières abandonnées. Quand on passe par là après la nuit close, on voit un prêtre qui tient sa tête entre ses mains et demande la charité aux passants. C'est pour payer une messe dont il a reçu le prix et qu'il n'a pas dite, et il est condamné à revenir jusqu'à ce que les passants lui aient donné le prix de la messe.

En Normandie existe la même croyance (cf. Amélie Bosquet, p. 267).

« A Erquy, un vieux prêtre, qui vivait il y a plusieurs siècles, sort la nuit régulièrement de son tombeau et vient dire son bréviaire dans l'allée des Chenotiaux, où il erre toute la nuit .

Il n'a fait de mal à personne, et pourtant on l'évite avec le plus grand soin. »

(Jollivet, p. 314.)

D'autres prêtres sont condamnés à revenir la nuit jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un vivant pour répondre leur messe.

(Cf. *Cont. pop.*, 1re série, La *Messe du fantôme*, n° XLIII, et *Litt. orale*, p. 192.)

Les histoires de prêtres revenants sont communes en beaucoup de pays, en Basse-Bretagne (cf. Luzel, *Veillées bretonnes*, p. 4; Le Men, p. 426; Fouquet, la *Messe du fantôme*); en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 267-274, qui raconte plusieurs légendes très-intéressantes qui avaient cours de son temps, et qu'on retrouverait sans doute aujourd'hui); en Gascogne (cf. Bladé, Trois contes : le *Bâtard*), etc.

Il y avait une fois à la Bérouessinaie, en Ercé, un homme qui, pour agrandir son champ, avait déplacé une borne. Après sa mort, il fut obligé de la rapporter à l'endroit où il l'avait prise. (E.)

Cette légende est altérée. Ordinairement, celui qui a déplacé une borne est obligé de venir toutes les nuits la porter, en répétant : « Où la mettrai-je ? » jusqu'à ce qu'un chrétien lui ait répondu : « Mets-la où tu l'as prise. »

(Cf. Fouquet, *La Borne*; Dulaurens de la Barre, l'*Homme emborné*, etc.)

La même légende se raconte en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 263-264); en Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. I, 119).

La pénitente

Au temps jadis, il y avait, au Plessis-Broualeu en Saint-Pôtan, un gros caillou bleu qui était près d'une fontaine, et tous les soirs une bonne femme morte depuis bien des années venait à dix heures s'agenouiller sur cette pierre pour faire pénitence.

Un jour, deux jeunes gens s'amusèrent à faire toute la journée du feu sur le caillou, et un peu avant la venue de la bonne femme, ils balayèrent les cendres, puis ils se cachèrent dans un coin du jardin pour voir ce qui allait se passer.

Quand la revenante arriva, elle voulut s'agenouiller comme d'habitude ; mais elle se brûla et jeta un cri à faire trembler, en disant :

— Ah ! malheureux ! il y a deux cents ans que je venais ici accomplir ma pénitence ; demain mon temps finissait, et voilà que par votre faute il faut que je recommence.

En entendant ces mots, l'un des garçons mourut, et quelques jours après l'autre devint fou.

(Conté en 1881 par Isidore Poulain, de Pluduno.)

L'épisode du caillou chauffé est fréquent (cf. p. 176 du présent volume).

A Rillé, près Fougères, on voit à certaines

époques de l'année une lumière qui semble se promener dans un verger. Les gens du pays prétendent que ce feu follet est l'âme d'une femme enceinte qui se tua en tombant d'un cerisier de ce verger, et dont l'enfant mourut sans baptême.

En Berry (cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 165) reviennent aussi ceux qui ont péri de mort violente).

La croyance aux pénitences posthumes est très-répandue en Basse-Bretagne (cf. Le Men, p. 421 et suiv.; *Guiomvac'h*, p. 119 et 187).

On trouvera ci-après, pages 254 et 255, d'autres exemples de morts qui reviennent faire pénitence.

F. — LES LAVANDIÈRES DE NUIT

Certains *doués* sont affectionnés par les lavandières de nuit. Parfois elles restent des années sans qu'on entende parler de leur battoir, puis tout d'un coup elles reparaissent. En Ille-et-Vilaine, on prétend que les lavandières de nuit sont des mères qui ont tué leurs enfants, ou bien des femmes qui ont lavé le dimanche.

Les personnes qui ont lavé le dimanche reviennent en jour — mais la plupart du temps invisibles — au doué où elles lavent à l'heure où elles ont violé pendant leur vie le repos dominical. (E.)

Les lavandières de nuit sont communes en Basse-Bretagne

(cf. Le Men, p. 421, lavandières qui ont trop économisé le savon ; Souvestre, *Les lavandières de nuit* ; Dulaurens de la Barre, *Les Mines de Huelgoat*, etc.).

Les lavandières de nuit sont aussi connues en Berry. Ce sont « les âmes des mères infanticides ». Elles battent et tordent incessamment quelque objet qui ressemble à du linge mouillé, mais qui, vu de près, n'est qu'un cadavre d'enfant. (G. Sand, *Légendes rustiques*, p. 30 ; cf. aussi Laisnel de la Salle, t. I, p. 123-124.) D'après G. Sand, c'est une sorte de grenouille qui produit le bruit du battoir.

Aux Guerches, près Matignon, il y avait des *lavandières* qui faisaient tordre le linge ; il y avait aussi une dame blanche.

Il faut bien se garder d'accepter de tordre le linge, car si on se trompait en le tordant, on mourrait.

Une lavandière de Dinan, morte aujourd'hui, et connue dans la ville sous le sobriquet de la mère Paillasse, était allée un soir voir une femme en couches qui demeurait dans une ferme, à quelque distance de la ville. Vers une heure du matin, elle quitta la malade et se mit en route pour s'en retourner chez elle. Pour s'abréger, elle passa par la prairie des Noes-Gourdais, où il y a un *doué*. Auprès elle aperçut une femme qui étendait du linge, et il y en avait un paquet considérable. Elle s'arrêta auprès de la lavandière et lui dit :

— V'êtes ben tard *ané* (aujourd'hui.)

L'autre ne lui répondit rien, et elle ne voyait pas sa figure, à cause de la lune qui était derrière sa tête. Elle lui aida à ramasser le linge, et quand il fut mis en paquet, elle lui aida à le soulever sur son dos. La lavandière se tourna alors, et la mère Paillasse s'aperçut qu'elle avait une tête de mort. Elle s'en alla au plus vite, et toutes les fois qu'elle racontait cette aventure, elle était si émue que la sueur lui perlait sur le front.

(Conté par M. Léonce Petit, qui, étant enfant, a entendu la lavandière elle-même la raconter.)

Un homme qui passait une nuit près des Noes-Gourdais vit une personne occupée à ramasser du linge, qui le pria de lui aider à le tordre. L'homme s'approcha et prit les draps par un bout; mais la femme lui frappa un coup sur la figure avec l'autre bout du drap, et l'homme s'aperçut qu'il avait devant lui un fantôme. (D.)

« Au-dessous de l'Angevinais, il y a un endroit du canal qui s'appelle Ponha. Une nuit, une femme de Conaquen, croyant être au matin, descendit à la rivière pour laver. Elle cria à son mari : « Thomas, passe-moi des draps, » et au même moment elle tomba dans la rivière, où elle se noya. Depuis ce temps, elle revient vers

la Toussaint, entre dix et onze heures du soir. On l'entend frapper trois coups de battoir, puis on n'entend plus rien. Plusieurs personnes encore vivantes l'ont entendue, et lorsque les femmes se lèvent avant le jour pour aller laver ou restent trop tard le soir, on leur dit : « Vous allez faire comme la lavandière de Ponha. »

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard.)

En Berry (cf. G. Sand, *Lég. rust.*, p. 62), les âmes des suicidés reviennent).

Après dix heures du soir, sous les anciens ponts des environs de Bécherel et de Tinténiac, principalement à Piedlouais, près des Iffs, il y a des femmes qui lavent. Si on s'approche d'elles, on voit comme une lueur, et elles disent :

— Suivez votre route ; je fais ce qui m'est ordonné.

Dans le pays, on prétend que c'est surtout une femme catholique, tuée jadis par les huguenots, qui revient ainsi la nuit.

(Conté par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs, 1880.)

En Normandie, près du Pont-Angot, une dame blanche vient laver son linge à la lueur des étoiles (cf. A. Bosquet, p. 107).

On dit aussi que les enfants qui ont frappé leur mère étant petits ne peuvent avoir de repos que lorsque leur mère est venue les frapper ;

jusque-là, le bras coupable sort de la tombe. (S.-C., E.)

Cette croyance est connue en Anjou et en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 283).

G. — REVENANTS QUI VIENNENT AVERTIR

M. de la Garaye menait joyeuse vie, chassant même à travers les clos des pauvres gens, buvant sec et faisant ripaille. Son beau-frère, mari de sa sœur, mourut, et quelque temps après son enterrement, où assistèrent plus de cent prêtres, il apparut à M. de la Garaye dans son avenue. Il était tout en sueur, et une goutte de sa sueur étant tombée sur la main de M. de la Garaye, elle le brûla comme de l'eau bouillante. C'est à l'endroit où cette apparition lui était venue qu'il fit bâtir la chapelle qui existe encore.

(Conté par M. Léonce Petit, 1880.)

Cette légende est racontée un peu différemment dans le *Guide du casino de Dinard,* Rennes, in-32, 1881. J'en ai cité une variante dans ma *Litt. orale,* p. 200.

Ces apparitions de damnés se retrouvent dans les *Légendes chrétiennes* de Luzel, t. II, *L'Ame damnée*; *Damné quoique dévot,* etc.

Cf. *La Marraine damnée* de Restif de la Bretonne, qui est un véritable conte populaire recueilli en Bourgogne. (*Les contemporaines par gradation*, p. 79, éd. Assézat.)

§ II. — LES MORTS QUI SE VENGENT

La croyance qu'on doit respecter les morts est générale dans toute la Bretagne, et il n'en est point qui soit plus vivace. A ce sentiment se mêle une certaine crainte, et beaucoup sont persuadés que les défunts conservent dans la tombe toutes le passions qu'ils ont eues pendant leur vie, qu'ils sont sensibles aux injures qu'on leur fait et qu'ils peuvent parfois venir se venger. On croit même que, s'ils sont mécontents de leurs enfants, ils viennent la nuit « leur tirer les pieds ». J'ai plusieurs fois entendu faire cette menace par des pères à leurs enfants, qui ne semblaient pas trop en douter.

Dans *Guionvac'h*, p. 195, on trouve, sous le titre de *La Mariée de Carnoat*, un curieux récit où un père mort se venge de sa fille qui lui avait désobéi.

Ce respect des morts est entretenu par des légendes lugubres. On en a déjà lu une au commencement de ce chapitre; en voici quelques autres, où les morts outragés punissent leurs insulteurs.

La pénitence interrompue

Il y avait une fois deux garçons qui allaient voir les filles ; au pied d'une croix ils virent un homme à genoux.

— Que fais-tu là ? dit un des galants. Viens te divertir avec nous.

L'homme ne bougea ni ne parla ; le garçon lui donna sur la tête un coup de bâton en disant :

— Voilà pour te faire parler.

— Ah ! malheureux ! s'écria l'homme agenouillé, voilà près de deux cents ans que je viens ici faire pénitence ; personne ne m'avait jamais rien dit, et je n'avais plus que huit jours à passer pour avoir fini ; maintenant, par ta faute, il faut que je recommence.

Il se leva et se mit à les suivre ; le garçon qui avait frappé eut peur, et il dit à son camarade :

— Je vais aller coucher avec toi.

Quand il fut dans la maison de son ami, ils barrèrent la porte, et il se coucha du côté de la muraille. Mais, à minuit, la porte s'ouvrit et quatre cierges vinrent se poser sur la table. Le garçon qui avait frappé le pénitent fut tiré du lit par des mains invisibles et placé sur la table.

Quand, au matin, son ami alla pour le voir, à sa place il ne trouva que de la cendre.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Cf. une légende qui offre quelque ressemblance avec celle-ci, p. 225 du présent volume.

La coiffe enlevée

Il y avait une fois un garçon qui allait voir une jeune fille ; ses parents avaient beau le prier de ne pas retourner chez elle, il leur répondait :

— Mêlez-vous de vos affaires, et laissez-moi aux miennes.

Un soir il invita deux ou trois de ses camarades à l'accompagner, et comme ils passaient un échalier, ils virent une femme tout en blanc debout auprès.

— Je vais la décoiffer, dit le garçon.

— Non, répondaient les autres; laissez-la tranquille.

Mais lui, il alla droit à elle et lui enleva sa coiffe. Il ne lui restait plus que son serre-tête (bonnet de dessous); mais il ne vit point sa figure. Il entra avec les autres chez sa bonne amie et lui montra la coiffe :

— Ah ! dit-il, en venant ici, j'ai rencontré une femme tout en blanc, et je lui ai enlevé sa coiffe.

— Donne-moi la coiffe, répondit sa bonne amie; je la ramasserai dans mon armoire.

Le lendemain soir, il partit encore de chez lui pour aller voir les filles, et en arrivant à l'échalier, il vit une femme en blanc, pareille à celle de la veille ; mais elle n'avait point de tête.

— Tiens, se dit-il, c'est la même que celle d'hier; je ne croyais pourtant pas lui avoir arraché la tête.

Quand il entra chez sa bonne amie, elle lui dit :

— J'ai mis aujourd'hui la coiffe que tu m'avais donnée; si tu savais comme elle me va bien !

— Rends-la-moi, je t'en prie, dit le garçon.

Elle la lui donna, et en rentrant il raconta tout à sa mère.

— Ah ! mon pauvre gars, lui dit-elle, tu as suivi une mauvaise compagnie; je t'avais bien prévenu qu'il t'arriverait malheur.

Il alla se coucher; mais dans la nuit sa mère entendit des soupirs qui partaient du lit de son fils. Elle réveilla son bonhomme et lui dit :

— Écoute ! on dirait que quelqu'un se plaint.

Elle alla au lit de son fils et le trouva baigné de sueur.

— Qu'est-ce que tu as ? lui demanda-t-elle.

— Ah ! ma mère, j'avais sur le corps un poids qui pesait plus de trois cents livres et qui m'étouffait; je n'en pouvais plus.

Le lendemain, le garçon alla à confesse, et il raconta tout au recteur.

— Mon garçon, lui dit-il, la persônne que vous avez vue était une femme qui revenait pour faire pénitence ; c'est votre sœur qui est morte.

— Comment faire ? dit le garçon.

— Il faut aller lui reporter sa coiffe et la lui poser sur le cou du côté où il penche.

— Ah ! monsieur le recteur, jamais je n'oserai ; je mourrais de peur !

Il alla pourtant le soir à l'échalier, où il vit la femme qui était en blanc et n'avait point de tête ; il posa la coiffe juste du côté où le cou penchait. Aussitôt une tête se montra dessous, et une voix lui dit :

— Ah ! mon frère, tu m'as empêché de faire pénitence ; demain tu viendras m'aider à la finir.

Le garçon revint se coucher à la maison ; mais le lendemain, il ne se leva pas avec les autres, et quand on alla à son lit, il était mort.

(Conté en 1880 par Joseph Macé, de Saint-Cast, mousse, âgé de quatorze ans.)

Un autre mousse de Saint-Cast, nommé François Marquer, m'a conté le même soir une « histoire » analogue ; la voici :

Un garçon qui allait voir les filles vit un soir une femme qui tournait autour de lui ; elle avait une belle coiffe.

— Je vais la décoiffer, dit-il.

Il lui enleva sa coiffe, et quand il revint à la maison, il dit à sa mère :

— Ah ! maman, c'est moi qui ai une belle coiffe ! Ouvrez votre armoire, que je la ramasse.

Quand la coiffe fut dans l'armoire, il y avait dedans une tête de mort. Il alla à confesse, et le recteur lui conseilla de retourner au même endroit et de reporter la coiffe ; mais il n'osa, et la nuit il entendait une voix lui dire :

Rends-moi ma tête et ma coiffe !
Rends-moi ma tête et ma coiffe !

Le lendemain, il finit par y aller, et il vit une femme sans tête. Il lui posa la coiffe sur le cou ; alors la tête se remit, et il n'eut aucun mal.

Mme de Cerny (*Saint-Suliac et ses traditions*) raconte deux histoires de coiffes enlevées. Dans l'une d'elles, intitulée *Les trois Mortes*, un jeune garçon voyant des jeunes filles agenouillées dans le cimetière, va enlever la coiffe de l'une d'elles en disant qu'il ne la lui rendra que si elle vient l'embrasser. Le lendemain, à la place de la coiffe, il trouve une tête de mort. A minuit, il la reporte, tenant entre ses bras un enfant nouveau-né. La tête de mort redevient coiffe, les femmes disparaissent, et le garçon, grâce à l'enfant, n'éprouve aucun mal (l'enfant qui préserve a son similaire dans le conte de Luzel, *L'ombre du pendu*, cité plus haut).

La deuxième légende est intitulée : *La jeune fille du cimetière*. Des femmes qui revenaient du veillois voient une jeune fille agenouillée sur une tombe ; l'une d'elles va la décoiffer et met

la coiffe dans son armoire. Le lendemain, à minuit, elle entend sortir de son armoire une voix qui lui crie : « Rends-moi ma coiffe ! » Il en est de même les jours suivants. Le recteur lui ordonne de reporter la coiffe ; elle y va, mais elle meurt de peur.

L'os

Il y avait une fois une petite fille qui passait par le cimetière ; elle trouva un petit os dans le sentier et l'emporta pour s'amuser.

Le soir, quand elle fut rentrée chez elle, elle entendit une voix qui disait :

Rends-moi mon os !
Rends-moi mon os !

— Qu'est-ce que cela ? lui dit sa mère.

— Je ne sais pas.

La voix continuait à crier :

Rends-moi mon os !
Rends-moi mon os !

— Qu'est-ce donc ? dit la mère.

— C'est peut-être à cause d'un os que j'ai ramassé dans le cimetière.

— Hé bien ! il faut le rendre.

La petite fille ouvrit la porte et jeta l'os dans la cour ; mais la voix continuait de dire :

Rends-moi mon os !
Rends-moi mon os !

— C'est peut-être l'os d'un mort. Prends la chandelle; va dans la cour et rends-le-lui.

(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de treize ans.)

Ceux qui dérobent quelque chose aux morts sont punis parfois d'une manière terrible. J'ai raconté ailleurs (*Cont. pop.*, 1[re] série, n° XLIX, *Le drap mortuaire*; *Le linceul promis*, *Litt. orale*, p. 195, à la suite sont cités plusieurs similaires) deux légendes très-populaires en Haute-Bretagne, et où il arrive des apparitions terribles à des personnes qui ont ramassé des draps mortuaires dans le cimetière. Dans les *Légendes chrétiennes* de Luzel se trouve, sous le titre de *Linceul des Morts*, une légende bien plus sombre et bien plus horrible de détails. Dans la première édition des *Derniers Bretons* de Souvestre figurait une légende similaire, t. I, p. 72, sous le titre du *Drap mortuaire* (cf. aussi Fouquet, *Alice de Quinipily* (suaire dérobé), et Bladé, *La jambe d'or* (jambe volée) et *La Goulue* (jambe que la goulue dévore), contes suivis du commentaire de R. Kœlher).

Le beau squelette

Il y avait une fois un jeune homme qui était sur le point de se marier; il alla inviter ses parents et ses amis à ses noces, et comme partout où il entrait on lui offrait à boire, il était *enchaudeboiré* (ivre) quand vint le soir.

Pour arriver plus vite chez lui, il passa par le cimetière, et au milieu du sentier il trouva une tête de mort. Il lui donna un coup de pied et lui dit :

— Toi aussi, je t'invite à venir à mon repas de noces.

La tête ne répondit rien. Quand arriva le jour des noces, un squelette entra dans la maison où avait lieu le repas, et prit place à table à côté du marié. Voilà tout le monde surpris et effayé. Le marié lui dit :

— Hé bien, beau squelette, fais comme nous : bois et mange.

Le squelette lui répondit :

— On ne boit ni ne mange dans l'autre monde ; mais je t'invite à te rendre demain soir à l'endroit où tu m'as trouvé.

Il s'en alla, et le marié, qui avait peur, raconta au recteur ce qui s'était passé, et le pria de l'accompagner au rendez-vous.

— Je ne suis pas invité, moi, répondit le prêtre ; c'est à vous de faire le voyage tout seul.

A l'heure dite, le marié se rendit au cimetière, où il vit dans le sentier une petite table ronde autour de laquelle se trouvaient trois chaises ; l'une était vide, et sur les deux autres étaient assis deux squelettes.

Celui qui était venu au repas de noces l'invita à s'asseoir sur la chaise vide, et lui dit en montrant la table sur laquelle il n'y avait rien :

— Voilà comment sont les dîners dans l'autre monde ; maintenant, lève-toi et marche avec moi.

Le marié avait une grande frayeur en suivant le squelette dont les os se choquaient à chaque pas et faisaient cric-crac.

— Beau squelette, lui dit-il après avoir cheminé pendant quelque temps, sommes-nous bientôt rendus ?

— Marche, répondit le mort d'une voix creuse.

Ils arrivèrent à une montagne, et quand ils furent sur le haut, il vit une immense plaine où brillaient une multitude de flambeaux.

— Que signifient ces flambeaux, beau squelette ? dit le marié d'une voix étranglée.

— Ce sont ceux des vivants ; chacun a le sien qui brûle. Marche toujours.

Ils descendirent la montagne, et quand ils furent dans la plaine, ils voyaient des flambeaux de toutes tailles, les uns encore longs, d'autres à moitié consumés, d'autres sur le point de s'éteindre.

— Où est le mien, beau squelette ? demanda le marié.

— Je vais te le faire voir.

Et il le mena devant une lumière qui était presque entièrement brûlée.

— Voilà le tien, dit le squelette.

. . . .

Deux jours après, le marié alla rendre ses comptes à Dieu.

Voilà ce qui doit apprendre à chacun à respecter les os des morts.

(Conté en 1880 par Marie Durand, de Saint-Cast, âgée de quatre-vingts ans.)

L'invitation à un repas, qui figure au commencement de cette légende et de la suivante, fait penser au dernier acte du *Don Juan* de Molière. D'après M. Génin, *Lexique de la langue de Molière*, p. XXI-XXII, les moines attirèrent dans leur église le véritable Don Juan, et il ne reparut jamais. C'est pour expliquer sa disparition qu'ils répandirent la légende que Tirso de Molina et, après lui, Molière ont mise à la scène. Il est probable qu'ils l'empruntèrent à la tradition populaire.

Dans les *Légendes bretonnes* de d'Amezeuil, Jouan le sonneur invite une tête de mort à danser, puis à souper avec lui : le mort se rend à l'invitation et tue l'imprudent.

L'épisode des flambeaux a pour similaire un conte que Deulin avait emprunté à une légende allemande (cf. sur la popularité des contes de Deulin une note de M. Loys Brueyre, *Almanach des traditions populaires*, Maisonneuve, 1882, p. 115). Le héros descend sous terre et voit les lampes des hommes dans une caverne; la mèche plus ou moins consumée indique le temps que chacun a encore à vivre. Cf. aussi l'*Homme juste*, dans les *Lég. chrét.* de Luzel, t. II.

L'invitation imprudente

Il y avait une fois des jeunes gens qui voulaient se déguiser. L'un d'eux alla prendre une tête de mort dans le reliquaire du cimetière; il mit dedans une chandelle allumée, et la plaçant sur son chapeau, il se promena la nuit. Quand il passait à la porte des maisons, les gens étaient

si épouvantés à la vue de ce fantôme, qu'ils s'évanouissaient de peur.

Quand il fut lassé de courir et de faire cette lugubre farce, il retourna au cimetière et jeta la tête de mort sur le tas d'ossements en lui disant :

— Pour ta peine, je t'invite à venir souper avec moi demain soir.

Le jour d'après, au moment où il allait se mettre à table pour souper, il entendit frapper à la porte. La servante alla ouvrir ; mais, voyant devant elle un squelette, elle s'évanouit. Sa mère, voyant que la servante ne venait point, sortit à son tour et tomba aussi en pâmoison à la vue du fantôme.

Le jeune homme se leva et lui ouvrit la porte. Le squelette le suivit, et tous deux se mirent à table l'un en face de l'autre, sans se rien dire.

Les deux femmes, revenues à elles, s'agenouillèrent pour dire leurs prières, puis allèrent se mettre au lit. Le jeune homme y alla à son tour ; mais le squelette le suivit et vint se coucher à côté de lui. Le garçon eut si peur que la fièvre le prit, et il mourut au point du jour.

(Conté en 1880 par François Pluet, de Saint-Cast, mousse.)

Cf. dans le *Barzaz-Breiz* la pièce intitulée *Le Carnaval de Rosporden*, et un gwerz intitulé *La tête de mort*, publié par Souvestre dans les *Derniers Bretons*, 1re éd. t. II, p. 15, et qui ne figure pas dans les suivantes.

La tête de veau changée en tête de mort

Il y avait une fois deux amis qui se querellèrent ; ils se battirent, et l'un d'eux tua l'autre. Il fit une fosse profonde dans un endroit écarté, et il enterra le cadavre, pensant que jamais âme qui vive ne saurait ce qui s'était passé.

Mais depuis ce temps, l'homme qu'il avait tué paraissait souvent devant lui, et il lui disait :

— Donne-moi ma revanche ! Donne-moi ma revanche !

Un jour, impatienté, le meurtrier s'écria :

— Où la veux-tu ta revanche ?

— A Corlay, répondit le défunt.

L'homme eut peur, et comme les prêtres ne doivent point révéler ce qui leur a été dit en confession, il alla trouver son recteur auquel il avoua tout, et il lui demanda comment faire. Le prêtre lui conseilla de ne jamais mettre les pieds à Corlay.

Le mort cessa de le poursuivre, et il y avait bien des années que tout cela s'était passé, si bien que l'homme ne se souvenait plus de rien. Comme les bœufs étaient plus chers à Corlay qu'ailleurs, il y conduisit les siens ; il était accompagné de son fils, et quand ils eurent vendu leurs bœufs avantageusement, le père

acheta une tête de veau pour se régaler, et il la mit dans un torchon qu'il déposa sur un meuble dans l'auberge où il était descendu.

Mais le sang coulait, coulait à travers le torchon, si abondamment que tout le monde en était surpris. L'aubergiste dit à l'homme :

— Qu'avez-vous donc dans votre torchon pour que le sang coule ainsi ?

— Une tête de veau, répondit-il.

— C'est singulier, dit l'aubergiste, comme cette tête a du sang.

— Ouvrez le torchon, et vous verrez.

L'aubergiste défit le paquet; mais au lieu d'y trouver une tête de veau, il y vit une tête d'homme qui paraissait fraîchement coupée : c'était justement celle de l'homme tué bien des années auparavant, et qui était venue à Corlay exprès pour demander vengeance.

(Conté en 1881 par M. Émile Hamonic, de Moncontour.)

Dans les *Légendes chrétiennes* de Luzel : *Le pain changé en tête de mort*, un laboureur tue son ami ; aussitôt une grosse mouche vient bourdonner autour de lui ; à un moment elle lui parle pour demander sa revanche, et lui prédit que le premier morceau de pain qu'il mangera à la Roche-Derrien, sera cause de sa mort. Il se promet bien de ne pas mettre les pieds à la Roche, mais il y va pour recueillir un héritage ; il se hâte d'en sortir, et achète un pain qui, aussitôt mis dans son bissac, commence à dégoutter du sang. On ouvre le bissac ; la tête du laboureur assassiné s'y trouve, et le criminel est puni.



§ III. — LES AVÉNEMENTS ET LES AVISIONS (1)

Une des croyances les plus répandues est celle des signes avant-coureurs de la mort. Ce signe s'appelle un *avénement* ou une *avision*. J'ai souvent entendu dire à des femmes de la campagne : « Je savais bien que mon parent mourrait; j'avais ouï son *avénement.* »

Ce sont surtout les femmes, plus nerveuses, et par conséquent plus disposées à la crédulité que les hommes, qui ont connaissance de ces signes fatidiques.

Souvent l'avénement est annoncé par le bruit d'un paquet qui tombe sans cause appréciable, par des soupirs poussés par une bouche invisible dans une pièce où l'on est seul, ou par l'apparition, pendant le sommeil, de la personne qui doit mourir. Une femme m'a assuré qu'un jour à la messe une goutte de sang était tombée sur son paroissien; peu après elle apprit la mort d'un de ses parents (S.-C.).

(1) Cf. dans Tylor, t. I, p. 520 et suivantes, de curieux exemples d'avisions empruntés à des pays très-variés.

A Dinan, on prétend que les sonnettes tintent toutes seules pour annoncer le décès d'un parent mort au loin.

Parfois l'avision est un avertissement donné aux parents d'un fait qui se passe à distance. C'est ce qu'en pays breton on appelle un intersigne. Si quelqu'un meurt loin des siens, ses parents entendent des coups frappés, le bruit de gens qui se promènent dans les greniers; des mains les étreignent ou tirent leurs couvertures; des chandelles se promènent dans les cours; on voit des mains qui n'ont point de corps ou des gouttes de sang qui coulent *glou à glou* des greniers.

Voici quelques formes d'avénement.

Une femme de Dinan, dont le fils était marin, était, une nuit, bien éveillée, à ce qu'il lui semblait ; elle vit au pied de son lit son fils blessé et baigné dans son sang. Elle apprit ensuite que son enfant avait été assassiné la nuit même où son image lui était apparue.

Une autre vit son frère qui se débattait dans les flots. Elle sut, plus tard, qu'il avait été jeté à la mer.

Avant la mort de la femme P. D..., d'Ercé, on vit pendant plusieurs nuits une chandelle qui se promenait sur la route.

Une femme vit un soir dans son aire un cierge qui s'alluma et s'éteignit par trois fois. Le lendemain, en soignant sa vache, elle entendit pleurer. Quelques jours après, elle apprit que sa marraine était morte. (P.)

« Un jour des enfants qui se promenaient virent un homme étendu qui semblait mort, et dont les yeux ouverts paraissaient regarder un enfant. Celui-ci dit : « C'est mon père, » et il s'évanouit. Quand les autres regardèrent le buisson, tout avait disparu. On eut peu après la nouvelle de la mort d'un marin — le père de l'enfant — qui s'était noyé en tombant ce jour-là même du haut d'un mât. »

« Un soir, un homme voit un ancien vicaire de sa paroisse qui se promenait en lisant attentivement son bréviaire. Il va au presbytère et annonce la visite prochaine du prêtre. On l'attendit en vain; mais quelque temps après, on apprit que ce jour-là il était mort. »

(Mme de Cerny (abrégé), *Saint-Suliac*, p. 36-37.)

« Il arriva une chose extraordinaire, il y a trois semaines, un peu avant que M. le prince partît pour Fontainebleau (où il mourut). Un gentilhomme à lui, nommé Vernillon, revenant à trois heures de la chasse, approchant du château, vit à une fenêtre du cabinet des armes un fantôme, c'est-à-dire un homme enseveli. Il descendit de son cheval et s'approcha ; il le vit toujours.

Son valet, qui estoit avec lui, lui dit : « Monsieur, je vois ce que vous voyez. » Vernillon ne voulant pas lui dire pour le laisser parler naturellement, ils entrèrent dans le château et prièrent le concierge de donner la clef du cabinet des armes ; il y va et trouva toutes les fenêtres fermées, et un silence qui n'avoit pas été troublé il y avoit plus de six mois. On conta cela à M. le prince ; il en fut un peu frappé, puis s'en moqua. Tout le monde sut cette histoire et trembloit pour M. le prince, et voilà ce qui est arrivé. On dit que ce Vernillon est un homme d'esprit et aussi peu capable de vision que le pourroit être notre ami Corbinelli, outre que ce valet eut la même apparition. Comme ce conte est vrai, je vous le mande afin que vous y fassiez vos réflexions comme nous. » (Lettre de Mme de Sévigné au président de Moulceau, 13 décembre 1686.) Le prince de Condé mourut à Fontainebleau.

Il y a des choses dans ce monde plus étonnantes qu'on ne croit.

Un jour un homme de la Ruée était à dire ses prières. Il vit un enterrement qui passait à quelque distance de lui ; un homme portait la croix, puis venaient la châsse, les prêtres, et des hommes et des femmes, et il y avait même parmi eux des gendarmes.

Huit jours après, un homme qui était né à la Ruée mourut, et son enterrement eut lieu comme celui que l'homme avait vu ; les gendarmes s'y trouvaient. C'étaient deux soldats de la brigade de Collinée.

Un matin, de bonne heure, un fermier qui tirait

de l'eau à son puits vit arriver dans l'aire un *harnois* (charrette attelée) qui ne faisait point de bruit, puis quatre hommes sortirent de la maison dont pourtant il avait fermé la porte, portant une châsse qu'ils chargèrent sur la voiture. Il fit part de ce qu'il avait vu à ses voisins, qui lui dirent que c'était l'avénement d'un homme qui était né dans sa maison et qui mourait au loin.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray.)

D'après ces deux récits, il semblerait que lorsqu'un homme meurt loin de la maison où il est né, on voit des fantômes qui exécutent la cérémonie de son enterrement. Dans un conte recueilli par Stewart dans les Highlands, et traduit par Loys Brueyre sous le titre de *Funérailles d'un chef de clan*, un forgeron voit la nuit le convoi anticipé de son chef de clan qui venait de mourir.

« Les Arzais... tremblent de rencontrer un ankeu, croient aux apparitions et ont une foi robuste dans les histoires de revenants. L'ankeu... est un spectre avant-coureur de la mort. Si on le voit entrer dans une maison, quelqu'un doit bientôt y mourir... Les naufrages des marins sont toujours annoncés à leurs femmes par de l'eau qu'elles entendent tomber près du lit.

« Dans les nuits orageuses, on entend du côté de l'Océan une voix lamentable qui présage les sinistres, et dans ce pays, où toute la population vit de la mer, cette voix a toujours prophétisé juste. » (Ogée, nouvelle éd., art. *Ile d'Arz*.





CHAPITRE VIII

LES SORCIERS, LES LOUPS-GAROUS ET LES ANIMAUX SORCIERS

Même dans des pays avancés et relativement assez instruits, il y a des gens qui croient encore qu'on peut jeter des sorts. Les mendiants surtout passent pour avoir cette puissance.

Il n'est pas très-rare d'entendre des fermières dire des phrases comme celle-ci : « Je lui ai donné pour qu'il ne me jette pas un sort », ou bien : « On dirait qu'il y a un sort sur mes bêtes, et pourtant j'ai donné à tous les chercheurs de pain ».

Les mendiants ont en effet tout intérêt à entretenir cette croyance au mauvais œil, qui leur procure de plus grosses aumônes, et dans les

fermes où ils vont coucher ils ne manquent pas de raconter les faits surprenants d'ensorcellement qui se sont, disent-ils, passés dans les communes voisines. Sur le littoral on croit en général assez peu aux sorciers ; mais il n'en est pas de même dans l'intérieur des terres, surtout vers Fougères et vers le Morbihan, et ceux qui se permettraient de douter des histoires qu'on raconte passeraient pour des sceptiques. Il y a même certaines communes dont les habitants sont appelés sorciers, soit à cause de leur crédulité, soit parce qu'elles sont en réalité habitées par des gens auxquels on attribue un pouvoir occulte. On dit : « les sorciers de Fougères, les sorciers de Trévé, les sorciers de Concoret, les sorciers de Loyat, » etc.

Cf. sur le pouvoir des sorciers : J. B. Thiers, *Traité des superstitions*; *Mélusine*, col. 347-348 (Franche-Comté); Desaivre, *Les Sorciers et les Devins* (Poitou); A. Bosquet, p. 288 et suiv. (Normandie); Ch. Louandre, *La Sorcellerie*; l'excellent livre de M. A. S. Morin, *Le Prêtre et le Sorcier*, etc.

Un roman de Barbey d'Aurevilly, *L'Ensorcelée*, contient aussi de curieux détails sur le pouvoir attribué jadis aux sorciers en Basse-Normandie.



§ I. — LE POUVOIR DES SORCIERS

Les sorciers, quoique n'ayant plus généralement, aux yeux des paysans gallots, le pouvoir de mener les nuées et de faire périr les hommes, n'en conservent pas moins une certaine puissance. La plupart du temps elle s'exerce sur les animaux, parfois sur les champs, quelquefois, mais plus rarement, sur les « chrétiens ».

A Penguily, une fille avait eu une *passée* (c'est ainsi qu'on désigne le sort jeté) : le pain qu'elle boulangeait ne levait point.

Cf. Bordelon, *Histoire de M. Oufle*, Paris, 1793, in-8°, p. 272, note; la pâte d'un boulanger de Limoges est ensorcelée.

A Trébry, canton de Moncontour, un mendiant entra dans une ferme pour demander la charité ; on ne lui donna rien.

— Vous me refusez, dit-il ; vous vous en repentirez.

Il y avait à la ferme une jeune fille qui aimait beaucoup la toilette. A partir de ce jour, ses habits étaient tout déchirés, même ceux qu'elle

ramassait dans sa *presse* (armoire). Elle les mit avec ceux de son père, pensant ainsi les préserver, mais des mains invisibles les lui déchiraient, sans toucher à ceux de son père. Le recteur vint bénir les vêtements de la jeune fille; mais cela ne suffit pas pour les désensorceler. C'est une chose véritable, et qui s'est passée à Trébry.

(Conté en 1880 par Pierre Derou, de Collinée.)

Une jeune fille de dix-huit ans, fille d'un fermier du hameau des Basses-Ormes, commune de Rennes, et à trois kilomètres à peine de cette ville, m'a raconté ce qui suit :

Un homme revenait de la foire de Rennes dans sa voiture, avec sa femme, deux ou trois autres personnes et un beau cochon qu'il avait acheté sur le champ de foire. Sur la grande route, à la sortie de la ville, un mendiant âgé lui demanda à monter dans sa voiture. Refus du paysan. Une demi-lieue plus loin, la voiture versait dans un fossé, et le fermier se cassait une jambe. Un mois après, il perdait, dans la même semaine, sa femme et son cochon. Et un beau cochon, dame! qui lui coûtait bien cher.... Aussi, pourquoi avait-il refusé au vieux mendiant une place dans sa voiture? Il aurait bien dû penser que c'était un jeteur de sorts.

(Communiqué par M. L. Decombe.)

Cf. dans Fouquet, sous le titre du *Meunier qui jette des sorts*, un récit analogue ; mais l'ensorcelé trouve moyen de se débarrasser, et même de se venger.

A Dinan, une femme s'était moquée d'un pauvre, parce qu'il était contrefait ; il la regarda de travers, et tous les enfants qu'elle eut depuis étaient contrefaits. On prétendait que c'était le bon Dieu qui s'était déguisé en pauvre.

Dans le Jerzual, aussi à Dinan, une autre femme, qui avait refusé du pain à un pauvre en se moquant de lui, eut un enfant *innocent*.

« A Trévérec, en 1824, toute une famille fut atteinte d'un mutisme singulier, qui cessa après la mort du chef de la maison... Les mendiants dirent que, rebuté par le vieillard, un pauvre aura jeté un sort sur lui et que, pour montrer que c'était l'effet d'un anathème, ils parlaient bien entre eux, mais que leurs langues seraient enchaînées jusqu'au dernier soupir du coupable. »

(Note de l'abbé de Garaby, témoin occulaire, dans Jollivet, p. 214.)

Il y a des gens qui soutirent le beurre ; ils ont fait un pacte. On les voit se promener par les champs dans les premiers jours de mai ; ils ramassent le beurre des vaches d'autrui, et les leurs en ont en abondance.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

En Basse-Normandie existe aussi la croyance que les sorciers peuvent, au moyen d'un *cordeau*, ensorceler les vaches, et prendre pour eux tout le lait et le beurre qu'elles donneraient sans cela. (A. Bosquet, p. 289.) Cf. aussi *Mélusine*, col. 73. (Morbihan; l'opération là aussi a lieu le 1er mai.)

Çà et là, on trouve des réminiscences du sabbat; les sorciers se transportent, eux et leurs adeptes, en un clin d'œil à travers les airs. On trouvera dans la *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, p. 188, un conte dont le récit suivant est peu différent.

Il y avait une fois un homme qui allait chercher du vin pour sa femme. Un de ses amis, qui le rencontra, lui dit :

— Si tu veux, je vais t'indiquer un moyen d'en avoir à bon marché ; mais fais bien attention à ce que je vais te dire. Quand tu arriveras à telle croix, on va te demander : « Où allons-nous ? » Tu répondras : « A Bordeaux, chercher du vin. » Lorsque tu auras le vin, on te dira : « Où irons-nous maintenant ? » Tu auras soin de répondre : « D'où nous venons. » L'homme alla, et cela s'accomplit comme son compère le lui avait dit.

(Conté en 1880 par Scolastique Durand, de Plévenon.)

Une femme avait deux enfants ; quand elle les

avait couchés, elle sortait, et ils ne la revoyaient que le matin. Un des enfants, qui commençait à être grand, fit mine de s'endormir; il vit sa mère aller sous le lit, se mettre toute nue et se frotter d'onguent, puis dire avant de partir :

Par sur haies et bûchons (buissons),
Faut que je trouve les autres où qu'ils sont.

Le gars, dès que sa mère fut partie, se frotta aussi avec l'onguent et dit :

Par en travers haies et bûchons,
Faut que je trouve les autres où qu'ils sont.

Mais comme il s'était trompé en répétant ce qu'il avait ouï dire, il passa à travers les ronces et les haies, et arriva tout sanglant au rendez-vous des sorciers. Il les trouva qui dansaient et qui chantaient, et sa mère était avec eux.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

A part le balai, c'est tout à fait le moyen classique que les sorcières emploient pour se rendre au sabbat (cf. de Lancre, Bodin, Ch. Louandre, etc.). Quant à la mésaventure résultant des paroles sacramentelles mal prononcées, elle se retrouve dans nombre de contes.

(Cf. entre autres Fouquet, *Clémence de Cancoët*; Dulaurens de la Barre, *Veill.*, *La Jument maigre*; Carnoy, *Le sabbat*; Webster, *La Sorcière et le nouveau-né*; *La Sorcière au sabbat.*)

Les paysans qui assistaient à la danse des sorciers usaient en une nuit une paire de sabots.

Les sorciers et les sorcières étaient de belles filles et de beaux garçons. Il y en avait à Hénon, et même tout près de Moncontour.

Pour aller avec eux il fallait se mettre le dos à une *mée d'paille* et se frotter d'une certaine pommade.

(Communiqué par M. E. Hamonic.)

Jadis les sorciers et les lutins choisissaient les carrefours comme lieux favoris pour danser et pour chanter. C'était afin de s'emparer d'un plus grand nombre de gens. C'est pour délivrer le pays de leur présence que le clergé ordonna d'y élever des croix.

(Communiqué par M. Bourie.)

En Berry, cf. Laisnel de la Salle, t. I, p. 157; c'est aussi aux carrois que se réunissent les sorciers.

Mais il paraît que ce moyen n'a pas toujours été efficace, car nombre de contes parlent de danses autour des croix, et j'ai recueilli deux légendes (*Contes pop.*, 2e série, les *Sorciers de Knéa,* no LIX ; les *Chats sorciers*, no LX) où il est parlé de personnages condamnés à danser en répétant les jours de la semaine; mais au lieu de fées (cf. un conte picard de Carnoy, *Les Fées et les deux Bossus, Mél.,* col. 113 ; *Les trois fées et les jours de la semaine, Mél.,* col. 241 et note), de

lutins (cf. Souvestre, *Les Korils de Plaudren* ; Dulaurens de la Barre, *Les Korigans de Tréhorenteuc* ; Bladé, épisode dans le conte du *Bâtard* ; Rolland, *La danse des Korrigans*, *Mél.*, col. 113 et note), dans mes deux contes ce sont des sorciers ou des chats-sorciers qui répètent.

Dans le conte de Cerquand, *Les deux Bossus*, ce sont aussi des sorciers. Il en est de même dans une légende recueillie dans le Morbihan par d'Amezeuil, *Lég. bretonnes*, sous le titre des *Deux Bossus de Nivillac.*

On croyait même jadis qu'à une certaine époque les sorciers avaient enlevé des petits enfants pour les manger ou pour les faire servir à d'abominables pratiques.

Il y avait une fois au Pont-Quinteux, sur la route de Matignon au Guildo, deux pâtours qui gardaient leurs chevaux dans une petite cabane. Au milieu de la nuit, ils entendirent du bruit et eurent peur. L'un resta dans la hutte, où il s'enferma ; mais l'autre grimpa dans un chêne. Il vit venir au pied de l'arbre où il était des sorciers qui tenaient un enfant et qui disaient :

— Allons-nous le manger tout cru ou le faire cuire ?

— Faisons-le cuire, répondit un des sorciers.

Le pâtour eut si grand'peur qu'il laissa tomber son chapelet, qui chut sur la tête de l'enfant.

Aussitôt les sorciers disparurent, et il descendit de son arbre. Il emporta l'enfant à la ferme et fit mettre de côté les langes, afin qu'on pût le reconnaître.

Longtemps après, un homme qui passait par là vit l'enfant, qui avait dix ans et gardait ses moutons sur la route. Sa figure lui rappela un autre enfant qu'il avait, du même âge, car ils étaient jumeaux, et dont l'un avait été enlevé sitôt après sa naissance. Il entra à la ferme, et en voyant les langes il reconnut son enfant que les sorciers lui avaient enlevé.

(Conté en 1880 par Jacquemine Nicolas, de Saint-Cast.)

En Normandie, les sorciers enlèvent, dit-on, les enfants de moins de sept jours pour les manger (cf. A. Bosquet, p. 122).

« A la Boissière (Loire-Inférieure) existe la croyance au sorcier de la Divate : on montre la grotte où il vécut. Un ermite le tua en faisant un signe de croix. Le souvenir de ce sorcier est resté comme motif de tous les malheurs qui arrivent dans le pays. Quand un bœuf tombe malade, quand une vache avorte, c'est parce qu'elle a vu l'ombre du sorcier de la Divate. »

(Ogée, nouvelle édition, article *La Boissière.*)

Il y a trois ans environ, un sorcier jeta une *passée* (c'est un sortilége) sur une ferme de la

commune de Penguily, canton de Moncontour. Les vaches, le chat, le chien dépérissaient, et même plusieurs bêtes crevèrent. Les fermiers allèrent consulter le devin, qui leur dit de jeter du lait dans le feu en récitant des oraisons; alors le charme cessa.

Il y a en effet des gens dont le métier est de conjurer les sorts : dans un rayon de quelques lieues aux environs de Rennes, il y a au moins deux personnes qui passent pour avoir ce don.

L'un d'eux est connu sous le nom de « Robert qui *défaîne* » (être *faîné*, c'est avoir de la male-chance ou du guignon, d'où *enfaîner*, ensorceler, et *défaîner*, désensorceler. Faîner est dérivé régulièrement de *fascinare*).

Dans une grande ferme, le lait ne donnait que très-peu de beurre. On pensa qu'un mendiant rebuté avait jeté un sort sur la maison (car, disait mon narrateur, d'aucuns pauvres *enfaînent*). On envoya chercher le sorcier, qui est connu dans le pays sous le nom de Robert-qui-défaîne; il arriva revêtu d'une peau de chèvre de deux couleurs, et tenant en laisse un chien noir. Il examina la baratte, puis, après avoir fait quelques cérémonies auxquelles les assistants ne comprirent pas grand'-chose, il leur dit :

— Désormais, vous pourrez *baratter* : vous êtes défaînés. Mais il se fait tard ; venez me reconduire un bout de chemin, mais n'ayez pas peur de ce que vous verrez.

Arrivé à la lisière d'une lande, il siffla, mit la main sur la crinière d'un cheval qui accourut, monta dessus, dit au revoir aux gens, et hue ! au cheval, et il disparut comme un éclair.

(Conté en 1880 par Jean Bouchery, de Dourdain.)

Il y a un sorcier, le *Défaînous,* qui va *défaîner* chez les gens qui ne peuvent plus baratter.

Avant de se rendre à la ferme sur laquelle un sort a été jeté, il prend une ardoise de la dimension d'une pièce de cinq francs, et l'enveloppe dans un linge qu'il met dans sa poche, où il a d'autres linges pareils.

Quand il est entré, il demande aux gens une pièce de cinq francs qu'il jette en l'air ; il fait des signes de croix, à droite et à rebours, puis il leur dit que, pour être efficace, il faut que la pièce soit enveloppée. Il l'enveloppe en effet, subtitue à la vraie pièce son morceau d'ardoise, et le remet à la bonne femme, qui le place dans le fond de sa baratte.

Ces cinq francs s'ajoutent aux dix que le sorcier prend pour défaîner.

(Conté en 1880 par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

Pour défaîner, on prend un manche de ribot en genêt ; les *enfaînous* n'ont pas droit sur le genêt.

On préserve aussi la baratte des enfaînements en mettant du sel en croix dans le fond de la baratte. (E., P.)

Un matin, une petite fille de dix ans sortit de son lit et alla à la porte « faire une nécessité ». Pendant l'opération, elle reçut une « brouée » de vent si forte, qu'elle tomba dans sa nécessité et ne put se relever. Elle cria, appela ses parents, qui la transportèrent dans la maison. Là, elle se plaignit d'éprouver une forte douleur dans le côté et surtout dans la jambe.

La souffrance persista en dépit des soins du reboutoux ; les parents lui firent dire des messes ; rien n'y fit. L'enfant ne pouvait exécuter un mouvement. A quelque temps de là passa un bonhomme bien vieux, bien fatigué, qui demanda l'hospitalité. En voyant les parents de la petite fille tristes et affligés, il leur en demanda la cause. Quand l'explication lui eut été donnée, il se fit apporter l'enfant ; il l'examina et dit :

— Je la guérirai et sans messe ; mais la « *passée* » (le coup de vent sorcier) a été terrible : elle était à mort, mais la petite fille n'en a eu que du bord. Malgré tout, elle clochera pendant tout le restant de sa vie.

Les parents n'étaient pas trop rassurés en entendant le bonhomme dire qu'il ôterait la passée sans messe; mais comme il était savant, il comprit leur pensée et ajouta :

— Quand quelqu'un a reçu un sort d'un sorcier mauvais, aucune pratique de dévotion ne peut le détruire; quand il est jeté de la part de Dieu, les messes en débarrassent.

Les parents étaient bien contents et dirent au bonhomme qu'ils avaient grande confiance en lui. Alors celui-ci leur dit :

— Apportez-moi une casserole, de la graisse, des clous de latte et une tenaille, et faites du feu.

Le bonhomme mit la casserole sur le feu et y jeta la graisse et les clous. Quand le mélange commença à bouillir :

— Allez chercher votre fille, et mettez-la sur le dos de votre bête la moins dommageable (la moins bonne).

— Faut-il prendre une poule ? demandèrent les parents ?

— Oui, oui, répondit le bonhomme.

Le père et la mère soutinrent la jeune fille sur le dos de la poule, pendant que le bonhomme ôtait les clous un à un de la casserole avec les tenailles et les clouait sur le manteau de la cheminée. A mesure qu'il les cognait, la jeune fille

se sentait mieux, et la poule geignait. Quand tout fut fini, la fille se leva en clochant, et la poule passa cul par sur tête. Elle était morte. Alors le bonhomme dit :

— Le sorcier qui a fait le coup est enfoncé avec les clous dans la cheminée, et vous pouvez être bien sûrs qu'il ne vous fera jamais rien.

(Recueilli par M. Bourie, aux environs de Moncontour.)

Thiers, *Traité des superstitions*, ch. xv, cite, au nombre des pratiques qui avaient cours de son temps, celle qui consistait à « attacher à une cheminée certaines parties d'un animal mort par maléfice..... et à les piquer avec des épingles ou des aiguilles... afin que le sorcier qui a jeté le maléfice sèche peu à peu et meure enfin misérablement. » Ce même chapitre contient plusieurs exemples de maléfices ôtés à une personne et passés à une autre.

Il y a plusieurs moyens de se préserver des sorcelleries, soit qu'on emploie des talismans qui neutralisent le pouvoir des sorciers, soit qu'on ait recours à eux pour être débarrassé.

Quand on a un serpent sur soi, les sorciers ne peuvent vous charmer la vue, et tous les objets paraissent sous leur forme naturelle.

On met aussi ses *chausses* (bas) ou ses habits au *renvers* pour se préserver des maléfices. (M., E.)

Même croyance en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 294).

Le sureau autour des maisons, des grains de

sel placés dans le fond des barattes, empêchent les sorts.

Quand on tire du fumier d'une étable, on y jette du sel pour détourner les ensorcellements. (E.)

En Franche-Comté, un grain de sel jeté dans le lait préserve aussi des maléfices (cf. *Mel.*, col. 371). En Poitou le sel préserve des sorciers en général (cf. Souché, p. 16); il en est de même en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 294).

On va consulter les sorciers, non seulement pour être débarrassé d'un ensorcellement, mais pour se procurer des avantages au moyen de sortiléges.

Pour tirer un bon numéro, il faut que le conscrit ait dans son habit, mais sans qu'il le sache, des grains de sel cousus. Autant il y a de grains de sel, autant son numéro est élevé.

On arrive au même résultat en prenant le bonnet de baptême du premier enfant mâle d'une maison, à la condition qu'il n'ait jamais servi à d'autres, et que celui qui a le bonnet dans ses vêtements et qui va tirer ne le sache pas. Cela est en usage aux environs de Fougères, et principalement à Saint-Georges-de-Chesnais et communes voisines.

Un jour la femme du père Joseph venait

d'accoucher de son premier-né; il vit venir une femme qui lui dit :

— Donnez-moi le bonnet de baptême de votre fils, et je vous enverrai un demeau de blé noir pour l'enfant. C'est pour que mon gars, qui va tirer, ait un haut numéro; la sorcière m'a bien dit comment il fallait faire.

(Conté en 1880 par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

Le bonnet de baptême qui figure ici a vraisemblablement remplacé la pellicule appelée *coiffe*, qui couvre la tête de certains enfants, et que l'on croit être pour eux une marque de bonheur; c'est de là qu'est venu le proverbe français « être né coiffé ». (Cf. Thiers, *Traité des superstitions*, ch. xxix.)

A côté des sorciers proprement dits, il y a les gens qui pansent au moyen de remèdes secrets (tout un chapitre d'un livre sur la *Médecine superstitieuse*, que je prépare en ce moment, leur est consacré), et surtout les *dormouères* et les *disouères*, ou *disouères de plènètes* (planètes), qui sont des somnambules. On vient parfois les consulter de fort loin, et ceux qui ont recours à leur pouvoir occulte ne sont pas toujours des illettrés.





§ II. — LES LOUPS-GAROUS ET LES HOMMES TRANSFORMÉS EN BÊTES (1)

IL y a des hommes qui ont le pouvoir de se transformer en bêtes. Ils se frottent pour cela avec une pommade que le diable leur a donnée; mais ils sont contraints d'errer pendant un temps déterminé. Leur métamorphose ne cesse que quand leur sang a coulé. (E., M., P.)

On les nomme *garèus*, *loups-garous* ou *guérous*; ce dernier mot est aussi usité en Basse-Normandie.

(Cf. Amélie Bosquet, p. 235.)

Les gareux étaient des espèces de diables ou de sorciers qui se mettaient en toutes sortes de bêtes, surtout en vaches et en loups. (P.)

(1) Sur les *loups-garous* en général, on peut consulter Tylor, *Civilisation primitive*, t. I, p. 353 et suiv., de la traduction française; Rolland, *Les Mammifères sauvages*, p. 155 et suiv.; Amélie Bosquet, *La Normandie merveilleuse*, ch. XII; Bourquelot, *La Lycanthropie*.

L'abbé Bordelon a fait aussi, au XVII[e] siècle, une sorte de roman intitulé *Histoire de M. Oufle*, où se trouvent de curieuses notes sur la lycanthropie (voir l'édition de Paris, 1793, in-8).

« Les loups-garous sont des hommes convertis en loups pour avoir été plus de dix ans sans approcher du tribunal de pénitence. »

(Habasque, t. I, p. 285, note.)

Je n'ai pas retrouvé personnellement cette croyance en Haute-Bretagne ; mais elle est rapportée par Dufilhol dans *Guionvac'h*, p. 17 : « Si tu restes sept ans sans mettre le doigt dans le bénitier, tu seras loup-garou. »

Ceux qui ont le pouvoir de se transformer en bêtes le font au moyen d'une bouteille ; mais parfois ils oublient où ils l'ont mise ou bien la perdent, et alors ils restent sous la forme d'animaux.

Cf. sur les loups-garous de Basse-Bretagne (sing. *den vleiz*, plur. *tud vleiz*) Le Men, p. 420.

Il y avait à Saint-Cast, vers 1830, un ancien chouan qui n'avait point bonne réputation dans le pays ; il passait pour se mettre en toutes sortes de bêtes, afin de pouvoir faire la nuit ce qu'il voulait. Les uns prétendaient qu'il allait voler, d'autres qu'il était fraudeur ou qu'il servait aux communications que les royalistes avaient avec Jersey.

Un marin qui allait un soir à Saint-Malo avec lui, tout d'un coup ne l'aperçut plus ; mais il vit

un gros cochon qui cheminait auprès de lui. Pendant le trajet, il se changea encore en deux autres sortes de bêtes. Il se changeait, disait-on, malgré lui. Il fut en prison cinq ou six fois, et il en sortit sous des formes de bêtes différentes.

(Conté par Étienne Piron, de Saint-Cast, 1880.)

Pour délivrer les loups-garous, il faut les blesser à sang.

Le Bouchier du Prâ s'était frotté avec une pommade et était devenu loup-garou; il dit à un de ses voisins de le frapper avec une hache bien aiguisée. La première fois, il n'osa; la seconde, il le fit, et depuis ce temps le Bouchier ne courut plus. (M.)

Cf. sur la délivrance des garous Rolland, t. I, p. 156 (Normandie), 157 (Limousin), 158 (Vendée et Bigorre); Amélie Bosquet, p. 233 (Orne).

A Tournebride en Hénon, deux hommes entrèrent à l'auberge très-tard pour boire une *moque* de cidre. Ils sortirent, et l'aubergiste, qui les avait suivis en cachette, les vit vomir des pattes de chien. C'étaient deux compères qui s'étaient déguisés en loups et qui avaient mangé des chiens.

(Recueilli par M. Bourie.)

Le loup-garou

Il y avait une fois un garçon de ferme qui découchait toutes les nuits, et on ne savait ce qu'il devenait; mais son maître ne pouvait rien dire, car le garçon était loué pour le jour et pas pour la nuit.

Un jour le fermier voulut voir où il allait; il se cacha dans un chêne d'émonde sur la route par laquelle le domestique devait passer. Il vit bientôt arriver son serviteur, qui se passa autour du cou un trépied; mais à partir de ce moment il ne le vit plus.

Tout le long des nuits quelqu'un venait agacer le chien, qui aboyait; le fermier se dit :

— Je parie que c'est le loup-garou.

Il prit un morceau de bois au bout duquel il mit une lame pointue, et quand il entendit le chien aboyer, il fit passer son bâton par la chatière et le poussa comme pour frapper. Il sentit que sa pointe rencontrait quelque chose, et, au même moment, il entendit une voix qui disait :

— Vous m'avez rendu un grand service : j'en avais encore pour trois ans; me voilà maintenant quitte.

Le lendemain, le fermier vit au cou de son domestique la marque d'une blessure, et depuis

ce temps il remarqua qu'il ne sortait plus la nuit.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont, d'Ercé.)

Cf. A. S. Morin (Beauce), p. 201 ; Cayla, *Le Diable*, p. 253 ; Laisnel de la Salle, t. I, p. 181.

Il y a bien quarante ans, plusieurs femmes, dans les communes de Plurien, Pléhérel et Plévenon, eurent leurs bergeries dévastées par un animal inconnu qui y pénétrait la nuit et suçait le sang des moutons. C'était une bête fort petite, puisqu'elle passait par un trou très-étroit.

On disait que les auteurs de ces ravages étaient deux tailleurs de Ruca qui avaient deux bouteilles, l'une pour s'*emmorphoser*, l'autre pour se *démorphoser*.

(Conté par Scolastique Durand, de Plévenon, 1880.)

On emploie couramment *emmorphoser*, métamorphoser, *démorphoser*, faire cesser la métamorphose, qui est appelée *morphose*. (S.-C., M.)

A la ferme de Glanda, près du Guildo, une truie noire venait tous les soirs à dix heures ; elle s'asseyait sur une pierre bleue qui était dans un coin de l'aire, et même elle se montrait à la porte de la maison. On fit pendant toute la journée du feu sur la pierre bleue, qui était brûlante quand, à la nuit, la truie noire vint s'asseoir dessus. Elle jeta un cri et s'échappa.

Elle retourna dans le champ de la Commandière, où elle resta plus de dix ans ; mais un jour elle fut blessée au genou par un laboureur, et au lieu d'une truie, ils virent une jeune fille qui avait été *emmorphosée* par les sorciers et devait rester en truie jusqu'à ce qu'elle eût été blessée à sang.

(Conté par Jacquemine Nicolas, de Saint-Cast.)

On racontait autrefois, dans le pays des Iffs, qu'avant la Révolution, quand un garçon avait fait une faute grave, son confesseur lui imposait pour sa pénitence d'aller se poser devant une croix, une fourche à la main, et d'y attendre le *Guerrou* ; il fallait alors qu'il courût à lui pour lui frapper le front d'un coup de fourche.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, qui tient cela d'une femme, morte très-âgée en 1840.)

Cf. dans Rolland, p. 15, une ancienne croyance vendéenne analogue, et une normande ; cf. aussi la *Bête excommuniée*, Restif de la Bretonne, p. 81.

D'après le conte qui suit, ceux qui courent le *guérou* y étaient forcés par un diable qui les accompagnait partout, mais dont ils pouvaient se débarrasser en le donnant à autrui.

Il était une fois un homme qui se promenait seul dans son jardin. Tout à coup il entendit un cri, et il dit tout haut :

— Tu ferais bien mieux de te taire.

Aussitôt un homme qui portait sur le dos une petite bête noire accourut tout essoufflé et lui dit :

— Qu'est-ce que tu me veux, toi ?

— Rien, répondit l'homme tout effrayé.

— Hé bien ! dit le coureur de guérou, puisque tu ne me veux rien, cours le guérou à ma place.

Il lui jeta sur le dos sa petite bête noire, et il disparut.

La bête se colla sur le dos de l'homme si fortement qu'il ne pouvait s'en débarrasser, et il était obligé de courir le guérou.

Un jour il rencontra un prêtre qui lui dit :

— Savez-vous comment faire pour vous débarrasser du diable que vous portez sur votre dos ?

— Non, je ne le sais pas, répondit le coureur, et j'en suis bien marri ; mais est-ce vraiment le diable qui est sur mon dos ?

— Oui, c'est lui, dit le prêtre. J'ai sur moi un peu d'eau bénite ; je vais la lui jeter, et vous allez voir comme il va crier.

Dès que la bête sentit l'eau bénite, elle qui ne disait jamais rien se mit à jeter des cris épouvantables.

— Suivez-moi, dit le prêtre.

L'homme marcha derrière lui, et ils entrèrent à l'église. Le prêtre passa son étole au cou de la

bête, et il tirait de toutes ses forces pour la décoller; quand il y fut parvenu, il la jeta dans le bénitier, et elle souffrait comme si elle avait été plongée dans de l'eau bouillante. Elle finit par sauter à terre, et elle s'enfuit comme le vent. Depuis, l'homme ne fut plus forcé de courir le guérou.

(Conté en 1881 par François Marquer, de Saint-Cast.)

Il y avait autrefois un homme qui « menait les loups » dans la forêt de Rennes, et qui, grâce à un pacte qu'il avait fait, pouvait, à sa volonté, se transformer en loup. Un jour on tira sur lui, et, dès qu'il fut blessé et que son sang coula, il redevint homme.

(Conté en 1878 par Aimé Pierre, de Liffré.)

Sur les meneurs de loups, de rats, de taupes et de poux, consulter ces articles à la seconde partie.

La croyance aux *meneux* de loups existe aussi en Berry (cf. G. Sand, *Lég. rustiques*, p. 95 et suiv., qui cite plusieurs légendes, et le chapitre de Laisnel de la Salle sur la sorcellerie), en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 304).

Un jour, en abattant du bois dans la forêt de Haute-Sève, un *boisier* trouva deux bouteilles. Il mit un peu de la liqueur que l'une contenait dans le creux de sa main ; à mesure que la liqueur

s'étendait, sa main devenait comme la patte d'un loup. Mais il se frotta avec la liqueur de l'autre bouteille, et aussitôt sa main redevint à son état naturel.

(Conté en 1881 par Angèle Quérinan, d'Andouillé.)



§ III. — LES ANIMAUX SORCIERS

OUTRE les sorciers proprement dits, il y a des animaux qui passent pour avoir le même pouvoir qu'eux; on les appelle des *animaux sorciers*. Il est malaisé de savoir si les paysans croient que ce sont des bêtes, ou bien des personnes *emmorphosées* (métamorphosées).

Parmi les animaux sorciers, ce sont les chats qui jouent le rôle le plus important. Ils passent pour aller tenir au clair de la lune des assemblées nocturnes. Pour les empêcher de s'y rendre, on leur coupe le premier nœud du bout de la queue. (E., S.-C., M., P.)

En Normandie (cf. A. Bosquet, p. 218), on coupe aussi le bout de la queue des chats pour les empêcher d'aller au sabbat.

De même que les sorciers ordinaires, les chats sorciers s'assemblent en général autour des croix plantées au milieu d'un carrefour, ou dans un champ à trois cornières, c'est-à-dire à trois angles.

Au chapitre consacré aux Mammifères domestiques, 2e partie de cet oevrage, on trouvera ce que j'ai pu recueillir sur les animaux sorciers.



§ IV. — LES LIVRES DES SORCIERS

Il y a plusieurs livres qui jouent dans la sorcellerie un rôle important ; parmi eux on peut citer le *Dragon rouge*, le *Livre de Salomon*, le *Petit Albert.*

J'ai recueilli quelques dépositions sur ces deux derniers :

A la chapelle de Guiscaël en Guer, auprès de Konkoret, le pays des sorciers, il y a un livre que seul le prêtre voit : c'est le *Livre de Salomon*, qui a servi jadis aux sorciers. Avant la Révolution, il y avait des moines qui se livraient à la magie au lieu de prier Dieu, et qui faisaient maintes autres choses blâmables. C'est pour les punir que Dieu leur envoya la Révolution.

(Conté en 1880 par François Mallet, du Gouray.)

Ce livre de Salomon est peut-être la *Clavicule de Salomon* (cf. sur les livres de grimoire, Ch. Louandre, p. 39 et suiv.).

Mais le plus populaire, sans contredit, des livres de sorcellerie, c'est le *Petit Albert.* Seuls les sor-

ciers et leurs adeptes, et aussi parfois les prêtres, l'ont en leur possession.

Les prêtres passent pour avoir un pouvoir analogue à celui des sorciers (cf. A. S. Morin, *Le Prêtre et le Sorcier*); même croyance en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 296). Les sorciers se servent du *Petit Albert* ailleurs qu'en Bretagne, en Poitou par exemple (cf. Desaivre, *Les Sorciers et les Devins*, p. 6); en Berry (cf. Laisnel, t. I, p. 313); en Normandie (cf. Amélie Bosquet, p. 290). Le *Dragon rouge* y est aussi connu.

A Paris même, le tribunal de la Seine jugea, en décembre 1879, une affaire où le *Petit Albert* jouait un rôle important.

Les colporteurs qui parcourent les campagnes vendent aux paysans un livre intitulé le *Petit Albert* (Paris, Le Bailly, s. d.) où la sorcellerie est très-anodine; il se termine même par une série de conseils aux laboureurs, qui ne feraient pas mal d'en suivre quelques-uns. Ce n'est pas celui-là qui est le livre des sorciers. C'est plutôt le *Solide Trésor du Petit Albert*, imprimé à Lyon en 1516, et réimprimé depuis. « La vente de ce livre a été défendue plusieurs fois sous des peines sévères; mais cela n'a servi qu'à en augmenter le prix. Plusieurs paysans ont vendu leurs bœufs pour acquérir le *Petit Albert*. » (J. M. Cayla, *Le Diable*, p. 222.)

Le *Petit Albert* donne le pouvoir d'évoquer le diable, de lui commander de l'ouvrage, de faire venir les animaux, etc.; mais c'est un livre fort dangereux pour ceux qui ne savent pas parfaitement la manière de s'en servir, car le diable une fois venu, il leur est difficile, s'ils oublient certaines paroles, de le renvoyer, et l'on cite nombre de gens auxquels le *Petit Albert* a été funeste.

La chambrière du recteur de Gahard ayant été, pendant la grand'messe, ranger la chambre de son maître, trouva sur la table de nuit un livre qu'elle eut la curiosité d'ouvrir. Ce qu'elle lisait l'intéressait fortement; mais à mesure qu'elle lisait, la magie du *Petit Albert* — car c'était le volume qu'elle tenait à la main — opérait sur elle, et elle finit par s'en aller en souffle de vent.

Cependant le recteur se souvint pendant la messe du livre dangereux qui était dans sa chambre, et il accourut au presbytère; mais il ne retrouva pas sa servante, et ne vit d'autre vestige d'elle que sa coiffe, qui était restée accrochée près de la fenêtre.

Il parvint cependant à la faire revenir en chair et en os : elle n'avait en apparence aucun mal; mais elle ne survécut pas longtemps à cette aventure, et jamais depuis on ne la vit sourire. Quand on voulait lui faire raconter ce qu'elle avait vu, elle refusait de rien dire et répondait invariablement par ces mots : « Comme vous ferez, vous trouverez. »

(Conté par Angèle Quérinan, d'Andouillé, 1878.)

Mlle A. Bosquet raconte une histoire de servante de recteur à qui il arriva malheur pour avoir mis le nez dans un livre de magie que possédait son maître (p. 297).

M. Ch. Louandre, *La Sorcellerie*, p. 44, cite aussi l'histoire d'un étudiant étranglé par le diable pour avoir lu un livre ouvert sur la table de son maître.

Un soir un homme, étant un peu chaud de boire, parlait à une fille qui ne voulait pas l'écouter. Il se fâcha et voulut lui jouer un tour. Il prit le *Petit Albert*, et quand il en eut lu quelques pages, un homme vint qui tournait en cercle autour d'elle; mais quand celui qui avait le *Petit Albert* voulut renvoyer l'homme qu'il avait appelé et dont il était maintenant effrayé, il ne put retrouver la page où se trouvaient les paroles qui renvoient le démon.

On fut obligé d'aller chercher le curé, qui brandit son goupillon, en ordonnant au diable de s'en aller, et il s'en fut en vent, abattant sur sa route les pommiers et les chênes.

(Ercé, 1878.)

Un homme de Gahard, nommé P..., qui naguère encore était plein de vie, gardait un malade en compagnie d'un de ses voisins. Pour se divertir et passer le temps, P... prit un livre et se mit à le lire attentivement.

Tout à coup, on entendit au dehors un bruit pareil à celui d'une voiture, et plusieurs messieurs habillés de rouge entrèrent dans la maison, ôtèrent poliment leur chapeau et s'approchèrent du lit où gisait le malade. L'un d'eux lui présenta même sa tabatière en l'invitant à y prendre une prise.

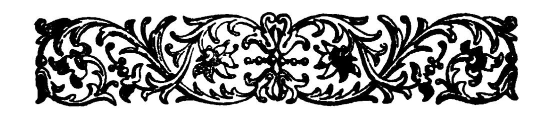
Mais le malade, qui savait que P... passait pour sorcier, refusa le tabac et fit le signe de la croix. Les messieurs rouges disparurent aussitôt.

Le lendemain, il envoya chercher le recteur, auquel il raconta tout. Le prêtre dit que P... avait dû lire le *Petit Albert*, et il finit par trouver le livre de P... Il le mit dans le foyer pour le brûler; mais le livre sautait dans le feu comme s'il avait voulu en sortir. Le prêtre le repoussait dans les flammes avec sa canne, et il brûla longtemps sans se consumer.

P... prétendait pouvoir, à l'aide de son livre, rassembler tous les corbeaux et toutes les corneilles du pays. (E.)

Gilbert Cousin de Nozereth raconte qu'un jeune homme ayant reçu un papier magique couvert de figures horribles, le jeta au feu; mais ce papier y fut une demi-heure sans pouvoir être consumé (Bordelon, *Hist. de M. Oufle*, p. 306).





CHAPITRE IX

DIEU ET LA VIERGE

Dans les contes que j'ai recueillis, il est souvent parlé des voyages du bon Dieu ou de Jésus-Christ sur terre; mais les conteurs ne placent pas expressément, ainsi que le font ceux d'autres contrées, l'apparition des divins voyageurs dans un lieu déterminé du pays. Il en est tout autrement en Basse-Bretagne, et M. Luzel a pu y trouver toute une série de contes très-intéressants où parfois le bon Dieu, plus souvent Jésus-Christ, se promène en Bretagne en compagnie de quelques-uns de ses apôtres.

Plusieurs contes gallots dont voici l'analyse font descendre sur terre les divinités du ciel. Dans le *Mariage de Jean le Diot*, 1re série, nº xx, Jean, un jour qu'il n'avait pas accompli sa

tâche, rencontre au bord d'un ruisseau assez profond deux pèlerins qui étaient arrêtés sur le bord. C'était le bon Dieu qui se promenait avec saint Jean. — Veux-tu nous prêter ton âne pour passer le gué ? lui demanda un des pèlerins. — Volontiers, dit Jean. Quand ils eurent tous franchi le ruisseau, le bon Dieu dit à saint Jean : — Que donnerons-nous à ce garçon pour le récompenser de sa complaisance ? — Un morceau de pain, répondit son compagnon. — Ce ne serait pas le payer assez généreusement. Approche ici, mon garçon : voici une petite baguette blanche au moyen de laquelle tu pourras avoir tout ce que tu désireras ; mais prends bien garde d'en faire mauvais usage. Jean ôta respectueusement son bonnet, et salua les voyageurs en les remerciant de leur présent. Le bon Dieu et saint Jean continuèrent leur route et disparurent. Grâce à sa baguette, Jean le Diot se procure tout ce qu'il veut ; il finit par se marier à la fille du roi, et même par avoir de l'esprit.

Une partie de ce conte se retrouve en Basse-Bretagne (cf. Luzel, t. I des *Lég. chrét.*, le conte intitulé : *Jannig ou les trois souhaits*).

Dans un autre conte, nº LIII, le bon Dieu, saint Pierre et saint Jean viennent se promener sur terre pour voir par leurs propres yeux ce qui s'y passe. A la nuit, ils vont demander l'hospita-

lité à une bonne femme qui les reçoit de son mieux. Saint Pierre demande à son maître d'enrichir la fermière; le bon Dieu réplique qu'une fois riche elle ne vaudra plus rien. Toutefois, il lui accorde de la richesse. L'année suivante, les trois voyageurs repassent; la bonne femme était devenue une grosse fermière. Quand les voyageurs lui demandèrent un gîte, elle leur répondit d'un ton sec :

— Vous êtes de grands *couiaux*, vous autres, et des paresseux; au lieu de chercher votre pain, vous pourriez bien gagner votre vie en travaillant, car vous êtes encore jeunes. Tout en grognant de la sorte, elle leur donna pourtant un lit, mais ne leur offrit rien à manger.

Le bon Dieu dit à saint Pierre :

— Tu vois, Pierrot, que j'avais raison; je t'avais bien prévenu que la bonne femme n'aurait plus rien valu quand elle serait devenue riche.

Le lendemain, les gens de la ferme se levèrent de bonne heure pour battre le grain dans l'aire, et les bienheureux dormaient encore longtemps après que tout le monde se fut mis à l'ouvrage.

La bonne femme alla au lit où les trois voyageurs étaient couchés et leur dit :

— Levez-vous, vous autres, et venez nous aider à battre; il est déjà haute heure.

Comme personne ne bougeait, la femme prit

un bâton et se mit à frapper saint Pierre, qui était couché dans le devant du lit ; mais il ne voulut pas se lever. La bonne femme s'éloigna un peu pour aller jeter un coup d'œil à ceux qui travaillaient dans l'aire, et elle marmottait entre ses dents : « Quand je reviendrai, je saurai si celui du mitan est aussi obstiné que l'autre. »

Le bon Dieu, qui l'entendait, dit à saint Pierre :

— Passe dans le mitan, car si la femme revient, elle va encore te rouer de coups.

Saint Pierre céda sa place au bon Dieu, et c'est lui que la bonne femme battit quand elle revint ; mais il ne bougea pas plus que la première fois, et elle s'en alla quand elle fut lasse de frapper.

Saint Jean, qui était couché dans la nevelle du lit, pensait :

— C'est à mon tour d'être battu ; il faut que je persuade à saint Pierre de passer à ma place.

Saint Pierre consentit à changer de place, et quelque temps après la bonne femme, qui était allée battre du blé dans l'aire, rentra à la maison pour voir si le troisième voyageur était aussi têtu que les deux autres, et ce fut encore saint Pierre qu'elle frappa.

Ils finirent par se lever tous les trois, et quand ils furent habillés et chaussés, le bon Dieu dit à la femme :

— Y a-t-il moyen d'allumer une pipe ici ?

— Tâchez, répondit-elle, de trouver un tison, et venez un peu nous aider.

Après avoir allumé sa pipe, le bon Dieu sortit dans l'aire avec un tison, et dès qu'il eut soufflé dessus, la paille se trouva séparée du grain.

La bonne femme crut qu'elle allait pouvoir en faire autant :

— En voilà, dit-elle, une malice qu'il croit m'apprendre ! Cela n'est guère difficile.

Elle monta dans son grenier et jeta dans l'aire toutes les gerbes qui y étaient ramassées, puis elle prit un tison et souffla dessus en s'approchant de la paille, comme elle avait vu le bon Dieu faire ; mais les gerbes prirent feu et furent brûlées en un instant.

Quand la bonne femme vit que sa récolte était perdue, elle s'approcha des voyageurs et leur demanda s'ils voulaient déjeuner, et comme ils ne voulaient pas accepter, elle insistait auprès d'eux, leur offrant tout ce qu'elle avait de meilleur, car elle pensait qu'ils allaient encore lui faire du bien comme la première fois.

Et le bon Dieu disait à saint Pierre :

— Tu vois bien que cette femme vaut mieux pauvre que lorsqu'elle est riche.

(Conté par Jean-Marie Hervé, de Pluduno, 1879.)

Une partie de ce conte se retrouve en Basse-Bretagne (cf. *La vieille qui veut faire comme le bon Dieu*, dans *Lég. chrét.*, t. Ier) ;

mais la version bretonne recueillie par M. Luzel et celle que M. Ernault a publiée dans la *Revue celtique* sont plus altérées que la mienne.

Le bon Dieu et la Vierge sont parrain et marraine d'un enfant dont les parents ne trouvaient personne pour remplir cet office. Quand son filleul a sept ans, le bon Dieu vient le chercher ; mais l'enfant lui désobéit, et il ne retrouve son parrain qu'après toute une série de mésaventures. Une partie de ce conte, qui est encore inédit, se retrouve dans les *Légendes chrétiennes* de Luzel : *Le bon Dieu et la bonne Vierge parrain et marraine.*

Un autre récit montre Jésus-Christ enfant abandonné, comme Moïse, dans un berceau d'osier, et flottant sur la Vilaine :

« Il y a beaucoup, beaucoup d'années, plusieurs femmes de la rivière de Rieux lavaient à la rivière.... Voici qu'une mauvaise corbeille, qu'entraînait la marée montante, vint à passer devant les lavandières ; elles l'approchèrent de la rive avec une longue branche d'arbre et y virent un enfant endormi.... Au lieu de recueillir le pauvret, qui venait de s'éveiller tout pleurant, elles s'empressèrent de le repousser dans le courant....

« Le berceau continua à suivre la rivière.... il vogua quelque temps, puis, sur l'heure de midi, arriva à la ville de Redon, et il se trouva que de pauvres femmes étaient aussi à laver sur le bord de l'eau.

« — Sainte-Vierge, dit l'une d'elles en voyant arriver le berceau, voici un pauvre petit que le froid va tuer sans doute; qui donc aurait le cœur de ne point le recueillir ?

« — M'est avis que si chacune voulait donner un denier par mois à celle qui l'adoptera, toutes nous aurions part à l'œuvre.

« Ce qu'elle proposait fut accepté.... L'enfant, se soulevant de son berceau, leur dit :

« — Les femmes de Rieux m'ont repoussé ; vous, vous me recueillez ; aussi toujours d'un sol par jour Rieux diminuera, pendant que Redon augmentera d'autant.

« Puis, ces mots dits, il disparut, et les femmes virent bien que c'était le Seigneur Jésus qui les avait visitées.

« Depuis ce jour s'est réalisée sa promesse : autant Redon s'enrichit, autant Rieux diminue. »

(Robert Kermin, *Le Conteur breton*, 2e année, p. 213.)

Cette légende a été reproduite d'une manière différente, quant à la forme, par Fouquet, *Lég. du Morbihan*, et par Guillotin de Corson, *Légendes et récits historiques*.

En Haute-Bretagne, comme presque partout, la Vierge a, par voie de substitution, remplacé les fées protectrices des fontaines (cf. le chapitre intitulé : *Le culte des pierres, des arbres et des fontaines*).

Dans les récits populaires, elle prend aussi parfois la place des fées ; mais la plupart du temps, c'est un simple changement de nom : fée ou Vierge chrétienne ont la beauté, la bienveillance, le pouvoir de rendre service, la baguette magique, etc. Le langage mis dans la bouche des fées est sensiblement le même que celui de la Vierge ; et si les paysans avaient à peindre une fée, ils la représenteraient sans doute sous la figure et sous les vêtements de la Sainte-Vierge de leur église. C'est ce que font d'ailleurs plusieurs récits populaires.

Un jour un soldat s'était laissé choir du haut d'un rocher, et il était tombé dans une tranchée où il resta évanoui. Quand il reprend ses sens, il voit auprès de lui une belle personne qui vient le secourir, et son premier mouvement est de lui demander si elle n'est pas la bonne Vierge. (*La Fleur du Rocher,* 2e série, n° VI.)

Plusieurs fois, dans les contes, mes narrateurs, pour décrire la beauté d'une fée, disaient qu'elle était « belle comme une bonne Vierge ».

La dame qui secourt la *Fille aux bras coupés*, 1re série, nº XV, n'est pas tout à fait la Vierge, mais elle y ressemble autant et plus qu'à une fée. Une version inédite de ce conte fait expressément intervenir la Vierge, et c'est elle qui rend à la fille les bras qui lui avaient été coupés. Dans l'*Enfant vendu au diable*, 1re série, nº XXIX, la substitution est complète :

« Un jour qu'il était bien lassé, il vit venir la Sainte-Vierge qui lui dit : — Tu parais bien fatigué, mon enfant ? — Hélas ! oui, madame, et cependant il faut que je marche encore, afin d'éviter le diable à qui mes parents m'ont vendu. — Veux-tu ma petite baguette pour t'aider ? — Volontiers, madame. — Tiens, prends-la, et conserve-la bien : tant que tu l'auras, le démon n'aura aucun pouvoir sur toi, et tu pourras commander à ta baguette de faire tout ce que tu voudras. La Vierge disparut, et l'enfant continua sa route. »

C'est encore la Vierge qui a pris la place d'une fée « vêtue d'une robe blanche », dans la *Petite Brebiette blanche*, 1re série, nº LVIII. Elle donne une baguette à la petite fille persécutée par sa belle-mère, et, quand la marâtre a tué la brebiette, elle lui donne un beau château.

Dans les *Petits souliers rouges*, nº LX, la bonne Vierge dit à la petite fille dont le frère a été tué de ramasser ses os et de les lui apporter. Quand elle les a, elle les transforme en un petit pigeon blanc. Un autre conte portant le même titre, et qui est assez semblable, figure dans la *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, p. 223 : la Vierge avec les os ramassés « refait le petit frère ». Dans une variante encore inédite, la Vierge fait aussi avec les os un petit pigeon blanc. Il est tué par la méchante mère ; mais la Vierge le ressuscite. Des pierres tuent les parents, et « la petite fille s'enlève au ciel avec le petit pigeon blanc ». Une autre variante montre encore la Vierge ressuscitant le petit gars ; celui-ci tue sa mère et son père, puis il fait présent à sa sœur « des écus que la bonne Vierge lui avait donnés pour le récompenser de ce qu'il avait souffert ».

Dans un conte inédit de ma collection, un homme pauvre arrive jusqu'au ciel en grimpant tout au long d'un lys rouge qu'il a planté. Il frappe à la porte du paradis ; c'est la sainte Vierge qui vient lui ouvrir et qui, après lui avoir montré le paradis en détail, lui promet des présents s'il peut descendre le long du lys et remonter sans tomber.

Voici un autre conte qui met en scène la Vierge et le diable.

Les deux frères

Il était une fois un homme et une femme qui avaient deux enfants. Comme ils n'avaient pas de pain à leur donner, ils les envoyèrent demander la charité, en leur disant d'aller chacun d'un côté différent.

L'aîné rencontra le bon Dieu, qui n'était pas des mieux vêtus, et lui dit :

— Où vas-tu, petit gars ?

— Est-ce que cela te regarde, bonhomme ? répondit-il.

Le petit garçon n'eut point de pain, ni ce jour-là, ni les suivants.

Son frère avait rencontré sur sa route une belle dame, qui lui dit :

— Où vas-tu comme cela, mon petit gars ?

— Chercher mon pain, répondit l'enfant.

— Viens avec moi ; je vais t'en donner.

La dame — qui était la Vierge — se trouvait sur le chemin du petit garçon toutes les fois qu'il allait demander la charité ; elle lui remettait un gros morceau de pain, puis elle disparaissait soudain.

Cependant le frère, qui ne trouvait jamais rien,

avait faim comme les autres, et son père lui disait :

— Petit propre à rien, tu demandes toujours à manger, et jamais tu ne rapportes rien.

Un jour que le petit gars avait passé la tête dans le tiroir au pain pour ramasser les miettes, son père et son frère poussèrent brusquement le tiroir sur l'enfant, qui fut tué.

Après cela, le petit garçon retourna au chemin où il avait coutume de rencontrer la belle dame ; mais il ne revit point la bonne Vierge, qui n'aimait point les cœurs ingrats, et en allant un peu plus loin il rencontra un beau monsieur qui lui demanda où il allait :

— Chercher mon pain, répondit-il. Autrefois il y avait une belle dame qui m'en donnait ; mais je ne l'ai pas vue aujourd'hui.

— Tiens, dit le monsieur, voici du pain ; mais ne raconte à personne que je te l'ai donné, ou au bout d'un an et un jour je viendrai te chercher pour venir avec moi.

L'enfant allait souvent à l'endroit où il avait vu le monsieur, qui toujours lui donnait quelque chose.

Un jour son père lui dit :

— La dame est bien charitable, puisqu'elle ne se lasse pas de te donner du pain.

— Ah ! répondit l'enfant, depuis que nous

avons coupé le cou à mon petit frère, elle ne vient plus. J'ai rencontré un beau monsieur qui m'en donne autant qu'elle ; mais il a de drôles de souliers : ils ressemblent au sabot de notre âne.

Quand le père entendit cela, il eut peur et alla prévenir le prêtre, qui arriva avec son étole et chassa le beau monsieur, qui était le diable.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, 1879.)

Je n'ai rien recueilli personnellement sur les voyages de la Vierge en Bretagne ; mais il existe au moins deux légendes où il en est parlé, et ce ne sont pas probablement les seules.

« Le pas de la Vierge est un étroit sentier pratiqué dans la montagne, à peu de distance de Cesson, que l'herbe ne recouvre jamais et par lequel la mère de Notre-Seigneur gravit un jour la côte. Elle était rendue de fatigue, et, s'arrêtant au lieu où on lui bâtit depuis une chapelle, elle dit à saint Symphorien qui l'accompagnait : « Nous avons bien assez monté ; cessons. » C'est de ce mot qu'est venu le nom de la commune. »

(Habasque, t. II, p. 313.)

L'origine de ce nom de Cesson est expliquée d'une autre manière, mais toujours par un calembour (cf., p. 86 du présent volume, une légende où ce mot est prononcé par une fée).

« A Josselin, le mardi de la Pentecôte reparaissent chaque année plusieurs familles *d'aboyeuses*, atteintes de convulsions héréditaires. La légende explique la cause de cette sorte d'épilepsie, en rapportant que d'impitoyables lavandières, ayant refusé un verre d'eau à la Vierge du Roncier cachée sous les haillons d'une mendiante, et ayant excité leurs chiens contre elle, s'attirèrent par leur cruauté une malédiction qui, comme le péché d'Adam, a continué de peser sur leurs filles de génération en génération. »

(Joanne, *Bretagne*, p. 473.)

Cette légende est très-connue en Bretagne ; elle a été consignée, dans les *Legendes du Morbihan* du docteur Fouquet, sous une forme un peu plus longue, mais non rigoureusement populaire, e dans Violeau, *Pelerinages de Bretagne*, Paris, Bray, 1859, in-12, p. 274.

Sur les aboyeuses de Josselin, on peut consulter Jeannel, *Les aboyeuses de Josselin, Une excursion en Bretagne en mai 1855*, Rennes, Catel, in-12. Il y a quelques détails intéressants sur la scène où les femmes atteintes de convulsions se mettent à aboyer.





CHAPITRE X

LES SAINTS ET LES MOINES

§ I. — LES SAINTS

La Basse-Bretagne a conservé le souvenir de saints nationaux ; leurs noms se retrouvent dans les dénominations des villages et des bourgs ; en maints endroits on montre leur tombeau, parfois, mais plus rarement, le lieu de leur naissance. Le soir, à la veillée, on raconte leur légende. Plusieurs ont été recueillies, et sans doute une exploration plus complète montrerait combien est resté vivace le souvenir de ces saints véritablement nationaux (1).

(1) Cf. dans Habasque, t. III, p. 99, supplément, en note, une liste des saints nés ou morts dans les Côtes-du-Nord (partie bretonnante).

Si, grâce à sa langue et aussi à sa position géographique, le pays bretonnant a pu garder sans trop de détérioration sa légende dorée particulière, il n'en est pas de même de la Haute-Bretagne. De bonne heure elle a été francisée, et l'œuvre des rois de France a eu pour auxiliaires les archevêques de Tours et les évêques gallots qui, presque partout, ont substitué aux patrons primitifs des paroisses des saints mieux vus en cour de Rome.

Jusqu'à nos jours il a pourtant subsisté en Haute-Bretagne des traditions relatives à des saints indigènes, ou qui du moins passent pour tels aux yeux des paysans. Dans une exploration limitée à deux ou trois cantons, j'ai pu en recueillir quelques-unes que l'on trouvera ci-après; des fouilles plus persévérantes en feraient sans doute découvrir davantage.

Fouquet, dans ses *Légendes du Morbihan*, a aussi donné plusieurs légendes de saints locaux populaires, soit sur la limite des deux langues, soit en pays bretonnant.

Saint Mauron était pâtour dans une ferme, et il se faisait remarquer par sa piété et son zèle à se rendre aux offices.

Un dimanche matin, il désirait assister à la première messe; mais son maître lui commanda d'aller mener paître les vaches et les moutons

de la ferme dans une lande qui n'était pas entourée de clôtures.

— J'irai bien tout de même à la messe, pensa saint Mauron.

Il se rendit au pâturage avec ses bêtes, et quand il y fut arrivé, il demanda à Dieu qu'un talus s'élevât partout où il passerait la bêche qu'il avait apportée, et qu'il se mit à traîner derrière lui en suivant le contour du terrain qui appartenait à son maître. A mesure que son outil touchait la terre, un talus bien fait et bien garni de plantes épineuses s'élevait derrière lui, et en peu d'instants le champ, qui contenait douze *jours* de terre, se trouva entouré d'une haie. C'est le lieu qu'on appelle encore aujourd'hui le Bras de saint Mauron, et qui est situé dans la commune de Livré.

Saint Mauron arriva à la messe en même temps que les gens de la ferme, qui furent bien surpris de le voir. Il leur dit que le troupeau était en sûreté, puisque l'endroit où il paissait était entouré de haies, et après la messe son maître alla par ses yeux s'assurer de la vérité de ce que disait l'enfant.

Cette légende de saint Mauron, que j'ai donnée plus complète, nº LIV des *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 1re série, est très-connue dans une partie du canton de Liffré.

On trouve un miracle analogue dans Fouquet, *Légendes du Morbihan*, p. 45, où la tradition l'attribue à saint Jugon.

« Sur les landes de Bruc, on trouve un long talus appelé Fossé de saint Aaron. Quel était ce saint dont la légende (populaire dans le pays) raconte les premières années? Petit enfant, dit-elle, il faisait paître ses brebis en ce lieu, et c'était pour les protéger contre le loup qu'il avait tracé merveilleusement avec son bâton cette sorte d'enceinte au milieu des bruyères. »

(Guillotin de Corson, *Récits hist.*, p. 200.)

Dans la forêt de Rennes, il y a une fontaine auprès de laquelle est placée, dans une niche, la statuette d'un saint qu'on appelle saint Roux. Cette statuette, haute de 30 centimètres environ, a un chapeau à trois cornes à la mode du siècle dernier. D'après ce qui m'a été dit, elle est en grès verni.

Souvent les pâtours vont chercher saint Roux pour s'amuser, et ils oublient parfois de le reporter dans sa niche; ils l'attachent même à des barrières, mais le lendemain on le retrouve à sa place. On avait voulu le porter à Liffré; mais il se déplaisait dans l'église, et il revint près de sa fontaine.

Il y avait auprès un chêne vénéré. L'homme qui l'abattit a toujours tremblé depuis; il paraît que « c'était un arbre qu'on ne devait pas abattre ».

On va en pèlerinage à Saint-Roux pour les fièvres.

(Conté par Zoé Ledy, 1880.)

A Saint-Cast, on voit parfois sur la mer une tache blanche qui est la marque d'un courant. Quand elle est bien distincte, c'est signe de beau temps. Les gens du pays disent que sainte Blanche fut un jour emportée par les Anglais; mais ils furent obligés de la ramener, et le sillage du bateau qui rapportait la sainte est resté blanc.

Sainte Blanche guérit du mal blanc, c'est-à-dire des pourritures. (S.-C.)

« En Frégéac est la petite chapelle de Saint-Jacques. Quelquefois, lorsque le vent souffle vers l'amont de la rivière de Vilaine, il pousse devant lui un rouleau d'écume que les habitants de ce pays appellent le *chemin de saint Jacques*. Le saint, disent-ils, remontant la Vilaine en marchant sur les eaux, voulut s'arrêter à Rieux; mais les huguenots le refusèrent: « Ingrate ville, s'écria-t-il, tu seras détruite. » Et continuant son chemin, il alla fonder la ville de Redon. Ce fut pour apaiser le saint qu'on lui éleva la petite chapelle qui est sous son invocation. »

(Ogée, art. *Frégéac*.)

Quand Saint-Germain cessa d'être paroisse, on voulut apporter à Matignon la statue du saint, et on la chargea sur une charrette; mais quand on arriva au Pont-au-Prouvoire, le saint s'échappa de la charrette et s'en alla à travers champs jusqu'à sa chapelle. Dans les champs où il a passé, les récoltes sont plus belles que dans les autres. (M.)

A la Bouëxière, canton de Liffré, on raconte qu'un laboureur avait pris, pour équilibrer sa charrue, la statue en bois d'un saint nommé saint Père ou saint Pern, très-vénéré dans le pays.

Comme sa charrue ne marchait pas à son gré, il se mit en colère et brisa la statue. Depuis ce temps, le champ ne produit plus de récolte.

Plusieurs fois on a volé la statue de saint Père qui, comme saint Mirli, saint Mathurin et plusieurs autres, revient de lui-même, dès le lendemain, à son ancienne place. (E.)

On donne le nom de saint Mirli à une statuette qu'on voit sur la route de Matignon à Hénaubihen. La tête, formée d'un autre bloc que le reste du corps, est posée sur un pivot. Si on peut faire tourner cette tête en observant certaines pratiques, on se marie dans l'année. Saint Mathurin de Moncontour, « qui eût été le bon Dieu s'il n'avait craint les embarras de la place », a été plusieurs fois enlevé.

La pierre d'autel de Saint-Suliac passe pour revenir toujours à sa place primitive.

(Mme de Cerny, p. 8.)

Une ancienne tradition rapporte que les Morbihannais tentèrent une fois d'enlever la statue de saint Julien de Vouvantes; mais ils échouèrent parce que, arrivés au bois de la Bâtardière, la statue devint si prodigieusement lourde, qu'il leur fut impossible de la porter plus loin.

(Goudé, *Châteaubriant*, p. 137.)

On a déjà vu, dans une légende précédente, un saint se venger des outrages qui lui ont été faits. Ce fait n'est pas isolé : saint Quay ayant été battu avec des genêts par les habitants de la côte où il débarqua, maudit les genêts, qui depuis ne repoussent plus.

A Matignon on raconte qu'un homme ayant, par plaisanterie, offert à un des petits saints de Plurien une pipe de tabac, fut puni sur le champ, et son bras demeura paralysé.

Ogée, en parlant du calvaire du Saint-Esprit, près Dinan, dit « qu'on rapporte qu'un des hommes qui descendaient les statues fut tué par l'une d'elles, et que c'est cela qui préserva le calvaire d'une destruction complète. »

Cf. sur une légende analogue en pays bretonnant, Dulaurens

de la Barre, *Coat an Roc'h*. Les saints bretons sont encore plus portés à la vengeance que ceux du pays gallot, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les légendaires.

Les saints, quand ils rencontrent le diable, se font un plaisir de le tromper et y réussissent souvent.

SAINT MICHEL ET LE DIABLE

Quoique saint Michel eût, plus qu'aucun des autres anges, contribué à chasser Satan du paradis, les deux adversaires se causaient pourtant volontiers quand ils se rencontraient, et parfois ils faisaient des gageures.

Un jour que tous les deux voyageaient sur terre, ils se trouvèrent ensemble sur les bords du Couesnon, et saint Michel défia le diable de faire un édifice plus beau que celui que lui-même construirait. Le pari fut accepté, et ils s'en allèrent chacun de son côté.

Saint Michel édifia un palais tout en glaces, — on était alors en hiver, — qui était d'une transparence surprenante. Le diable, avec l'aide d'une légion de démons, bâtit sur un rocher, au milieu de la mer, la superbe abbaye qui s'est depuis appelée le *Mont*, et qui est une des plus belles constructions que l'on puisse voir.

Tout cela fut achevé en peu de temps, et le

lendemain, les deux parieurs ayant terminé leur ouvrage, se rencontrèrent de nouveau.

— Viens, dit saint Michel, visiter mon château de glace.

Le diable y consentit, entra dans l'édifice dont il loua la beauté, la transparence et les proportions, mais déclara que celui qu'il avait bâti était plus grand et plus solide que la fragile et brillante construction qu'un rayon de soleil suffirait pour détruire.

— Au reste, dit-il, tu pourras juger par toi-même si j'ai raison ; mais auparavant, jure-moi que tu ne feras le signe de la croix ni sur ta personne, ni sur les murs, pour me chasser de ma maison.

Saint Michel le promit, et tous les deux arrivèrent au *Mont*, dont le saint admira la grandeur, les belles proportions et l'air de solidité.

— Je conviens, dit-il, que ta construction est superbe, et qu'elle surpasse de beaucoup la mienne ; mais, pour qu'elle soit tout à fait parfaite, il y manque quelques pierres : l'une en haut de cette colonne, l'autre au bas, la troisième à une fenêtre à gauche, et la quatrième à une fenêtre à droite.

En désignant ces quatre pierres, la main du saint avait dessiné dans l'air une croix, et le diable fut obligé d'abandonner la possession de

sa belle maison qui, sous le nom du Mont-Saint-Michel, devint une puissante abbaye.

Le démon garda rancune à l'archange, qui l'avait trompé par ruse, et quelque temps après il lui proposa de cultiver un champ de moitié.

On y sema du froment, et quand il fut mûr et qu'il s'agit de partager, saint Michel choisit ce qui s'élevait au-dessus de la terre et ramassa une récolte de bon grain, tandis que le diable n'eut que des racines inutiles.

L'année suivante, le champ fut planté de navets, et quand le moment de récolter fut venu, le diable dit :

— C'est à moi de choisir le premier cette fois : je prends ce qui est au-dessus de la terre.

Il n'eut que des feuilles à peine bonnes à donner aux vaches, et on se moqua de lui quand il les porta au marché pour les vendre ; le saint, au contraire, eut pour sa part d'excellents navets, bons à faire la soupe, bons à faire cuire avec les canards.

Le diable, furieux de cette nouvelle défaite, le provoqua à un combat singulier qui devait avoir lieu dans un vaste four, afin qu'aucun des adversaires ne pût s'échapper.

Il alla couper un jeune chêne long et flexible, qu'il dépouilla de ses branches, et dont il fit un bâton solide, de la longueur d'une lance, et,

ainsi armé, il entra dans le four qui devait servir de champ-clos. Saint Michel n'avait pour toute arme qu'un court bâton d'épine; mais il le manœuvrait avec tant de dextérité, que les coups pleuvaient dru comme grêle sur les épaules du diable, qui, embarrassé par la longueur de son arme, ne pouvait se défendre et fut obligé de demander merci.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, 1878.)

L'épisode de la récolte faite de moitié est bien connue et commune à beaucoup de pays.

En Normandie, on raconte cette légende « purement populaire » d'une manière un peu différente :

« Alors que la forêt de Sciscy était peuplée d'ascètes, Satan, déguisé en solitaire, s'y rendit pour surprendre leurs âmes. Mais l'archange du mont Tombe accourt.... Il se trouve face à face avec Satan.... qui convient avec lui que toutes ces âmes seront à celui qui bâtira le plus bel édifice en l'espace d'une nuit. Satan élève le monastère que l'on voit aujourd'hui encore, et saint Michel bâtit sur Tombelaine un palais de cristal. Le démon se reconnaît vaincu.... mais l'archange lui propose d'échanger leurs palais. Satan accepte, mais c'est pour assister à l'affaissement progressif sous les rayons du soleil de ce palais de glace. » (Le Héricher, *Itinéraire du voyageur dans le Mont-Saint-Michel*, p. 4 et 5.)

Cette légende est aussi connue en Berry, et elle est rapportée tout au long dans Laisnel de la Salle, t. I, p. 128 et suiv., sous le titre du *Diable meunier.* Le diable avait construit un moulin auquel tout le monde allait. Saint Martin, qui passait par là, en construisit un tout en glace (on était en hiver), qui fut bientôt plus achalandé que celui du diable; le diable lui proposa l'échange. Saint Martin accepta; mais le moulin fondit dès qu'il

fit du soleil. Alors Georgeon voulut cultiver un champ de moitié avec le saint ; il fut, comme le diable de Papefiguière, qui se retrouve partout, dupé par deux fois, et furieux, il proposa à saint Martin de se battre dans le moulin. Ayant choisi le plus long bâton, il ne pouvait le manœuvrer, et il fut contraint de demander grâce au saint.

Dans mes *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 1re série, se trouvent la légende de *saint Mauron*, que j'ai ici reproduite en partie, et qui ressemble en plusieurs points aux récits ordinaires des légendaires, et celle de *saint Lénard*, qui est plus curieuse, parce qu'elle montre le peuple canonisant de sa propre autorité, et malgré l'Église, un saint local. Il est possible qu'après avoir résisté longtemps on finisse par béatifier Lénard. Ce n'est pas en politique seulement que la queue fait parfois marcher la tête.

Un autre exemple de canonisation populaire existe, à ma connaissance, dans l'Ille-et-Vilaine. Dans l'ancien cimetière d'Ercé près Liffré, qui entourait l'église, est un petit tombeau surmonté d'une statuette en faïence de la Vierge. C'est là que gît la *sainte de Chasné*, au tombeau de laquelle on fait des neuvaines. Personne ne sait son vrai nom, m'a-t-on dit. On m'a assuré que sa réputation de sainteté venait de ce que, en détruisant le cimetière ancien, on avait trouvé un cadavre entier. On se rappela que là avait été en-

terrée une femme qui avait supporté avec une résignation tout à fait exemplaire les mauvais traitements de son mari, et on conclut que, puisque son corps n'avait pas été soumis à la pourriture, elle était sainte. C'est d'ailleurs une croyance qui n'est pas particulière à la Haute-Bretagne.

(Conté par plusieurs personnes d'Ercé, entre autres par Zoé Ledy, qui a entendu raconter tout cela au père Jean Thé, lequel était fossoyeur lorsque fut retrouvée *la sainte* de Chasné.)

A Elven, il y avait jadis une sainte qui avait été béatifiée par le peuple dans des circonstances tout à fait semblables.

« J'avais remarqué dans le reliquaire du bourg d'Elven le cercueil qui contient le squelette de la *petite Sainte*, vieille mendiante dont le cadavre fut retrouvé en parfait état de dessiccation après cinquante ou soixante ans. Le peuple en a fait une bienheureuse, et sa châsse est constamment entourée de gens qui implorent sa médiation, de coiffes et d'offrandes de tout genre. » (Habasque, t. II, p. 295.)

Dans la paroisse de Landéda, on trouva, en creusant une vieille tombe, le corps d'une femme parfaitement séché et momifié. Ce fait parut miraculeux aux bons paysans ; on mit un tablier à la sainte, et on la plaça debout dans un reliquaire, où elle est encore aujourd'hui, bien sèche et bien honorée. (*Guionvac'h*, p. 366.)

Sur la lisière de la Bretagne et de l'Anjou, le peuple a aussi créé, de sa propre autorité, plusieurs bienheureux.

« A Pouancé, il y a un pèlerinage à la *Tombe*

de l'émigré. On ne sait quel était ce personnage, qui vécut et mourut là d'une manière si édifiante que le peuple lui décerna l'auréole de la sainteté. La dévotion populaire en a fait un lieu de pèlerinage que l'autorité ecclésiastique n'a jamais approuvé. Ce tombeau est couvert d'*ex-voto*....

« Dans la forêt de Teillay est la *Tombe à la fille*, où certains habitants du quartier vont prier. On raconte que cette fille ayant vu une troupe de royalistes qui se cachaient dans la forêt, alla les dénoncer à la garde nationale de Bain. Les royalistes furent surpris et presque tous tués; mais à leur tour les chouans surprirent la fille, et après l'avoir fusillée l'enterrèrent au lieu où se voit encore sa tombe. Par dérision, les ennemis de la République l'appellent sainte Pataude.... (Pataud est la forme patoise ironique de patriote.)

« Une tête de mort trouvée aux environs de Châteaubriant est devenue un objet de superstition pour les paysans des environs. »

(Goudé, *Châteaubriant*, p. 333, 352, 386.)

D'Amezeuil, *Légendes bretonnes*, p. 85, raconte que près de Peaule, on montre la croix de saint Carapibo. Carapibo était un recteur de Peaule qui, en 1793, fut tué d'un coup de fusil par les bleus. Le peuple l'a canonisé.

En beaucoup de pays de France, des divinités païennes ont été transformées en saints, et assez souvent le nom lui-même s'est conservé : Minerve est devenue sainte Minerve, vierge et martyre, dans un pays appelé le Minervois (Aude, cf. Babou, *Les païens innocents*). M. L. Martinet a retrouvé en Berry une douzaine de saints miraculeux qui ne sont autre chose que des divinités phalliques christianisées ou des dieux devenus saints.

En Haute-Bretagne, je ne connais pas d'aussi nombreux exemples de divinités païennes christianisées. Le fait le mieux caractérisé de substitution est rapporté par l'abbé Guillotin de Corson (*Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XII).

« La chapelle dédiée jadis à saint Vénier, maintenant à sainte Agathe, et située dans le bourg même de Langon, est, de l'aveu de tous les archéologues, un édifice gallo-romain... L'absidiole, profonde de deux mètres, présente sur sa voûte intérieure une très-curieuse fresque figurant Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin... Lorsque le christianisme s'établit dans nos pays, au VIe siècle, on résolut d'utiliser cet édifice en en faisant une chapelle.... La voûte reçut une décoration appropriée à la destination nouvelle de l'édifice. Puis, par un

compromis dont on a d'autres exemples, le culte de saint Vénier parut propre à faire oublier Vénus, dont la représentation demeurait dans le souvenir des habitants de Langon; aussi, en 838, cette chapelle s'appelait *ecclesia sancti Veneris* (D. Morice, p. I, 272); au XVIe siècle, elle portait encore cette dénomination, et non loin d'elle se trouvait la fontaine de saint Vénier. » (P. 6, 7 et 81.)

J'ai déjà parlé, p. 17 et suivantes du présent volume, des saints que la tradition populaire associe aux monuments préhistoriques. De même que le diable (cf. p. 20 et suivantes), quelques saints ont laissé çà et là, généralement sur des blocs naturels, des empreintes que l'on montre encore.

Au milieu du sentier qui conduit de la grève à l'Isle-de-Saint-Cast, on voit, creusée assez profondément dans la pierre, l'image d'un grand soulier; c'est, dit-on, le pied de saint Cast; mais je n'ai pu recueillir aucune légende sur cette trace du saint. Saint Cast est le même que Cado (Catwod), dont la trace se retrouve en plusieurs endroits de la Basse-Bretagne.

Cf. Joanne, p. 538, glissade de Saint-Cado, près de Belz.

Près de Dinan, on montre l'empreinte que

laissa saint Vallay. Un jour qu'il était poursuivi par des voleurs, il se voyait sur le point d'être atteint, lorsqu'il se recommanda à Dieu et s'élança pour franchir la vallée. Des anges le soutinrent, et il se trouva debout, sans avoir éprouvé aucun mal, à l'endroit où son pied est encore marqué.

(Recueilli par Mlle Élodie Bernard.)

Saint Michel et le diable, se disputant l'honneur de nommer le mont devenu célèbre sous le nom de Saint-Michel, convinrent de faire l'essai de leur puissance. Il s'agissait de franchir d'un bond l'espace qui sépare le Mont-Dol du Mont-Saint-Michel. Le diable tomba dans la mer, et l'archange, soutenu par ses ailes, alla se placer sans effort sur le sommet du mont qui, depuis ce moment, lui fut consacré.

On montre, au Mont-Dol, le lieu d'où les deux rivaux s'élancèrent. L'empreinte du pied de l'archange est parfaitement visible sur un bloc de rocher qui surplombe l'abîme. Tout à côté, sous les broussailles, on distingue la marque de la griffe ou plutôt du pied fourchu de Satan.

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

Cf. sur les empreintes de saints, Aymard, *Notes sur les roches à bassins de la Haute-Loire*, dans les *Annales de la Société du Puy* (1859), 1861, p. 341 et suiv.; L. Duval, *Esquisses marchoises* (passim).

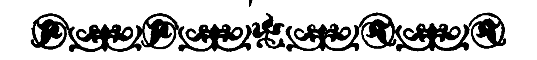
A Lancieux, d'après Jollivet, t. II, on appelle berceau de saint Cieux le rocher sur lequel le saint descendit.

Des pèlerinages ont lieu à Saint-Viaud (Loire-Inférieure) à la Pierre-Canon ou *qu'a nom,* où saint Viaud a laissé l'empreinte de ses pieds, de sa tête et de son bâton.

(Ogée, art. *Saint-Viaud.*)

Je parlerai ailleurs, dans deux ouvrages que je prépare sur *Les coutumes et les fêtes*, et sur *La médecine populaire*, du culte que l'on rend aux saints et des guérisons qu'on va leur demander.





§ II. — LES MOINES

Les légendes que j'ai recueillies sur les moines les représentent comme gourmands et licencieux. Un proverbe breton, rapporté par Habasque, t. I, p. 245, montre que ceux de Beauport avaient la même réputation.

N'eus manac'h er Minic'hi
N'en deufé grèg è Kérity.

Presque tous les moines légendaires sont des moines *rouges*.

« A La Baussaine, canton de Bécherel, les habitants prétendent que l'église a appartenu aux Templiers, mais que ces chevaliers-moines ont tous été exterminés en une nuit. »]

(B. Robidou, p. 214.)

Dans le Morbihan (cf. Rosenweig, *Répert. archéologique*, passim), un grand nombre d'édifices passent pour avoir été construits par les Templiers. Il en est de même dans le reste de la Bretagne.

Vers le Mené, on m'a conté que pour châtier les moines, qui s'occupaient de choses étrangères

à leur état, et même de magie, Dieu leur avait envoyé la Révolution, qui les châtia justement, disait mon conteur.

La légende qui suit les représente en effet comme s'occupant de sorcellerie.

LES MOINES DE BOSQUEN

Les moines de Bosquen avaient tous les priviléges et passaient pour être sorciers. Une nuit ils se demandaient entre eux : « Qu'allons-nous faire aujourd'hui ? — Il faut, dit l'un des moines, faire mourir toutes les avoines. — Oui, répondirent les autres, tu as raison. » Ils avaient des *bouteillées* exprès. Ils envoyèrent un jeune garçon qui était leur domestique jeter la bouteille par la fenêtre. Cette bouteille avait la vertu de faire mourir tout le monde, les animaux, les gens et les plantes, quand on disait : « Berluke ». L'enfant alla à la fenêtre et dit : « Berluke ! que les avoines meurent cette nuit ; » mais il ne jeta pas toute la bouteillée. L'un des moines lui dit : « Pourquoi ne l'as-tu pas toute jetée ? — Ah ! répondit-il, si elles ne meurent pas toutes, on pourra recommencer. — C'est vrai, dit le moine ; » mais le jeune garçon pensait autrement. La nuit, quand tout fut à repos, il se leva et

prit le reste de la bouteillée, puis il dit : « Berluke ! que tous les moines meurent ! » Aussitôt tous les moines moururent, et depuis ils n'ont jamais existé.

Il y avait à Bosquen un prieur qui était tout sorcier : il prédisait l'avenir, et il montait bien sur la tour de l'église sans échelle. Un jour qu'il y était encore grimpé, il se mit à songer et à penser, puis il dit : « Dans quelque temps, nous serons persécutés, et la forme du gouvernement changera. » L'un des moines l'ayant entendu, lui demanda : « Ce temps durera-t-il longtemps ? — De dix à douze ans, » reprit-il.

Un jour ce même prieur était à se promener dans le jardin. L'un des moines dit à un de ses camarades : « Tu vois bien le gros prieur qui se promène ? Je parie que dans huit jours il sera mort. » Cela arriva en effet, ainsi qu'il l'avait prédit.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

En d'autres pays (cf. Morin, *Le Prêtre et le Sorcier*), les prêtres passent pour sorciers. Je l'ai rarement entendu dire de ceux de la Haute-Bretagne ; mais on a pu voir au chapitre du diable que souvent ils interviennent comme exorcistes.

Les moines de Bosquen avaient aussi la réputation d'être impies.

Un jour qu'ils étaient à danser, il passa un prêtre qui portait le saint-sacrement. Au lieu de s'agenouiller, comme tout le monde, les moines continuèrent leur danse ; mais la terre s'entr'ouvrit et les engloutit. (P.)

Voici encore ce qui m'a été conté à leur sujet :

Autrefois chaque moine de Bosquen avait pour pénitence d'embrasser tous les jeudis le dessous des pieds de six enfants. Et pour que les enfants fussent disposés à venir ce jour-là, ils leur donnaient à chacun une livre de pain.

Depuis que les moines ne sont plus à Bosquen, les fermiers qui leur ont succédé n'ont jamais fait de bonnes affaires : il arrive toujours des accidents à leurs chevaux, car les écuries ont été maudites par les moines. (P.)

A Plévenon, des moines de mauvaise vie erraient, dit-on, après leur mort, près du tumulus de Château-Serin, en « expiation des péchés commis pendant leur vie ».

Quelquefois même on les a accusés de crimes.

Il y avait une fois un homme âgé qui gardait les oies auprès d'un couvent de moines. Un jour qu'il s'était mis à l'abri dans le creux d'un fossé, il entendit des lamentations, et ayant regardé, il

vit un moine qui tenait une fille, et celle-ci criait :

— Ah ! je vous en prie, ne m'enterrez pas toute vivante !

Le bonhomme alla bien vite chercher la justice, qui arriva au couvent et demanda aux moines ce qu'ils avaient caché dans un champ :

— Un cochon, messieurs, qui était crevé.

— Il criait bien haut, ce cochon-là, dit le juge ; venez nous le montrer.

Les moines ne voulaient point aller ; mais les gens de justice les forcèrent à les accompagner dans un champ où il y avait de la terre fraîchement remuée. Ils creusaient, mais peu profondément, et les moines disaient :

— Vous voyez bien, messieurs, qu'il n'y a rien.

Un des gendarmes prit la bêche et eut bientôt trouvé la fille ; mais elle était morte. Un médecin la visita ; elle était enceinte de six mois.

On se rappela que sept jeunes filles du pays avaient disparu sans qu'on sût ce qu'elles étaient devenues. On fit une perquisition au couvent, et on y trouva trois jeunes filles encore vivantes ; les autres étaient mortes ; leurs cadavres furent découverts, et les moines furent chassés du pays.

(Conté en 1879 par Rose Renaud, de Saint-Cast.)

La tradition rapporte qu'à Saint-Cast il y eut un couvent de moines. Un chant populaire de Luzel, t. I, *Les deux moines et la jeune fille*, p. 273, est fondé sur une histoire similaire. On la retrouve aussi dans la Loire-Inférieure.

« La vieille fermière de Béré raconte qu'au temps où les moines habitaient le couvent de Saint-Sauveur, une jeune fille entra chez eux et ne reparut plus. Le bruit courut que pendant la nuit elle avait été enterrée sous le clocher de l'église. Les ennemis des moines firent circuler dans tout le pays cette histoire.... Les pères l'apprirent à leurs enfants, et de génération en génération elle est arrivée jusqu'à nous. »

(Goudé, *Châteaubriant*, p. 35.)

D'après une légende encore populaire aux environs de Dinan, les moines de Léhon menaient joyeuse vie, mais n'étaient point cruels comme ceux de Saint-Cast; les aventures qu'on leur attribue sont grasses, mais non tragiques.

Voici le résumé d'un conte recueilli à Saint-Suliac par Mme de Cerny, et où il est parlé de la punition d'un moine gourmand.

« Un moine de la suite de saint Samson, qui venait visiter saint Suliac, fut surpris de la pauvreté des mets des cénobites, et il trouva le pain si mauvais qu'il le cacha dans sa robe pour ne pas le manger; mais bientôt il fut pris de

convulsions, et saint Suliac, qui lui donna ses soins, découvrit un serpent qui déchirait la poitrine du moine. Il l'exorcisa et ordonna au moine d'aller le précipiter dans la mer. »

Les moines, surtout ceux de certaines abbayes, passaient pour très-riches ; on répète maintenant encore ce dicton :

De tout côté que vent ventait,
Bosquen rentait.

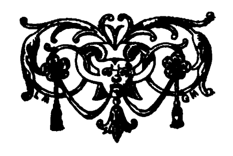
La légende qui suit parle d'un puits où des moines auraient enfoui un trésor. Au chapitre des *Souvenirs historiques*, on trouvera plusieurs récits sur les trésors supposés des anciens châteaux.

Dans le bois de la Mare en la Poterie, il y a une butte à peu près ronde, entourée d'un fossé qui souvent est à sec, mais où l'on voit encore les traces d'un puits. Il s'appelle le *Puits des Moines*, et la motte (probablement féodale) se nomme dans le pays le *Château des Moines*. D'autres buttes non loin de l'ancienne abbaye de Saint-Aubin-des-Bois s'appellent aussi les Châteaux.

Plusieurs personnes ont essayé de trouver le trésor qui est enfoui dans le Puits des Moines ;

mais elles ne pouvaient creuser assez profondément pour l'atteindre : à chaque tentative, il survenait de la pluie et de l'orage qui interrompaient les travaux.

(Conté par M. Méheust, maire de la Poterie.)





CHAPITRE XI

LES SOUVENIRS HISTORIQUES

Les paysans gallots, comme ceux de presque tous les pays, ont conservé un très-petit nombre de souvenirs historiques.

Ce fait avait été observé par Georges Sand, qui dans ses *Légendes rustiques* constatait qu' « en Berry aucune tradition historique n'est restée dans la mémoire des paysans, sinon à l'état de mythe ».

J'ai séjourné dans plusieurs pays où se sont passés des événements qui ont influé sur la destinée de la Bretagne, et j'ai été surpris de voir combien le souvenir en était effacé.

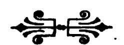
Ainsi le château du Bordage, en Ercé, près Liffré, que j'ai habité plusieurs années, a été autrefois une place considérable, et il reste encore de l'ancienne enceinte des vestiges suffisants pour montrer que la possession de cette forteresse était

regardée comme importante. Et, en effet, au XVIe siècle, elle a été, pendant les guerres de religion, prise et reprise quatre ou cinq fois. Des événements de cette nature auraient, semble-t-il, dû laisser une trace durable dans l'esprit des gens du pays. Eh bien ! j'ai interrogé nombre d'habitants de tout âge, et aucun ne se rappelle même avoir entendu parler aux anciens des faits de guerre accomplis autrefois.

Les seuls souvenirs de cette époque, vieille à peine de trois siècles, sont quelques noms de lieux, tels que le cimetière des Huguenots, le Pont aux Huguenots (1), qui attestent encore qu'autrefois le pays était occupé par les protestants.

A Saint-Cast, où j'ai passé deux étés et où j'ai recueilli un très-grand nombre de contes, j'ai aussi vainement demandé s'il existait quelque tradition relative à la bataille de 1758; je n'ai obtenu que des détails très-vagues, et pourtant plusieurs de ceux qui vivent maintenant ont connu des contemporains de la bataille.

(1) Les noms de lieux sont ceux qui conservent le mieux le souvenir du passé; à Plœuc, un champ porte aussi le nom de Cimetière des Huguenots (Jollivet, I, 328).





§ I. — PERSONNAGES POPULAIRES

Bien que les Gallots se considèrent comme Français, ils ont gardé un certain esprit de quasi-nationalité provinciale, moins prononcé toutefois que celui des Bas-Bretons.

De l'histoire de la Bretagne indépendante ils se rappellent peu de chose; ils savent vaguement que les cinq départements actuels ont jadis formé un petit État autonome qui eut souvent à batailler contre les Normands et les Anglais.

Quelques noms propres ont surnagé, et parmi eux celui d'Arthur de Bretagne; je ne sais si c'est le héros de la légende ou l'un des princes qui ont porté ce nom. On nomme la chasse Arthu' ou Arthur le bruit que font dans les airs les migrations des oiseaux voyageurs. Vers Bécherel, et sans doute ailleurs, on dit en proverbe d'un homme solide qu'il est « fort comme un Arthur ». On connaît aussi les noms de Duguesclin, le connétable qui battait les Anglais et était secourable aux pauvres gens; de Gilles de Bretagne, que son frère empoisonna, et de la duchesse Anne, qui fut le dernier souverain de la Bretagne.

Souvent on l'appelle simplement la duchesse ; on lui attribue la construction de plusieurs châteaux (1), et quelques voies romaines portent aussi son nom. « La voie romaine qui traverse le canton de Fougeray.... passe tout près et à l'est de l'ancien manoir de la Praye, où, selon une légende recueillie par M. Gaudin, la duchesse Anne et les sires de Rohan faisaient halte en se rendant à Rennes. Cette voie porte indifféremment les noms de chemin de la duchesse Anne et de chemin de la Royne. »

(Guillotin de Corson, *Soc. ant. d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 299.)

« La voie romaine qui traverse Pléchâtel porte le nom de chemin de la Royne. »

(*Ibid.*, t. IV, p. 213.)

« A Langon est le chemin de la Royne, appelé aussi chemin de la duchesse Anne ou de la Guerche (Gwer'ch, vierge ?). »

(*Ibid.*, t. XII, p. 6.)

Voici quelques récits que j'ai recueillis, et où la vérité historique fait place à la légende :

Après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier,

(1) Cf. Jollivet, t. I, p. 146, la Roche-Suhard en Trémuzon.

la duchesse Anne voulut s'échapper par le souterrain du château ; elle fit ferrer ses chevaux à rebours, de sorte que ceux qui la poursuivaient faisaient fausse route. Elle fut vendue par son valet, qui plus tard paya cher sa trahison, car il fut tué, et on la rattrapa non loin de la fontaine de Jovence.

(Conté par plusieurs personnes, entre autres par Françoise Dumont, d'Ercé, et par Joseph Legendre.)

D'après une légende recueillie à Blain (Loire-Inférieure), et rapportée par M. Desaivre, *Myth. locale*, p. 12, la duchesse Anne fut livrée non par son valet, mais par les pies qui, un jour qu'elle s'était cachée dans le corps d'un cheval pour échapper aux Anglais, dépecèrent le cadavre et trahirent sa retraite. Dieu, pour les punir, les chassa à tout jamais de la forêt de Gâvre.

En Normandie, la dame du manoir Fauvel se sauva avec son écuyer en faisant ferrer ses chevaux à rebours.

Près Saint-Aubin est la butte à Moqué, où la duchesse et ses dames d'honneur allaient se reposer autrefois.

« Les habitants du Vieux-Bourg en Saint-Just (Ille-et-Vilaine) ont conservé le souvenir d'un couvent dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, et ils prétendent même que la duchesse Anne y venait parfois faire des retraites. Historiquement parlant, cette tradition n'a rien de sérieux. »

(Guillotin de Corson, p. 195.)



§ II. — ANCIENS CHÂTEAUX, ANCIENS SEIGNEURS

Les anciens châteaux passent pour renfermer dans l'épaisseur des murs, dans des souterrains ou dans des puits, des trésors cachés. Mais on ne sait où sont ces richesses, car ceux qui avaient construit les *caches* étaient ensuite tués par les seigneurs, de peur qu'il ne leur prît envie d'en révéler le secret. (E., M., P.)

Près de Ploubalay se voient les ruines du château de Rais; on raconte que sur chacune des collines qui avoisinent l'étang il y avait deux seigneurs qui se battaient, et le vaincu était jeté dans un puits.

Ce puits, qui existe encore, est si profond que lorsqu'on laisse tomber une pierre dedans, on ne l'entend pas toucher le fond. Avec le vaincu sont enfouis ses trésors, son argenterie et ses armes.

(Recueilli à Ploubalay par M. Charles Sébillot.)

Dans le fond du puits de la Motte du Parc se trouve une porte qui conduit à un souterrain où

sont toutes les richesses et toutes les armes du baron. On assure aussi qu'un jour qu'il charroyait de l'argent, le cheval qui était attelé à la charrette recula dans l'étang et disparut : c'est depuis ce temps qu'on dit que dans cet étang il y a une charretée d'argent.

Un jour que des gens étaient à guéretter sur un petit monticule qui est peu éloigné du château, la terre s'enfonça sous eux, et ils tombèrent dans le souterrain où ils trouvèrent un chandelier de cuivre et un pot rempli de sous marqués de six liards.

(Conté en 1881 par J. M. Comault, du Gouray.)

Ce château de la Motte du Parc, maintenant simple ferme de la commune du Gouray, était une place assez forte, ainsi qu'on peut en juger par les tours et les courtines qui subsistent encore, et qui semblent dater de la fin du XV[e] siècle. Dans le pays, on dit que des seigneurs très-méchants y ont habité jadis.

« Les douves de l'ancien château du Rufflay en Saint-Donan cachent un *trésor* ; il en est de même de celui de la Villeneuve, dont le souterrain s'étend jusqu'à la fontaine de la Maroche. D'après la légende, ce souterrain se compose d'appartements remplis d'or. Un habitant de la Villeneuve, conduit par un étranger, a pris quelques poignées de cet or, comptant bien y revenir ;

mais depuis, il n'a jamais pu retrouver l'entrée du souterrain. »

(Jollivet, p. 60-61, art. *Saint-Donan*.)

« La tradition rapporte qu'en démolissant le château (de la Ville-Avran, non loin de Louvigné), on trouva une poule en or avec ses douze poulets qui fut portée et fut vendue à Rennes; elle passe pour avoir fait la fortune de celui qui l'a découverte. »

(De la Pilaye, *Mémoires de la Société des Ant.*, 2e série, IV, p. 34.)

En Berry (cf. Martinet, p. 8-9), dans l'Orne (cf. *Mél.*, col. 96), en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 154-155), les anciens châteaux passent aussi pour avoir des « caches » où sont des trésors.

Dans ses *Légendes du Morbihan*, le docteur Fouquet raconte que le château de Kerbihan avait un trésor. Un jour un homme rencontra une pauvre femme et lui proposa de faire sa fortune, si elle voulait lui obéir. Il l'emmena dans une grande cave, sous les ruines, et lui montra des tonnes pleines d'or, en lui disant que si elle pouvait prendre une seule pièce de chacune de ces tonnes, elles se trouveraient transportées chez elle. Mais elle vit des monstres et des vipères; alors elle s'enfuit, et l'inconnu lui reprocha de ne pas l'avoir délivré de la garde de ce trésor. (P. 22-23.)

Cf. dans Amélie Bosquet, p. 154, 156, 159, des légendes normandes où il est parlé des trésors des anciens châteaux.

La plupart des anciens châteaux passent pour avoir eu des souterrains qui conduisaient au loin, et parfois étaient d'une longueur invraisemblable.

Le château de Léhon était relié, dit-on, au corps de place de la ville de Dinan par un passage long d'un peu plus d'un kilomètre.

Le Bordage avait, assurent les habitants âgés d'Ercé, un souterrain qui allait jusqu'au château de Saint-Aubin-du-Cormier, situé à dix kilomètres.

A Plélan, au village du Gué, on montre l'emplacement du palais du roi Salomon. C'est une butte à peu près ronde qui n'est pas fort étendue.

On prétend que d'une ancienne gentilhommière, située à quelque distance, il y avait un souterrain qui y conduisait.

En Normandie, on croit aussi aux énormes souterrains (cf. A. Bosquet, p. 125).

Plusieurs renferment des chambres où il revient (cf. Fouquet, p. 124-126, *Le Revenant du Châtelier*), et aux alentours se promènent de nuit des dames blanches. D'après M. Habasque, t. I, p. 422, qui a peut-être un peu renchéri sur ce qui lui avait été raconté, « on entend des cris plaintifs, des bruits de chaînes (à la Roche-Suhard). Quelquefois aussi, vers l'heure solennelle de minuit, les fées y dansent joyeusement au clair de la lune, paraissant et disparaissant, et tournant autour des ruines. »

Je n'ai point recueilli de légende aussi poétique; à Ercé toutefois, on assure qu'au lieu dit la Lande de la justice, où étaient autrefois les fourches patibulaires du Bordage, il ne pousse pas de grain : la nuit on y entend parfois des plaintes.

A Tremblay, il y a un vieux château qui n'est pas en ruines, mais que personne ne peut habiter à cause des bruits qu'on y entend la nuit. On dit qu'il est plein de diables et de revenants, et que ces derniers sont des personnes tuées par les anciens seigneurs, qui ont laissé la réputation de gens cruels.

(Conté par J. Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs, 1880.)

Une croyance analogue existe en Normandie au sujet de plusieurs châteaux (cf. A. Bosquet, p. 262).

« Si l'on en croit les habitants de Baulon (Ille-et-Vilaine), le château de la Motte-Bruslon, dont on voit les débris près du bourg, fut maudit et détruit parce que ses possesseurs maltraitaient les pauvres du pays. »

(Guillotin de Corson, p. 92.)

Au temps où il y avait encore des seigneurs (il y a de cela cent vingt ou cent trente ans), il y avait à l'Angevinais en Calorguen un mauvais

seigneur qui tous les soirs montait à cheval et se faisait suivre d'un paysan aussi à cheval, pour se rendre au Tarais, où il allait faire des choses éhontées qu'on n'ose seulement pas dire. Un soir, comme il était à peu près à mi-chemin, il aperçut devant lui sept grands lévriers blancs, dont le plus grand seul avait une tache noire au collier; les sept levriers se jetèrent sur lui, comme s'ils avaient voulu le dévorer, et il ne pouvait poursuivre sa route. Il appela le paysan qui le suivait, et lui dit d'essayer de passer. Les lévriers ne lui dirent rien, et il passa. Le seigneur alors voulut absolument passer. Il y réussit; mais les lévriers se jetaient sur lui et sautaient presque par dessus son cheval. Il arriva au Tarais, où il fut pris de *mal-à-saint* (de peur), et il mourut au bout de trois jours sans avoir pu retrouver la parole. Depuis ce temps, les sept lévriers blancs, qui étaient des réprouvés, revenaient tous les soirs au château de l'Angevinais, où ils arrivaient avec un grand bruit de chaînes par la porte de la cave manger de la soupe ou du lait qu'on leur laissait dans sept écuelles sur la table, et si on venait à les oublier, ils faisaient un tel tapage qu'il n'y avait pas moyen de dormir. Ils sont revenus jusqu'à ce qu'on ait démoli le château.

Lorsqu'on démolit l'Angevinais, il n'y a pas

bien des années, on trouva dans les fossés beaucoup de têtes de morts. Les paysans pensèrent aussitôt que c'étaient celles de gens que les anciens seigneurs y avaient fait jeter.

(Recueilli en 1881 par Mlle Élodie Bernard.)

Au château de la Hunaudaye, on montrait encore, naguère, des sculptures grossièrement exécutées sur les parois d'une tour; on disait que c'était l'œuvre d'un moine de Saint-Aubin qui y avait été enfermé. C'est sans doute à ce moine que fait allusion le récit qui suit :

Une dame de Tournemine, à qui était le château de la Hunaudaye, menait une vie débauchée. Un moine de Saint-Aubin vint lui faire des remontrances; mais elle le fit saisir et enfermer dans une tour: c'est celle où l'on voit encore sculptés grossièrement dans la pierre les instruments de la passion.

Il y resta dix ans. Mme de Tournemine était joueuse, et elle attirait à son château les seigneurs. Un jour elle en avait ruiné un, et elle voulait encore le forcer à jouer.

— Je n'ai plus rien, dit-il.

— Jouons tout de même.

— Alors je joue la liberté du moine.

Il gagna, et on mit le moine à s'en aller tout

seul; mais il était devenu presque aveugle, et il mourut sur la lande, avant d'avoir pu arriver à Saint-Aubin.

(Conté par M. Méheust, maire de la Poterie.)

« Non loin du bourg de Goven (Ille-et-Vilaine) est une motte circulaire qui porte aujourd'hui le nom de Butte de Gourmalon; mais on la trouve, paraît-il, appelée dans de vieux titres Butte ou Tombeau de Gurmailhon.... Gurmailhon fut d'abord comte de Cornouailles, puis chef de toute la Bretagne, unie au commencement du Xe siècle pour repousser l'invasion normande. Quoi qu'il en soit, voici une légende que m'a racontée sur les lieux une vieille femme que je questionnais sur le Gourmalon :

« Il y a bien longtemps, bien longtemps, me dit-elle, un grand et beau château s'élevait en cet endroit, alors fertile et peuplé, mais devenu aride et désert depuis que Dieu l'a maudit. Le maître de cette demeure était un seigneur riche et puissant; malheureusement, il usait mal de ses richesses et de sa puissance, et le bon Dieu n'était point honoré par lui. Parmi les nombreux domestiques qui le servaient était une jeune fille vivant bien ignorée, mais aussi bien purement. Lorsqu'elle voyait son maître offenser le bon Dieu,

elle se mettait à genoux et implorait avec larmes la miséricorde divine. Longtemps elle arrêta par ses prières le bras de la justice céleste.... Un jour qu'elle était à l'église de Goven, entendant la sainte messe, elle vit entrer son maître comme un furieux et menacer le prêtre célébrant à l'autel. Épouvantée, la jeune servante, qui avait reçu ce jour-là la sainte communion, sortit de l'église en pleurant à chaudes larmes.

« Lorsqu'elle fut proche du château que venait aussi de regagner son coupable maître, l'enfant aperçut près d'elle un oiseau qui chantait merveilleusement. Elle prit plaisir à l'écouter.... Quand elle fut arrivée à la porte du manoir, elle vit l'oiseau voltiger devant elle, cherchant en quelque sorte à l'empêcher d'entrer. En vain voulut-elle le chasser; le petit oiseau se percha sur la porte entr'ouverte et continua sa mélodieuse chanson. Alors il sembla à la jeune fille que c'était là un avertissement du ciel, car l'oiseau paraissait lui dire en son charmant langage : « Enfant, n'entre pas dans cette maison maudite ! » Elle s'éloigna donc du château, et aussitôt l'oiseau la suivit en chantant. A peine fut-elle à quelque distance des cours du manoir, qu'un grand bruit se fit entendre derrière elle. Elle se retourna vivement et aperçut le château qui s'écroulait....

ensevelissant sous ses décombres le maître impie qui l'habitait....

« Voilà plus de cinquante ans, ajoutait ma vieille conteuse, mon père, entendant dire que de grands trésors étaient enfouis au Gourmalon, y alla fouiller une nuit ; mais quel ne fut pas son étonnement de voir apparaître au premier coup de pioche un vilain bouc armé de grandes cornes ! C'était l'image du maître du lieu ; mon père épouvanté prit aussitôt la fuite. »

(Guillotin de Corson, p. 99-101.)

Amélie Bosquet, p. 463, 476, 480, raconte aussi des légendes où des seigneurs méchants sont fort maltraités.

Bien que le souvenir des droits féodaux soit resté assez vivace dans presque toute la Bretagne, les paysans n'y font pas volontiers allusion. J'ai entendu parler une ou deux fois à Ercé du droit de quintaine. D'après ce qui m'a été raconté, on causait encore aux Iffs, il y a une trentaine d'années, du *droit de jambage* ; mais on accusait plutôt les huguenots que les anciens seigneurs de l'avoir pratiqué.

Voici un autre souvenir de ces temps anciens :

Avant la Révolution, le seigneur de Mont-Muran ne voulait pas que ses paysans fussent

instruits; mais les gens s'instruisaient en cachette, le soir, dans les villages: celui qui savait quelque chose faisait de son mieux pour le montrer aux autres.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)





§ III. — VILLES ENGLOUTIES, CATACLYSMES

En plusieurs endroits de la Haute-Bretagne, la tradition populaire parle de villes jadis florissantes, et qui ont été détruites. Je n'ai rien recueilli personnellement à ce sujet; mais divers auteurs, qui semblent tenir ces détails de la bouche des gens du pays, en ont parlé, et on trouvera ci-après deux communications qui y font clairement allusion.

« L'étier de Langon (Ille-et-Vilaine) a remplacé, disent les vieilles gens, une belle et grande ville engloutie par les eaux en punition des crimes de ses habitants. »

(Guillotin de Corson, *Récits hist.*, p. 26.)

« Il existe à Langon la tradition d'une ville ancienne dite Langueur, qui se serait abîmée dans l'étier de Langon, appelé au moyen âge l'étier de Heuleix. Des briques trouvées aux environs de ce lieu, des cercueils en calcaire coquillier exhumés dans un jardin du bourg, et le monu-

ment dédié à Vénus que nous avons signalé, sont les débris d'une agglomération romaine d'une certaine importance. »

(Guillotin de Corson, *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XII, p. 11.)

« Au hameau du Pussoir fut, au dire des habitants d'Erquy, la ville de Nasado. Le peuple prétend qu'elle a été détruite à cause de la dépravation des mœurs de ses habitants. »

(Habasque, t. III, p. 117.)

En nombre d'autres pays (cf. Martinet, *Le Berry préhistorique*, p. 487, plusieurs exemples ; Bladé, *Seize superstitions*, *La punition de la ville de Lourdes* ; *Mélusine*, col. 327, *La légende du lac d'Issarlès* ; en Auvergne, *Revue d'anthropologie*, 1880, p. 391-426, etc.), on conserve le souvenir de villes englouties. Il y a en Basse-Bretagne plusieurs cités détruites, dont la plus célèbre est la ville d'Is. Quelques auteurs croient que certaines de ces légendes se rattachent aux cités lacustres.

Engloutissement de la forêt de Scissy (1)

Je demandais un jour à un vieillard de Saint-Briac pourquoi le village de *La Chapelle* portait ce nom. Il me répondit :

(1) Cet engloutissement parait avoir eu lieu de 541 à 860. Ce sont les deux dates extrêmes, sur lesquelles on n'est pas bien d'accord (cf. Manet, *De l'état ancien de la baie de Cancale, des marais de Dol*, etc. Saint-Malo et Paris, 1829, in-8, et A. Burat, *Voyages sur les côtes de France*. Paris, Baudry, 1880).

« Il y avait autrefois sur nos côtes une immense forêt remplie d'oiseaux, et dans cette forêt, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le village, une chapelle où un vieil ermite célébrait tous les jours l'office. Un matin, au printemps, les oiseaux chantaient tous à la fois et faisaient un tel vacarme que le prêtre, assourdi, s'impatienta au milieu de la messe, et s'oublia jusqu'à interrompre ses oraisons pour maudire les oiseaux et la forêt où ils abritaient leurs nids. Aussitôt il s'éleva un furieux vent du large; la mer montait, et c'était jour de grande marée. Alors les vagues s'élancèrent à travers la forêt, renversant les arbres, la chapelle et jusqu'au vieil ermite. Quand la mer se retira, il n'y avait plus que les *mielles* (dunes) que vous voyez aujourd'hui. »

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

« La mare de Saint-Coulman est l'objet d'une foule de contes superstitieux, entre autres celui du Beugle errant. Jadis en ce lieu était la forêt de Scissy, où sur le tombeau de saint Colomban s'éleva une église bientôt entourée d'un village. Les habitants vivaient heureux, lorsque Satan, pour les tourmenter, leur envoya des corbeaux qui se multiplièrent tellement que l'on ne s'entendait plus. Le prêtre mit des hommes pour les empêcher de troubler les offices; mais un jour ils

s'endormirent, et les corbeaux firent un vacarme tel que le prêtre impatienté oublia de consacrer l'hostie et dit : « Maudits soient les corbeaux ! » A l'instant il s'éleva une tempête, et tout s'abîma sous les flots. Depuis on entend sortir de la mare le Bugle de Saint-Coulban, dont on menace les enfants, car il sort la nuit et emporte les mauvais sujets, à moins qu'ils ne fassent le signe de la croix. Suivant d'autres, ce cri est celui du prêtre, qui sortira de l'abîme s'il peut prononcer : *Dominus vobiscum.* »

(Mme de Cerny, p. 63-69, très-abrégé.)

Le lac de Flers en Normandie (cf. A. Bosquet, p. 495) doit aussi son origine à un couvent englouti.

Dans une famille de pêcheurs du village de La Chapelle, près Saint-Briac, je parlais de l'antique forêt submergée dont on retrouve çà et là des débris sur les grèves voisines. A ce propos une jeune fille me dit que le Juif-Errant était passé à La Chapelle l'année précédente.

« C'était un grand vieillard, maigre, avec une grande barbe blanche, me dit-elle d'un air convaincu. Nous lui offrîmes de le faire entrer pour se reposer ; il resta debout à la porte et nous dit : — Je ne peux pas m'asseoir ; il faut que je marche.... Le village de La Chapelle est bien changé. — Vous y êtes donc déjà venu autrefois ?

— Oui, il y a bien longtemps.... près de mille ans ! Tout ce pays était alors couvert d'une immense forêt dont je ne retrouve plus trace. Mais il ne faut pas que je m'arrête.... Adieu ! Et il s'éloigna sans rien accepter. »

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

Voici un autre récit recueilli à quelques lieues de là, sur la rive opposée de la Rance.

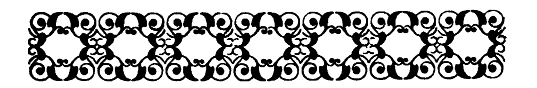
Un petit garçon de quatorze ans, Guillaume Dioré, fils d'un cantonnier de Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), m'a raconté ce qui suit :

« On m'a dit, mais je n'y crois pas, — je pense que c'est une histoire *en l'air*, — que le Juif-Errant est passé à Châteauneuf il y a quelques années. Il a dit qu'il trouvait le pays bien changé depuis son dernier passage, il y a plus de mille ans. Il y avait alors sur tout le pays une grande, grande, grande forêt qui était remplie d'animaux féroces et de brigands qui pillaient et désolaient tous les cantons des environs. Les habitants, ne sachant comment s'en débarrasser, allèrent se plaindre à la justice de ce temps-là, qui fit couper une grande digue qui bordait la forêt du côté de la mer. L'eau arriva si vite que les brigands et les bêtes n'eurent pas le temps de se sauver, et qu'ils furent tous engloutis avec la grande forêt. »

(Communiqué par M. Lucien Decombe.)

Dans la *Légende du Juif-Errant,* celui-ci parle assez souvent des changements opérés depuis son dernier passage. D'après un gwerz breton, *Histoire admirable du Boudedeo*, publié par Luzel dans le *Conteur breton*, 27 janvier 1866, « Morlaix n'était alors qu'une forêt... J'ai vu la Bretagne couverte de bois et de forêts; les hommes vivaient comme des sauvages; bien des changements ont été faits depuis que je suis parti d'ici... Je vois beaucoup de villes qui ont été bâties. » (Cf. aussi une légende du Valais, recueillie par Grimm et citée par Champfleury, *Nouvelle interprétation de la légende du Juif-Errant,* dans la *Revue germanique*, 1er août 1864, p. 315.)





§ IV. — LES GUERRES AVEC L'ÉTRANGER

VOICI quelques récits où il est question de batailles de l'ancien temps. Ils sont bien confus, et je ne sais à quel fait historique les rattacher; je les donne, au surplus, tels que je les ai recueillis.

Près Moronval, en Saint-Aubin-du-Cormier, les Bretons attendirent les Normands, qui furent d'abord vainqueurs et massacrèrent l'armée bretonne; mais plus tard celle-ci se renforça et livra bataille aux Normands, qui furent battus. Il y eut tant de carnage que l'étang de la Rousselière était tout rouge du sang qui y coula. C'est de là que lui vient son nom. Les Normands furent refoulés par les Bretons jusqu'auprès de Vandel.

(Conté en 1880 par Joseph Legendre, jardinier à Saint-Aubin-du-Cormier.)

Sur la lande de Houée est une butte nommée le fossé d'Oster. On dit que c'est là que la guerre a commencé et qu'elle finira.

Sur la lande de Baugé est un autre fossé d'Oster, où a eu lieu la guerre après celle de Saint-Aubin. Auprès est une cave où on a trouvé toutes sortes de choses.

(Conté en 1880 par Françoise Dumont et Zoé Ledy, d'Ercé.)

La lande de Houée n'est pas loin du lieu où se livra la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Sur celle de Baugé eut lieu une rencontre entre les chouans et les bleus, à l'époque de la Révolution.

En Berry existe aussi un fossé dit *du Géant*, que les paysans entourent d'un respect superstitieux (L. Martinet, *Revue d'anthrop.*, 1880, p. 478).

Des guerres avec l'Angleterre on ne se rappelle guère que la descente de 1758, que termina la défaite des envahisseurs à Saint-Cast. J'ai entendu raconter à ma grand'mère, née peu d'années après l'invasion, qu'à Matignon les Anglais étaient si pillards, qu'après s'être enivrés ils défonçaient les tonneaux et mettaient le cidre à courir dans les rues. Les personnes âgées rapportaient aussi, avec une indignation fort légitime, que les soldats anglais s'amusaient à éventrer les couettes avec leur sabre pour en faire voler la plume. J'ai aussi entendu dire qu'ils *chauffaient* les pieds des paysans pour les forcer à leur révéler l'endroit où était caché leur argent.

D'après Rioust des Villaudren, qui fut témoin oculaire et joua

dans cette circonstance un rôle héroïque, « les ennemis avaient emporté tout le linge... défoncé les coëttes pour avoir le coutil ». (*Annuaire dinannais*, 1838, p. 214, note.)

Il semblerait qu'il y ait eu des représailles: après la défaite des Anglais, une bonne femme dont ils avaient tué le mari assomma, dit-on, un blessé qui était chez elle en le frappant à *coups de trous de choux*. (S.-C.)

D'après une légende encore populaire dans le canton, la marche de l'armée ennemie sur Lamballe fut arrêtée à la chapelle du Temple-en-Pléboulle par la Vierge, qui fit déborder le minuscule ruisseau qui passe à cet endroit. C'est vers le village de Montbran que les avant-gardes anglaises eurent connaissance des dragons de Marbœuf, qui précédaient le gros de l'armée française.

Cette tradition est rapportée par Habasque, t. III, p. 102, d'une manière un peu différente. « Les cultivateurs prétendent que la statue (la Vierge du Temple) suait tellement en 1758, lors de l'invasion anglaise, que deux hommes étaient constamment occupés à l'essuyer. On dut à son intercession de voir les Anglais rétrograder. Jamais, en effet, ils ne purent, disent-ils, dépasser le Temple, bien qu'on ne leur opposât pas de troupes. » Je n'ai pas retrouvé trace de cette autre version,

bien que j'aie interrogé à ce sujet plusieurs habitants de Pléboulle.

Dans l'antiquité, les statues protectrices des cités suaient pour annoncer des malheurs, et M. L. Duval, *Esquisses marchoises*, p. 46, parle d'une statue de la Vierge qui, en 1664, suait continuellement.

Les Prussiens qui occupèrent la Bretagne en 1815 y ont laissé le souvenir de gens très-gourmands : plusieurs moururent d'indigestion pour avoir mangé du lard avec excès.

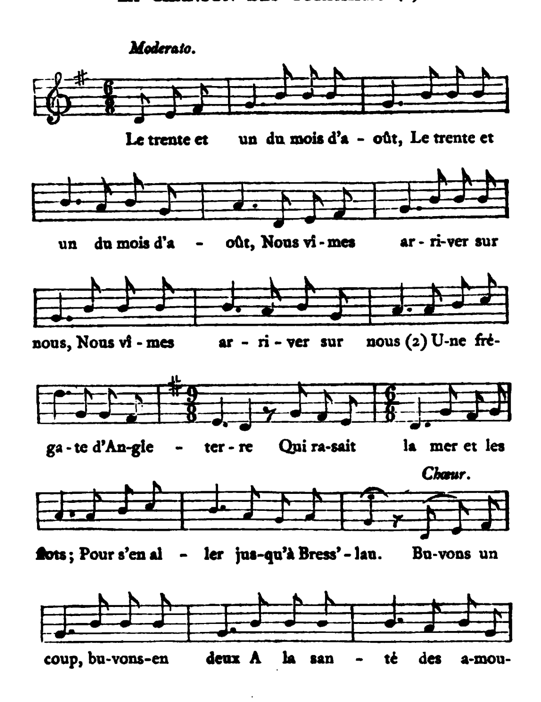
Les alliés n'étaient pas, semble-t-il, en bons rapports avec la population. A Jugon, on en tua plusieurs, et c'est, je crois, dans ce pays qu'il y a un puits qui pendant longtemps se nomma le puits des Prussiens.

A Ercé, on leur mettait du chenevis dans leur cidre, pour les enivrer.

J'ai recueilli fort peu de chose sur les corsaires. On parle encore toutefois, sur la côte de Saint-Cast, des exploits du *Périllon*, que commandait un capitaine nommé Besnard.

Le souvenir des corsaires est cependant resté vivace, au moins dans les chants des marins, témoin cette chanson que j'ai entendue un peu partout sur tout le littoral breton, et qui semble dater de la fin du siècle dernier :

LA CHANSON DES CORSAIRES (1)



(1) La musique a été notée par M. Bourgault-Ducoudray.

(2) On bisse soit chacun des deux premiers vers à part, comme dans la musique, soit les deux premiers vers ensemble.



Le trente et un du mois d'août, (*bis*)
Nous vîmes arriver sur nous (1)... (*bis*)
Une frégate d'Angleterre,
Qui rasait la mer et les flots,
Pour s'en aller jusqu'à Bress'lau (2).

Refrain

Buvons un coup, buvons-en deux
A la santé des amoureux,
A la santé du roi de France.
Merde pour celui d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre.

Le capitaine, en la voyant, (*bis*)
Fit appeler son lieutenant : (*bis*)
— Lieutenant, êtes-vous assez brave (3),
Lieutenant, êtes-vous assez fort
Pour aller accoster son bord ?

Variantes

(1) Nous vîmes sous le vent à nous...
(2) C'était pour aller à Bress'lau.
(3) Dis, lieutenant, es-tu capable ;
Dis-moi, te sens-tu-z-assez fort.

Le lieutenant, fier-z-et hardi, (*bis*)
Lui répondit : — Capitaine, oui. (*bis*)
Faites monter votre équipage ;
Braves soudards et matelots,
Faites-les tous monter en haut.

Le maître donne un coup de sifflet : (*bis*)
— En haut ! Largue les perroquets ! (*bis*)
Largue les ris, et vent arrière;
Laisse arriver près de son bord,
Pour voir qui sera le plus fort !

Vire lof pour lof ! En abattant (*bis*)
Nous l'accostâmes (1) par son avant : (*bis*)
A coups de hache d'abordage,
A coups de piques et d' mousquetons (2)
Nous l'avons mis à la raison.

Que dira-t-on de lui tantôt (*bis*)
En Angleterre et à Bress'lau, (*bis*)
D'avoir laissé prendre sa frégate
Par un corsaire de dix canons (3),
Lui qu'en avait trent'-six et de bons ?

On peut comparer cette chanson aux deux chansons françaises sur la prise de la *Grenade* reproduites par Milin à la suite de *Légendes bretonnes*, *La tour de plomb de Quimper*, in-8 de 38 p., extr. des *Bulletins de la Société académique de Brest*.

(1) *Variante :* Nous l'avons pris.
(2) *Variante :* Et de canons.
(3) *Variante :* Six.

Les pontons ont laissé plus de traces. On raconte à Matignon l'histoire d'un matelot du pays qui, à bord des pontons, se dévora les mollets pour ne pas mourir de faim. J'ai connu d'anciens marins dont le rêve était de manger, avant de mourir, le cœur d'un Anglais tout cru. L'un d'eux, dit-on, étant à son lit de mort, fit à son confesseur la concession considérable de déclarer qu'il le mangerait cuit. (D.)

Un matelot nommé Boulloux, de Matignon, s'échappa des pontons en faisant un trou dans la muraille du navire ; il sauta à la mer avec huit de ses compagnons par une nuit d'hiver. L'un d'eux se noya ; mais les sept survivants, parmi lesquels se trouvait un capitaine de Saint-Briac, s'emparèrent d'un brick anglais chargé de poudre, et, après avoir été poursuivis par une frégate, ils abordèrent à Painpol, où la cargaison fut vendue à leur profit.

(Conté en 1880 par M. Lorant, de Matignon, clerc de notaire.) Garneray, dans ses *Souvenirs des pontons,* raconte une histoire d'évasion à peu près semblable.

Il y avait à Plévenon un pêcheur qui avait été fait prisonnier par les Anglais. Emmené en Angleterre, on l'attacha comme un chien, avec une chaîne, à l'entrée d'un fort, et les enfants, en passant à côté de lui, lui disaient d'aboyer.

Un jour il dit à l'un d'eux :

— Non, je n'aboierai pas ; mais si vous voulez, je sais des contes de mon pays, et je vous les raconterai.

L'enfant alla rapporter à ses parents les paroles du prisonnier ; ils le firent détacher de sa chaîne, lui donnèrent à manger les restes de leur table, et le traitèrent de leur mieux. Il racontait le soir des contes aux enfants, qui le regrettèrent beaucoup quand il fut rendu libre au moment de la paix.

(Conté par Élie Ménard, de Plévenon.)

La légende napoléonienne, disparue aujourd'hui, a été longtemps populaire dans les campagnes de la Haute-Bretagne, où elle était entretenue par les anciens soldats de l'Empire. Cependant j'ai toujours entendu les femmes âgées raconter qu'à l'époque de la grande guerre il n'y avait plus que des enfants et des vieillards pour cultiver la terre. Après chaque victoire on chantait un *Te Deum*, et les paysans de cette époque l'appelaient énergiquement et justement le *Tue-hommes*.





§ V. — LES GUERRES CIVILES

La ligue

PAR endroits, la Ligue a laissé quelques souvenirs. Comme les chouans, les ligueurs sont sanguinaires et pillards, et dans presque toutes les légendes ils jouent un fort vilain rôle. Ailleurs, mais plus rarement, ce sont les huguenots qu'on accuse.

Il est probable que, jusqu'à la Révolution, il se conserva un assez grand nombre de traditions relatives à la Ligue ; la chouannerie étant venue depuis les a fait oublier, et il est possible que plusieurs des exploits des ligueurs ou des huguenots soient allés grossir le dossier — très-riche en horreurs — de la chouannerie.

Autrefois vivaient dans un château auprès de Salines, en la commune de Matignon, des gentilshommes pillards et cruels. On les appelait les ligueurs ou les Fondebonds; je n'ai pu savoir si ce dernier nom était celui de leur château. Dans leur temps ils commirent beaucoup de cruautés :

aux Villes-Samson, ils éventrèrent, pour se divertir, une femme de Saint-Cast, et l'on appelle encore aujourd'hui allée des Soupirs un endroit de la commune de Matignon où ils égorgeaient leurs victimes.

Longtemps après leur mort, leur château était hanté la nuit. Une bonne femme Hervé, qui y habitait, les entendait venir jouer aux boules dans les chambres au-dessus de l'endroit où elle demeurait. Quand elle était lassée de leur bruit, elle frappait au plancher avec son balai pour les faire taire.

(Conté en 1880 par M. Ange Lorant, clerc de notaire, qui a entendu raconter cela à sa grand'mère.)

« A Saint-Donan est un trou profond dans la rivière de Gouet, qui s'appelle la Fosse-Madame, et d'où s'échappent de sourds mugissements. Le peuple les attribue aux cris d'une dame de Botherel qui, assiégée dans son château, aima mieux se précipiter dans la rivière que de se rendre. »

(B. Jollivet, art. *Saint-Donan*, p. 60.)

« L'ancien château de Ruffay était habité par un huguenot qui, un soir, attendit le recteur de Saint-Donan qui s'était attardé aux Petits-Madrais, l'assassina et porta son cadavre derrière le pres-

bytère. Le frère du meurtrier étant venu à passer par là, heurta le cadavre et fut saisi d'une telle frayeur qu'il mourut trois jours après. Depuis cette époque, on peut voir chaque nuit un corbillard recouvert de draperies de deuil se diriger vers Saint-Brieuc, au galop de quatre chevaux noirs, sans conducteur visible. »

(B. Jollivet, p. 60-61.)

« En avril 1589, une troupe appartenant à l'armée du duc de Mercœur, qui tenait garnison au château de Fougères, s'achemina vers Marigni, dont le propriétaire tenait le parti du roi, pilla le mobilier et en emporta une partie.

« La tradition locale a conservé le souvenir de cet acte de brigandage; mais, dans les détails, elle s'écarte de la vérité : elle suppose en effet que le sieur de Marigni, aidé de ses domestiques et de ses vassaux, réussit à repousser les assaillants, tandis que le contraire est prouvé par les registres du parlement. »

(Maupillé, *Le canton de Saint-Brice*, dans les *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XIII, p. 288.)

La chouannerie

Pendant la période révolutionnaire, deux faits semblent surtout avoir frappé l'imagination des

paysans gallots : les prêtres fusillés, et les pillages et les meurtres commis par les chouans.

Dans tous les récits que j'ai entendus, aussi bien dans l'Ille-et-Vilaine que dans les Côtes-du-Nord, les chouans sont pillards et méchants. Ce sont eux qui font asseoir les femmes sur le *galetier,* — c'est la plaque ronde en fer battu sur laquelle on fait la galette, — pour les forcer à dire où est caché leur argent, ou à dénoncer la retraite de leurs maris ou de leurs enfants. Ailleurs ils enterrent des gendarmes jusqu'au cou, et s'amusent à jouer aux boules en prenant leurs têtes pour but ; ou bien ils brûlent à petit feu les acquéreurs de biens nationaux.

Ils étaient aussi pillards, et les paysans racontent avec indignation qu'ils emportaient les couettes des lits et mettaient le cidre à courir.

On ferait un gros recueil de toutes les cruautés qui leur sont attribuées, et il n'est guère surprenant, après cela, que, dans nombre de pays, la plus sanglante insulte qu'on puisse adresser à un homme, c'est de l'appeler « chouan ».

Il y a dans le bois du parc de Montmuran un endroit qu'on appelle le Morbihan : c'est là que les chouans menaient les bleus, et qu'après leur avoir fait dire leur acte de contrition, ils les

fusillaient. Jadis, entre petits garçons, il n'était pas rare d'entendre dire :

— Si ton père tenait *cor* (encore) le mien, il le mènerait dans le Morbihan.

(Conté par Joseph Legendre, de Saint-Brieuc-des-Iffs.)

Au Plessix en Dourdain, les chouans s'étaient emparés de Pétaud, qui était un bleu. Ils l'avaient lié de cordes et lui répétaient :

— Tu vas mourir, Pétaud !

— Peut-être bien que oui, peut-être bien que non, répondait-il.

Ils allumèrent un grand feu, car on était en hiver ; mais au moment où ils allaient fusiller Pétaud, la garde nationale de Dourdain survint et le délivra, après avoir tué ou blessé plusieurs chouans.

A Dourdain, les chouans coupaient les doigts aux bleus dans l'église, en se servant de la *table de Dieu,* c'est-à-dire de la balustrade de l'autel, comme d'un billot.

A la Bouexière, ils cherchaient un bleu nommé Montigné qui s'était caché ; ils ne trouvèrent que sa fille, qu'ils entraînèrent dans le fournil, où ils lui dirent qu'ils la saigneraient si elle ne leur indiquait pas la cachette de son père.

Heureusement, la garde nationale arriva et délivra la jeune fille.

Une autre fois, les chouans s'emparèrent de Montigné, et ils allaient le tuer, lorsqu'il leur demanda de boire un « coup de cidre » pour se donner du cœur. On alla lui en chercher; mais les chouans, qui trouvaient le *piot* de bonne qualité, s'attardèrent à boire, et la garde nationale, prévenue par un domestique de Montigné, arriva et les surprit.

(Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, qui a appris ces deux derniers faits de la bouche même de la fille que les chouans avaient voulu saigner.)

Dans *Le château et la commune*, livre de M. Ducrest de Villeneuve, on peut lire à la page 298 un récit curieux de chouannerie qui fut fait à l'auteur par un paysan de la Gacilly.

Les chouans

Il y avait une fois un homme et une femme qui allaient coucher dans la forêt; ils y construisirent une cabane et y demeurèrent longtemps, et ils eurent un petit garçon.

Quand il fut grand, ils le mirent en service; il y resta trois ans, puis il revint chez ses parents, qui se *montèrent* dans une petite ferme.

Ils avaient une grand'prée et une vache que le petit gars allait garder dans la prairie. Une fois, il la ramena vers la nuit tombante à la maison, et quand il fut pour se mettre à manger, il dit:

— Ah ! j'ai oublié mon couteau sur le fumier de la prairie.

Sa mère, qui était hardie, alla avec lui le chercher, et ils revinrent avec le couteau.

Le lendemain, ils voulurent envoyer le petit gars ès-champs ; il ne voulut pas. Son père lui donna une écuelle de bois en lui disant de porter du lait pour abreuver la vache. Il y alla, et après l'avoir abreuvée, il se coucha sur le fumier et s'endormit.

Quand il se réveilla, il vit les chouans qui *coussaient* — poursuivaient ou poussaient devant eux — les vaches par la prée, et il s'enfuit chez ses parents.

Sa mère lui demanda pourquoi il revenait.

— C'est, dit-il, que les chouans ont pris la vache et veulent l'emmener.

Elle retourna avec lui et aperçut les chouans, qui s'emparèrent d'elle et du petit gars, et l'emmenèrent dans un fourré où ils demeuraient.

En rentrant, le père ne retrouva ni sa femme, ni son petit gars, ni sa vache ; il alla dans la prairie et vit les chouans. L'un d'eux le fit prisonnier et le tua comme les autres.

(Conté par Delamarche fils, d'Ercé.)

Ce conte est sans doute une histoire de chouan soudée à un récit plus ancien, et qui a ainsi acquis une sorte de forme légendaire.

Dans le temps de la Révolution, les bleus voulant aller à Josselin prièrent un homme des environs de les y conduire. Arrivés non loin de Josselin, ils tuèrent leur guide.

A l'endroit où toucha sa tête quand il tomba, se fit un *trou* qu'on n'a jamais pu combler.

Le frère de Suzette Marcadet, chaudronnier ambulant de son état, l'a bien des fois rempli de terre et de pierre. Quand il repassait, quelques heures plus tard, le trou était vide.

(Conté en 1880 par Suzette Marcadet, de Josselin.)

C'est le seul récit, parmi ceux que j'ai recueillis, où les bleus jouent un rôle sanguinaire. J'ai pourtant habité des communes qui avaient *chouanné* dans le temps. Il ne serait pas impossible toutefois que, vers le Morbihan, la contre-partie existât.

Il y a des pays (Ercé et les environs) où on attribue aux chouans les meurtres de prêtres pendant la Révolution.

Les endroits où les prêtres ont été fusillés en conservent encore des traces visibles, assure-t-on. Dans le bois de la Chouannière, près Merdrignac, la fougère ne pousse pas dans une partie du bois : avant de mourir sous les balles des bleus, un prêtre l'a maudite.

A Saint-Germain, on voit sur la terre un espace qui a la forme d'un homme étendu par terre, et où l'herbe ne pousse pas : un prêtre a été fusillé là. On a voulu mettre à cet endroit des

fagots, mais sans pouvoir les faire tenir l'un sur l'autre.

Au Bois-Rouge en Chevaigné, il y a un coin de champ où, pour la même raison, l'herbe ne pousse pas. Ces deux faits m'ont été racontés par une femme d'Ercé, qui y croyait fermement.

L'herbe maudite et qui ne pousse plus n'est pas particulière aux lieux où ont été tués des prêtres ; on montre des endroits où le terrain est nu comme une place foulée, parce que deux frères s'y sont battus en duel. (E.)

« Quand saint Quay débarqua au lieu qui maintenant porte son nom, les habitants voulurent le chasser à coups de genêts. Il maudit cette plante, et elle a cessé de pousser dans la commune. » (Jollivet, t. I, p. 107.)

« Un jour que la mère de saint Melaine l'avait fouetté avec des genêts, il ne se plaignit pas ; mais Dieu prit sa défense, disent les vieilles conteuses : il maudit les genêts, et depuis lors nul n'a vu brin de genêt pousser sur la paroisse de Brain. » (Guillotin de Corson, p. 19-20.)



ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 31. La croyance aux pierres qui poussent existe au moins sur quelques points de la Bretagne. « Les gens du pays n'admettent pas que ces pierres aient été placées debout de main d'homme; pour eux, ce sont des rochers qui ont *poussé.* » (Pitre de l'Isle, *Stations paléolithiques et néolithiques de la Loire-Inférieure.* Nantes, 1878, p. 8, note.)

P. 84. A Jersey et à Guernesey, il y a des grottes de mer en assez grand nombre; l'une d'elles porte le nom de trou du Diable, *Devil's hole.* A une petite distance est une grève qui se nomme *la Houle.* (Joanne, *Normandie-Diamant*, p. 16.)

P. 92. Les Morganes de l'île d'Ouessant (cf. Luzel, *Voyage à Ouessant,* dans *Revue de France,* avril 1874) se plaisent aussi à étaler leurs trésors... « On jouissait de leur vue tant qu'on pouvait rester sans battre les paupières ; mais au moindre battement, tout disparaissait » (p. 187.) Ces Morganes ou Mary Morgan ont plusieurs points de ressemblance avec les fées des houles. Le nom de Morgan n'est pas inconnu en Haute-Bretagne ; il y a un tertre, près de Matignon, qui s'appelle tertre de la fée Morgan (cf. p. 97 du présent volume).

M. Luzel a lu, en mars dernier, à la Société archéologique du Finistère, un travail sur les *Fées des houles des Côtes-du-Nord*, les *Morgans de l'île d'Ouessant* et les *Femmes volantes*, qui doit être publié dans les Bulletins de cette Société (nos d'avril et de mai).

P. 197. Lire : Luzel, *Celui qui alla voir sa maîtresse en enfer*, et La Villemarqué, Barzaz-Breiz, p. 156, *La Fiancée de Satan.*

P. 320. Cf. aussi sur les saints locaux ma *Litt. orale*, p. 206.



TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME, LES ESPRITS ET LES DÉMONS



Achevé d'imprimer le 30 Mars 1882

par G. Jacob, imprimeur à Orléans

pour Maisonneuve et Cie

libraires-éditeurs

à Paris



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

RELATIFS A LA LITTÉRATURE ORALE

Contes populaires de la Haute-Bretagne, 1re série (les féeries et les aventures merveilleuses, les facéties et les bons tours, les diableries, sorcelleries et revenants, contes divers). 1 vol. in-18, Paris, Charpentier, 1880........... 3 fr. 50.

Contes des paysans et des pêcheurs, 2e série des *Contes populaires de la Haute-Bretagne* (les fées des houles et de la mer, les aventures merveilleuses, les facéties et les bons tours, les diables, les sorciers et les lutins, contes d'enfants et contes d'animaux). 1 vol. in-18, Paris, Charpentier, 1881. 3 fr. 50.

Littérature orale de la Haute-Bretagne (contes populaires, chansons, devinettes, formulettes, proverbes, propos rustiques). 1 vol. in-12 elzévir, Paris, Maisonneuve, 1881..... 7 fr. 50.

Contes de marins, 3e série des *Contes populaires de la Haute-Bretagne* (les aventures merveilleuses, les contes des vents, les joyeuses histoires des Jaguens, les contes facétieux, les diables, les sorciers et les revenants, fables et petites légendes). 1 vol. in-18, Paris, Charpentier, 1882.................. 3 fr. 50.

Essai de questionnaire pour recueillir les traditions, les légendes et les superstitions. Broch. in-8°, Maisonneuve, 1880....................................... 1 fr.

Sous presse :

Gargantua dans les traditions populaires.

Pour paraître prochainement :

Glossaire gallot ou Dictionnaire des mots patois et provinciaux en usage dans l'Ille-et-Vilaine et dans la partie française des Côtes-du-Nord.

Les coutumes, les usages et les fêtes du pays gallot.

En préparation :

Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la France (en collaboration avec M. Henri Gaidoz).

Chansons populaires de la Haute-Bretagne.

La médecine populaire et superstitieuse.

Le blason populaire de la Haute-Bretagne.





